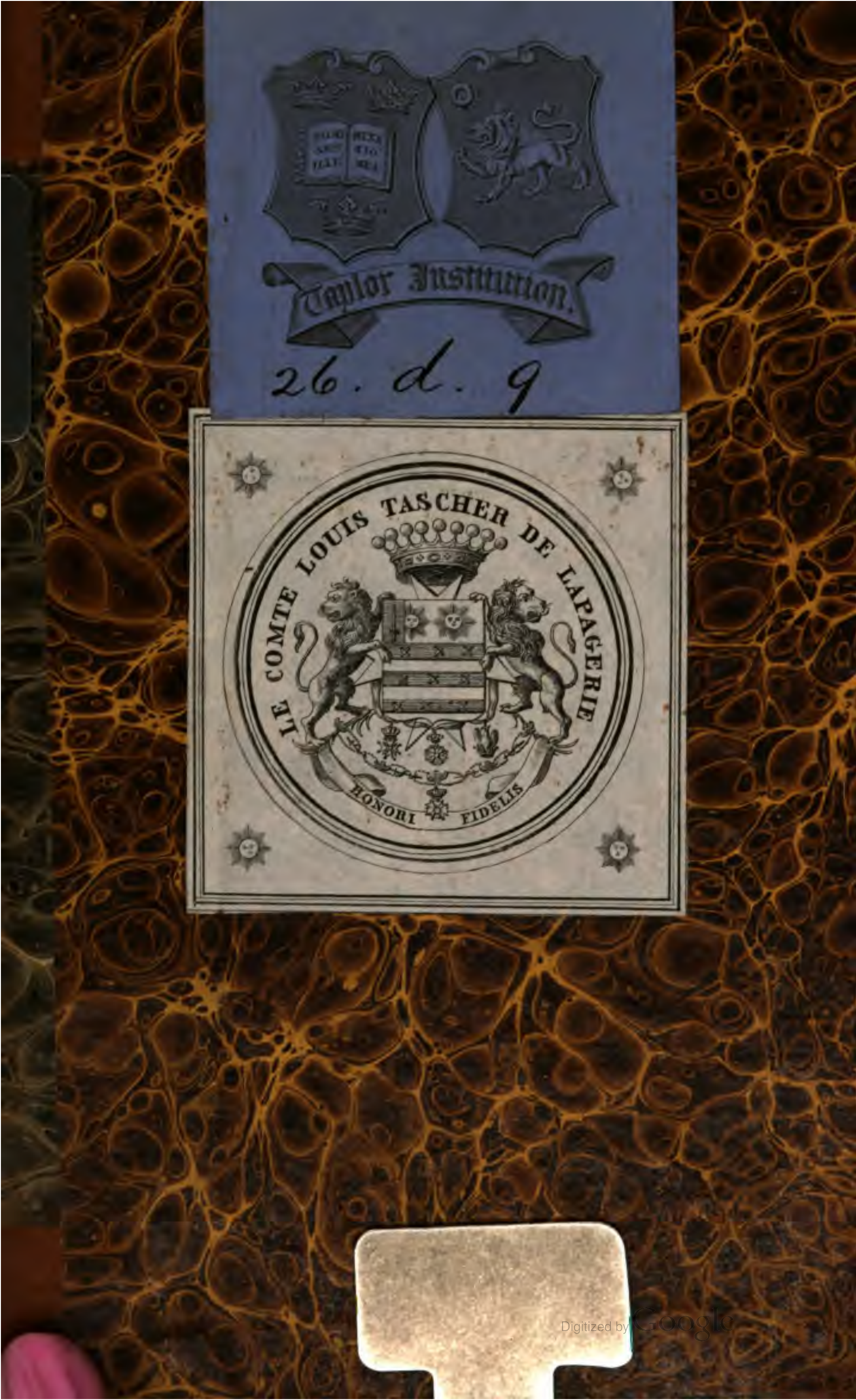
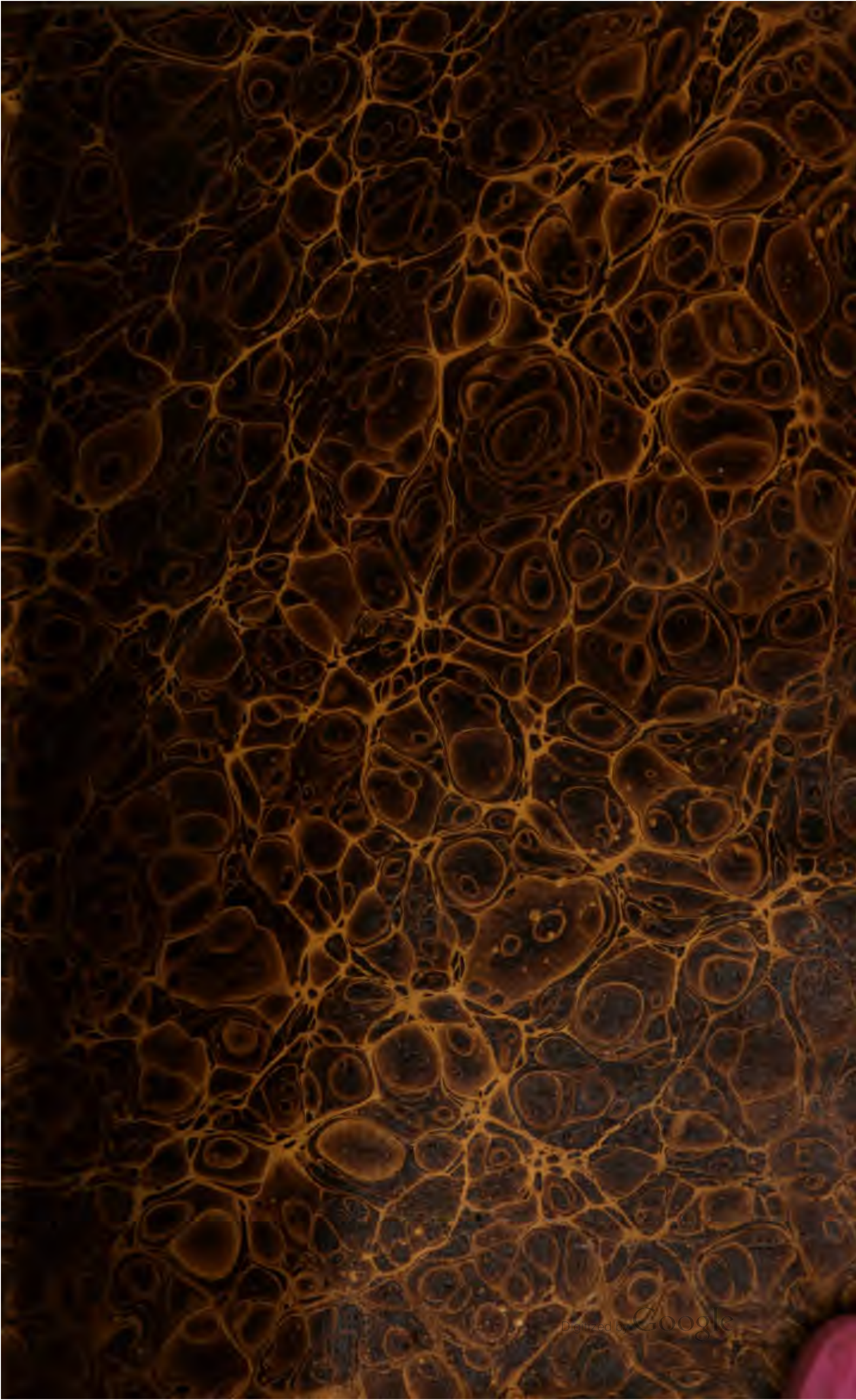

Taylor Institution.
26. d. 9
LE COMTE LOUIS TASCHER DE LAPAGERIE
HONORI FIDELIS
Digitized by Google



HISTOIRE D'ITALIE.

HISTOIRE
D'ITALIE,

Depuis la chute de la République romaine jusqu'aux premières années du dix-neuvième siècle.

Par Ant. FANTIN DESODOARDS.

TOME TROISIÈME.

A PARIS,

Chez PERLET, Libraire, rue de Tournon, n°. 1133.
J. E. Gabriel DUFOUR, Libraire, rue de Tournon, n°. 1126.

1803.

HISTOIRE
D'ITALIE,

Depuis la chute de la République romaine jusqu'aux premières années du dix-neuvième siècle.

LIVRE SEPTIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

L'ignorance et la barbarie sont à leur comble au dixième siècle.

Dixième siècle.

Le dixième siècle fut appelé, avec justice, *le siècle de fer* : la fureur des guerres étrangères et domestiques avait éloigné de l'Europe les muses, amies de la paix et du bon ordre ; le joug de la servitude pressant les peuples, s'opposait à la culture des arts et des sciences méprisés par les seigneurs, qui établissaient leur puissance politique sur les ruines de la li-

Dixième siècle.

berté publique. L'asile des lettres fut les cloîtres, où le fanatisme les combattait avec des armes regardées comme sacrées.

Cependant, sans ce dernier refuge, tous les livres auraient disparu, rongés par la poussière ou dévorés par les flammes, et l'Europe éclairée aujourd'hui par le flambeau de la philosophie, serait encore plongée dans une nuit profonde.

A peine les princes et les rois même savaient lire. Les particuliers ne connaissaient les bornes de leurs possesions que par l'usage. On faisait peu de cas d'un titre par écrit, qu'il était alors extrêmement aisé de falsifier. Les traités de mariage ne se faisaient qu'aux portes des églises : ces actes ne subsistaient que dans la mémoire des témoins; il était difficile de se souvenir des alliances précédemment faites, et des degrés de parenté auxquels se trouvaient les personnes qui voulaient contracter un mariage. Souvent des parens se mariaient sans savoir qu'il existait entre eux des empêchemens, étendus jusqu'au septième degré par les lois ecclésiastiques, plus respectées que les lois civiles.

De là, tant de prétextes ouverts à la politique ou à l'inconstance, pour se séparer d'une femme légitime; de là aussi, le grand crédit

Dixième siècle.

obtenu par les prêtres dans les affaires de famille, parce que presque seuls ils savaient lire et écrire. « Ni plus ni moins, dit Pasquier dans son vieux langage, que les Druides prinrent les clefs tant de la religion que des lettres, aussi se tollirent nos prêtres de ces deux articles entre nous. . . n'étant les peuples aucunement attentifs à si louable sujet. Or de cette asnerie ancienne, advint que nous donnâmes plusieurs façons au mot *clerc*, lequel, dans sa naïve et originaire signification, appartenait aux ecclésiastiques, et comme ainsi fut, qu'il n'y eut qu'eux qui fissent profession de bonnes lettres; aussi par une métaphore, nous appelâmes *grand clerc* l'homme savant, et *mau clerc*, celui qu'on tenait pour bête; la science fut appelée *clergie*. »

La barbarie avait amené à sa suite la corruption des moeurs la plus dissolue. Le clergé s'en ressentait comme les autres classes de la société; les évêques ne semblaient renoncer au noeud du mariage, que pour vivre plus librement dans un concubinage public. Au reste, ils étaient l'ame de toutes les intrigues, et pour parvenir à leurs fins, ils se servaient avec succès des fourberies les moins équivoques. C'étaient des lettres qui venaient du ciel; c'étaient des

Dixième siècle.

diables qui parlaient dans les airs, ou qui devoraient les épis, pour contraindre les agriculteurs à payer la dîme au clergé. Celui qui n'écoutait pas la voix de son évêque, était menacé d'excommunication, et l'opinion publique avait rendu cette arme si redoutable, qu'elle faisait trembler les rois sur leurs trônes, ou les en précipitait.

CHAPITRE II.

Autorité des Pontifes romains dans Rome. — Division des états d'Italie. — Commencement de la maison de Savoie et de la république de Pise. — Gouvernement de Gênes.

Le dixième siècle présente sur la chaire de saint Pierre, des pontifes qui presque tous déshonorèrent la religion dont ils étaient les premiers ministres. Ces désordres ne diminuaient pas le respect pour la papauté, la place était toujours réputée sacrée, lorsque l'indignation publique s'élevait contre les papes qui l'occupaient. La chronologie pontificale est

fort embrouillée à cette époque, parce que plusieurs pontifes étaient souvent élus à la fois par des factions différentes, et que les auteurs contemporains les qualifiaient papes ou anti-papes, suivant le parti qu'ils avaient embrassé eux-mêmes.

Dixième siècle.

Les pontifes romains donnaient au loin des couronnes, et n'avaient dans Rome qu'un pouvoir d'opinion, vers le temps où la couronne impériale sortit de la maison Carlienne. Nous verrons bientôt les rois de Germanie exercer dans cette capitale la puissance souveraine, toutes les fois qu'ils se présentaient en Italie à la tête d'une armée formidable; mais à peine l'esprit insubordonné et remuant de la féodalité, les ramenait en Allemagne pour contenir, par le poids de leur présence, des vassaux trop puissans, que les Romains, jaloux de leur liberté, secouaient un joug importun. Ils remettaient en dépôt l'autorité publique, tantôt à des consuls, souvent à des tribuns, quelquefois à des ducs ou à des comtes voisins, sous le nom de préfets ou de patrices; mais presque toujours ils forçaient les évêques de Rome de se restreindre dans la jurisdiction spirituelle, et chassaient ceux qui refusaient de se soumettre à cette loi, ou qui favorisaient

Dixième siècle.

trop ouvertement les prétentions des rois de Germanie : de là les doubles élections de pontifes romains, si communes à cette époque de l'histoire.

L'Italie était partagée, au milieu du dixième siècle, en cinq souverainetés principales. La plus considérable, qui portait indifféremment les noms de royaume des Lombards, de royaume d'Italie et quelquefois de royaume des Romains, s'étendait des frontières de France et d'Allemagne au bord du Garigliano. Les ducs de Toscane, de Frioul, de Spolette, en étaient les principaux vassaux.

Les empereurs de Constantinople, qui prenaient toujours le titre d'empereurs romains, étaient reconnus en qualité de souverains dans les provinces composant aujourd'hui le royaume de Naples. Leurs principaux vassaux étaient les ducs de Benevent, de Salerne, de Naples, de Capoue et de Gaiète. Les églises de ces provinces étaient soumises à la jurisdiction du patriarche de Constantinople. L'exercice de l'autorité impériale était confié à un officier, auquel la cour de Constantinople donnait le nom de *protospataire*, et les Italiens celui de *catapan*. Cette autorité avait peu d'intensité. Les catapans présidaient aux élections,

commandaient les armées grecques, et recueillaient quelques tributs; mais l'administration de la justice, de la police et des finances, se trouvaient, en quelques provinces, dans la main des ducs, tandis que la plupart des villes maritimes se gouvernaient en républiques, plutôt sous la protection que sous l'autorité des empereurs d'Orient. Dixième siècle.

Les musulmans étaient maîtres de la Sicile, de la Sardaigne, de la Corse et de quelques villes à l'est de l'Italie.

La république de Venise, bornée d'abord à ses lagunes, au milieu desquelles ses habitans paraissaient avoir été oubliés par les dévastateurs de l'Italie, avait acquis, autant par ses négociations que par ses armes, les côtes de l'Istrie et de la Dalmatie; mais sa puissance était fondée principalement sur le commerce. La Méditerranée, l'Adriatique et l'Archipel se couvraient de vaisseaux vénitiens, et tandis que les barons italiens bâtissaient des donjons dans les montagnes, et opprimaient les cultivateurs, Venise pompait leur argent, en leur fournissant les étoffes et les denrées de l'Orient.

Enfin Rome et son duché formaient une principauté particulière; son étendue n'était

Dixième siècle.

pas considérable; mais la ville de Rome, toujours regardée comme le centre de l'empire romain, donnait le mouvement aux autres villes d'Italie, et imprimait du respect à tout l'occident; la chaire pontificale y était quelquefois opprimée et sanglante, souvent avilie : la lutte entre le pouvoir impérial, la liberté romaine et l'autorité papale, la remplissait fréquemment de carnage; cependant, soutenue par son nom, son antique gloire et les monumens qu'on y admire encore aujourd'hui, cette capitale, malgré sa faiblesse, était la plus belle ville d'Occident, et sa possession, l'objet de l'ambition de tous les monarques.

La maison de Savoie commençait à s'établir; elle possédait en fief héréditaire, sous la mouvance de l'Empire, le comté de Maurienne, dans la haute Savoie, depuis que Berthol, tige de cette maison, avait acquis, en 888, ce petit démembrement de l'ancien royaume de Bourgogne. Cent seigneurs italiens étaient plus puissans que les comtes de Maurienne; ces seigneurs furent opprimés successivement sous les efforts du pouvoir dominant : leurs domaines passèrent à des maisons nouvelles, élevées par la faveur des rois de Germanie ou des papes; il ne reste plus de traces de leur ancienne

grandeur; la maison de Maurienne, cachée dans ses hautes montagnes, s'est agrandie de siècle en siècle : elle est aujourd'hui la plus ancienne maison souveraine de l'Europe.

Dixième siècle.

On commençait à parler des républiques de Gênes et de Pise; elles avaient acquis leur liberté à la faveúr de la confusion que la hiérarchie féodale introduisit dans le domaine suprême appartenant quelquefois à des princes différens, quelquefois au même prince, au titre d'empereurs romains, de rois des Lombards ou de rois de Germanie. Ces villes, en achetant des diplomes des uns ou des autres, suivant les circonstances, étaient parvenues à se rendre à-peu-près indépendantes.

Cette rivalité de pouvoir souverain avait déja produit l'indépendance de Venise; la même rivalité entre les empereurs et les rois d'Italie et de Germanie étendit cet avantage aux cités de Gênes, de Pise et de Florence; Ce fut aussi l'origine de quelques principautés qui s'élevèrent alors et qui ne subsistent plus aujourd'hui.

Gênes et Pise furent long-temps rivales de prospérité et d'énergie; la balance du pouvoir sembla même pencher du côté des Pisans, ils conquirent sur les musulmans les îles de Corse

Dixième siècle.

et de Sardaigne. La république de Pise était regardée, du temps des croisades, comme un des états les plus florissans de l'Europe; on comptait dans Pise cent cinquante mille habitans. Cette ville a perdu sa population avec sa liberté; il ne lui reste que ses magnifiques édifices, gage stérile de son ancienne splendeur; tandis que Gênes, bâtie dans un terrain plus aride, mais favorisée par sa situation entre la mer et les hautes chaînes des Apennins, a conservé sa liberté.

CHAPITRE III.

De l'empire d'Orient, de la France et de la Germanie au milieu du dixième siècle.

L'Italie, vers le milieu du dixième siècle, n'avait des relations qu'avec l'empire d'Orient, la France et la Germanie.

L'empire d'Orient n'était ni plus étendu, ni plus resserré que dans le siècle précédent. A l'ouest et au nord, il se défendait contre les Russes et les Esclavons; à l'est et au sud, contre les musulmans. Léon le philosophe, qui porta les rênes de cet empire pendant vingt-

Dixième siècle.

cinq ans, aimait et cultivait les lettres; quelques livres qui nous restent de lui, et sur-tout son *Traité de Tactique*, sont dignes d'un siècle éclairé. L'ignorance et la barbarie dont il avait arrêté l'irruption, se placèrent de nouveau sur le trône de Bisance, dès qu'il eut cessé de vivre. Depuis Alexandre, qui ne régna qu'un an, jusqu'aux empereurs Basile et Constantin, l'empire flotta dans l'anarchie; il reprit quelque majesté sous ces deux princes. Les Esclavons et les Russes furent contenus; les musulmans resserrés dans leurs limites; des escadres grecques dominaient dans la Méditerranée, et favorisaient le commerce de cet empire avec les républiques d'Italie.

Les habitans de Constantinople, moins rongés par la rouille de l'ignorance que le reste de l'Europe, méprisaient les Occidentaux. Ils donnaient à Bisance le nom de nouvelle Rome, et aux campagnes environnantes celui de Romanie, tandis qu'ils appelaient Lombards les habitans de l'Italie. Le port de Constantinople rassemblait toutes les richesses de l'univers et les distribuait. Cette métropole paraissait être le cœur de l'Europe. Cette prospérité devait bientôt disparaître; le temps n'était pas éloigné où cet empire, qui chancelait malgré sa splen-

Dixième siècle.

deur apparente, allait s'anéantir, tandis que des ruines de l'Occident sortiraient plusieurs royaumes dont l'opulence devait un jour étonner l'univers.

La France qui avait dominé sur l'Italie pendant le règne des Carlovingiens, s'en détachait absolument au milieu du dixième siècle. On a vu que les derniers princes de la lignée de Charlemagne, qui occupèrent le trône français, se trouvaient réduits au même état de faiblesse qui avait entraîné la chute des Mérovingiens; Hugues Capet qui régna depuis 987 jusqu'en 996, occupé à se maintenir sur le trône où son bonheur autant que sa bravoure l'avaient conduit, ne prit aucune part à ce qui se passait hors de son royaume.

La même anarchie introduite en France, dévorait l'Allemagne; les grands vassaux s'emparèrent de presque tous les droits régaliens sous le règne de Louis l'Enfant, qui mourut en 911.

La couronne d'Allemagne était à la fois élective et héréditaire. Elective, en ce que le nouveau monarque était choisi par la diète germanique; héréditaire, en ce que le choix de la diète tombait toujours sur un prince issu de Charlemagne. Ce fut la raison qui avait décidé

la diète de Forckein, en 900, à couronner Louis l'Enfant, qui n'avait que sept ans, parce que, disait Hatton, archevêque de Mayence, dans sa lettre au pape Jean IX, nous avons mieux aimé suivre l'ancien usage des Francs, dont les rois ont toujours été tirés d'une même maison, que d'introduire une nouvelle coutume.

Dixième siècle.

Après la mort de Louis l'Enfant, Charles le Simple, roi de France, était le seul prince de la race Carlienne ayant des prétentions à la couronne de Germanie; mais depuis les traités de Verdun et de Mersen, qui avaient entièrement séparé l'Allemagne de la France, les Allemands voulaient un roi qui fît chez eux sa résidence ordinaire; d'ailleurs ils craignaient que la couronne d'Allemagne se perpétuant dans la maison de Charlemagne, il ne se trouvât un prince qui entreprît de réduire les seigneurs allemands à leur ancienne fortune, et de se ressaisir des droits usurpés par eux. Ils élurent Conrad, comte de Franconie, qui reconnut pour légitime le pouvoir que les grands vassaux de la couronne s'étaient attribué dans leurs provinces. Ce prince se voyant à la fin de sa vie sans laisser de postérité, conseilla aux grands d'Allemagne de choisir pour son successeur Henri, duc de Saxe.

Dixième siècle.

Il fut appelé Henri l'Oiseleur, parce que les ambassadeurs chargés de lui annoncer son élévation, le trouvèrent occupé à la chasse des petits oiseaux. Sous ce règne, le chaos de l'Allemagne commença un peu à se débrouiller. Il sut forcer les seigneurs allemands à fournir des milices pour la défense de l'état, et des provisions sans lesquelles les armées ne sauraient rester long-temps sous le drapeau. Il devait le pouvoir qu'il obtint, à l'étendue de ses états particuliers. Ils comprenaient plus d'un tiers de l'Allemagne. Le premier des monarques allemands depuis Charlemagne, il eut perpétuellement sur pied une armée qui arrêtait les invasions des ennemis extérieurs, et prévenait les insurrections. Henri, après avoir affermi son autorité en Allemagne, méditait une expédition en Italie pour se faire couronner à Rome. Il mourut au milieu des préparatifs qu'il faisait.

Dixième siècle.

CHAPITRE IV.

Otton Ier parvient à la couronne d'Allemagne. — Premier voyage de ce prince en Italie.

Otton, surnommé *le Grand*, succéda à son père; son élection se fit à Aix-la-Chapelle, en 936; les trois archevêques du Rhin se disputaient le droit de le sacrer. Ils cédèrent cet honneur à l'archevêque de Mayence, primat de Germanie, par égard, disent les contemporains, pour la régularité de ses mœurs.

Otton, connu en Italie et en Allemagne sous le nom d'*Otton Ier*, avait hérité, non-seulement des pays appelés aujourd'hui *Cercles de la haute Saxe, de la basse Saxe et de Vestphalie*, mais de la Lusace, de la Misnie, et de quelques autres provinces enlevées par son père aux Esclavons. Cette vaste puissance, et l'état militaire que son père avait formé, forçaient ses grands vassaux à lui obéir. Il porta la guerre dans la patrie de ces féroces Normands, qui, depuis plus d'un siècle, dévastaient l'Allemagne. Ses armes triomphantes pénétrèrent

Dixième siècle.

jusqu'au détroit auquel fut donné le nom d'*Ottensund.*

L'éclat dont cette expédition le couvrait, engagea la diète germanique à reconnaître pour son successeur, Ludolphe son fils aîné, qui fut déposé en 954 par la diète de Frizlar, pour cause de rebellion contre son père.

Depuis le règne d'Arnoul, les rois de Germanie n'avaient pris presque aucune part aux affaires d'Italie : cependant, d'après le droit public de ce temps-là, les monarques germains se considérant comme les successeurs de Charlemagne, regardaient la couronne impériale comme un appendice de celle d'Allemagne; et si Louis l'Enfant, Conrad de Franconie, et Henri l'Oiseleur, n'avaient pas fait valoir ces droits, c'est que les troubles d'Allemagne ne leur permettaient pas de s'en éloigner pour passer les Alpes.

Le patrice Albéric, qui gouvernait la république romaine, était mort en 954 ; son fils, Octavien Sporco, âgé de dix-sept ans, fut proclamé patrice et consul, et parvint, deux ans après, à la chaire pontificale, par le crédit de sa famille. Il n'était alors âgé que de dix-neuf ans ; et ne pouvait encore parvenir au sacerdoce ; cependant il fut généralement reconnu, quoique

Baronius

Baronius l'appelle *un avorton* de pape. C'est le premier évêque de Rome qui ait changé son nom à son avénement au pontificat. Il prit celui de Jean XII, et réunissant dans sa personne les droits des deux puissances, il jouit dans Rome de l'autorité la plus étendue.

Dixième siècle.

Depuis l'assassinat de l'empereur Bérenger, duc de Frioul, en 924, le trône impérial était vacant; le roi d'Italie, Bérenger II, chancelait sur son trône. On l'accusait presque publiquement d'avoir empoisonné Lothaire II, fils de Hugues de Provence.

Le jeune prince avait laissé une veuve âgée de vingt-ans, nommée Adélaïde; elle était fille de Rodolphe, roi de Bourgogne. Bérenger craignant que cette princesse n'occasionnât une révolution qui lui devînt funeste, avait formé le projet de la marier avec son fils Adalbert; mais Adélaïde ayant refusé d'accepter pour époux le fils de celui qu'elle regardait comme l'assassin de son premier mari, le roi Lombard la fit enfermer dans une tour du château de Garda, sur le bord du lac de ce nom. Elle languissait dans cette prison, sans espoir de secours, lorsqu'un prêtre, qui lui disait la messe les jours de fête, trouva moyen de l'en faire sortir secrètement, avec une seule femme qui la servait,

Dixième siècle.

Une barque de pêcheur les conduisit tous les trois à l'entrée d'une forêt au bord du lac. Ils s'y cachèrent durant plusieurs jours, ne subsistant que de quelques poissons pris au bord du lac. Enfin la reine se détermina à charger son libérateur de demander une retraite à l'évêque de Reggio.

Adalbert-Azzon tenait en fief, de cette église, la terre de Canossa, située dans les Apennins, vers la rivière d'Enza. Sur la cime d'un rocher escarpé de toute part, Adalbert-Azzon avait fait bâtir ce château, qui devint célèbre dans la suite, par la retraite du pape Grégoire VII et de la duchesse Mathilde, pendant les démêlés de ce pontife avec l'empereur Henri IV. L'infortunée Adélaïde y trouva un asile contre tous les efforts de Bérenger.

De cette retraite, Adélaïde demanda des secours au roi d'Allemagne. Otton Ier était veuf depuis 947, d'Edithe, fille d'Edouard, roi d'Angleterre. Il projeta sur-le-champ d'épouser la princesse, et de profiter de cette occasion pour faire valoir ses prétentions au royaume d'Italie et à la couronne impériale. Les circonstances ne semblaient pas favorables à l'exécution de ce grand projet. Ses armées étaient occupées contre Boleslas, duc de Bohême, qui

avait fait des incursions jusqu'au cœur de l'Allemagne; mais ayant été vaincu dans une grande bataille, il se déclara feudataire du royaume de Germanie, et prêta serment de fidélité à Otton, dans le mode établi à l'égard des autres grands vassaux de cette couronne. Dixième siècle.

Pendant qu'Otton faisait ses dispositions pour passer les Alpes, il avait envoyé en Italie son fils Ludolphe, qui portait le nom de roi de Souabe. Ce prince n'eut d'abord que des succès médiocres; mais à peine Otton était entré dans le Frioul, avec la gendarmerie allemande, que toute la Lombardie se soumit à lui, à l'exception de quelques forteresses dans lesquelles Bérenger II et son fils Adalbert tenaient de fortes garnisons.

Otton, vainqueur de Bérenger, sans avoir tiré l'épée, reçut dans Monza la couronne de Lombardie, célébra solennellement dans Pavie son mariage avec la reine Adélaïde; mais, lorsqu'il se proposait de se rendre à Rome pour se faire couronner empereur, une division survenue dans la famille royale, le força de retourner assez brusquement en Allemagne.

Les uns assurent que Ludolphe, déclaré en 948 héritier présomptif du trône d'Allemagne et roi de Souabe, craignant que du second ma-

Dixième siècle.

riage de son père, il ne vînt des enfans qui lui disputassent le trône, témoignait son mécontentement sans garder aucune mesure; d'autres prétendent que quelques propos tenus par Adélaïde, et envenimés par les courtisans, avaient entraîné Ludolphe dans la révolte; enfin une troisième opinion attribue les dissensions qui signalèrent dans cette occasion la famille d'Otton, aux sourdes manœuvres de Bérenger, qui voulait éloigner pour long-temps de l'Italie le monarque allemand, et lui faire perdre tout le fruit de son expédition.

La conduite tenue par Otton dans cette occurrence, fortifia ce sentiment. Ce prince qui avait refusé jusqu'alors d'entrer avec Bérenger dans aucune espèce d'arrangement, changeant tout-à-coup de conduite, lui permit de se rendre avec son fils à la diète d'Augsbourg, en 952; et ayant reçu leurs hommages en présence des grands vassaux, il les investit, par le sceptre, du royaume d'Italie qu'ils consentaient de tenir en fief de la couronne d'Allemagne. C'est l'événement le plus précis constatant la supériorité territoriale que prétendirent toujours depuis lors les monarques teutoniques sur le trône de Lombardie.

Bérenger ne perdit que ce qu'il possédait

dans l'Istrie, et le duché de Frioul qu'Otton donna à son frère Henri, surnommé *le Querelleur*, qu'il avait déja créé duc de Bavière et de Carinthie. A peine le roi des Lombards était de retour à Pavie, que les mécontentemens qui se manifestaient dans la cour d'Allemagne, dégénéraient en guerre civile. Ludolphe avait attiré dans son parti son beau-frère Conrad, duc de Franconie et de Lorraine, son oncle Brunon, archevêque de Cologne, l'archevêque de Mayence, et un grand nombre de comtes allemands. Des secours considérables que les révoltés avaient reçus des Hongrois, rendaient encore leur soulèvement plus redoutable. Cette guerre dura jusqu'en 955. L'armée des Hongrois fut entièrement défaite sur les bords du Lech, près d'Augsbourg. Alors la confédération se dissipa d'elle-même : le procès des conjurés fut fait dans la diète de Fritslar; Conrad, duc de Franconie et de Lorraine, perdit ce dernier duché. Ludolphe fut déposé ; voulant ensuite réparer sa faute, il mourut à la suite d'une bataille en Italie.

Dixième siècle.

Bérenger, persuadé que les guerres civiles survenues en Germanie, éloigneraient pour long-temps le roi Otton de l'Italie, faisait éprouver tout le poids de sa vengeance aux comtes et

aux évêques dont il croyait avoir à se plaindre.

Dixième siècle.

La retraite qu'Albert-Azzon avait donnée à la reine Adélaïde, dans la forteresse de Canossa, lui paraissait la véritable cause des dangers qu'il avait courus; il avait résolu de s'emparer de cette forteresse, et de faire périr son possesseur par la main du bourreau. Albert-Azzon, menacé d'un siége, munit son château de provisions pour plusieurs années, sans négliger d'avertir la reine Adélaïde de l'extrémité dans laquelle il se trouvait. Bérenger voulut lui-même presser le siége de la place; ses vains efforts se consumaient auprès d'un rocher inaccessible: mais les provisions de Canossa commençaient à diminuer, et la famine eût forcé Albert-Azzon de se rendre, si la défaite des Hongrois n'eût enfin permis au roi Otton de le secourir.

Ludolphe, déposé dans la diète de Fritslar, voulant regagner les bonnes graces de son père, s'était mis à la tête des troupes envoyées par Otton en Italie. Liutprand ne nous laisse presqu'aucun détail sur cette expédition. Il paraît que Bérenger, abandonnant brusquement Canossa, se réfugia dans Saint-Jule, forteresse inattaquable, au milieu du lac d'Orta, dans le district de Novarre, que son fils Adelbert livra bataille aux Allemands et la perdit; mais Lu-

dolphe, blessé dans l'action, mourut quelques jours après à Plombia, dans le diocèse de Novarre. Bérenger, profitant du trouble que cette mort jetait dans l'armée allemande, s'engagea de ne plus inquiéter Albert-Azzon, en faveur duquel Otton avait envoyé une armée en Italie; cette armée retourna en Allemagne. Dixième siècle.

Le roi des Lombards se regardait alors comme l'arbitre de la Lombardie. Les vexations qu'il se permettait envers les riches propriétaires, avaient probablement pour objet de récompenser ses capitaines, auxquels il devait ses succès. Il ne se faisait sur-tout aucun scrupule de s'emparer des biens ecclésiastiques. L'archevêque de Milan, dépouillé d'une partie de ses vastes domaines, se réfugia auprès d'Otton et le sollicitait de venir en Lombardie. Il paraît, autant qu'on peut le conjecturer à travers les relations confuses des contemporains, que Bérenger voulant s'emparer de Rome, semait le feu de la discorde dans cette grande ville, en favorisant les ennemis d'un jeune pontife qui se livrait publiquement à tous les excès de la débauche.

On a vu précédemment que Jean XII était en même temps pape et patrice. Elu en 956, à l'âge de dix-neuf ans, presque tout le clergé

Dixième siècle.

regardait sa consécration comme nulle. Il paraît qu'il craignait d'être déposé, et que cette appréhension le réduisit à appeler les Allemands en Italie, malgré les forces redoutables qu'ils pouvaient employer à détruire la république romaine et l'autorité des papes dans Rome.

CHAPITRE VI.

Second voyage d'Otton Ier en Italie; ce prince est couronné empereur.

Otton ayant engagé la diète de Worms, tenue en 961, à reconnaître, pour son successeur au trône d'Allemagne, Otton II, jeune enfant âgé de sept ans, l'aîné des fils qu'il avait eus d'Adélaïde, pénétrait dans le Frioul par la Bavière et le Trentin.

Malgré les troupes nombreuses que ce prince conduisait avec lui, et malgré l'appui d'une multitude de mécontens, le succès de son expédition était douteux. Bérenger s'étant enfermé dans Pavie, avait chargé son fils Adalbert d'arrêter les Allemands à l'entrée de ses états. Adal-

bert attendait Otton à la Chiusa, dans la vallée d'Adige, avec une armée qu'on faisait monter à soixante mille combattans. Elle était composée en très-grande partie des milices levées par les ducs, les marquis et les comtes. Ces vassaux, qui jusqu'alors avaient été contraints de cacher leur mécontentement, se voyaient en mesure d'exposer sans crainte leurs véritables sentimens. Les chefs de l'armée se rendent dans la tente d'Adalbert, et lui déclarent qu'ils ne veulent plus vivre sous la domination de son père, qu'ils ne reconnaîtront désormais que lui pour leur monarque : « Si Bérenger, qui fut notre tyran et non notre roi, continuent-ils, consent à descendre du trône, nous emploierons nos biens et notre existence pour vous défendre; mais s'il n'accepte pas sur-le-champ cette condition, nous livrerons le royaume aux étrangers. » L'anonyme de Salerne, auquel nous sommes redevables de la connaissance de cette singulière négociation, ajoute que Bérenger, maîtrisé par sa femme, ne put jamais se résoudre à renoncer à la couronne, et que les grands vassaux, abandonnant de concert Adalbert, se retirèrent chacun dans leurs états.

Dixième siècle.

Bientôt une diète s'assemble dans Pavie. Bé-

Dixième siècle.

renger et Adalbert sont déposés. Otton est proclamé roi : ce prince, reçu dans toutes les villes sans résistance, fait son entrée solemnelle dans Milan ; l'archevêque Walpert le couronne dans la basilique de Saint-Ambroise. On fit usage, dans cette cérémonie, de la couronne de fer, devenue fameuse dans les siècles suivans. On la conservait à Monza, petite ville à deux lieues de Milan sur le Lambro.

Rien ne s'opposait alors au couronnement dans Rome. On assure que ce prince, avant de quitter la Germanie, était convenu avec le pape Jean XII, des conditions auxquelles il monterait au rang des Césars. On trouve, dans la *Collection du Droit canonique*, par Gratien, cet engagement pris par Otton : « Si, par la permission de Dieu, j'entre dans Rome, j'exalterai de tout mon pouvoir la sainte église romaine et vous qui la gouvernez. Jamais par mon ordre, par mes conseils, ou de mon consentement, vous ne perdrez la vie ou quelques membres, ou la dignité que vous possédez. Je ne tiendrai point de plaids, je ne publierai aucune loi dans la ville pour les choses qui vous concernent ou qui concernent les Romains, sans votre avis ; et celui à qui je confierai l'exercice de la puissance royale en Italie,

sera tenu de promettre, par serment, de défendre de tout son pouvoir le domaine de saint Pierre. » Dixième siècle.

Le nouveau roi d'Italie arriva devant Rome le 1er février 962. Il fut sacré et couronné empereur le lendemain. Le pape et les Romains lui prêtèrent serment de fidélité sur le tombeau dans lequel on dit que repose le corps de saint Pierre. On dressa un instrument authentique de cet acte. Le clergé et le peuple romain se soumettaient à ne jamais élire de pape qu'en présence des commissaires de l'empereur. Otton confirmait les donations de Pepin, de Charlemagne et des autres rois français, sans spécifier quelles étaient les donations : « Sauf en tout, notre puissance, celle de notre fils et de nos descendans. » Ce diplome, écrit en lettres d'or, souscrit par sept évêques d'Allemagne, cinq comtes, deux abbés et plusieurs prélats italiens, est gardé au château Saint-Ange; à ce que dit Baronius, la date en est du 13 février 962.

L'empereur Otton fit peu de séjour à Rome, il revint à Pavie en passant par la Toscane. La diète était encore assemblée; il combla de bienfaits les ducs, les marquis, les comtes, les évêques et tous ceux qui s'étaient déclarés en

Dixième siècle.

sa faveur. Albert-Azzon devint comte de Modène et de Reggio; Otpert, regardé comme la tige de la maison d'Este, fut créé comte du palais de Pavie. L'archevêque de Milan obtint pour son église des terres considérables. Cet archevêque avait précédé de trois jours l'arrivée d'Otton à Rome. Ces prélats prétendirent dans la suite, qu'ils avaient le droit de présenter au pape le roi d'Italie lorsqu'il venait à Rome pour recevoir la couronne impériale.

La plaine de Lombardie était soumise aux armes allemandes, mais quelques places fortifiées obéissaient encore à Bérenger. Ce roi détrôné défendait lui-même le château de Monte-Feltro, bâti dans le duché de Spolette, à l'entrée des Gorges de l'Apennin. Sa femme, la reine Wille, s'était enfermée, avec ses enfans en bas-âge et ses trésors, dans la forteresse de Saint-Jules, au milieu du lac d'Orta. Adalbert avait choisi sa retraite dans Peschiera, sur le lac de Garda, à l'endroit où le Mincio sort de cette petite mer, et son frère Gui dans l'île de Comacine.

Dixième siècle.

CHAPITRE VII.

Otton poursuit Bérenger. — Révolte des Romains ; Bérenger est fait prisonnier.

L'EMPEREUR Otton, auquel il importait de terminer promptement la guerre d'Italie, avait investi à la fois ces quatre places. Cette conduite, en affaiblissant extrêmement l'armée qui restait auprès de lui, était probablement le principe de son peu d'attention à l'ambiguité du serment que le pape et les Romains lui avaient prêté à son couronnement, et qu'il était bien sûr d'interpréter à son gré, lorsque sa puissance serait affermie dans la péninsule.

La première des quatre forteresses qui se rendit à lui, fut Saint-Jules. La reine eut la liberté de se retirer auprès de son mari avec sa famille ; mais tous les trésors que ses vexations et celles de Bérenger avaient entassés en cet endroit, devinrent la proie du vainqueur. On prétend que la place était sur le point d'être enlevée d'assaut, et que la reine Wille, pour obtenir une capitulation, promit d'engager son mari d'évacuer les trois forteresses dont il était encore le

Dixième siècle.

maître; mais elle était très-éloignée de se prêter à aucun traité qui livrât sa personne et celle de son époux à la discrétion du nouvel empereur. Elle se souvenait, avec la fureur du désespoir, de la manière dont elle avait traité Adélaïde, alors veuve et délaissée, maintenant impératrice et femme du vainqueur : toute extrémité lui paraissait préférable à l'idée de s'humilier devant une rivale abhorrée. Loin d'exhorter son mari d'avoir recours à la clémence d'Otton, l'un et l'autre firent dans Monte-Feltro, une défense si opiniâtre, qu'Otton était obligé de réunir toutes ses forces devant cette place, lorsqu'il apprit qu'Adalbert, fils de Bérenger, avait été reçu dans Rome par le pape et patrice, Jean XII, et que tout le midi de l'Italie s'armait contre lui en faveur des Romains.

Ce pontife pouvait être regardé comme l'auteur de la chute de Bérenger; mais dès qu'il s'aperçut que le protecteur qu'il avait voulu se donner allait devenir son maître, changeant de sentiment en même temps que d'intérêt, il se réconcilia avec Adalbert. Ce jeune prince avait été obligé de sortir de Peschiera; il errait à l'aventure, mendiant un asile et des secours. Jean n'hésita pas de l'appeler à Rome, et le fit

reconnaître premier magistrat de cette ville par une partie des citoyens.

Dixième siècle.

A cette nouvelle, l'empereur, laissant devant Monte-Feltro les troupes nécessaires pour en continuer le siége, se porte sur Rome par une marche rapide. Les secours que les Romains attendaient de Benevent, de Salerne, de Naples, d'Ottrento, n'avaient pas eu le temps d'arriver. Le pape et le consul Adalbert prennent la fuite. L'empereur tient, au Vatican, une cour plénière composée des seigneurs italiens et allemands, et d'un grand nombre d'évêques. Là, en présence de tout le peuple, on accusa le saint père d'avoir joui de plusieurs femmes, et sur-tout d'une nommée Etiennette, concubine de son père, qui était morte en couches. Les autres chefs d'accusation étaient d'avoir fait évêque un enfant de dix ans, d'avoir vendu les ordinations et les bénéfices, d'avoir fait crever les yeux à son parrain, d'avoir châtré un cardinal, et d'avoir invoqué le diable; mais on ne parla point de la révolte des Romains, dans laquelle les accusateurs même du pape pouvaient avoir trempé. Le pontife, qui avait alors vingt-sept ans, parut déposé pour sa vie scandaleuse, et le fut en effet pour avoir voulu, ainsi que tous les Romains, détruire la puissance allemande

Dixième siècle.

dans Rome. L'empereur fit élire à sa place Léon VIII qui, si l'on en croit un discours d'Arnoul, évêque d'Orléans, n'était ni catholique, ni même chrétien.

Léon VIII, en reconnaissance pour son bienfaiteur, fait rendre un décret par lequel, de concert avec le clergé et le peuple romain, il accorde à perpétuité, au seigneur Otton et à ses successeurs à la couronne d'Italie, la faculté de nommer le pape, et de l'investir de sa dignité par la crosse et par l'anneau. Cette dernière clause ne se trouve pas dans le recueil de Gratien sur les décrétales; mais on prétend qu'originairement elle y était. Au surplus, la vérité de cet acte est contestée. Les universités de France et d'Allemagne en soutenaient l'authenticité; Baronius, Pagi, Muratori, et presque tous les auteurs italiens le rejettent, comme ayant été fabriqué pendant la querelle des investitures dont on parlera dans la suite.

Après cette expédition, l'empereur s'était rendu dans le duché de Spolette pour presser le siége de Monte-Feltro. A peine l'armée allemande avait quitté les environs de Rome, que Jean XII était rentré dans cette ville; Léon VIII n'eut que le temps de se retirer auprès d'Otton. Jean assemble un nouveau concile: on déposa

Léon

Léon VIII; et on ordonna que jamais l'inférieur ne pourrait ôter le rang à son supérieur.

Dixième siècle.

Le pape, par cette décision, n'entendait pas seulement que les évêques n'avaient pas le droit de juger le pape; mais on désignait aussi l'empereur, que les évêques de Rome regardaient comme un profane devant à l'église les hommages et les sermens qu'il exigeait d'elle par la force des armes. Le cardinal Jean avait rédigé l'acte d'accusation contre le pape, il eut la main droite coupée. On battit de verges l'évêque de Spire, qui résidait à Rome en qualité de commissaire impérial; on coupa deux doigts au prélat qui avait servi de secrétaire au concile de déposition. On ne saurait prononcer jusqu'où le courage et le ressentiment du jeune pontife, l'enthousiasme des Romains en sa faveur, le soulèvement des principales villes d'Italie contre les Allemands, eussent pu conduire cette révolution; mais Jean XII fut assassiné quelques mois après, dans les bras d'une femme, par les mains du mari vengeant son injure: il mourut de ses blessures au bout de huit jours. On dit que, ne croyant pas à la religion dont il était le pontife, il ne s'occupa, dans ses derniers instans, que des moyens de résister à l'empereur.

Dixième siècle.

Ce pape, ou plutôt ce patrice, avait si fort animé les Romains, qu'au lieu de rappeler Léon VIII, ils élurent le cardinal-diacre Benoît, et lui promirent de le défendre contre toute la puissance de l'empereur. Adalbert, favorisé en Italie par tous les ennemis des Allemands, était parvenu à lever une armée assez nombreuse, avec laquelle on pensait, à Rome, qu'il lui serait d'autant plus aisé de renvoyer les Allemands au-delà des Alpes, qu'une maladie pestilentielle s'était déclarée dans leur armée. C'était le motif secret de la conduite des Romains; mais leur calcul fut dérangé par l'arrivée d'une nouvelle armée allemande. Adalbert entièrement défait, fut obligé de se réfugier chez les musulmans. La forteresse de Monte-Feltro se rendit. L'empereur fit prisonniers Bérenger et sa famille, qu'il relégua dans Bamberg. Bérenger y finit ses jours en 966. Sa veuve se fit religieuse; ses enfans vécurent dans l'obscurité.

L'empereur était alors en situation de tirer des Romains une vengeance éclatante. Il osèrent soutenir un siége. Les vivres manquent bientôt dans une place d'une aussi vaste étendue. En vain Benoît V, monté chaque jour sur une tour du château Saint-Ange, lançait sur les Allemands une excommunication solennelle, cette

cérémonie, réitérée, n'apportait aucun soulagement à la détresse éprouvée dans la ville; les Romains furent contraints d'avoir recours à la clémence de l'empereur.

Dixième siècle.

Léon VIII reparut sur-le-champ sur le théâtre du Vatican. On assemble des évêques. Benoît V, qui n'avait pu s'échapper, est obligé de comparaître, revêtu des habits pontificaux. Le cardinal-archidiacre lui reproche l'impudeur avec laquelle il avait osé s'asseoir sur la chaire pontificale, après avoir condamné lui-même Jean XII, et prêté serment de ne concourir jamais à l'élection d'un pontife romain, sans le consentement de l'empereur: le pape n'ayant rien à répondre, se dépouilla lui-même des marques de sa dignité, et se jetant aux pieds de l'empereur, il lui remit le bâton pastoral que les papes portaient toujours alors; Léon VIII brisa le bâton, déposa Benoît de l'épiscopat et de la prêtrise, le réduisit à son rang de cardinal-diacre, et l'envoya dans une forteresse d'Allemagne.

Léon VIII renouvela alors le décret accordant aux rois d'Italie le droit de nommer le pape. Otton I[er] avait passé quatre ans en Italie, il revint en Allemagne en 965, pour régler les affaires de ce royaume, qui exigeaient sa pré-

Dixième siècle.

sence. A peine l'empereur était au nord des Alpes, que les Romains voulaient être libres. Léon VIII était mort. Les Romains avaient envoyé des députés chargés d'engager Otton de renvoyer Benoît V à Rome, pour reprendre la thiare : ce pape venait de finir sa carrière à Hambourg. Ils revinrent à Rome, accompagnés de Liutprand, évêque de Vérone, dont l'ouvrage intitulé, *Histoire des choses arrivées de son temps*, est presque le seul guide que nous ayons pour tracer le règne d'Otton Ier et de l'évêque de Spire, le même qui avait été rudement fustigé à Rome, pour avoir présidé à la déposition de Jean XII.

Les Romains, en présence de ces deux commissaires impériaux, élurent pape l'évêque de Narni; il prit le nom de Jean XIII; bientôt ce pontife, créature de l'empereur, est enfermé dans le château Saint-Ange; et ensuite exilé dans la Campanie. On ne lui donna pas de successeur. Le préfet de Rome, les tribuns, le sénat, voulaient rétablir les anciennes lois républicaines; mais ce qui dans un temps est une entreprise de héros, devient dans un autre une tentative de séditieux.

Adalbert avait fait soulever contre Otton une partie de la Lombardie, l'empereur grec, Ni-

cephore Phocas, envoyait à son secours une armée navale très-nombreuse. Ces deux entreprises guerrières, qui semblaient justifier l'espoir et le courage des Romains, eurent une issue également malheureuse. La flotte de Bisance fut défaite par les musulmans. Abulfeda rapporte que les Grecs perdirent à cette occasion plus de vingt mille hommes. Otton avait chargé Barkard, duc de Souabe, de joindre ses forces à celles qu'il avait laissées à Pavie, pour la défense de la Lombardie. Adalbert fut surpris et mis en déroute. Dixième siècle.

CHAPITRE VIII.

Troisième voyage d'Otton Ier en Italie. — Ambassade de l'historien Liutprand à Constantinople.

ADALBERT, favorisé par les nombreux ennemis des Allemands, augmentait ses partisans; Otton, pour arrêter le cours de ses trames secrètes, après avoir tenu la diète de Worms, revient en Italie au mois de septembre 967, par la route de l'Helvétie. Les Romains, hors d'état de se défendre, avaient engagé le pape

Dixième siècle.

Jean XIII à revenir à Rome, et lui demandaient pardon; mais l'empereur, sans faire attention à ce tardif repentir, continuait sa route; il arriva devant Rome à la fin de décembre; les portes étaient ouvertes, les habitans venaient à sa rencontre avec des rameaux d'olivier dans les mains.

L'empereur feignant de mépriser l'insulte faite à lui-même, ne paraissait s'occuper que de l'attentat commis contre le pape. Les consuls sont pendus, les tribuns et quelques sénateurs sont exilés au fond de l'Allemagne, on crève les yeux aux autres. Le préfet de Rome fut promené nu dans les rues, monté sur un âne, fouetté dans les carrefours, et jeté dans un cachot, où il mourut de faim. A la suite de ces exécutions sanglantes, Otton Ier fit couronner empereur, en sa présence, son fils Otton II, reconnu pour son successeur par la diète germanique.

Otton Ier jouissait alors, dans toute l'Italie antérieure, de l'autorité la plus étendue. Son armée, après avoir subjugué le duché de Spolette, s'approchait de Benevent; les princes lombards, pour me servir des expressions de Giannone, le prince de Benevent, celui de Salerne, et le comte de Capoue, n'étaient pas

Dixième siècle.

en état de s'opposer à sa domination, comme autrefois Arechis et son fils Grimoalde s'opposèrent à celle de Charlemagne et de son fils Pepin. Ils prirent le parti de se déclarer ses feudataires, et de lui payer le tribut qu'ils payaient auparavant à Constantinople. Chacun d'eux cherchait à mériter sa bienveillance et sa protection, par la promptitude de son obéissance, et par les marques les plus multipliées de son respect.

La domination d'Otton embrassait à-peu-près toute l'Italie; il ne lui restait à conquérir que le territoire des Vénitiens, les deux extrémités méridionales qui obéissaient immédiatement aux empereurs de Constantinople, et quelques postes occupés par les musulmans. Quoique les cités de Gênes, de Pise, de Naples et d'Almasi se gouvernassent en république, elles reconnaissaient encore la supériorité des empereurs d'Occident ou d'Orient; la seule république de Venise jouissait d'une entière indépendance; mais pour l'attaquer, Otton n'avait point de flotte: il confirma donc sans restriction les priviléges dont jouissaient les Vénitiens.

Il n'était pas aisé de dépouiller les Grecs des possessions qui leur restaient, d'un côté, dans

Dixième siècle.

la Calabre ultérieure, et de l'autre, dans les terres de Bari et d'Ottrento. Ces pays étaient défendus par la mer que les Grecs couvraient de leurs vaisseaux. Otton résolut de se les procurer en mariant son fils Otton II avec la princesse Théophanie, fille de l'empereur Romain II.

L'historien Liutprand, évêque de Vérone, fut chargé de cette négociation délicate; il nous en a transmis les détails. Sa relation, altérée par la haine nationale et par le ressentiment personnel d'une réception peu favorable, ne mérite peut-être pas une entière croyance, mais elle peint les moeurs et les usages de ce siècle.

Liutprand, accompagné d'une suite d'environ vingt-cinq personnes, arriva à la cour de Constantinople le 4 juin 968, dans de fâcheuses conjonctures. L'empereur Romain II était mort en 963, ne laissant que des enfans en bas-âge. Basile II et Constantin VII lui succédèrent, sous la tutelle de Théophana, mère de la princesse qu'Otton II devait épouser. Nicephore, général des armées d'Italie, déclaré auguste au milieu des troubles du palais, avait épousé l'impératrice veuve, et quoiqu'il ne manquât pas de talens pour gouverner, il avait les ménagemens

les plus extrêmes à garder pour ne pas soulever les mécontens; les Occidentaux étaient généralement regardés à Constantinople comme des barbares. Les Grecs méprisaient les Latins, parce que les sciences fleurissaient à Constantinople, tandis qu'à Rome tout dégénérait, jusqu'à la langue latine, quoiqu'on y fût plus instruit que dans tout le reste de l'Occident. Les habitans de Rome n'étaient point appelés Romains, mais Lombards, dans la ville impériale. On les regardait comme des déserteurs, comme des esclaves révoltés contre leur maître, et les empereurs Allemands, comme des brigands qui retenaient un bien qui ne leur appartenait pas: cette opinion généralement répandue, et qu'on ne pouvait contredire sans s'exposer à un mouvement populaire, dirigeait la conduite de Nicephore dans la réception faite à l'ambassade d'Otton. Dixième siècle.

Liutprand rapporte qu'on le logea dans un hospice, qu'il dépeint comme une prison; les gardes qu'on lui avait donnés, sous prétexte de lui faire honneur, étaient autant de géoliers qui en interdisaient l'entrée et la sortie. Les pourvoyeurs de la cour, chargés de son entretien, ne cherchaient qu'à gagner sur sa dépense. Quelques jours après son arrivée, il eut

Dixième siècle.

une vive contestation avec le frère de l'empereur Nicephore; il voulait qu'Otton, pour commencer la négociation, abandonnât le titre d'empereur romain. Dans sa première audience, Nicephore reprochait à Otton l'usurpation de l'Italie, et sur-tout de la ville de Rome. De quel droit, disait-il, Otton a-t-il envahi les états dont Bérenger et Adalbert jouissaient sous la protection de l'empire? De quel droit ravit-il à l'empire ses anciens vassaux, tels que les princes de Benevent et de Capoue? Il traitait Liutprand d'espion et son maître de tyran, qui venait d'exercer dans Rome les plus horribles cruautés.

Ces inculpations auraient embarrassé un homme moins instruit et moins accoutumé aux affaires. Liutprand prend la parole sans se déconcerter : si le nom d'usurpateur convient à Otton, prince, il faut le donner aux plus grands monarques. C'est par une élection libre que les Romains ont placé Otton sur le trône, pour les délivrer de la tyrannie de Bérenger et des femmes dissolues qui, sous le nom d'un pape sans moeurs, remplissaient Rome et l'Italie de leurs débauches scandaleuses. Si des rebellions ont forcé Otton d'user de sévérité pour faire respecter le successeur des apôtres,

il n'a fait qu'exécuter les lois de Théodose, de Valentinien et de Justinien contre les assassins et les rebelles. Si Adalbert prétend disputer à Otton ses droits sur l'Italie, j'offre le duel de la part de tous les capitaines qui m'accompagnent.

Dixième siècle.

Sur quel titre, qui ne soit anéanti, les empereurs de Constantinople peuvent-ils appuyer leurs prétentions sur Rome et l'Italie; les Lombards en on fait la conquête; Charlemagne l'a retirée des mains des Lombards; les princes de Benevent, de Salerne et de Capoue en possèdent une partie par le droit des armes; ils reconnaissent Otton pour leur suzerain. Il ne reste aux Grecs que quelques places dans l'Apulie et dans la Calabre, possessions plus onéreuses qu'utiles, et qu'il est de leur intérêt d'abandonner. C'est pour terminer toutes ces querelles, que mon maître vous propose le mariage de son fils avec la princesse Théophanie, alliance aussi honorable qu'avantageuse aux deux nations. J'attends de votre bouche les conditions auxquelles nous pourrons l'obtenir.

L'empereur, peu accoutumé à la franchise germanique, prétextant que ce jour était une fête solemnelle, et qu'il était temps de se rendre

à Sainte-Sophie, remit sa réponse à une autre audience.

Dixième siècle.

Si l'on en croit Liutprand, la marche solemnelle de l'empereur pour se rendre au temple, n'était qu'une pompe ridicule annonçant la misère de l'empire. Du palais à Sainte-Sophie, les rues étaient bordées de marchands et d'habitans armés de fragmens de boucliers et de javelots rouillés ou rompus. Le peuple marchait pieds nus pour honorer le prince. Les seigneurs qui l'accompagnaient étaient couverts d'amples manteaux, c'était leur habit de cérémonie; point d'or ni de pierreries que sur le seul Nicephore, dont l'ajustement formait un assortiment bisarre. Des musiciens chantaient ses louanges; ils le nommaient l'Etoile du matin, le Soleil levant, le Fléau des musulmans, le Prince des princes, et celui à qui toutes les nations devaient être soumises. Lorsque les musiciens faisaient quelques pauses, le peuple, par ses acclamations, souhaitait longues années à l'empereur, longues années à son auguste père, le césar Bardas.

Il est vraisemblable que la haine de Liutprand a chargé cette description; mais il rend les acclamations avec exactitude; elles s'accordent avec la vanité grecque. D'ailleurs, toutes les na-

tions qui sentent leur décadence, sans vouloir en convenir, cherchent à couvrir leurs pertes réelles par l'hyperbole des titres. Le dernier monarque d'un grand empire fut presque toujours chargé d'éloges les plus fastueux. Après l'office, il y eut, selon la coutume, un festin royal auquel Liutprand fut invité. L'empereur lui fit quelques questions sur l'état de la milice d'Otton, dont il paraissait faire peu de cas. L'ambassadeur répondit hardiment, par un parallèle des Francs et des Grecs, dans lequel les Grecs n'avaient pas l'avantage.

Dixième siècle.

CHAPITRE IX.

Liutprand revient en Italie. — Mariage d'Otton avec la princesse grecque Théophanie; mort de ce prince.

L'AMBASSADEUR, auquel le séjour de Constantinople n'était pas agréable, demanda une seconde audience. On ne s'entretint que sur le mariage de la princesse : il était difficile de s'entendre sur les conditions. Liutprand demandait pour dot les pays que l'empire grec possédait encore en Italie; l'empereur, au contraire, exi-

Dixième siècle.

geait qu'Otton achetât une si haute alliance par la restitution de Rome, de Ravenne et de tous les pays qui avaient formé l'exarchat.

Il eut une troisième audience le jour de la fête de saint Pierre. L'office fut encore suivi d'un repas auquel Nicephore retint l'ambassadeur; mais voyant qu'on plaçait avant lui les députés des Bulgares, nouvellement arrivés à Constantinople, il sortit de la salle du festin. On court après lui; on lui représente que ce cérémonial était le résultat d'un traité entre l'empire et le roi des Bulgares: Liutprand ne se rend pas à ces raisons, et se retire chez lui. Les Bulgares étant partis, Nicephore fit venir Liutprand à sa table. On demandait toujours qu'Otton renonçât au titre d'empereur des Romains et à la suzeraineté sur les duchés de Benevent, de Salerne et de Capoue. Nicephore assurait que Constantin ayant quitté Rome, n'y avait laissé que des misérables, et qu'il transporta dans la nouvelle ville tout ce qu'il y avait de Romains. Liutprand répondit qu'il pensait que les Grecs avaient renoncé au nom romain, comme ils en avaient quitté l'habit et le langage: la négociation ne fut pas terminée. Liutprand eut son audience de congé le 27 juillet, et revint à Rome.

Dans le temps que Liutprand quittait la ville

de Constantinople, Nicephore voulant persuader à Otton que la mal-adresse de son ambassadeur était la cause que sa négociation n'avait pas réussi, envoyait lui-même une ambassade à Rome, pour assurer l'empereur Otton que non-seulement il consentait au mariage projeté, mais que la princesse se rendrait incessamment à Ottrento. C'était un raffinement de haine, pour rendre plus sanglant l'affront qu'il faisait à Otton par son refus. Otton, trompé par ses promesses, fait partir plusieurs comtes avec une magnifique escorte, pour recevoir la princesse grecque. A peine ils étaient arrivés sur la terre de Bari, qu'enveloppés dans une embuscade, les uns sont massacrés, les autres pris et conduits à Constantinople.

Dixième siècle.

Otton, justement irrité d'une si horrible perfidie, marche contre les Grecs à la tête de ses meilleures troupes. Les princes de Benevent et de Capoue secondent la vengeance d'Otton. Les Grecs, malgré les secours reçus des musulmans, sont taillés en pièces; on en fait prisonniers un grand nombre que les Allemands renvoient à Constantinople, après leur avoir coupé le nez. A l'aspect de ces malheureux, les habitans de Constantinople se soulèvent contre Nicephore; il est assassiné. On

Dixième siècle.

proclame empereur Jean Zimiscès. Ce prince, persuadé que sa propre sûreté et celle de l'empire exigeaient qu'il vécût en bonne intelligence avec Otton, se hâta d'envoyer Théophanie en Italie. Le mariage de cette princesse avec Otton fut célébré à Rome, en 927. Quelques écrivains allemands assurent qu'elle eut pour dot les provinces d'Italie, occupées par les Grecs et les prétentions des Grecs sur la Sicile, la Corse et la Sardaigne, occupées par les musulmans; mais il est constant que ces pays continuèrent à être régis par leurs anciens souverains.

La cour impériale revint en Allemagne fort peu de temps après les noces du jeune empereur Otton. Son père mourut d'apoplexie dans le monastère de Thenleben en Thuringe, le 7 mai 973, à l'âge d'environ soixante ans; il fut enterré dans la cathédrale de Magdebourg.

CHAPITRE

Dixième siècle.

CHAPITRE X.

Règne d'Otton II.

OTTON II n'avait que dix-huit ans lorsqu'il monta sur le trône. Sa mère, Adélaïde, s'empara des rênes de l'état. Bientôt une brouillerie intervenue entre cette princesse et son fils, la détermina à se retirer à Vienne en France, auprès de son beau-frère Conrad, roi de Bourgogne. Il est très-difficile de démêler l'histoire de ce règne, à cause du peu de concert entre les contemporains qui nous en ont transmis les événemens. À peine Adélaïde avait quitté la cour d'Allemagne, qu'une guerre civile éclate dans ce royaume. Henri le jeune, duc de Bavière, cousin germain de l'empereur, se fait couronner roi d'Allemagne dans Ratisbonne. Le roi de Danemarck et le duc de Bohême profitent de ces troubles pour dévaster la Germanie. Otton II défait le roi de Danemarck et le duc de Bohême. Henri de Bavière, abandonné par ses alliés, fut obligé de poser les armes. Une diète assemblée à Ratisbonne, fit le procès aux re-

Dixième siècle.

belles en 977. Les évêques et les comtes, impliqués dans cette affaire, perdirent leurs fiefs, et furent envoyés en exil. Le roi fut dépouillé de son duché de Bavière, dont l'empereur investit son neveu Otton, fils de Ludolphe, roi de Souabe.

Pendant ces troubles, les Romains faisaient leurs efforts pour recouvrer leur liberté. Après la mort de Jean XIII, Benoît VI avait été élu du consentement de la cour d'Allemagne. Le consul Crescentius, à la nouvelle de la mort d'Otton Ier, se saisit de la personne du pontife, l'enferma dans le château Saint-Ange, et fit élire un diacre de l'église romaine, qui prit le nom de Boniface VII. Il promit de se borner aux fonctions pontificales. Benoît VI fut étranglé dans sa prison. Bientôt les sénateurs de Rome soupçonnant Boniface VII d'entretenir une secrète correspondance avec la cour d'Allemagne, le chassèrent honteusement et donnèrent le siége papal à Donus II, qui mourut quelques mois après. Benoît VII lui succéda. Tous ces changemens étaient accompagnés des plus grands désordres.

Boniface VII, au rapport de Baronius, avait dépouillé le Vatican de son trésor et de ses plus riches ornemens. Il se réfugia dans Constantinople,

Dixième siècle.

et ne pouvant décider cette cour à le rétablir sur sa chaire par la voie des armes, il eut recours à Otton II. Benoît VII était neveu du marquis Albéric, patrice de Rome, qui avait maintenu pendant vingt-deux ans la liberté romaine contre tous les efforts d'Hugues de Provence et de Bérenger II, il ne pouvait être agréable à la cour de Germanie.

Otton II, appelé en Italie par le parti de Boniface VII, entra dans Rome sans résistance, en 981. On assure qu'ayant engagé à dîner tous les sénateurs du parti de Crescentius, il les fit égorger au milieu du repas. Cependant Benoît VII resta en possession de la papauté, soit que Boniface VII ne voulût pas revenir en Italie, ou que l'empereur Otton, déja odieux aux Romains par l'horrible trahison employée par lui pour exterminer les sénateurs qui lui étaient contraires, ne se crût pas assez affermi pour faire déposer un pontife qui lui était odieux.

Dixième siècle.

CHAPITRE XI.

Guerre d'Otton II contre les Grecs. — Bataille de Tarento.

Les ennemis de la cour d'Allemagne se voyant sur le point d'être écrasés par Otton, avaient attiré dans la Calabre et dans l'Apulie toutes les forces de l'empire grec. L'empereur Zimiscès étant mort en 975, Basile II et Constantin VII, frères de l'impératrice d'Occident, Théophanie, étaient remontés sur le trône, Otton II croyait l'occasion favorable pour s'emparer des provinces regardées par lui comme la dot de sa femme. Ses troupes, auxquelles s'étaient réunies celles de Benevent, de Salerne, de Capoue, de Naples et des autres cités méridionales d'Italie, auparavant soumises aux empereurs de Constantinople, et reconnaissant alors la suzeraineté du roi d'Italie, eurent d'abord quelques succès. Les Grecs s'adressèrent aux musulmans d'Afrique, d'Egypte et de Sicile, en leur promettant une solde avantageuse : ces guerriers équipèrent une flotte

nombreuse et tournèrent leurs voiles vers l'Italie. Dixième siècle.

Ils débarquèrent à Crotone, dans les premiers jours de 982, et se mettaient en marche pour se réunir à l'armée des Grecs, lorsqu'ils furent attaqués par l'empereur Otton. Aboul-cazen, général des musulmans, vainqueur dans trois combats, fut vaincu et tué dans le quatrième. L'empereur pénétra jusqu'à Rhegium, se rendit maître de cette ville et de toute la Calabre ultérieure. Traversant ensuite la Basilicate, il s'approcha de Tarento, dont il s'empara.

Une seconde flotte de musulmans arrivait alors, elle aborde dans le golfe de Tarento. Les musulmans, joints aux Grecs, se présentent devant les Latins en ordre de bataille, Otton les force à la retraite; mais sans abattre leur courage, ils se rallient pendant la nuit. La bataille recommence le lendemain, Otton demeura encore vainqueur après les plus héroïques efforts faits de part et d'autre.

Tandis que l'armée d'Otton, désormais sans défiance, ne songeait qu'à recueillir des dépouilles, les Grecs et les musulmans profitent des ténèbres de la nuit pour faire de nouvelles dispositions qui devaient leur assurer la vic-

Dixième siècle.

toire. La plus grande partie d'entr'eux se met en embuscade dans les défilés des montagnes; les autres se montrent, au lever du soleil, dans la plaine, en affectant une contenance incertaine. Otton, méprisant de si faibles ennemis, laissant reposer son armée, se contente d'aller à eux avec peu de troupes, comme pour achever leur défaite. A peine est-il à la portée du trait, qu'il se voit tout-à-coup enveloppé d'une multitude d'ennemis qui sortent des gorges des montagnes, tombent sur lui avec fureur, et taillent en pièces tout ce qui l'environne. Le succès enflamme le courage des ennemis, tandis que la terreur et la fuite des vaincus jette dans toute l'armée d'Otton l'épouvante et le désordre. Les écrivains allemands prétendent que les princes lombards, attachés au monarque saxon, par la seule terreur de ses armes, ne cherchaient qu'une occasion de contribuer à sa défaite, et que toutes les troupes italiennes, qui faisaient la plus grande force de l'armée impériale, ayant pris la fuite comme de concert, les allemands se trouvèrent seuls exposés à la rage des Grecs et des musulmans, qui en firent un horrible carnage.

Dixième siècle.

CHAPITRE XII.

Suites de la bataille de Tarento.

Cette bataille fut livrée auprès de Tarento, le 15 juillet 982. Otton ne sortit qu'avec peine de la mêlée. Trouvant une barque au bord de la mer, il s'y jeta avec précipitation; il n'évitait un danger que pour tomber dans un autre. L'esquif qui le portait appartenait à des pirates: reconnu par le capitaine, il en obtint la permission de dépêcher un courier à sa femme Théophanie, pour lui envoyer le prix de sa rançon. La barque traversa le golfe de Tarento pour se rendre à Rossano, où l'impératrice tenait sa cour. Théophanie fit sortir de la ville beaucoup de mulets qui paraissaient chargés d'or et d'autres richesses. Les pirates voyant arriver ce cortége, ne doutaient pas que ce ne fût la rançon de leur prisonnier. Thierri, évêque de Metz, accompagné de quelques barques conduites par des soldats habillés en matelots, s'approche des corsaires. Otton se voyant près des siens, et se fiant à l'adresse avec laquelle il savait nager, se

Dixième siècle.

précipite dans la mer. Toutes les barques latines s'avancent pour recevoir l'empereur. Les corsaires grecs, craignant d'être arrêtés à leur tour, s'éloignent, ne rapportant que la honte de se voir frustrés d'une si riche proie. Quelques écrivains ont orné de circonstances romanesques cet événement qui, suivant l'observation de l'auteur de l'*Abrégé chronologique de l'Histoire d'Italie*, pourrait bien n'être qu'une fable.

Sorti de ce péril, Otton assembla dans Vérone la diète générale d'Italie et d'Allemagne, dans laquelle Otton III son fils, âgé de quatre ans, fut choisi pour lui succéder. Dans cette assemblée fut publiée une longue ordonnance pour servir d'interprétation aux lois lombardes. Muratori, après en avoir rapporté les articles, ajoute : « Ces lois paraissent aujourd'hui bien étranges, et on a raison de les rejeter. Mais dans ces siècles d'ignorance et de barbarie, on les trouvait aussi justes que nécessaires. Suivant les lois lombardes, lorsqu'on produisait quelque acte en preuve d'une acquisition de biens, si le contendant le rejetait comme faux, il suffisait à celui qui voulait en faire usage, de jurer en touchant les Evangiles, que l'acte était véritable et légitime ; les juges prononçaient en

Dixième siècle.

sa faveur, tant était grande la vénération qu'on portait alors à la foi du serment. Il en résultait depuis long-temps les effets les plus pernicieux. Ces siècles abondaient en faussaires, dont les faux diplomes, conservés dans les archives, mettent en défaut encore aujourd'hui la sagacité des savans.

Il se trouvait aussi des gens à conscience peu délicate, auxquels un faux serment ne coûtait rien. Ce désordre ébranlait toutes les fortunes. Dès l'année 963, les grands et les évêques d'Italie, dans une diète tenue à Rome, s'étaient plaints de cet abus à l'empereur Otton 1er. On chargea les conciles d'y remédier. Mais les lois ne pouvant être publiées que dans une diète générale, les travaux des évêques n'eurent aucun succès.

Il fut ordonné, dans la diète de Vérone, que si quelqu'un argue de faux les titres, les diplomes, les sermens, la querelle sera terminée par le duel.

Cette diète fournit encore une occasion à l'empereur Otton II, de faire reconnaître l'autorité impériale dans Venise. Déja, sous le dogat de Pierre Orseolo, dit *le Saint*, et de Vital Candiano, successeur d'Orseolo, Otton avait été invité de s'immiscer dans le gouvernement

Dixième siècle.

de cette république. La veuve et les enfans du doge, Pierre Candiano, massacrés par la faction populaire, étaient venus lui demander vengeance de l'assassinat d'un époux et d'un père. Le doge, Vital Candiano, s'étant rendu auprès d'Otton, arrêta les projets de ce prince.

Sur ces entrefaites, les Caloprini, si célèbres dans l'histoire de Venise, vaincus et chassés par les Morosini, vinrent implorer la protection de l'empereur à Vérone; les Caloprini et les autres, bannis de la république, offraient sans doute de reconnaître le roi d'Italie pour leur suzerain. Otton avait le plus grand intérêt d'assujettir un état enclavé dans ses domaines, et qui, dans toutes les guerres, favorisait toujours les empereurs d'Orient, au préjudice de ceux d'Occident. Les mécontens ne manquaient pas de donner du poids aux invectives prodiguées au parti dominant, en vantant à Otton la gloire du succès, et la facilité que donnaient à l'entreprise les nombreux partisans qu'ils avaient dans Venise. Otton, trompé par ces rapports, non-seulement offrit ses secours aux révoltés, mais il défendit à ses sujets de porter des vivres sur les terres de la république, et d'avoir aucun commerce avec elle. Venise dont le commerce embrassait l'Europe entière,

ne souffrait aucun dommage de ces vaines prohibitions, et l'empereur, qui n'avait point de marine, fut bientôt obligé d'abandonner un projet au-dessus de ses forces, pour songer à se venger des Grecs.

Dixième siècle.

Au lieu de s'avancer rapidement sur Rome, hors d'état de leur résister, ils s'étaient arrêtés à reprendre quelques places où les allemands se maintenaient. Cette négligence avait donné le temps à Otton de rassembler une nouvelle armée; les Grecs reçurent quelques échecs qui n'eurent pas de suite.

Le pape Benoît VII était mort le 10 juillet 983; il importait à Otton que le siége de Rome fût rempli par une de ses créatures. L'annaliste et le chronographe saxon disent sous l'année 983. Otton II retourne à Rome, et met, avec les honneurs convenables, l'apostolique à la tête de l'église romaine. Ces paroles ne peuvent regarder que le pape Jean XIV, qui ne siégea qu'un an; il s'appelait Pierre Canepanova. Otton 1er l'avait fait évêque de Pavie, et Otton II l'avait créé archi-chancelier du royaume d'Italie. L'empereur mourut quelques mois après, d'une blessure mal guérie. Quelques écrivains qui ne veulent pas que les princes meurent de mort naturelle comme les autres hommes, ont soup-

Dixième siècle.

çonné sa femme, Théophanie, de l'avoir empoisonné. L'auteur estimable de l'*Abrégé chronologique de l'histoire d'Allemagne*, parle de ce soupçon qui n'est fondé sur aucun monument historique. Otton n'était âgé que de vingt-huit ans. Il fut entèrré dans l'église de Saint-Pierre.

Les Grecs se remirent en possession de presque tous les pays qu'ils avaient perdus dans le midi de l'Italie depuis un siècle. Les princes lombards de Benevent, de Capoue et de Salerne furent contraints de leur rendre hommage. Ils fortifièrent plusieurs places, pour se défendre tant contre les latins que contre les musulmans, plus souvent leurs ennemis que leurs alliés.

Les musulmans, cantonnés dans ce coin de l'Italie qu'environne le Mont-Gargan, infestaient les provinces voisines par de fréquentes incursions. Ces ravages furent l'origine de la conquête des Deux-Siciles par des troupes de pélerins venus de France, et dont on parlera bientôt.

Dixième siècle.

CHAPITRE XIII.

Règne d'Otton III. — Les Romains rétablissent les magistratures républicaines.

LA jeunesse d'Otton III ne lui permettait pas de porter la couronne; cependant la diète germanique, prévoyant les troubles dont cette minorité pouvait être accompagnée, se hâta de le faire couronner à Aix-la-Chapelle. Henri, duc de Bavière, déposé en 977, par la diète de Ratisbonne, sortant de la prison dans laquelle Otton II le tenait enfermé, s'était rendu maître de la personne du jeune monarque et de la régence de l'état. Toute l'Allemagne prend les armes, Henri est contraint d'abandonner le pays. L'éducation d'Otton est confiée à Théophanie sa mère, et à Adélaïde son aïeule. On chargea l'archevêque de Mayence de la principale direction des affaires, avec le conseil des grands vassaux d'Allemagne. Cette minorité fut remplie de guerres assez longues contre les Esclavons.

La mort d'Otton II avait replongé l'Italie

Dixième siècle.

dans les dissentions civiles dont ce prince voulait la faire sortir. Le consul Crescentius, rappelé par les Romains, non-seulement rétablissait dans Rome les magistratures républicaines, mais il prétendait qu'Otton III, élu roi d'Italie du vivant de son père, par la diète de Vérone, ne devait pas être reconnu en cette qualité, parce qu'il n'avait pas reçu la couronne dans Milan ou dans Monza. En vain l'impératrice Théophanie avait établi sa cour à Rome pour y maintenir, par sa présence, l'autorité de son fils, l'amour des Romains pour la liberté, où les intrigues de Crescentius l'emportaient sur les soins de cette princesse.

L'origine de ce célèbre Romain est fort obscure; il se nommait Crescentius Numantianus : quelques-uns prétendent qu'il était fils de la célèbre Marosie. Il est certain qu'il était du même parti qu'avaient présidé les Albéric, époux et fils de Marosie. Cette famille défendit près de cent ans la liberté romaine. Theodora jouissait dans Rome d'une autorité presque sans bornes en 900. Crescentius ne succomba qu'en 998; ce fut par conséquent un siècle de puissance à peu près continue, exercée sur le théâtre le plus orageux. Le pape Boniface VII, qui s'était réfugié à Constantinople, rentrant

dans Rome à main armée, s'empara du pontificat. Jean XIV, protégé par les empereurs d'Allemagne, enfermé dans les cachots du château Saint-Ange, y mourut de faim et de misère. L'auteur de cette violence mourut lui-même subitement quelques mois après. On élut Jean, diacre de l'église romaine, qui mourut avant d'avoir été sacré, et qui n'est pas ordinairement compté parmi les pontifes Romains. Il eut pour successeur Jean XV, fils d'un prêtre nommé Léon, que les magistrats Romains obligèrent bientôt de sortir de Rome pour chercher un asile dans la Toscane.

Dixième siècle.

Au milieu de ces révolutions, les affaires d'Allemagne avaient forcé l'impératrice Théophanie à repasser les monts. Le consul Crescentius craignant que cette princesse ne revînt bientôt à la tête d'une armée, et se souvenant des sanglantes exécutions qui avaient signalé les voyages d'Otton Ier et d'Otton II dans Rome, engagea le pape à revenir au Vatican; mais son autorité fut bornée aux affaires ecclésiastiques. Ce pontife avait envoyé des légats en Allemagne, chargés seulement d'engager Otton III à venir recevoir dans Milan et dans Rome les couronnes d'Italie et de l'Empire. Il mourut

Dixième siècle.

en 996, pendant qu'Otton III se faisait reconnaître à Pavie.

La cour d'Allemagne avait eu le crédit de placer sur le siége de Rome, Brunon, fils d'Otton, duc de Franconie. Il prit le nom de Grégoire V. Otton III fut couronné empereur par ce pontife, qui était son neveu. Il tint ensuite une cour plénière dans laquelle Crescentius et quelques sénateurs romains furent condamnés à l'exil. Il fut réglé dans cette assemblée que, pour se conformer à l'usage établi par Charlemagne, le sacre des monarques allemands, en qualité de rois d'Italie, se ferait à Monza; loi qui ne fut pas toujours observée. Otton fit peu de séjour à Rome; instruit que des troubles s'élevaient dans la Lombardie, où plusieurs comtes refusaient de le reconnaître pour roi, parce qu'il n'avait pas reçu l'onction royale à Monza ou à Milan, il vint se faire couronner dans cette dernière ville.

A peine il avait quitté Rome, que les sénateurs, exilés de cette capitale, étaient rentrés dans leurs maisons. Le consul Crescentius fut rétabli solemnellement dans sa dignité. Grégoire V, dont la hauteur et la dureté pouvaient bien avoir causé cette subite révolution, craignant pour ses jours, se réfugia dans Pavie.

Il

Il y tint un concile dans lequel il excommunia Crescentius. Il fit si peu de cas de cette censure, que par son ordre on mit en prison les légats que Grégoire v avait envoyés à Rome.

Dixième siècle.

CHAPITRE XIV.

Mort de l'impératrice Théophanie.

L'IMPÉRATRICE mère, Théophanie, étant morte à Nimègue, en 991, les éminentes qualités de cette princesse faisaient desirer à toute l'Allemagne une impératrice sortie de la même famille. Adélaïde, que la mort de sa bru chargeait seule de l'éducation d'Otton III, voulait satisfaire le voeu public. Le jeune roi entrait, en 995, dans sa seizième année. L'empereur Constantin VIII, frère de Théophanie, avait trois filles, Eudoxie, Zoé et Theodora. Deux ambassadeurs furent envoyés à Constantinople pour faire la demande d'une de ces trois princesses : l'histoire ne nomme pas celle en faveur de laquelle le choix d'Otton s'était fixé. Les deux ambassadeurs étaient Jean Philagathe, dit *le Calabrois*, archevêque de Plaisance, et

Dixième siècle.

Bernuvald, archevêque de Wirsbourg. Les aventures de Philagathe sont un exemple des jeux de la fortune. Il était Grec, né en Calabre dans une condition servile. S'étant présenté à l'empereur Otton II, en habit de mendiant, quelque service qu'il avait eu occasion de rendre pendant l'expédition de ce prince dans la partie méridionale de l'Italie, lui valut une pension alimentaire et l'accès à la cour. Une hypocrisie soutenue, une humilité contrefaite, un détachement simulé des biens de la fortune, lui concilièrent peu à peu la bienveillance de l'impératrice Théophanie; elle ne cessa jusqu'à sa mort de le combler de bienfaits. L'archevêché de Plaisance étant venu à vaquer, il s'y fit nommer par le crédit de la cour d'Allemagne. Arrivé à Constantinople, il exposa le sujet de sa mission; sa proposition fut bien reçue. L'empereur Constantin le fit accompagner à son retour, par plusieurs sénateurs chargés de régler avec Otton les conditions de l'alliance; mais en passant par Rome, il y trouva une occasion de fortune qui l'arrêta. Le consul Crescentius, ayant chassé Grégoire V, neveu et ami de l'empereur Otton, crut voir dans le Calabrois les talens nécessaires pour

servir son ambition. Il le plaça sur la chaire pontificale, à condition qu'il se contenterait de l'autorité spirituelle, et qu'il laisserait le gouvernement civil et militaire entre les mains du sénat, sous la protection des empereurs de Constantinople : il est probable que les ambassadeurs grecs trempèrent dans ce complot.

Dixième siècle.

La circonstance semblait d'autant plus favorable pour consolider ce changement, que les Esclavons ayant rénouvelé la guerre en Allemagne, il était probable que la cour impériale oublierait pendant quelque temps les affaires d'Italie. On assure que le projet des Romains était de rétablir l'exarchat de Ravenne en faveur des empereurs de Constantinople, à condition que cette cour entretiendrait en Italie des forces capables d'obliger les rois allemands à respecter la liberté romaine. L'obscurité qui règne dans cette partie intéressante de l'histoire du moyen âge, ne permet pas de s'étendre sur les circonstances de cette négociation.

Dixième siècle.

CHAPITRE XV.

Otton III s'empare de Rome ; il fait périr les principaux magistrats romains.

La rapidité avec laquelle Otton III revint en Italie, semble annoncer qu'il en était instruit. Ce prince, après avoir confié la régence d'Allemagne à sa sœur Mathilde, abbesse de Quedlimbourg, se présente devant Rome, en 998, avec une armée nombreuse. La ville ouvrit ses portes. Le pape Philagathe avait pris la fuite, il fut arrêté : on lui coupa la langue, le nez, on lui arracha les yeux, il périt dans les supplices. On ne peut passer sous silence une simplicité singulière du cardinal Pierre Damien, qui, ayant rapporté que l'empereur avait fait couper la langue à l'anti-pape, ajoute ensuite, que quelques jours après, les Romains placèrent ce malheureux à rebours sur un âne, et le promenèrent dans toutes les rues de Rome, en le forçant de chanter à haute voix : Tel est le supplice que doit souffrir celui qui a chassé de son siége le pape de Rome.

Dixième siècle.

Crescentius et les principaux sénateurs de son parti s'étaient enfermés dans le château Saint-Ange. On regardait alors cette forteresse comme imprenable. L'empereur, après avoir fait de vains efforts pour l'emporter de vive force, fait proposer aux assiégés des termes d'accommodement, et tandis qu'on parlemente, ses troupes entrent par surprise dans la place; Crescentius et un grand nombre de ses partisans sont précipités du haut de la forteresse.

Grégoire V, qu'Otton avait rétabli dans la chaise patriarcale, mourut en 999. Otton III mit à sa place Gerbert, archevêque de Ravenne, son précepteur: il prit le nom de Silvestre II.

Gerbert, l'homme le plus savant de son siècle, fut le premier Français qui parvint à la chaire de Rome. Né d'une famille obscure en Auvergne, il embrassa de bonne heure l'état monastique, et fit les plus rapides progrès dans l'étude des belles-lettres. L'empereur Otton Ier le chargea d'instruire son fils, et l'abbaye de Bobbio fut la récompense de ses soins. Ses moines rebelles et scandaleux le forcèrent à les abandonner; il se retira d'abord auprès d'Otton II, et ensuite à Reims, où l'archevêque Adalberon, son ami, le fit écolâtre de son église. Reims devint, sous Gilbert, la plus

Dixième siècle.

célèbre école de France : parmi ses écoliers il compta le prince Robert, fils de Hugues Capet. A la mort d'Adalberon, le siége de cette métropole fut occupé par Arnoul, parent des derniers rois de France de la dynastie Carlienne. Hugues Capet venait de monter sur le trône, Arnoul lui prêta hommage, et ne laissait pas de favoriser en secret le compétiteur de ce prince ; il fut privé de son siége pour crime de félonie ; Gerbert lui succéda, et les travaux de l'épiscopat ne l'empêchèrent pas de se livrer à l'étude et de continuer ses leçons. Cependant Hugues Capet étant mort, Robert, son fils, crut devoir rétablir Arnoul sur le siége de Reims. Gerbert, dépouillé à son tour, s'était retiré auprès d'Otton III, qui lui donna l'archevêché de Ravenne. Il conserva la réputation d'un homme éclairé et d'un pape sage. Cependant voici ce que rapporte la Chronique d'Adelmar Chabanois, son contemporain et son admirateur.

Un vicomte de Limoges disputait quelques droits à l'évêque d'Angoulême, l'évêque l'excommunie ; le vicomte fait mettre l'évêque en prison ; il s'ensuit une longue procédure ; l'évêque, sorti de prison, et le vicomte, allèrent tous deux de France à Rome, plaider leur

cause en dernier ressort devant le pape Sylvestre II, en plein consistoire. Le croira-t-on? le vicomte fut condamné à être tiré à quatre chevaux, et la sentence eût été exécutée s'il ne se fût évadé. L'excès commis par ce baron en emprisonnant un évêque qui n'était pas son sujet, sa soumission pour Rome, la sentence aussi barbare qu'absurde du consistoire, peignent parfaitement le caractère de ces temps agrestes. S'il faut en croire l'annaliste saxon, la veuve de Crescentius abrégea la vie de ce pontife. L'ignorance le traita de magicien après sa mort : on débita que sa fortune était la suite d'un pacte fait par lui avec le diable, *des griffes duquel il eut bien de la peine à se tirer*, disent sérieusement Platina et je ne sais combien d'autres. Cette seule accusation prouve combien il était supérieur à son siècle, la distance entre son humble naissance et le rang auquel il parvint, l'étendue de ses connaissances, des instrumens d'astronomie et de mathématiques, des chiffres, des figures de géométrie : il n'en fallait pas tant alors pour mériter le titre de négromant.

Dixième siècle.

La mort de Crescentius, loin d'affermir la puissance impériale dans Rome, avait au contraire révolté tous les esprits; sa veuve deman-

Dixième siècle.

dant vengeance de la plus affreuse perfidie, intéressait en sa faveur tous les cœurs sensibles. Elle eut bientôt dans Rome l'autorité obtenue par Théodora et Marosie. Les Allemands tenaient les Romains subjugués, et les Romains brisaient leurs fers toutes les fois qu'ils le pouvaient. Un pape nommé par l'empereur, devenait toujours l'objet de l'exécration générale. L'idée de rétablir la république, vivait dans le cœur des Romains: on nomme de nouveaux magistrats. Les Grecs avaient alors dans l'Apulie une armée combattant tantôt contre les Sarrazins, tantôt contre les ducs de Benevent et de Salerne: les députés du peuple romain proposent aux chefs de cette armée une alliance défensive et offensive contre les Allemands: Otton III se rendit de nouveau en Italie, pour arrêter les progrès des Grecs et ceux des défenseurs de la liberté italienne, plus redoutables aux monarques de Germanie que les empereurs de Constantinople.

Ce dernier voyage devint funeste à Otton III. Assiégé dans Rome par le peuple mutiné, il eut beaucoup de peine à s'évader en se déguisant; pendant que ses plénipotentiaires faisaient aux Romains des propositions de paix, il mourut presque subitement au château de

Paterno, dans la Campanie, à l'âge de vingt-deux ans, laissant, plus indécis que jamais, le long combat de la papauté contre l'empire, des Romains l'un contre l'autre, et de la liberté italienne contre la puissance allemande.

Dixième siècle.

CHAPITRE XVI.

Réflexions sur le règne des trois Ottons. — Obstacles qui les empêchèrent de dominer en Italie.

Les trois Ottons employèrent toute leur politique à diminuer la puissance des ducs en Allemagne : pour y parvenir indirectement, ils favorisèrent l'élévation du clergé, parce qu'au moins les fiefs n'étaient pas héréditaires dans l'ordre ecclésiastique, et qu'au moyen de ce que les clercs étaient déclarés, par les canons, incapables de porter les armes, les vassaux des églises étaient souvent conduits par des avoués, sur les opérations desquels la cour avait plus d'influence. Les Ottons poussèrent la générosité jusqu'à confier aux églises l'avouerie des villes impériales situées dans leurs dio-

Dixième siècle.

cèses. De là, cette puissance extraordinaire des gens d'église, plus formidable aux rois de Germanie que celle des ducs les plus turbulens, lorsque la couronne perdit le droit de nommer aux grands bénéfices, et que les chapitres des cathédrales l'obtinrent.

La lutte entre les monarques allemands, dont l'autorité devenait chaque jour plus précaire, et celle des grands vassaux, qui se rendaient indépendans, fut la cause secrète du peu d'influence que les trois Ottons eurent en Italie, malgré leur bravoure et leur activité, et du grand pouvoir d'opinion obtenu par les papes.

Les princes allemands craignant sans cesse que les rois ne devinssent assez puissans pour se saisir du pouvoir souverain dont ces princes abusaient autant envers les peuples, traités par eux en esclaves, qu'envers la couronne qu'ils avilissaient, saisirent avec avidité l'idée d'un pouvoir spirituel et invisible, qui, pesant principalement sur la tête des rois, pouvait leur être opposé avec succès par la politique autant que par la religion. On verra dans la suite l'expérience de cette triste vérité, dans la conduite du pape Hildebrand et de l'empereur Henri IV. Ce fougueux pontife opprima ce

monarque, en profitant des dispositions des princes d'Allemagne, révoltés contre lui, et qui présentaient aux peuples ignorans les censures émanées du pontife romain, comme des lois sacrées dont l'effet non-seulement rompait le noeud de l'obéissance qu'ils avaient jurée au roi, mais les obligeait en conscience à poursuivre ce prince, regardé comme l'ennemi de Dieu. Dixième siècle.

La plupart des historiens ont répété que dans le dixième siècle il règne une grande obscurité historique qui ne permet pas de déterminer le degré de pouvoir exercé par les empereurs d'Occident à Rome et dans l'Italie. Je pense que cette confusion vient plutôt du défaut de s'entendre que de la chose même. Les publicistes, qui regardent la dignité d'empereur romain comme attachée, à cette époque, à la couronne d'Allemagne, et qui prennent, en conséquence, pour des révoltes les efforts constamment faits par les Romains pour échapper au joug des rois teutoniques, sont souvent embarrassés par la marche de l'histoire; mais ce système, que les seuls écrivains allemands admettent aujourd'hui, est insoutenable.

On a déja observé que la dignité impériale

Dixième siècle.

n'était pas plus attachée, par la jurisprudence de ce temps-là, au trône de Germanie, qu'à ceux d'Italie ou de France. Les rois de ces trois nations sont devenus indifféremment empereurs au gré des circonstances, sans que cette dignité fût une prérogative de leur sceptre. L'empire passa même à d'autres monarques. Ainsi, Louis l'Aveugle, roi de Bourgogne et de Provence, fut couronné empereur en 901, après la mort de l'empereur Arnoul, et le duc de Frioul, Bérenger 1er, obtint cette dignité après la mort de Louis l'Aveugle.

Selon les anciens usages des Romains, les empereurs d'Orient et d'Occident s'étaient attribués le droit de se donner des associés à l'empire, qui devenaient, par ce choix, leurs présomptifs héritiers; mais s'ils négligeaient de remplir cette formalité, l'élection du chef de l'empire était dévolue au sénat ou aux principales armées. Cette coutume, observée comme loi fondamentale à Constantinople, faisait fréquemment passer la pourpre impériale dans des nouvelles maisons. Ainsi en avaient agi les anciens Romains, ainsi en voulaient agir les Romains modernes.

Malgré leur mélange avec les nations du Nord, qui s'étaient successivement rendues

maîtresses de l'Italie, les habitans de Rome conservaient cette fierté secrète que donne une grandeur passée. Comment auraient-ils supporté patiemment que des Bructères, des Marcomans, des Teutons, prétendissent être les héritiers du trône des Trajan et des Marc-Aurèle; que les rives du Danube et les landes de la forêt d'Hyrcinie fussent devenues le centre de la domination des enfans de Romulus.

Dixième siècle.

On frémissait d'indignation à Rome, et on riait en même temps, selon l'expression de Voltaire, lorsqu'on apprenait qu'après la mort du bâtard Arnould, son fils Louis, qu'on écrivait *Hiludovic*, avait été désigné empereur des Romains à l'âge de sept ans, dans un village barbare nommé *Fourkeim*, et que cette étrange élection était l'ouvrage de quelques barons et de quelques évêques Germains, tandis que ce prétendu successeur des Césars n'avait pas, dans l'état de Rome, une maison qui lui appartînt en propriété.

Il semble que le sol de Rome soit fait pour la liberté. Les Romains, quelquefois opprimés par leurs magistrats ou par les étrangers, ne furent jamais entièrement assujettis. Les justes appréhensions que leur donnaient les Lom-

Dixième siècle.

bards établis à leurs portes, les avaient jetés dans les bras des monarques français. En les créant patrices, ils n'avaient pas prétendu couronner des souverains, mais seulement se donner des premiers magistrats, dont la puissance fût assez grande pour les protéger contre les entreprises de la cour de Pavie, et même de celle de Constantinople. Mais, comme s'ils eussent prévu que ces nouveaux princes pourraient un jour, malgré leur éloignement de Rome, entreprendre sur la liberté romaine, ils les enlacèrent dans les seuls liens que, pendant ces siècles de barbarie et de superstition, les rois n'osaient rompre: ces liens étaient ceux de la religion.

Les pontifes romains, dont la politique était profonde, profitèrent de cette disposition des choses pour jeter les fondemens de leur puissance temporelle. Les grands de Rome connaissaient, par une longue expérience, l'esprit de la multitude: ils savaient que le peuple d'une ville immense agit beaucoup s'il délibère peu; et que, dans un seul mouvement spontané, il peut anéantir toutes les usurpations amoncelées lentement par la diplomatique, contre ses droits, ou seulement contre ses intérêts. Ils prévoyaient en conséquence, que l'édifice de la grandeur pontificale ne s'éleverait jamais qu'à la

hauteur qui leur conviendrait. Loin de s'opposer aux prétentions des papes, ils flattaient eux-mêmes la vanité de l'église romaine; ils lui laissaient semer le champ dont ils se flattaient de manger un jour la récolte. Les uns et les autres se trompèrent d'abord.

Dixième siècle.

Charlemagne, vainqueur des Lombards, devint bientôt plus redoutable aux Romains que ne l'avaient jamais été Astolphe et Didier. Mais comment éloigner un prince dont la puissance et l'ambition étaient extrêmes, et qu'on avait appelé soi-même en Italie. Les calculs de la politique romaine se trouvant en défaut, on prit le parti de proclamer ce monarque empereur, non-seulement parce qu'il valait mieux l'avoir pour souverain que pour ennemi, mais parce qu'en qualité de vainqueur, il eût transmis sa puissance à ses enfans, comme un héritage; au lieu que la dignité impériale étant élective par l'usage, en beaucoup de circonstances, les Romains conservaient le principe du pouvoir dont l'exercice était confié à Charlemagne.

Charlemagne, investi de la dignité impériale, en fit valoir tous les droits, même celui de choisir son successeur. Si les vastes états de ce conquérant avaient pu se réunir pour ne former qu'un seul corps, l'empire romain fût sorti de ses cendres, les évêques de Rome auraient été

Dixième siècle.

réduits aux fonctions exercées en Orient par les patriarches de Constantinople, que les empereurs déposaient à leur gré, comme les padisha déposent aujourd'hui les muphtis de Stamboul. Mais Charlemagne, qui regardait avec raison l'hérédité comme le plus beau fleuron de sa couronne, craignait de perdre ce fleuron en rétablissant l'empire romain. Il avait devant les yeux la facilité avec laquelle la dignité impériale passait, à Constantinople, d'une famille à une autre. Voulant éviter cet inconvénient, il séparait toujours ses anciens états héréditaires de ceux qu'il venait d'acquérir en qualité d'empereur romain; et pour cette raison, il ajoutait au titre d'auguste, celui de roi très-invincible des Francs et des Lombards. Cette raison, qui a échappé à tous les historiens, l'engagea de partager ses royaumes entre ses enfans.

Charlemagne, avant de descendre au tombeau, ayant associé à l'empire son fils Louis le Débonnaire, lui commanda de prendre lui-même sur l'autel la couronne impériale, pour montrer aux Romains que cette couronne était le prix de sa valeur. Mais enfin, s'il fût mort sans faire le choix de son successeur, les anciens usages de Rome rendaient élective la dignité impériale: les Romains n'avaient pas aliéné leur liberté.

Je

Je n'examine pas la question de savoir s'il eût été en la puissance de Charlemagne de réunir à un tout ses vastes états. Il est certain qu'un vaste empire, élevé avec promptitude, s'écroule de même : toutes les pages de l'histoire prouvent cette vérité. Les seuls états fortement constitués, sont ceux qui ont insensiblement acquis le degré de puissance que leur destine la nature. Une ville réunie à un canton, un canton réuni à une province, une province réunie à un royaume, prennent aisément l'esprit du nouveau tout dont elles font partie; mais réunissez sous le sceptre d'un même souverain plusieurs grands royaumes, dont chacun a ses usages, ses moeurs, ses préjugés différens, l'esprit particulier s'opposera long-temps à ce que de leur réunion naisse un ensemble dont toutes les parties concourent également au bien général et à la force générale.

Dixième siècle.

La Suède et le Danemarck n'ont pas long-temps formé un même empire. L'Espagne et le Portugal réunis, se sont séparés de nouveau, malgré plusieurs liens qui semblaient les réunir. La réunion de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande, n'est pas encore bien consolidée; et quoique les différentes parties de la domination autrichienne dussent être depuis long-temps

Dixième siècle.

amalgamées les unes avec les autres, la diversité des nations dont cette monarchie est composée, s'opposa toujours à son unité politique. De là vient que le monarque de cet empire immense, qui s'étendait d'Ostende à Belgrade, et du fond de la Bohême à la mer Adriatique, n'a jamais été aussi redoutable à l'Europe qu'on aurait dû le craindre de l'étendue et de la population de ses états.

Louis le Débonnaire, à l'exemple de son père, choisit pour son successeur son fils aîné Lothaire, roi d'Italie et de la moitié de la France. Ce prince, beaucoup moins puissant que ses aïeux, l'était cependant assez pour faire respecter dans Rome la dignité impériale; mais ayant partagé ses états entre ses trois enfans, et son fils aîné, Louis II, associé à l'empire, étant réduit au royaume de Lombardie et au duché de Rome, les Romains, se trouvant soulagés du poids de la puissance des princes francs, songeaient à recouvrer leur liberté.

On a vu que Charles le Chauve, empereur d'Occident après Louis II, non-seulement acheta cette dignité, suivant Reginon et les *Annales de Fulde*, mais qu'il reçut la couronne impériale en vassal, en protestant qu'il la tenait de l'église romaine.

Depuis cette époque, la puissance impériale

avilie, ne fut reconnue à Rome que dans les circonstances d'éclat, et dans quelques occasions particulières. Les droits de souveraineté sur cette ville, étaient un objet de contestation entre les pontifes romains faisant valoir des donations faites à leur siége par Pepin, Charlemagne; et les principaux citoyens de Rome, auxquels la futilité de ces donations était connue, n'avaient souffert l'usage auquel les papes les employaient, que pour mettre à couvert les droits de la république romaine sous l'abri l'abri d'un rempart sacré.

Dixième siècle.

A la fin du neuvième siècle et dans le dixième, les Romains n'élisaient des empereurs que comme autrefois leurs ancêtres avaient nommé des dictateurs, lorsque la république était en péril. Mais hors de ces cas extraordinaires, cette capitale se gouvernait par ses officiers municipaux. Ainsi Hugues de Provence, roi d'Italie, ne put jamais parvenir à se faire proclamer empereur, quoiqu'il eût épousé Marosie, dont le pouvoir était presque sans bornes à Rome; mais alors les Romains n'avaient pas besoin d'un protecteur. La dignité impériale ne fut pas remplie depuis la mort de Berenger, assassiné en 924, jusqu'au couronnement du roi d'Allemagne, Otton 1er, en 962.

Dixième siècle.

Les trois Ottons, dont la puissance était formidable, se firent successivement couronner dans Rome, empereurs d'Occident.

Si des obstacles insurmontables ne se fussent opposés au rétablissement de l'empire romain, ces trois monarques, dont les états particuliers s'étendaient sur un tiers de l'Allemagne, étaient destinés à opérer cette révolution. Cependant, malgré le courage et l'activité déployes par ces trois empereurs, depuis 962 jusqu'aux premières années du onzième siècle, malgré toute la puissance que leur donnait, non-seulement l'Allemagne entière qui leur obéissait, mais une partie considérable de la France, sous le nom de *royaume de Lorraine ou de Bourgogne;* il leur fut impossible de fixer leur séjour dans Rome. Loin des princes allemands, redoutables à leurs monarques, et parmi leurs vassaux Lombards qui s'étaient appropriés presque tous les droits utiles dans les provinces composant le royaume d'Italie, il ne restait au roi qu'un vain titre, et presque d'autre pouvoir que celui de nommer aux évêchés et de conférer les fiefs qui venaient à vaquer; à de nouveaux vassaux, dont ordinairement ils faisaient des ingrats, parce qu'à peine ces nouveaux ducs et ces nouveaux comtes étaient en possession d'une province, que leur intérêt

Dixième siècle.

se trouvait en opposition avec ceux du roi d'Italie. D'ailleurs les habitans du nord et du nord-est de l'Europe, se montraient toujours prêts à envahir les frontières d'Allemagne ; il fallait combattre les Polonais, les Danois, les Hongrois, les Bohémiens. Ce contrepoids sauvait l'Italie d'un joug contre lequel, malgré ses précautions, elle se serait en vain débattue.

Ce beau pays, divisé en plusieurs souverainetés, souvent ennemies et toujours rivales, ne pouvait opposer qu'une faible résistance aux armées allemandes, dont l'amour pour le pillage surpassait encore la bravoure.

Lorsque les monarques allemands avaient passé les Alpes avec une forte armée, l'Italie s'inclinait devant eux ; mais à peine étaient-ils sortis de la péninsule, pour défendre leurs propres foyers, que l'Italie revendiquait sa liberté. Les villes faisaient valoir des diplomes achetés des rois quand ils étaient dans la détresse, ou fabriqués par l'imposture. Gênes obtint, en 958, de Bérenger II et de son fils Adalbert, le diplome en vertu duquel cette cité se gouvernait par ses magistrats.

Quelquefois on faisait intervenir la religion. Les biens donnés aux églises étaient réputés sacrés, c'était un moyen de couvrir un grand nombre d'usurpations ; l'astuce se mettait en

Dixième siècle.

garde contre la violence. Les cités commerçantes et maritimes nommaient des magistrats pour les gouverner. On prêtait hommage à un prince pour avoir un protecteur contre un autre prince; chacun se fortifiait. Presque tous les évêques d'Italie furent autorisés par les rois, pendant le dixième siècle, à relever les murs qui entouraient leurs villes épiscopales. Ces travaux augmentèrent leur crédit. Les Romains élisaient des consuls, des tribuns, des patrices, des préfets, suivant les occurrences. Les papes allemands, que les rois teutoniques donnaient aux Romains, quand ces rois étaient les plus forts, se voyaient souvent exclus de leur siége sous des prétextes qu'il était aisé de trouver; quelquefois on les assassinait. Rome était libre aussi long-temps que les troubles d'Allemagne lui permettaient de respirer en paix.

De cette alternative de liberté et d'assujettissement naît la prétendue confusion que quelques écrivains trouvent dans l'histoire relative de l'Italie et de l'Allemagne pendant le dixième siècle.

FIN DU SEPTIÈME LIVRE.

Onzième siècle.

LIVRE HUITIEME.

CHAPITRE PREMIER.

De l'autorité de l'Empereur des Romains, et de l'Evêque de Rome, pendant le onzième siècle.

LA féodalité, née en Italie, s'était étendue dans presque toute l'Europe; elle pénétra, au commencement du onzième siècle, jusque dans les états des musulmans d'Espagne. Tous les royaumes d'Occident se gouvernaient alors plutôt comme des grands fiefs que comme des monarchies.

Pour donner à ce principe tout son développement, quelques écrivains ont pensé qu'à la tête de la république chrétienne étaient alors deux chefs, l'empereur et le pape, desquels toute la hiérarchie féodale dérivait comme de son principe. L'un de ces potentats commandait aux corps, l'autre aux ames. Cette idée manque de justesse. L'empereur romain jouissait, à la vérité, d'une prérogative qui lui était particulière, celle de créer des rois; mais il

Onzième siècle.

n'avait aucune autorité sur les anciennes monarchies. Les rois de France, d'Allemagne, d'Angleterre, avaient toujours traité avec les nouveaux césars de Rome, sur le pied de l'égalité la plus parfaite. L'autorité des papes était plus généralement reconnue; on les regardait comme des magistrats suprêmes, depuis que les fausses décrétales avaient acquis force de lois en Occident. Grace à l'imbécillité de nos bons aïeux, les pontifes romains, devenus les oracles de la chrétienté, avaient obtenu, je ne sais comment, la réputation d'être infaillibles. Les empereurs étaient les premiers monarques de l'Occident, mais ils n'en étaient pas les souverains.

Les papes, redoutés des Barbares qui tenaient l'Europe sous le joug, se servaient ordinairement de leur influence pour réclamer les droits de l'humanité en faveur de ceux qui gémissaient sous l'oppression. Leur voix sacerdotale effrayait les méchans, par la peinture des châtimens qui les attendaient dans une autre vie, et les forçait quelquefois à mettre des bornes à leurs brigandages.

Tous les conciles tenus pendant ces siècles d'ignorance et d'anarchie, sont remplis d'exhortations et de menaces faites, au nom des

papes, aux monarques qui troublaient la paix publique, et qui abusaient de leurs forces. Sans ce frein salutaire, sans la crainte inspirée par les anathèmes de l'église, toute idée de justice eût alors été bannie de l'Europe. Les pontifes romains semblaient exercer, en Occident, cette magistrature sévère dont les censeurs étaient autrefois revêtus à Rome, et qui maintenait les mœurs publiques. Heureux si, n'abusant jamais d'un pouvoir terrible qui ne pouvait être laissé dans leurs mains que pour le bien commun de tous les hommes, placés entr'eux et la divinité, ils ne s'étaient mêlés des querelles des nations que pour les appaiser; s'ils n'avaient parlé aux monarques que pour les bénir, aux prêtres que pour les instruire, aux peuples que pour les consoler! et lorsque les crimes des enfans des hommes, provoquant les vengeances du modérateur de tous les mondes, forçaient les pasteurs à déployer la rigueur d'un ministère redoutable, s'ils avaient distingué avec soin l'église et l'empire!

Onzième siècle.

Heureux s'ils eussent toujours respecté dans les dépositaires de l'autorité civile, le pouvoir souverain qui ne dérive que de la société entière! On n'eût formé de long-temps le projet de borner les prérogatives papales, et, sans

Onzième siècle.

rechercher quelle en était l'origine, on l'eût regardée comme une barrière dont la conservation importait au genre humain.

Mais lorsque les pontifes romains, confondant la puissance des nations et de leur gouvernement avec l'autorité spirituelle confiée par le fondateur de la religion chrétienne à ses apôtres et à leurs successeurs, eurent déployé les conséquences d'un projet formé de soumettre les couronnes royales à la mitre pontificale, et le sceptre à l'encensoir, les peuples et les rois craignirent, de concert, les fatales suites du conflit de ces deux pouvoirs. Ils envisagèrent qu'il en naissait une complication dans la machine des gouvernemens, qui pouvait en rompre les ressorts dans les temps fâcheux, et se détruire l'un par l'autre au milieu des plus étranges convulsions. Alors on rechercha l'origine de l'autorité temporelle que les papes prétendaient exercer sur les empires.

Il fut aisé de se convaincre que ce pouvoir n'avait pas eu d'exécution pendant les premiers siècles de l'église. Jamais les évêques de Rome ne délièrent de leur serment de fidélité les sujets des premiers empereurs romains. Ces princes cependant ne désobéissaient pas seulement à l'église, mais ils exerçaient envers les

fidèles et leurs pasteurs, les persécutions les plus sanglantes. Onzième siècle.

Ce prétendu droit ne pouvait donc être confondu avec la primauté appartenante de tout temps à la chaire de saint Pierre : cependant la cour romaine le revendiquait, avec autant de rigidité qu'auraient pu l'être les priviléges les plus certains du pontificat injustement attaqués.

CHAPITRE II.

Rapprochement des principaux faits historiques du onzième siècle. — Situation politique de l'Empire d'Orient. — Autorité des patriarches de Constantinople.

Si, pour répandre de la chaleur sur son ouvrage, l'historien demande de grands événemens, qu'il promène ses regards sur le onzième siècle ; il en est peu aussi fertiles en choses extraordinaires. Les longues et sanglantes querelles entre le sacerdoce et l'empire ; la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Bâtard, duc de Normandie ; celle des Deux-Siciles par une poignée de Français ; les

Onzième siècle.

rivalités territoriales qui changèrent le gouvernement des grandes villes d'Italie, et substituèrent de nouveaux usages aux anciens; la réunion du plus grand nombre des royaumes d'Espagne; enfin, l'épidémie inconcevable des croisades: tous ces événemens rassemblés dans un court intervalle, forment une masse d'instruction pour les siècles à venir.

L'empire d'Orient fut exempt d'une partie des mouvemens convulsifs agitant alors les royaumes d'Occident; plusieurs causes concouraient à cette heureuse exception. Constantinople, quoique déchue de son ancienne splendeur, était la seule ville chrétienne où la barbarie n'eût pas entièrement éteint le flambeau des arts et des sciences. Le gouvernement féodal qui, dans tout l'Occident, avait dissous les antiques liens qui attachaient à leur patrie les habitans de chaque royaume, pour leur substituer des lois les plus bizarrement oppressives, n'avait pas pénétré dans cet empire. Enfin, les patriarches de Constantinople, chefs de l'église orientale, n'avaient pas mis en avant les prétentions exorbitantes qui, dans l'Occident, mettaient perpétuellement aux prises les papes avec les monarques.

La jurisdiction du patriarche de Constanti-

nople continuait à s'étendre en Italie sur les provinces qui composèrent dans la suite le royaume de Naples; mais elle n'était pas consolidée comme celle du patriarche de Rome, qu'on appelait alors l'*apostolique*, pour le distinguer de ses collègues. Les papes avaient pris ce titre d'apostolique, pour l'opposer aux patriarches de Constantinople, auxquels on donnait le nom de *catholiques* ou *universels*. Un schisme subsistait entre le catholique et l'apostolique, depuis le pontificat de Photius. Ce schisme fut entièrement prononcé au milieu du onzième siècle. Léon IX excommunia le patriarche Michel Cerularius; ce patriarche excommunia à son tour Léon IX, et depuis lors les deux églises demeurèrent entièrement séparées.

Onzième siècle.

Les empereurs Basile et Constantin, dont Otton II avait épousé la sœur, étaient descendus au tombeau sans laisser des enfans mâles. La couronne fut placée sur la tête de Romain Argyle, gendre de Constantin, prince dont le caractère fut un mélange de bonnes et de mauvaises qualités. Après avoir gouverné d'une manière tyrannique durant plusieurs années, une conduite différente ramenait vers lui la confiance publique, lorsqu'il fut empoisonné par

Onzième siècle.

sa femme, pour placer sur le trône Michel le Paphlagonitien, qui passait pour son amant et qui fut bientôt son époux. Une alliance contractée sous de si criminels auspices, ne devait pas être heureuse. Ce prince, après un règne assez court, finit ses jours dans un monastère, laissant sa couronne à son neveu Michel Curopalate.

Le nouveau césar exile dans une île l'impératrice Zoë et sa sœur Theodora. Ce traitement, fait à deux princesses aimées du peuple, excite une sédition. Zoë et Theodora sont ramenées en triomphe au palais impérial. Michel Curopalate est relégué parmi les moines, après avoir perdu les yeux. Les deux princesses sont proclamées conjointement augustes. Bientôt le peuple se lasse de cette administration. Theodora est contrainte de se retirer dans un couvent, Zoë épouse, en troisièmes noces, Constantin Monomaque, il est sur-le-champ salué empereur.

Zonaras accuse ce prince d'avoir, par le vice de son gouvernement, ouvert la porte de l'empire aux musulmans, qui l'envahirent dans la suite. Les provinces frontières étaient exemptes d'impôts; mais tous les habitans devaient être prêts, au premier signal, à prendre les armes

Onzième siècle.

pour arrêter les invasions étrangères. Constantin les assujettit aux charges ordinaires, et se chargea de faire garder les frontières par les légions. Il s'acquitta mal de ses promesses, ses successeurs les remplirent plus mal encore. Depuis cette époque, l'empire d'Orient qui s'était maintenu avec quelque splendeur, marcha rapidement vers sa décadence. Zonaras prend ici l'effet pour la cause. Depuis longtemps le peu d'énergie que les provinces frontières mettaient à repousser les invasions étrangères, avait forcé les empereurs de placer les légions dans les endroits les plus exposés. J'ai parlé précédemment de ces positions militaires, que dans l'empire d'Orient on appelait *thèmes*, et *marches* dans l'empire d'Occident.

Michel Stratonice, successeur de Constantin Monomaque, ne fit que paraître sur le trône. Les principaux officiers de ses armées, mécontens du peu d'égards que ce prince leur témoignait, proclamèrent auguste Isaac Comnène, dont on assure que la famille subsiste encore aujourd'hui en Corse. Michel, défait par les rebelles, descendit du trône et rentra dans la vie privée : exemple éclatant des caprices du sort !

Onzième siècle.

Dans l'espace de peu d'années, le trône de Bisance fut successivement rempli par Isaac Comnène, Constantin Ducas, Eudoxie et ses trois fils, Michel, Andronic et Constantin, Michel Parapinace, et Nicephore Bononiate.

Romain Diogène, nourri dans les camps, rétablit la discipline militaire parmi ses troupes, marcha à leur tête au secours des provinces attaquées par les musulmans; mais voulant poursuivre les ennemis au cœur de leur pays, il fut vaincu et fait prisonnier par Arslan, sultan des Turcs, qui le reçut avec des égards auxquels il ne devait pas s'attendre. Non-seulement le musulman lui rendit sa liberté, après avoir traité de la paix, mais il accompagna ce bienfait de présens magnifiques.

Arps Arslan était petit-fils du Turc Selgiouk, chef de la dynastie des Seljoucides, célèbre pendant les croisades. Ce prince s'était rendu maître de la Perse et de l'Arabie, sous le califat de Caim-Barm-Illack, qui lui ceignit le sabre royal. Depuis cette époque, les califes ne furent plus regardés que comme chefs de la religion musulmane. Toute l'autorité politique passa dans les mains des empereurs turcs, sous le nom de *sultans* ou de *soudans*. Le fils d'Arps Arslan s'empara du Karisme et de la Syrie, de

de la Palestine et de l'Asie Mineure. Barkiaroc, petit-fils d'Arps Arslan, contribua aux défaites successives des croisés, par les secours formidables qu'il fit passer en Syrie au secours des sultans d'Alep et d'Iconium, princes de sa famille.

Onzième siècle.

Pendant que Romain Argyle était dans les fers, la fortune lui avait ravi son trône. Michel Ducas, fils aîné de l'empereur Constantin Ducas, s'était fait proclamer auguste à la fin de l'année 1075; et après avoir exilé sa mère et ses frères, il venait de faire déclarer, par un arrêt du sénat, Romain Argyle ennemi public.

Ce prince sacrifiant ses convenances à la tranquillité de sa patrie, se dépouilla lui-même de la pourpre. Ni la grandeur de ce sacrifice, ni l'obscurité à laquelle Romain se condamnait en prenant l'habit monastique, ne furent une barrière suffisante contre la cruauté de Michel Ducas. Il fit arracher les yeux à l'empereur détrôné, et par cette rigueur, aussi horrible qu'inutile, il crut en vain s'affermir sur le trône; le sort le traita comme ses prédécesseurs. Forcé de rentrer dans la vie privée, il se fit moine, et fut dans la suite archevêque d'Éphèse. Le même traitement était réservé à

Onzième siècle.

son successeur Nicephore Bononiate, qui descendait, dit-on, des Fabius de l'ancienne Rome. Son règne de quelques années fut une suite de dissentions civiles; enfin on le relégua dans un couvent, où il termina bientôt sa vie.

Malgré ce cercle de révolutions, l'empire resserré, mais non démembré, pouvait se soutenir; changeant sans cesse de chef, mais toujours uni sous le prince qui se couvrait de la pourpre, il était plus riche, plus plein de ressources que celui d'Occident. Cependant il n'est plus, et les empereurs allemands subsistent encore.

Alexis Comnène, couronné en 1081, régna dans une époque célèbre. Ce prince gouvernait l'Orient lorsque l'Europe occidentale était troublée par les sanglantes querelles entre l'empereur Henri IV et le pape Hildebrand. Il eut de longs démêlés avec les princes normands qui lui enlevèrent ses possessions d'Italie; enfin il fut témoin de la première croisade, dont sa fille Anne-Marie Comnène écrivit l'histoire.

Onzième siècle.

CHAPITRE III.

Ardoin, marquis d'Yvrée, est sacré roi d'Italie. — Henri II, roi d'Allemagne, s'empare de ce royaume et l'abandonne. — Guerres civiles en Italie. — Gouvernement municipal à Gênes, à Pise, à Florence. — Naissance des rivalités entre Milan et Pavie.

OTTON III n'avait point laissé d'enfans. Les Italiens, lassés de la domination allemande, s'étant assemblés dans Pavie, leur choix tomba sur Ardoin, marquis d'Yvrée; il fut couronné le 15 février 1002. Ce prince avait du courage et de l'adresse; mais sa hauteur et sa dureté indisposèrent bientôt les grands vassaux contre lui. Craignant d'être subjugués par un prince qui vivait au milieu d'eux, ils eurent recours de nouveau aux monarques de Germanie, persuadés qu'il leur serait plus aisé de se maintenir indépendans sous des princes qui, par l'embarras de leur possession, ne pouvaient faire en Italie que des apparitions passagères. Plusieurs rivaux se disputaient la couronne

Onzième siècle.

d'Allemagne, elle fut accordée, par la diète, à Henri le Boiteux, duc de Bavière, arrière-petit-fils d'Henri l'Oiseleur; il fut sacré à Mayence.

Depuis que dans la diète d'Augsbourg, en 952, Bérenger II avait reçu d'Otton I[er] le royaume d'Italie en fief de la couronne germanique, les monarques allemands regardaient la Lombardie comme une province de leurs états. La nomination faite par la diète de Pavie, d'Ardoin en qualité de roi, était donc considérée, par la cour allemande, comme une rebellion.

A peine Henri II était sur le trône, qu'une de ses armées s'avançait par les gorges du Trentin. Ardoin avait été prévenu de cette expédition. Il savait aussi qu'aussitôt que les Allemands seraient au bord du Pô, l'archevêque de Ravenne et le marquis Théodolphe, aïeul de la célèbre comtesse Mathilde, devaient les joindre avec leurs troupes; il prévient cette jonction en s'emparant du haut Adige. Les Allemands sont défaits auprès de Vérone, et forcés de repasser les Alpes avec précipitation. Cette victoire semblait devoir affermir Ardoin sur le trône; mais la division qui s'était mise parmi les grands vassaux, ramena bientôt

les Allemands. J'ai déja plusieurs fois observé que les historiens de ces temps d'ignorance, se contentant de rapporter des faits, ne font aucune mention des chaînes qui les liaient les uns aux autres. Le chroniqueur Ditmar, chez lequel il faut puiser la plupart des événemens qui concernent le roi Ardoin, était allemand et parent de Henri II, compétiteur de ce prince, et par conséquent suspect.

Onzième siècle.

Arnoul, historien milanais, place parmi les principaux partisans de Henri II, l'archevêque de Milan, l'archevêque de Ravenne, les évêques de Pavie, de Modène, de Vérone, de Verseil, de Plaisance, de Brescia, de Come, de Crémone. On en peut conjecturer que le nouveau roi voulait augmenter sa puissance aux dépens de celle de ces prélats, et que la voix de l'intérêt l'emportant dans leur ame sur la tranquillité de leur patrie, ils appelèrent Henri II en Italie.

Les Allemands descendaient dans le Tyrol au printemps 1004; mais tous les passages de l'Adige étaient gardés avec tant de soin, que Henri II ne put jamais les forcer. Traversant les montagnes de la Carinthie, il entre dans le Frioul par les bords de la Piava, force sur la Brenta un passage qui n'était pas gardé avec

Onzième siècle.

assez d'exactitude, et marche sur Vérone. Ardoin s'avançait pour le combattre, mais victime de la perfidie de ses vassaux, il est abandonné de la plus grande partie de ses troupes, et forcé de se retirer, il laisse entrer Henri dans la Lombardie. Vérone ouvre ses portes aux Allemands, le marquis Théodolphe et presque tous les évêques de la Lombardie, viennent auprès de Henri dans cette ville; il marche à Bergame, où l'archevêque de Milan lui prête serment de fidélité : on le conduit à Pavie, il est couronné roi des Lombards le 14 mai, et le même jour le feu est mis dans les différens quartiers de cette capitale. La plus grande partie des maisons est réduite en cendres, celles que les flammes avaient épargnées sont saccagées par les Allemands.

Cette atrocité avait rendu le nouveau roi si odieux, que, dans la crainte d'une révolte générale, il reprit à la hâte le chemin d'Allemagne : il était à Strasbourg le 24 juin. Ardoin retiré dans son marquisat d'Yvrée, rentra en possession de la plus grande partie de la Lombardie.

Les anciennes annales de Pise parlent, vers le temps du premier voyage d'Henri II en Italie, d'une victoire remportée près d'Aqualonga, par

les Pisans sur les Lucquois. Ce serait le premier exemple d'une guerre entre deux villes du royaume d'Italie : il paraît qu'à cette époque, Pise, Gênes, Florence et Lucques, commençaient à se gouverner par leurs magistrats municipaux. Les deux premières de ces cités, à l'exemple de Venise, couvraient la mer de leurs vaisseaux marchands; mais les anciens monumens historiques ne constatent pas qu'elles levassent dès-lors des armées de terre et de mer. Les magistrats de ces villes y maintenaient la police intérieure, tandis que l'autorité militaire continuait d'être dans les mains des comtes et des marquis. Pour les Florentins, ils commencèrent beaucoup plus tard à être comptés parmi les puissances d'Italie.

Onzième siècle.

Le roi Ardoin profitait des guerres qui retenaient Henri en Allemagne, pour réduire sous son obéissance les évêques qui avaient embrassé le parti de son compétiteur. Tout ce qu'on sait à ce sujet, se réduit à ce peu de paroles d'Arnoul, historien contemporain. Ardoin ayant repris l'avantage, exerce, autant qu'il le peut, sa vengeance sur les perfides; il prend Verseil, Novare, Come, et détruit plusieurs châteaux appartenans à ceux qui s'étaient déclarés contre lui.

Onzième siècle.

Mais il ne put jamais s'emparer de Milan. De cette époque, selon Muratori, on observe deux choses dans l'histoire d'Italie ; l'une que la rebellion de l'archevêque de Milan contre le roi Ardoin, fut l'occasion de la haine implacable qui s'établit entre les villes de Pavie et de Milan, dont la première reconnaissait Ardoin, et la seconde Henri ; et l'autre, qu'à l'occasion de cette scission, les peuples de la Lombardie s'accoutumèrent à prendre les armes pour défendre leurs propriétés et pour repousser les assaillans ; ils coururent bientôt à la liberté, et pour la conserver, ils changèrent peu à peu la forme du gouvernement qui subsistait en Lombardie.

CHAPITRE IV.

Second voyage de Henri II en Italie. — Succession des Pontifes romains. — Henri couronné empereur.

HENRI II paraissait avoir oublié l'Italie, lorsque les intrigues pontificales le conduisirent une seconde fois dans la péninsule. Le pape

Silvestre II, attaché aux rois de Germanie, était mort en 1003; Jean XVII, qui lui succéda, ne tint le siége que six mois, et même que quatre mois et vingt jours, selon Platina. Jean XVIII régna six ans. Platina rapporte que, se livrant à l'oisiveté, il ne fit rien qui mérita qu'on en conservât la mémoire. Sergius IV mourut en 1012; Benoît VIII et Jean XIX achetèrent publiquement la thiare. Benoît VIII, chassé par son compétiteur, se réfugia en Allemagne, et décida aisément Henri II à passer les Alpes pour recevoir la couronne impériale, laquelle, depuis Charlemagne, n'avait jamais été donnée par les papes que dans Rome. Il est difficile de dire clairement quel était alors le gouvernement de cette ville. Les papes ont eu trop d'intérêt à faire disparaître les monumens de la liberté romaine, dans le moyen âge, pour qu'il en restât quelques vestiges. Il en résulte qu'il faut recueillir avec soin les fragmens conservés par le tems sur cette matière importante. Mabillon, dans ses *Annales bénédictines*, rapporte qu'en 1011 il se tint à Rome un plaid en présence du patrice Jean et de Crescentius, préfet de la ville. Les Romains avaient donc alors des magistrats souverains.

Onzième siècle.

Onzième siècle.

Henri II était en Italie, en automne 1013, à la tête d'une puissante armée; la reine Cunegonde son épouse l'accompagnait. Les Romains, hors d'état de se défendre, avaient chassé Jean XIX et rappelé Benoît VIII. Ardoin, cédant à l'orage, quitta Pavie pour se retirer dans ses places du Piémont, qu'il lui était plus aisé de défendre; il offrait même de renoncer à la couronne, à condition que son marquisat d'Ivrée recevrait quelqu'augmentation et serait érigé en duché. Henri donnant trop de confiance aux conseils des évêques italiens dont il était environné, rejeta imprudemment une proposition qui mettait fin à la guerre d'Italie.

Henri reçut la couronne impériale le 24 février 1014. On dit que Benoît VIII lui fit jurer que devenant, par son couronnement, l'avoué de l'église romaine, il serait fidèle au pape et à ses successeurs. Ce serment, vrai ou supposé, fut le titre dont les papes se servirent dans la suite pour prouver que l'empire était un fief mouvant de la thiare. Baronius ajoute que le nouvel empereur confirma toutes les donations précédemment faites à l'église de Rome; mais Mabillon et Muratori observent que l'acte de confirmation, présenté par le cardinal Baronius, n'est qu'une copie informe

et sans date, qui porte tous les caractères de fausseté, ce qui doit faire suspecter le serment qu'on suppose prêté par Henri II.

Onzième siècle.

Benoît VIII, que nous avons vu chassé de Rome, qui n'y rentra qu'à la faveur des préparatifs formidables fait par le roi de Germanie, et qui ne pouvait se flatter de conserver son siége qu'autant que les Romains seraient contenus par la puissance de ce prince, était-il en situation, dans ce moment même, d'augmenter les prétentions de ses prédécesseurs, et d'imposer des lois à un monarque dont la protection lui était nécessaire pour rester en place? C'est tout ce qu'aurait pu faire un pape affermi sur son siége, et fortifié par l'assentiment universel des Romains.

Ce qui manque le plus ordinairement aux faussaires, c'est le sens commun. Au surplus, malgré le prétendu serment prêté par Henri, ce prince fut reconnu pour suzerain de Rome. On mit son nom avant celui du pape, dans tous les actes publics et dans les monnoies; mais les Romains témoignaient leur mécontentement. Des rixes très-fréquentes s'élevaient entre eux et les Allemands. Henri était à peine couronné qu'il prit le chemin de Pavie et ensuite

Onzième siècle.

celui d'Allemagne; il passa dans Bamberg les fêtes de Pentecôte.

Il paraît que l'empereur, pour conserver son autorité dans Rome, en avait confié l'exercice au pape Benoît VIII. Il tint, le 4 décembre 1015, un plaid pour juger un procès entre l'abbé de Farfa et le seigneur Romain, consul, duc et sénateur des Romains. Cet acte fait encore mention d'Albéric, consul romain, et de Jean, préfet de la ville. Baluse nous a conservé une lettre de Gerohus, prévôt de Reichensperg, au cardinal prêtre Henri, qui nous donne quelques idées de ce qu'était alors le gouvernement de Rome. Il nous apprend que le sénat ne connaissait que des causes civiles ordinaires, mais que les affaires les plus importantes de Rome et de l'empire regardaient l'empereur ou le préfet de Rome son vicaire, qui recevait de l'empereur une épée hors du fourreau, pour marque de sa dignité; et, comme ajoute le prévôt allemand, ceux qui sont chargés de conduire les armées, sont investis du commandement par le drapeau : il était juste que le préfet de la ville reçût l'épée pour punir les malfaiteurs.

Cet écrivain parle du gouvernement de Rome, d'après les préjugés des Allemands, qui

voyaient par-tout les preuves de la puissance impériale; mais son récit prouve que les magistratures romaines subsistaient; à l'égard de l'étendue de leur pouvoir, il devait découler des anciennes lois et des anciens usages des Romains, et il variait dans son exercice suivant les circonstances.

Onzième siècle.

CHAPITRE V.

Mort d'Ardoin, roi d'Italie. — Fondation du royaume des deux Siciles par des pélerins français.

A PEINE Henri était en Allemagne, qu'Ardoin entra de nouveau en Lombardie: il était sur le point de la conquérir entièrement, lorsqu'étant tombé dans une maladie de langueur, il abdiqua la couronne, et ne se réservant de ses états particuliers que l'abbaye de Frustare en Piémont, il y prit l'habit monastique et y mourut le 19 octobre 1015. Henri II fut alors généralement reconnu roi d'Italie. Il fit gouverner le royaume par Arnold son frère, archevêque de Ravenne.

Onzième siècle.

Henri II, qui régna jusqu'en 1024, s'occupait en Allemagne d'une guerre désavantageuse contre les Polonais, lorsqu'on vit éclore une de ces révolutions qui changent la scène du monde, et qui étonnent la postérité.

Depuis que le duc de Benevent et les autres princes lombards établis au midi de la péninsule, rompant les liens qui les attachaient à l'empire d'Orient, s'étaient déclarés vassaux de l'empereur Otton Ier, les césars de Constantinople multipliaient leurs efforts pour faire rentrer ces princes sous leur obéissance. Les catapans qui faisaient leur résidence à Ottranto, étaient maîtres de toute la côte de la mer Adriatique jusqu'à la marche d'Ancône, excepté de Siponte et du mont Gargan, qui dépendaient du duché de Benevent, mais dont les musulmans s'étaient emparés. Ils conservaient encore quelqu'autorité sur Naples, Amalsi et Gaëte gouvernées en république. Les Grecs, environnés d'ennemis, avaient le plus grand intérêt de ménager les Italiens; ils les traitaient cependant avec autant d'insolence que de cruauté. Non-seulement on les accablait d'impôts, mais les soldats faisaient violence aux femmes et aux filles, et ces excès n'étaient pas réprimés.

Les habitans de Bari, rebutés de tant d'ex-

cès et d'injustices, résolurent d'établir chez eux un gouvernement municipal, à l'exemple des autres villes de la côte, qui se gouvernaient en république. Profitant de la mort du catapan Carcuas, ils chassèrent les Grecs en garnison chez eux, et choisirent pour leur premier magistrat Mello Argyre, issu d'une famille qui avait donné des empereurs à Constantinople. La ville de Bari fut aussitôt assiégée par mer et par terre. Mello, craignant de tomber dans les mains des Grecs, s'enfuit à Salerne, à Capoue, à Benevent : ses lâches compatriotes, pour regagner la bienveillance des Grecs, arrêtèrent sa femme et son fils, et les envoyèrent à Constantinople. Mello n'en devint que plus implacable ; le goût des pélerinages et des aventures chevaleresques régnait alors en France.

Onzième siècle.

Quelques habitans de la province de Normandie vinrent, en 1017, en pélerinage à Saint-Michel du mont Gargan, célèbre sanctuaire qui partageait, avec Saint-Pierre de Rome et Saint-Jacques de Compostelle, la dévotion ambulatoire des peuples. La Madona de Lorette n'existait pas encore.

Mello se trouvait alors au mont Gargan, plein d'idées républicaines; et frappé de l'air vigoureux et martial de ces étrangers, il leur ins-

Onzième siècle.

pire le desir de former des établissemens à l'est de l'Italie, en leur montrant la facilité de vaincre les Grecs et les Sarrazins plongés dans une voluptueuse indolence. Les pélerins, échauffés par ces discours, lui promettent de le seconder. De retour en France, ils font des peintures si séduisantes de la délicieuse Italie, et de la fortune immense qu'on peut y faire, que leurs compatriotes partent successivement par petites troupes, le bourdon à la main et en habit de pélerins. Ils se rendent d'abord auprès du pape Benoît VIII, prélat guerrier qui venait de tailler en pièces les musulmans en Toscane, à la tête d'une petite armée d'Allemands que lui avait confiée l'empereur Henri II. Après avoir reçu la bénédiction du pontife romain, ils marchent dans la Campanie. Mello leur procure des armes, se met à leur tête, et les conduit dans l'Apulie.

Le catapan, instruit de leur marche, et méprisant de si faibles ennemis, envoie au-devant d'eux son lieutenant : c'était au mois de mai 1018. Le combat se livre près d'Arenula sur les bords du fleuve Ferlorius. Les Grecs sont vaincus ; le catapan, qui se met à la tête de toutes ses forces, est battu lui-même. L'empereur Basile, régnant alors dans Bisance, envoie

en

Onzième siècle.

en Italie celui de ses généraux qui avait le plus de réputation, et lui confie l'élite des troupes de l'empire et toute l'artillerie en usage dans ce temps-là. L'armée grecque marche vers l'Ofanto, où Mello campait près de Cannes, célèbre par la victoire d'Annibal. L'armée grecque, très-supérieure en nombre, avait encore, au milieu de ses rangs, les machines à lancer des pierres et des javelots dont on ne faisait ordinairement usage que dans les siéges. La plus grande partie des Français enrôlés sous les ordres de Mello, furent tués dans le combat.

Mello s'était rendu en Allemagne pour y solliciter des secours; il y mourut sans les obtenir: mais de nouvelles compagnies de Français, s'étant réunies aux premiers aventuriers, les mettaient en état d'exécuter les entreprises les plus importantes. A la tête de ces guerriers était Godefroi Grengot, poursuivi en justice pour un meurtre. Forcé de s'exiler des lieux qui l'avaient vu naître, l'Italie lui présentait une nouvelle patrie; il s'y était rendu, accompagné de ses frères, Asclittin, Rainolphe, Osmond et Rodolphe, et d'un assez grand nombre de compatriotes attachés à sa fortune.

Onzième siècle.

CHAPITRE VI.

Henri II revient en Italie pour combattre les Grecs; mort de ce prince. — Election de Conrad le Salique. — Les Italiens offrent inutilement la couronne de Lombardie au roi de France.

CEPENDANT, après la bataille de Cannes, les Grecs faisaient des progrès considérables. Le duc de Capoue, Pandolphe, avait embrassé leur parti. Ces succès donnaient de l'inquiétude à l'empereur Henri; il passa les Alpes pendant l'automne, en 1021; et au mois de janvier suivant, son armée était rassemblée dans la Lombardie. Popon, archevêque d'Aquilée, à la tête de quinze mille hommes, prend la route de l'Abruzze; vingt mille hommes, sous les ordres de Pilgrin, archevêque de Cologne, vont investir Capoue; lui-même, avec le reste de ses troupes, auxquelles s'étaient joints les Français, marche contre les Grecs dans l'Apulie. Capoue est prise. Le duc Pandolphe se rend à l'archevêque de Cologne, à condition d'être conduit à l'empereur. Henri le fait juger par ses barons;

il est condamné à mort. Ce ne fut qu'à force de prières que l'archevêque obtint que sa peine fût commuée en un exil perpétuel. Les Grecs sont entièrement défaits. Toute la partie méridionale d'Italie rentrait sous la domination de l'empire d'Occident; mais des maladies contagieuses détruisaient l'armée de Henri. Ce prince fut contraint de repasser les Alpes; il mourut quelques années après: en lui finit la dynastie des rois allemands de l'ancienne maison de Saxe.

Onzième siècle.

Conrard II, surnommé le *Salique*, parce qu'il était né sur les bords de la Sala, fut élu roi d'Allemagne dans une île du Rhin, entre Worms et Mayence; il paraît que les grands vassaux ne le choisirent que parce qu'il n'était pas assez puissant pour leur faire ombrage. Il ne fut en effet que le chef des princes allemands, dont chacun pouvait lui faire la guerre avec succès.

Les Italiens refusaient de reconnaître un prince dont le crédit ne leur en imposait pas. Ils offrirent la couronne de Lombardie, et même celle de l'empire à Hugues, fils aîné de Robert, parvenu sur le trône de France après la mort de son père. Ce prince, dont l'influence dans son royaume était à peine égale à celle de

Onzième siècle.

plusieurs de ses vassaux, n'était pas en situation d'accepter cette couronne. Dans le dessein de sortir tout-à-coup de l'état de faiblesse où il était, Robert, à peine sur le trône, avait épousé Berthe, nièce de Rodolphe, roi des deux Bourgognes. Rodolphe n'avait point d'enfans. Berthe était héritière d'un état comprenant le comté de Bourgogne, l'Helvétie, la Savoie, le Bugey, le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence et le comté de Nice. Les monarques allemands regardaient ces provinces comme un démembrement de l'empire d'Occident qui devait être réuni un jour à leur couronne. Otton III avait engagé le pape Grégoire V, son parent, de forcer le roi de France, par la voie de l'excommunication, à répudier cette princesse sous prétexte de parenté.

Cet absurde décret paraît incroyable aujourd'hui; cependant on aurait tort de le mettre sur le compte de l'ignorante superstition qui dominait dans ce siècle. Ceux qui en ont scruté avec soin les ténébreuses annales, savent que cette impéritie s'alliait avec beaucoup de politique. Non-seulement Otton assista au concile dans lequel fut prononcée la sentence d'excommunication contre le roi de France, mais les grands vassaux de la couronne, parmi lesquels

on comptait plusieurs prélats, avaient le plus grand intérêt que le roi ne devînt pas assez puissant pour réprimer leurs usurpations. Onzième siècle.

On n'eut d'abord aucun égard à la sentence de Rome; mais le pape ayant mis toute la France en interdit, la lugubre solennité avec laquelle cette ridicule censure fut fulminée dans presque toutes les églises, alarma les consciences. Jamais la superstition ne se montra plus insensée et plus contagieuse. Les moines publiaient que la reine, en punition de son inceste prétendu, était accouchée d'un monstre qui avait la tête d'une oie. Cette fable s'accrédita parmi le peuple, d'autant plus avide du merveilleux, qu'il est plus ignorant. Les historiens la répétèrent, le jésuite Daniel n'a pas eu honte de l'adopter dans son *Histoire de France*. Les courtisans, ou par politique ou par préjugés, rompaient tout commerce avec le roi; à peine lui restait-il quelques domestiques, tellement frappés de terreur, qu'ils jetaient au feu les restes de ses repas, comme si la main d'un excommunié leur eût communiqué, en les touchant, un caractère nuisible. Voltaire, malgré sa philosophie, paraît douter que, quelque dégradée que fût alors la raison humaine, l'absurdité fût allée si loin à l'égard des

Onzième siècle.

couches de la reine. Mais ceux qui avaient provoqué la sentence de Rome, ne voulaient pas perdre le fruit de leurs intrigues. Serait-ce donc la première fois que des hommes, pour leur intérêt particulier, auraient publié et garanti comme vrais, des faits dont la fausseté leur était démontrée.

Dans ce siècle où la raison humaine s'est perfectionnée, nous avons vu l'opinion des chefs de la noblesse et du clergé influer prodigieusement sur celle du peuple; ils avaient bien plus de crédit au sein des ténèbres qui enveloppaient l'Occident pendant le onzième siècle. Robert craignant d'être entièrement abandonné, se vit contraint de se séparer de son épouse; et depuis lors, uniquement occupé d'affermir sa famille sur le trône, il ne voulut prendre aucune part aux dissentions qui agitaient les nations voisines.

Onzième siècle.

CHAPITRE VII.

Conrad le Salique est couronné empereur de Rome. — Suite de la conquête des Deux-Siciles par des Pèlerins français.

Les grands vassaux du royaume de Lombardie s'adressèrent aussi inutilement à Guillaume IV, duc d'Aquitaine et comte de Poitou; déchus de leurs espérances, Aribert, archevêque de Milan, et quelques comtes, vinrent prêter serment à Conrad, dans la diète de Constance. Ce prince passa en Italie, obtint à Milan la couronne de Lombardie, et vint à Rome pour recevoir la couronne impériale.

Le pape Benoît VIII était mort en 1024, Romain son frère, qui n'était que laïque, répandant l'argent à pleines mains, avait acquis le pontificat; il prit le nom de Jean XIX, et couronna Conrad le Salique le jour de Pâques, 26 mars 1027. Ce prince voulait achever de soumettre l'Italie méridionale, mais une révolte générale qui se manifestait contre lui en Allemagne, le força de repasser les Alpes.

Onzième siècle.

Les Français, après la mort de Mello, avaient élu pour leur chef Argyle son fils aîné. Sous sa conduite, ils jettent les fondemens de la ville d'Aversa, dans une délicieuse et fertile contrée entre Naples et Capoue; ils obtinrent l'investiture de cette ville, de Conrad le Salique. Le bruit de ces succès préparait aux conquérans un grand nombre de compagnons de leurs travaux et de leurs triomphes, les plus célèbres furent les enfans de Tancrède d'Hauterive, que la fortune porta sur le trône des Deux-Siciles.

Tancrède eut douze enfans mâles, lesquels, devenus autant de paladins, dont toutes les trompettes de la Renommée publièrent les exploits, donnent un air de roman à cette période de l'Histoire d'Italie. Les Français, mécontens d'Argyle, l'avaient déposé; ils mirent à sa place Guillaume, surnommé *Bras de Fer*, l'aîné des enfans de Tancrède: ses trois frères Guillaume, Dragon et Honfroi, furent successivement comtes d'Apulie, qu'on nomma dans la suite la *Pouille*. Robert Guiscart fut duc d'Apulie et de Calabre. Il eut pour fils Boëmond, père de Tancrède, l'un et l'autre célèbres pendant les croisades. Roger, le plus jeune des douze frères, s'empara de la Sicile, dont il fut investi par son frère le duc Robert Guis-

card, sous le nom de Comte de Sicile. Les deux Siciles furent réunies sous la domination de Roger II son fils, qui, le premier, porta le titre de Roi des Deux-Siciles. Ses successeurs furent Guillaume Ier, Guillaume II, Tancrède, bâtard de Roger II, et enfin Guillaume, auquel l'empereur Henri VI fit crever les yeux en 1194, pour s'emparer de ces deux états, aux droits de sa femme Constance, fille de Roger II. Ainsi ce royaume, formé des débris de l'empire des Grecs, de celui des musulmans, et de quelques principautés, passa dans la maison de Souabe.

Onzième siècle.

Les premiers exploits des enfans de Tancrède d'Hautérive furent dirigés contre les musulmans de Sicile. Les empereurs d'Orient, Basile et Constantin, avaient préparé un formidable armement, pour arracher aux mahométans cette île regardée comme le grenier de Constantinople. La mort de ces deux princes et les orages dont elle fut suivie, ralentirent cette expédition sans la faire échouer. Michel le paphlagonitien en chargea, en 1039, le catapan Michel Ducianous : ce général qui avait plusieurs fois éprouvé la valeur des Français établis dans Aversa, leur proposa de prendre part à cette entreprise; et pour enflammer leur ardeur par

Onzième siècle.

l'appât des récompenses, l'empereur grec leur donna non-seulement l'investiture des terres qu'ils possédaient dans l'Italie, mais il leur promit, en Sicile, les plus riches établissemens.

Les Français, assurés de la possession de leurs conquêtes, par l'aveu des empereurs d'Occident et d'Orient, hâtent leurs préparatifs pour en faire de nouvelles. Ils se réunissent à l'armée grecque, sous les ordres des trois frères, Guillaume, Drogon et Honfroi. Les Grecs durent à ces braves Français les victoires qu'ils remportèrent sur les musulmans. La Sicile allait rentrer sous la domination des Césars de Bisance, si la mésintelligence ne s'était mise entre les Français et les principaux officiers du général grec. Soit que les uns devinssent plus exigeans à proportion des services qu'ils rendaient, ou que les autres, se croyant en état désormais d'achever la ruine de leurs ennemis avec les seules légions venues de Constantinople, ménageassent moins leurs auxiliaires, les Français abandonnent la Sicile, et, de retour sur le continent, se jettent sur le territoire de l'empire grec avec l'acharnement des lions.

Les Français réunis ne formaient pas une armée nombreuse; mais tous les aventuriers du pays se joignaient à eux, et devenaient d'ex-

cellens soldats sous de tels maîtres. Le catapan Michel Ducianous, obligé de partager ses forces, perd en peu de temps l'Apulie et la Calabre, tandis que les musulmans recouvraient successivement les villes qu'ils avaient perdues en Sicile. Les capitaines partagent entr'eux leurs conquêtes. Guillaume Bras de fer fut comte d'Arcoli, suivant Léon d'Ostie, ou de Matera, suivant Loup, protospataire. Drogon son frère eut, pour son partage, la ville de Venosa; Arnollin, celle de Lavello; Hugues, celle de Monopoli; Vautier ou Gautier, celle de Civita; Tristan, celle de Montepeloso; Herve, celle de Frigento; Pierre, celle de Tarni; Rodolphe, celle de Canosa; un autre Rodolphe, celle de Sant-Arcangelo; Asclittin, celle d'Acerenza; Rainfroy, celle de Minervino. La ville de Melphi, qui était tombée la première en la possession des Français, n'eut pas de comte particulier; les conquérans en firent leur place d'armes sous le gouvernement de Bras de fer.

Onzième siècle.

Les révolutions subites qui, pendant le onzième siècle, firent passer successivement le trône de Bisance dans un grand nombre de maisons différentes, ne permettaient pas aux Grecs de faire les efforts nécessaires pour rentrer dans les provinces d'Italie, envahies par les Fran-

Onzième siècle.

çais ; ils avaient même abandonné le projet de conquérir la Sicile ; et le peu de places qui leur restaient dans la Calabre, ouvraient leurs portes à Guillaume Bras de fer.

Il fut tué dans un combat en 1046. Le comte Drogon, son frère, lui succéda dans le commandement. Alors Robert Guiscard et ses deux jeunes frères quittent encore la Normandie pour avoir part à tant de fortune. Le vieux Tancrède, comme l'observe Voltaire, est étonné de se voir père d'une race de conquérans. Le nom des Français faisait trembler tous les princes voisins de l'Apulie, et même les papes. Robert Guiscard et ses frères, suivis d'une foule de leurs concitoyens, vont par petites troupes en pélerinage à Rome. Ils marchent inconnus le bourdon à la main, et se réunissent enfin à leurs camarades dans Melphi.

Drogon, assassiné en 1051, eut pour successeur son frère Honfroi. Celui-ci ne jouit pas long-temps du commandement ; il mourut en 1057, laissant un fils en bas-âge, sous la tutelle de Robert Guiscard.

Onzième siècle.

CHAPITRE VIII.

Les Princes français se déclarent vassaux du siége de Rome. — Bulle de la Monarchie de Sicile.

ROBERT GUISCARD doit être considéré comme la tige de la dynastie des rois français des Deux-Siciles. Ses trois frères, sous le nom de comtes d'Apulie, n'avaient exercé sur les capitaines de leur nation qu'une autorité entièrement restreinte. Robert Guiscard profita de l'ascendant que donnent les grandes actions, pour subjuguer ses égaux. Déclaré duc d'Apulie et de Calabre, il craignait que les empereurs allemands ou les rois d'Italie ne revendiquassent un jour ces provinces comme fiefs de leur royaume. Pour se garantir de ce danger, il mit en usage une précaution que beaucoup de particuliers prenaient alors pour s'assurer la tranquille jouissance de leurs domaines. On les donnait à quelques églises sous le nom d'*oblata*, et on les gardait moyennant une redevance; c'était l'ordinaire ressource des faibles dans les gouvernemens orageux. Les

Onzième siècle.

Français, quoique puissans, l'employèrent contre des princes plus puissans qu'eux.

Le duc Robert Guiscard se déclara feudataire de l'église romaine, pour tous les pays dont il s'était emparé, et pour ceux dont il s'emparerait dans la suite. Il fit hommage au pape de la Sicile, qu'il ne possédait pas encore, mais qu'il se proposait d'envahir bientôt. Robert, le plus jeune des enfans de Tancrède d'Hauterive, chargé de cette mission importante, profitant des dissentions élévées entre les musulmans, s'empare de Messine en 1061. Bientôt l'île entière reconnaît ses lois. Robert Guiscard lui en accorde l'investiture sous le nom de Comte de Sicile.

Les musulmans, en s'emparant de cette île dans le neuvième siècle, avaient laissé aux habitans du pays l'exercice du christianisme. Ils professaient la religion grecque, et leurs évêques, ainsi que ceux de l'Apulie, de la Basilicate, du duché de Benevent, et des deux Calabres, étaient soumis au patriarche de Constantinople. A peine les musulmans avaient abandonné l'île, pour se retirer en Égypte et en Afrique, que le pape Urbain II, celui qui fut le promoteur des croisades, envoie un légat à Palerme, pour y faire reconnaître l'autorité

du siége de Rome, sous prétexte de régler les choses qui concernaient la hiérarchie ecclésiastique.

Onzième siècle.

Les princes de ce temps-là, aussi méchans qu'imbécilles, ne s'effrayaient pas des plus grands crimes; mais ils redoutaient une excommunication qui les rendait exécrables aux peuples, aussi méchans qu'eux, et beaucoup plus forts tant qu'ils étaient réunis.

Robert Guiscard avait été excommunié par le pape, à la sollicitation de l'empereur, qui avait regardé cette censure comme propre à chasser les Français d'Italie. Ces guerriers ne partageaient pas la crainte que les princes d'Italie avaient des foudres ecclésiastiques; ils battirent les Allemands, et firent prisonnier le pape, qui avait eu l'imprudence de se trouver dans leur armée. Alors le pontife, pour recouvrer sa liberté, leva l'excommunication, et les vainqueurs, pour empêcher désormais les empereurs romains de les troubler dans leurs conquêtes, les offrirent à l'église, sous le nom d'*oblata*, comme je l'ai dit.

Roger avait lieu de regarder l'arrivée du légat apostolique, comme un nouveau piége tendu par le roi d'Italie. Il refusa de le recevoir, sous différens prétextes. Et se libérant

Onzième siècle.

d'un joug sous lequel tous les princes d'Occident avaient courbé leur tête, il obtint un droit qu'aucun roi de l'Europe n'a partagé jusqu'à nos jours. Il devint, selon l'expression de Voltaire, un second pape dans son île. Les circonstances favorisaient le comte Roger. Les chrétiens qui vivaient en Sicile sous les lois des musulmans, recevaient leurs pasteurs de la main des évêques de Constantinople. Ils avaient érigé en métropoles les églises de Palerme et de Syracuse. Roger était le maître de laisser la Sicile sous la dépendance des patriarches grecs, qui lui auraient abandonné volontiers, dans les affaires ecclésiastiques, l'influence dont jouissaient les empereurs d'Orient.

Les pontifes romains voulaient acquérir le droit de ressort sur une île riche, populeuse et voisine de l'Italie. D'ailleurs ils avaient intérêt de ménager une race de conquérans qui pouvaient rendre de grands services à l'église romaine, dans ses fréquens démêlés avec les rois d'Allemagne. Toutes ces considérations engagèrent Urbain II d'accorder, en 1098, à Roger et à ses successeurs, la fameuse bulle appellée *la Monarchie de Sicile*, et qui créait les monarques siciliens, légats nés du saint-siége, avec tout le pouvoir que les fausses dé-

crétales

crétales avaient attribué à cette dignité, alors à la fois spirituelle et temporelle. Onzième siècle.

Les rois d'Italie se repentirent trop tard d'avoir favorisé les premières entreprises des Français, dans la vue de chasser les musulmans et les Grecs, de la Sicile et des provinces méridionales d'Italie. Ils ne prévoyaient pas alors que les vainqueurs des musulmans et des Grecs deviendraient un jour redoutables aux empereurs d'Occident. Les Français avaient fondé peu à peu un état indépendant des bords du Tronto au cap di Spartivento, qui renfermait la Sicile, et auquel la seule puissance des rois de Germanie restait à craindre : il était de leur intérêt d'abaisser cette puissance ; ils en vinrent à bout en prenant dans toutes les occasions le parti des papes.

Onzième siècle.

CHAPITRE IX.

Causes éloignées et prochaines de la guerre des investitures.

Les pontifes romains auraient été moins entreprenans, ils auraient mis dans leurs desseins moins de suite et d'inflexibilité, s'ils n'avaient eu auprès d'eux des princes puissans, prêts à les seconder contre les empereurs, et à leur offrir un asile dans leurs états lorsque la fortune contrariait les prétentions ecclésiastiques. C'est dans ce concours de circonstances qu'il faut chercher les causes premières de la guerre aussi atroce que ridicule entre l'empire et le sacerdoce, née dans ce siècle. La querelle des investitures, et la révolte des Saxons contre l'empereur Henri IV, n'en furent que les causes secondaires. L'une servit de prétexte pour colorer les prétentions des papes; l'autre fut l'occasion saisie pour les mettre en avant avec quelqu'apparence de succès.

On a observé précédemment qu'à la mort de Louis l'Enfant, la couronne germanique

sortit de la maison de Charlemagne. Les grands et les évêques profitèrent de cette circonstance pour stipuler, en leur faveur, des droits qui sapaient par leurs fondemens le pouvoir royal. Les duchés, les marquisats, les comtés devinrent des principautés héréditaires, auxquelles presque tous les droits régaliens étaient attachés. Les hommes libres, répandus dans les provinces, furent soumis aux ducs, aux comtes, aux marquis; les grands vassaux s'emparèrent jusque des domaines que les rois s'étaient réservés dans les provinces.

Onzième siècle.

Olric Magnifred, marquis de Suze, prince célèbre sous les règnes de Henri et de Conrad, possédait à peu près tout le pays compris dans la suite sous le nom de *Piémont*, du mont Visou à la ville d'Asti, et du Grand-Saint-Bernard à la rivière de Gênes. On ne sait précisément ce que devint le marquisat d'Ivrée après la mort d'Ardoin. Il est à croire que le marquis de Suze, son parent, en eut la plus grande partie; l'évêque de Verseil en obtint un démembrement. L'archevêque de Milan était reconnu en qualité de seigneur dans cette grande ville; il gouvernait conjointement avec des magistrats nommés par le peuple. Modène, Reggio et les pays d'alentour

Onzième siècle.

obéissaient à la maison d'Este. La marche de Trévise, comprenant la plus grande partie du Frioul, fut constamment gouvernée par les ducs de Carinthie, sous les règnes d'Henri II et de Conrad : c'était le passage des Allemands pour descendre en Italie. Les rois germaniques ne confièrent long-temps cette marche qu'à des princes de leur sang, ou du moins de leur nation. La Toscane obéissait à des seigneurs qui la gouvernaient plutôt en souverains qu'en feudataires. Elle formait un état vaste et puissant sous Boniface, père de la comtesse Mathilde. Les duchés de Spolette et de Camerino avaient des gouverneurs qui reconnaissaient les rois d'Italie pour souverains lorsqu'ils étaient présens et armés, mais qui, dans les autres occasions, exerçaient un pouvoir presqu'illimité. Quant à Ravenne, les archevêques étaient parvenus peu à peu à s'emparer du gouvernement temporel de l'exarchat : c'était des espèces de ducs. J'ai parlé de la nature du gouvernement existant à Rome; les comtes de Tusculum avaient alors la principale autorité dans cette ville. Les cités de Venise, de Gênes et de Pise se gouvernaient en république.

En général les ecclésiastiques étaient encore

plus puissans que les laïques; quoique leurs terres en Italie ne portassent pas les titres de duchés et de marquisats, les évêques et les abbés étaient tellement comptés parmi les grands vassaux, qu'ils devaient conduire à la guerre un certain nombre d'hommes au rendez-vous indiqué par le roi, en raison des terres possédée par eux sur le pied de comtés et de marquisats. Les domaines ecclésiastiques étaient moins exposés que les fiefs laïques, aux révolutions et aux démembremens. Il n'était pas question parmi les évêques et les abbés, de co-héritiers et de partage; un prélat succédait exactement et de droit commun, au degré d'autorité possédés par son prédécesseur. Les évêques avaient encore un autre avantage; ils se faisaient une loi de marcher tous sur les traces les uns des autres, et de tendre au même but. Soit que cette uniformité fût l'effet du zèle pour l'avantage de leurs églises, ou de l'intérêt particulier, il résultait de cette conduite, que les gens d'église devaient tirer un meilleur parti de leur position que les laïques. Ajoutant sans cesse au respect qu'imprimaient naturellement leurs fonctions, les priviléges nouveaux que leur opulence les mettait en état d'acheter des ministres allemands qui n'é-

Onzième siècle.

Onzième siècle.

valuaient l'Italie qu'en raison des sommes qu'ils pouvaient recueillir et porter en Allemagne, ils durent obtenir aisément les avoueries impériales, à l'exclusion des comtes.

Cependant, comme je l'ai observé, aucùn évêque d'Italie, à l'exception du pape, n'obtint une souveraineté proprement dite, tandis qu'en Allemagne les évêques de tous les grands siéges eurent les droits régaliens. Ce résultat ne venait pas de la différence des prérogatives des uns et des autres au dixième et au onzième siècles, mais il fut une suite du caractère des deux nations, allemande et italienne. Les flegmatiques allemands, attachés constamment aux institutions tenues de leurs pères, conservèrent la même constitution; les droits que les évêques avaient acquis dans des temps d'ignorance et d'anarchie, acquirent insensiblement l'autorité de loi publique, tandis que les Italiens, plus inconstans, changèrent plusieurs fois la forme de leur gouvernement. Les évêques et les abbés perdirent dans un temps des droits abusifs acquis dans un autre.

Otton Ier s'était déterminé à exempter les églises de la jurisdiction du feudataire sur le territoire duquel elles étaient situées, pour en

former des états indépendans qui pussent, dans certaines occasions, être opposés aux princes séculiers. En conséquence il avait su les retenir dans un juste équilibre d'honneur et de dépendance. Les évêques jouissaient de la même autorité que les autres grands vassaux exerçaient dans leurs fiefs; mais les prélatures étant alors de nomination royale, les rois conservaient quelqu'influence sur les décisions dépendantes des seigneurs ecclésiastiques. D'ailleurs, sous prétexte que les gens d'église étaient exempts de remplir la plupart des devoirs de la vassalité, il leur fut donné des assesseurs, sous le nom d'*avoués*, qui portaient les armes, commandaient les armées, et jouissaient d'une partie des émolumens attachés au fief principal. Ces officiers étaient à la nomination des rois, et révocables à leur volonté, ce qui augmentait l'influence de la couronne dans les affaires publiques. Les papes vinrent à bout peu à peu de faire considérer les empereurs comme les avoués de l'église romaine. Onzième siècle.

Cet ordre de choses, fruit de l'habileté d'Otton, disparut bientôt. Le clergé souffrait impatiemment de partager son pouvoir avec les avoués, voyant qu'ils contrariaient quelquefois ses vues. Les évêques et les abbés obtinrent

Onzième siècle.

à différentes époques, des successeurs d'Otton Ier, non-seulement que les avoueries fussent réunies à leurs siéges ; mais se servant de leur grande connaissance des affaires, ils se firent conférer presque par-tout l'avouerie impériale, c'est-à-dire le gouvernement civil et militaire des villes du domaine royal, situées dans leurs diocèses. L'histoire d'Allemagne entre plus dans le détail de cette innovation, que celle d'Italie ; mais il est constant que dans le onzième siècle, avant le règne de l'empereur Henri IV, les deux royaumes se gouvernaient dans les mêmes principes. En Italie comme en Allemagne, les évêques levaient des soldats et commandaient des armées ; ils disposaient des offices et des charges civiles.

La puissance temporelle des gens d'église, augmentée par celle d'opinion dérivant de leur ministère spirituel, fut alors plus formidable aux rois d'Italie et d'Allemagne, que celle des ducs, des comtes et des marquis. Leur ambition prenant de nouveaux accroissemens à mesure qu'après l'extinction des rois de la maison de Saxe, les droits de la couronne étaient plus méconnus, les évêques prirent des mesures, sous la régence des princes de la maison de Franconie, pour rendre la succession

Onzième siècle.

de leurs siéges indépendante de la couronne, comme celle des princes laïques. Les chapitres des églises cathédrales ayant acquis la nomination aux principautés ecclésiastiques, les restes de l'autorité indirecte que les rois avaient conservée, furent détruits.

Le clergé ne fut pas le seul acteur de cette révolution ; le but que les Ottons s'étaient proposé lorsqu'ils avaient élevé les évêques au rang des grands vassaux, n'avait pas échappé aux grands vassaux laïques ; ils employèrent leur politique à rendre inutile celle de la cour. Lorsque les évêques entreprirent de se soustraire à la dépendance de la couronne, les ducs, les comtes, les marquis, favorisèrent cette innovation de tout leur pouvoir. Ils occupèrent tellement les rois de la maison de Franconie par leurs révoltes perpétuelles, que ceux-ci n'eurent ni assez de temps, ni assez de forces pour s'opposer avec succès aux attaques combinées du pape Grégoire VII et des évêques.

La dignité des rois d'Italie et d'Allemagne s'éclipsa ; sans pouvoir au dedans, ils furent méprisés au dehors. Les royaumes de Provence et de Bourgogne étaient rentrés sous la domination impériale. Les rois de France du sang d'Hugues Capet, s'emparent successivement de

Onzième siècle.

la plus grande partie des provinces que l'usurpation de Bozon et de Rodolphe avait démembrées de leur couronne, et que la foiblesse des derniers Carlovingiens n'avait pas permis de revendiquer. Les autres provinces formèrent des principautés particulières, comme la Savoie. Les papes, nommés ou confirmés par les empereurs, reconnaissaient leur souveraineté, du moins lorsqu'ils avaient été couronnés à Rome; la révolte des états de Germanie et d'Italie, affranchit les pontifes romains de ce joug, et bientôt ces pontifes traitèrent l'empire comme un fief de l'église, dont la disposition leur était dévolue.

Le pouvoir des évêques allemands devint fixe et irrévocable, mais ceux d'Italie n'eurent pas le même avantage. Lorsque dans la plupart des grandes villes, le peuple voulut conquérir sa liberté, les droits acquis par les ecclésiastiques furent examinés avec plus d'attention; les désordres du clergé affaiblissaient ce respect porté jusqu'alors aux ministres des autels: les évêques et les abbés, par attachement pour leurs familles, ou par reconnaissance pour ceux qui les avaient portés sur leurs sièges, disposaient, en faveur de leurs parens et de leurs amis, de toutes les branches de la juris-

diction temporelle annexée à leurs églises. Ceux qui ne partageaient pas leurs faveurs, n'oubliaient rien pour inspirer au peuple leur ressentiment et leur dépit. Il arrivait quelquefois que les frères ou les neveux exerçaient encore leur despotisme après la mort du prélat duquel ils avaient reçu leur autorité. Ils retenaient avec violence leur jurisdiction empruntée et passagère; il en naissait des hostilités, quelquefois ridicules, entre les parens du dernier prélat et ceux du nouvel élu; quelquefois même les créatures des évêques et des abbés, voyant que la mort prochaine de leur patron allait terminer leur jouissance, étaient les premiers à répandre parmi le peuple, qu'il ne convenait pas aux ministres des autels de gouverner le monde. Ces déclamations étaient d'autant plus efficaces, qu'elles portaient sur des objets faciles à saisir, et que la multitude était en état d'apprécier. Onzième siècle.

La noblesse et les peuples furent bientôt réunis contre cette autorité temporelle des prélats. Ils ne cessèrent de l'attaquer, de l'atténuer, de la démembrer, et vinrent insensiblement à bout de l'anéantir.

Onzième siècle.

CHAPITRE X.

Diète de Roncalia. — Conrad revient en Allemagne ; il est proclamé Roi de Bourgogne.

CONRAD avait tenu, dans la plaine de Roncalia une diète célèbre, à laquelle on attribue la constitution sur l'expédition romaine donnée faussement à Charles le Gros. Cette pièce nous fait connaître le droit public dans ce siècle. On y voit que lorsque les monarques allemands avaient résolu de faire le voyage d'Italie pour recevoir la couronne impériale dans Rome, cette expédition était annoncée un an et six semaines avant le départ. Tous les vassaux de la couronne étaient tenus de se rendre dans la plaine de Roncalia, où se tenait une cour plénière. Les vassaux de la couronne, qui ne comparaissaient pas, perdaient leurs fiefs, de même que les arrière-vassaux, s'ils n'avaient pas suivi leur suzerain. Il fut encore ordonné que les arrière-vassaux ne pourraient être dépouillés de leurs fiefs sans des raisons connues du roi ou de ses commissaires, et que ces fiefs passeraient

des pères aux fils ou à leurs héritiers. Cette loi, qui servit de base au droit féodal observé dans les siècles suivans en Italie, et sur-tout en Lombardie, diminuait le pouvoir des grands vassaux; ayant acquis l'hérédité de leurs fiefs, ils auraient voulu continuer de rendre amovibles ceux qui dépendaient d'eux. Les uns comme les autres passèrent alors des pères aux enfans.

Onzième siècle.

L'autorité de Conrad aurait pu se fortifier en Italie, si la révolte d'Allemagne, dont j'ai déja parlé, ne l'avait contraint à repasser les Alpes.

Les rois d'Allemagne n'avaient point de résidence ordinaire. Tenant leur cour tantôt dans une province, tantôt dans une autre, ils s'étaient réservés, dans les villes principales, des palais pour y résider, et dans les campagnes, quelques domaines nécessaires à l'entretien de leur cour, durant le séjour qu'ils faisaient dans chaque ville.

A l'extinction de la dynastie saxonne, le roi Conrad aurait voulu suivre en Allemagne l'exemple que donnaient en France les monarques de la maison capétienne. Ces princes avaient réuni à leur couronne le duché de France, et le gouvernaient immédiatement. Depuis lors, au lieu de voyager de ville en ville,

Onzième siècle.

comme faisaient les Carlovingiens, ils avaient une résidence fixe où les archives royales étaient plus en sûreté; leur cour devenait plus nombreuse par l'influence des étrangers; le gouvernement prenait une marche plus égale. Les ressources du duché de France leur procuraient le moyen de faire exécuter les lois avec plus de succès, enfin la prérogative royale s'affermissait insensiblement.

Les rois allemands de la maison de Saxe avaient obtenu les mêmes résultats, en faisant dans la Saxe leur résidence ordinaire, et en gouvernant immédiatement par eux-mêmes cette vaste région. Cet ordre de choses qui aurait fourni peu à peu à la couronne des moyens d'augmenter sa prérogative, s'évanouit à la mort de Henri II. Conrad, ayant à peine un patrimoine, aurait voulu conserver le gouvernement de la Saxe. Les vassaux laïques et ecclésiastiques se réunirent pour arrêter des prétentions envisagées comme pouvant ruiner un jour leurs prérogatives. Leur soulèvement général fut sur le point de renverser Conrad du trône.

Ce soulèvement avait encore une autre cause. Conrad avait épousé Gisèle, nièce de Rodolphe, roi des deux Bourgognes. Cette alliance

fortifiait les droits à la succession de ce royaume que Conrad tenait tant des lois féodales que d'une donation que Rodolphe avait faite de ses états à l'empereur Henri II. Les princes allemands, n'ayant pas trouvé de raisons pour traiter ce mariage de la même manière que les princes français en avaient usé à l'égard de celui du roi Robert avec Berthe, qu'ils avaient fait casser sous prétexte de parenté, réunissaient leurs efforts pour diminuer la puissance que ce superbe héritage pouvait donner à leur monarque; ce fut le principe des guerres civiles qui durèrent en Allemagne pendant presque tout ce règne.

Onzième siècle.

Conrad ne parvint jamais à dominer en Saxe. Il obtint le royaume des deux Bourgognes par la mort de Rodolphe III, en 1032; mais les grands et les évêques de ces provinces, profitant des troubles d'Allemagne, s'approprièrent la supériorité immédiate, ne laissant aux monarques allemands que la haute souveraineté consistant dans le ressort et la mouvance.

Tels furent les ducs de Zeringhen, les comtes de Habsbourg, en Alsace et dans la partie de l'Helvétie voisine du Rhin. Les comtes de Genève, les comtes de Vienne et de Valence, qui prirent le titre de dauphins de Viennois, dans le douzième siècle, les comtes de Lionnais,

Onzième siècle.

Forez et Beaujolais, les comtes d'Orange et de Forcalquier en Provence, et les comtes de Maurienne en Savoie.

A l'exemple des seigneurs laïques, presque tous les évêques Bourguignons s'érigèrent en princes feudataires; les empereurs de la maison de Franconie, perpétuellement en guerre avec la cour de Rome, vendirent à bon marché, à ces prélats, les droits qu'ils s'étaient arrogés dans leurs villes épiscopales. Les siéges de Lyon, de Besançon, d'Embrun, de Vienne, de Lausanne, de Genève, de Bâle, de Grenoble, de Valence, de Gap, de Die, devinrent autant de fiefs impériaux.

CHAPITRE XI.

Conrad rentre en Italie; mort de ce prince. — Règne de Henri III. — Introduction de la trève de Dieu. — Succession des Pontifes romains.

PENDANT que l'empereur disputait le royaume de Bourgogne à plusieurs contendans, et surtout à Eudes, comte de Champagne, qui avait épousé la princesse Berthe, répudiée par le roi de

de France, Robert, les grands vassaux d'Italie offraient la couronne de Lombardie au comte de Champagne. Il fut tué dans un combat, comme il se préparait à passer les Alpes. Conrad savait qu'Héribert, archevêque de Milan, et quelques autres évêques, étaient les chefs de cette conspiration; il vient à Pavie en 1037. En vain Héribert, pour éloigner les soupçons, avait reçu l'empereur dans Milan, avec la plus grande magnificence; il le fait arrêter et déposer. Dans une diète tenue à Pavie, cet évêque et ceux de Verseil, de Crémone et de Plaisance, furent condamnés à une prison perpétuelle. L'archevêque de Milan s'échappe. Les Milanais prennent les armes contre l'empereur. Ce prince assiége Milan; mais désespérant de prendre une ville très-bien fortifiée pour ce temps-là, et dans laquelle on comptait quatre-vingt mille hommes en état de porter les armes, il dévaste les terres et les châteaux des environs. La petite ville de Landriano fut réduite en un monceau de pierres. Une bataille donnée entre les habitans de Milan et les Allemands, avait tellement affaibli l'armée impériale, que Conrad fut obligé de lever le siége.

Onzième siècle.

Il prit la route de Rome. Le pape Jean XIX était mort en 1033. Les désordres les plus ex-

Onzième siècle.

trêmes déshonoraient la chaire de Saint-Pierre. On vit alors trois pontifes, élus à prix d'argent, s'excommunier réciproquement dans Rome. Ils finirent par s'accorder à partager les revenus de l'église, et à vivre chacun avec sa maîtresse. Le premier qui fut installé, était un jeune clerc, qui prit le nom de Benoît XI. Les Romains, scandalisés par le public déréglement de ses moeurs, le chassèrent bientôt, pour donner sa place à Jean, évêque de Sabine, connu sous le nom de Silvestre III. Les deux pontifes vendirent leurs droits à Jean Gratien, archiprêtre de l'église de Rome. Il fut sacré, et changea son nom en celui de Grégoire VI. Benoît IX, et Silvestre III, après avoir vendu leur part de pontificat, voulaient la conserver; il en résulta une guerre entre les trois papes: ils étaient successivement reçus dans Rome à mesure que leurs amis y étaient plus puissans, et devenaient ainsi papes et anti-papes tour à tour. Benoît IX s'était rendu auprès de l'empereur à Crémone, en 1038; ce prince le fit reconnaître dans Rome; mais à peine en était-il sorti qu'on vit renaître le triumvirat pontifical.

Conrad, obligé de retourner en Allemagne, avait chargé les évêques, les comtes et les marquis de la Lombardie, de le venger de l'arche-

vêque de Milan. La guerre dévasta de nouveau les environs de cette grande ville ; mais la nouvelle étant venue que l'empereur célébrant dans la ville d'Utrecht les fêtes de la Pentecôte, en 1039, avait été saisi subitement de douleurs aiguës qui l'avaient mis au tombeau, l'armée des princes se dissipa sur-le-champ.

Onzième siècle.

Henri III, surnommé *le Noir*, que son père avait fait couronner à Aix-la-Chapelle en 1030, fut reconnu sans difficulté en Italie, en Allemagne et dans les deux Bourgognes. Héribert, archevêque de Milan, vint lui prêter serment de fidélité dans le château d'Ingelheim, et le nouveau monarque annulla les procédures faites contre lui. A peine le prélat était de retour dans son diocèse, qu'une guerre sanglante allumée dans Milan, entre les nobles et les populaires, préludait aux horreurs qui se succédèrent bientôt dans presque toutes les grandes villes d'Italie. Il n'est pas temps de parler encore des Guelphes et des Gibelins, je les signalerai dans la suite. Depuis long-temps un esprit d'indépendance se manifestait dans Milan ; les habitans de cette ville, à l'exemple de ceux de Rome, n'élevaient les prérogatives de leur archevêque, que pour opposer à l'autorité royale une puissance réputée sacrée, mais qu'ils étaient

Onzième siècle.

sûrs de détruire à leur gré. Les nobles et les populaires étaient d'accord dans le dessein de se soustraire à la jurisdiction du roi d'Italie; mais les uns voulaient restreindre le gouvernement entre les mains des principaux citoyens, les autres avaient le projet d'établir la démocratie sur les ruines de la royauté. Les négocians, les artisans et les autres classes inférieures se plaignaient de l'insolence des nobles; un orage se formait contr'eux.

Un noble ayant un jour frappé un artisan dans la rue, les voisins sortent de leurs boutiques pour venir à son secours; quelques nobles qui passaient tirent l'épée, le peuple les environne, un combat s'engage, la foule augmente; la multitude ayant choisi pour son chef un bourgeois, nommé Lanzon, les deux partis se battent dans les rues, dans les places, dans les maisons; enfin les nobles sont chassés de la ville avec leurs femmes et leurs enfans. L'archevêque gardait la neutralité, ou du moins paraissait la garder. Les nobles ayant rassemblé leurs vassaux, s'étaient cantonnés sur toutes les avenues par où les habitans de Milan pouvaient recevoir des vivres, persuadés que par la famine ils les réduiraient bientôt aux conditions qui leur plairaient. Une ville où l'on comptait quatre

cent mille habitans, bâtie au milieu des terres, et sans rivière pour alimenter son commerce, devait être facilement affamée; mais, d'un autre côté, son immense population lui fournissait les moyens d'attaquer avec avantage les châteaux et les postes occupés par les nobles, et de se procurer des vivres de vive force. Ce siége dura trois ans. Henri III se flattant qu'en offrant sa médiation il pourrait rétablir dans Milan l'autorité royale, s'était rendu en Lombardie en 1043. Il reçut dans Monza la couronne de fer; mais, soit qu'il fût sur-le-champ rappelé en Allemagne pour célébrer son mariage avec Agnès, fille du duc d'Aquitaine, ou qu'il voulût se procurer une armée plus respectable, à peine était-il couronné qu'il reprit la route des Alpes; il offrit cependant aux populaires de Milan de les protéger contre les nobles, pourvu qu'ils reçussent dans leur ville quatre mille hommes d'armes, allemands, formant un corps de seize mille hommes, cavalerie ou infanterie.

Onzième siècle.

Il paraît que cette négociation fut poussée assez loin, et que Lanzon accepta les offres du roi Henri. Le prompt retour de ce prince en Allemagne pouvait avoir pour objet de lever ces quatre mille hommes d'armes; mais Lanzon, dans sa démarche auprès du roi, n'ayant

Onzième siècle.

probablement pour but que d'engager les nobles à desirer la paix, était bien éloigné de réduire sa patrie en servitude, en la livrant aux Allemands. Il fait circuler lui-même dans le public le projet du traité conclu avec Henri III, et profitant de l'impression que cette mesure pouvait faire sur l'esprit des nobles, il entre en conférence avec plusieurs d'entre eux, et les ayant effrayés par la peinture des maux qui pouvaient être la suite de leurs divisions, il parvient à les amener à des termes de conciliation. Les nobles rentrèrent dans la ville, on déposa de part et d'autre tout esprit de vengeance; les grands et les petits, sans s'aimer, vécurent ensemble avec assez de concorde.

Henri III, de retour en Allemagne, avait publié une ordonnance, qui fut appelée *la Paix publique.* Les évêques de France l'avaient prévenu, en introduisant ce qu'on appelait *treuga Dei*, trève de Dieu, qui passa de France en Italie, ensuite en Allemagne et dans le reste de l'Europe occidentale. « Les guerres particulières étaient alors en usage en Italie, *je me sers des expressions de Muratori*, les lois civiles permettaient de se venger de ses ennemis, dès que leurs torts étaient manifestes

Onzième siècle.

et connus des officiers publics. Les querelles et les vengeances se perpétuaient et passaient des offensés à la postérité ; les assassinats étaient extrêmement fréquens, et l'on ne marchait ordinairement en campagne qu'armé pour être en état d'attaquer et de se défendre : c'est pour cette raison qu'on proposa, vers ce temps, que par respect pour les mystères de la religion, nul ne pût attaquer ses ennemis, ni dévaster leurs biens pendant certains jours de la semaine, sous peine d'excommunication. Cette trève fut réglée en différentes manières, selon les temps et selon les lieux. Elle s'établit en Lombardie du temps de l'archevêque de Milan, Héribert, mort en 1045. Landolphe l'ancien en parle en ces termes : « Une loi sainte, un nouveau commandement de Dieu veut que toute personne, quelque tort qu'elle puisse avoir, n'ait rien à craindre de ses ennemis depuis la dernière heure du jeudi jusqu'à la première du lundi suivant, et que ceux qui violeront cette loi, nommée *trève de Dieu*, soient condamnés à l'exil par les juges. »

Les trois papes Benoît IX, Silvestre III et Grégoire VI, continuaient à déshonorer l'église par leurs désordres scandaleux. Henri III vint en Italie, en 1046, pour mettre un terme à ces

Onzième siècle.

excès, et recevoir la couronne impériale. Les trois papes furent déposés dans le concile de Sutri. Le monarque allemand mit à leur place Suidger, évêque de Bamberg, son chancelier; il fut intrônisé le jour de Noël, sous le nom de Clément II, et couronna le même jour l'empereur Henri III et la reine Agnès son épouse. On ne sait pas ce que devint Silvestre III après le concile de Sutri; Grégoire VI fut conduit en Allemagne. Le célèbre moine, Hildebrand, dont l'histoire commence alors à faire mention, fut chargé, malgré lui, de résider auprès de ce pontife, qui mourut dans son exil; mais on ignore dans quelle ville, dans quel monastère et dans quel temps : pour Benoît IX, Clément II étant mort l'année suivante, empoisonné à ce qu'assure Loup, protospataire, par ce pontife qui ne s'était pas éloigné de Rome, il remonta sur le siége papal, qu'il garda huit à neuf mois.

Après le couronnement de Henri III, fut tenue à Rome une cour plénière composée de seigneurs et d'évêques. On ordonna que pour déraciner l'usage introduit à Rome de vendre publiquement les suffrages pour l'élection d'un pape, non-seulement l'empereur aurait le droit de confirmer le choix du pontife

élu, mais qu'à l'avenir aucun évêque de Rome ne pourrait être choisi qu'au gré de l'empereur. Henri revint bientôt en Allemagne; il fut informé, à Ulm, de la mort funeste de Clément II : on pense qu'à cette occasion il publia trois lois insérées dans le code lombard, et dont la plus importante soumet à la peine capitale ceux qui seraient convaincus d'avoir fait mourir quelqu'un par le poison ou par d'autres genres de morts secrètes. Ditmar et d'autres écrivains de ce siècle, observent que les empoisonnemens étaient très-fréquens en Italie.

Onzième siècle.

L'empereur choisit pour évêque de Rome Poppon, évêque de Brixen, connu sous le nom de Damase II, et sans doute le fit accompagner par une force imposante. Les contemporains ont négligé de nous instruire de ce qui se passait à Rome. Benoît IX fut obligé d'en sortir. Quelques modernes se sont efforcés de prouver, sur d'anciens monumens, qu'ayant abdiqué de bonne foi le pontificat, il finit sa vie en habit de moine, dans l'abbaye de Grotta-Ferrata : rien n'est moins certain que ce fait. Damase II, qui ne siégea que vingt-trois jours, fut soupçonné d'avoir été empoisonné par ce pontife : il est probable qu'il conservait un parti

Onzième siècle.

dans Rome, et j'ai déja eu plusieurs fois occasion d'observer la haine que portaient les Romains aux pontifes venus de Germanie.

A Damase II fut substitué, par la cour de Germanie, Brunon, évêque de Toul, parent de l'empereur; il prit le nom de Léon IX. Il rencontra à Worms le moine Hildebrand, qui était peut-être venu dans cette ville pour rendre compte à l'empereur de la mort de Grégoire VI, confié à sa garde. Hildebrand accompagna dans Rome le nouveau pontife, qui le garda auprès de lui. Léon IX mourut en 1054. Henri III donna la papauté, comme un bénéfice ordinaire, à l'évêque d'Aischtat, Gebehard: c'est Victor II. Si cette autorité des empereurs avait duré, les papes n'auraient été que leurs chapelains, selon l'expression de Voltaire; mais les révoltes des grands vassaux d'Allemagne ne permettaient pas à Henri III de dominer dans l'Italie, faible et divisée. Les secousses dont le foyer était en Saxe, et dont la réaction se faisait sentir dans tout l'empire, troublèrent ce règne. Ce feu mal éteint prenait sourdement de nouvelles forces, caché sous la cendre; il se manifesta avec violence sous la minorité d'Henri IV, successeur d'Henri le Noir. L'incendie ébranla la constitution

de l'empire, et les papes, attisant ouvertement le feu, profitèrent du désordre pour établir en faveur de leur siége des droits inusités jusqu'alors.

Onzième siècle.

CHAPITRE XII.

Naissance de la guerre des investitures.

Ce fut dans ces circonstances que la querelle des investitures naquit et embrasa l'Europe. Le cardinal Pierre Damien, auteur contemporain, en condamnant les investitures, observe, dans une lettre au pape Alexandre II, que les gens d'église ne se faisaient alors aucun scrupule d'acheter, des princes, les évêchés, sous prétexte qu'ils payaient l'investiture, et non le bénéfice. On voit par là, que les restrictions mentales sont plus anciennes que les jésuites.

L'abus des investitures pouvait consister dans cette vénalité, et non dans la manière dont les fiefs attachés aux bénéfices étaient conférés par les suzerains. *Fra Paolo*, auteur non suspect, observe, dans son *Traité des Bénéfices*, que sous l'empire des trois Othon, à la mort

Onzième siècle.

d'un évêque, son bâton et son anneau étaient portés à l'empereur, qui remettait l'un et l'autre, en signe d'investiture, au prélat successeur au bénéfice. Les empereurs ne prétendaient pas donner la puissance spirituelle, puisqu'elle était conférée par l'ordination; mais, soit qu'ils entendissent investir le bénéficier des fiefs dépendans du bénéfice, ou confirmer l'élection lorsqu'ils n'avaient pas nommé eux-mêmes les prélats, l'un et l'autre était légitime. Pourquoi les empereurs n'auraient-ils pas exercé, à l'égard des bénéfices inférieurs, le droit qui leur appartenait lors de la nomination du pape?

C'est une réflexion qu'on n'a pas encore faite, que les papes ne contestèrent aux monarques le droit de confirmer la nomination des bénéfices, que quand ils se virent eux-mêmes en possession de ce droit par l'autorité des fausses décrétales. Ils traitèrent la confirmation des prélatures faites par les rois, de *simoniaque*, parce que les lettres du prince étaient payées par quelques deniers versés dans leur chancellerie, tandis que les légats apostoliques, envoyés par les pontifes romains dans toutes les provinces de la chrétienté, pour étendre les prérogatives prétendues de la papauté, em-

Onzième siècle.

ployaient toutes sortes de voies pour amasser de l'or.

Les monumens historiques déposent, de concert, que ces légats se rendaient maîtres de toutes les affaires. Ils convoquaient les conciles de leur chef, les composaient des évêques qui leur étaient plus agréables; y faisaient recevoir des décisions et des canons envoyés de Rome, tout dressés, et que par leurs ordres on publiait non-seulement sans l'avis des évêques, mais souvent sans les avoir consultés.

Ils prononçaient des jugemens sans appel, ils frappaient d'excommunication ceux qui leur déplaisaient, sans épargner les monarques. Investis d'une autorité que tout le monde redoutait alors, ils profitaient de la terreur imprimée par leurs fonctions, pour ravir les trésors des églises dont ils pillaient sans scrupule jusqu'aux ornemens et aux vases sacrés, sous prétexte de l'indemniser des dépenses faites pour voyager magnifiquement d'une province à l'autre. Ils venaient, disaient-ils, pour extirper la simonie, et ils vendaient eux-mêmes les bénéfices, en donnant le nom d'*aumônes*, aux sommes exigées pour les graces qu'ils accordaient à cet égard. Souvent même ils faisaient condamner comme simo-

Onzième siècle.

niaques, ceux dont le crime était d'éclairer leur conduite et de démasquer leur avarice.

Les mains des légats du siége apostolique, disait un savant évêque de ce siècle, *Jean de Salisbury*, évêque de Chartres, ne se refusent nullement aux présens. Ces prélats ravagent les provinces, comme ferait *Satan* parcourant le monde pour être le fléau de l'église. Ils se chargent des dépouilles des provinces, avec autant d'avidité que si leur mission était d'amasser autant de trésors que Crésus en posséda autrefois.

Saint Bernard écrivait au pape Eugène III, d'envoyer des légats pour réformer les abus, au lieu de dépouiller les églises; pour ramener les cœurs au bien, et pour corriger les vices, au lieu d'épuiser les bourses; des légats qui, de retour vers le siége apostolique, accablés de fatigues et non chargés de richesses, pussent se glorifier, non d'avoir rapporté à Rome ce que chaque pays qu'ils avaient parcouru contenait de plus curieux et de plus rare, mais d'avoir pacifié les royaumes, étendu l'empire des lois, corrigé les mœurs des peuples.

Pierre de Marca observe, dans le cinquième livre de la *Concorde du Sacerdoce et de l'Empire*, qu'avant le pontificat de Nicolas Ier, l'ar-

rivée et le séjour des légats apostoliques dans les provinces, n'occasionnait pas aux habitans les moindres dépenses. Vers cette époque, ajoute ce prélat, il fut fait une loi pontificale, en vertu de laquelle les peuples furent tenus de fournir aux légats une contribution appelée *procuration*. Elle fut d'abord assez modique; ensuite, par un vice trop naturel au cœur humain, la pompe et le faste des légats en graduèrent si rapidement l'augmentation, que les provinces furent vexées par ce nouvel impôt s'étendant de jour en jour. Il arrivait même quelquefois que les pontifes romains, voulant gratifier ceux qui jouissaient de leur faveur, et les mettre à portée de s'enrichir rapidement, les décoraient, sans aucune raison particulière, de cette qualité de légats apostoliques, et les envoyaient dans les provinces opulentes et disposées, par leur esprit particulier, à faire de plus grands sacrifices en vue de la religion. Ces prélats fastueux ne paraissaient être venus que pour piller les églises à l'ombre de leur légation.

Onzième siècle.

Ainsi que les torrens, grossis par la fonte des neiges dans les montagnes, entraînent tout ce qu'ils rencontrent dans leur course, ravagent les campagnes, déracinent les arbres,

Onzième siècle.

renversent les maisons, entraînent les bestiaux et quelquefois les hommes; ces Romains, enflés du titre qui leur était donné, accablaient les nations auprès desquelles ils étaient envoyés. Ils forcèrent enfin plusieurs gouvernemens, par leurs exactions immodérées, à ne plus admettre ces proconsuls ecclésiastiques, sans avoir examiné *leurs facultés*, et sans y avoir posé des bornes pour protéger la liberté publique et la propriété des peuples, contre les interminables prétentions de la cour romaine.

Tels étaient les hommes qui traitaient de simoniaques les investitures données par les empereurs et par les rois, aux évêques et aux abbés, et qui, pour anéantir cet usage préjudiciable aux prétentions de la papauté, embrasèrent l'Europe de tous les feux de la discorde et de la guerre.

Onzième siècle.

CHAPITRE XIII.

Avènement de Henri IV à la couronne d'Italie.

Cette guerre scandaleuse étendit ses plus cruels ravages sous le règne de l'empereur Henri IV. Ce prince, qui en fut la victime, est devenu célèbre, autant par ses longs malheurs auxquels il opposa souvent la plus héroïque constance, que par son courage et ses connaissances au-dessus de son siècle. Il parvint à la couronne de Germanie en 1056, après la mort de son père, à l'âge de six ans.

L'empereur Henri le Noir était mort au sein des guerres civiles, sans avoir eu le temps de conduire son fils en Italie pour le faire couronner à Milan ou à Monza. Deux souverainetés assez considérables s'étaient formées en Italie, sous le règne de ce prince; elles menaçaient d'expulser les Allemands d'Italie. Un de ces états était celui des princes français dont j'ai parlé; l'autre, celui de Béatrix, duchesse de Toscane, mère de la célèbre comtesse Mathilde, qui donna ses états au pape.

Onzième siècle.

Ces états comprenaient la plus grande partie de la Toscane, Mantoue, Parme, Reggio, Plaisance, Ferrare, Modène, presque tout le pays appelé aujourd'hui le patrimoine de Saint-Pierre, de Viterbe jusqu'à Orvieto, une partie de l'Ombrie et quelques cantons du duché de Spolette et de la Marche d'Ancône. Ces deux puissances, en s'unissant étroitement avec les Romains, étaient en état de retenir les Allemands au-delà des monts.

Quoique les grands fiefs fussent héréditaires en Italie, les femmes étaient regardées comme incapables de les posséder, parce qu'elles n'en pouvaient remplir les fonctions militaires. Pour éviter d'être dépouillées, elles prenaient un époux sur la tête duquel reposait le titre du fief, tandis qu'elles jouissaient du pouvoir effectif. Boniface, duc et marquis de Toscane, étant mort en 1052, laissa un fils nommé Frédéric qui mourut en bas-âge, et la princesse Mathilde: sa veuve, dans la crainte que l'empereur ne donnât à ses enfans un tuteur qui s'emparât de leurs états, s'était remariée avec Godefroi le Barbu, duc de Lorraine. L'empereur Henri le Noir avait privé ce prince d'une partie de ses états, pour les donner à Gérard d'Alsace, regardé par les généalogistes, comme la tige

de la maison de Lorraine régnant aujourd'hui en Allemagne. Henri le Noir craignant, avec assez de raison, que ce prince trouvant dans l'augmentation des forces que lui donnait son mariage, les moyens de se venger, avait pris le parti violent de faire arrêter la duchesse Béatrix, sous prétexte qu'étant sa vassale, elle n'avait pas dû se marier sans son consentement. Cette princesse se vit conduite prisonnière en Allemagne. Son époux fut forcé de se réfugier dans ses états du Brabant; mais par cette conduite, l'empereur se fit de la duchesse de Toscane une irrévocable ennemie, et prépara lui-même les malheurs de son fils.

Onzième siècle.

En vain, après la mort de Henri le Noir, l'impératrice Agnès de Guienne, trop peu de temps à la tête du gouvernement, rendit à la duchesse Béatrix sa liberté et ses états, cette princesse, moins sensible au bienfait qu'à l'outrage dont il avait été précédé, revint avec son époux en Italie, avec le desir de se venger; elle transmit à Mathilde, sa fille, la haine vouée à la maison impériale.

Tous les liens qui réunissaient les royaumes du jeune Henri IV, se détachaient en même temps. Tandis que les états de Saxe, le duc de Bavière, l'archevêque de Magdebourg et quelques

Onzième siècle.

autres prélats déchiraient la Germanie, le gouvernement municipal se fortifiait dans Rome; on y nommait des consuls et des tribuns, les citoyens prenaient les armes pour protéger leur liberté. La plupart des grandes villes de Lombardie adoptaient le gouvernement républicain: elles choisissaient pour gouverner la commune, des magistrats représentés dans la suite par les podestats. Le royaume des Deux-Bourgognes se démembrait; quelques provinces rentraient sous la domination française, les autres donnaient naissance aux principautés connues dans la suite sous le nom de *Zeringhen*, de *Habsbourg*, de *Savoie*, de *Provence*, de *Bourgogne*, de *Viennois* et de quelques autres dont j'ai déja parlé ou dont je parlerai dans la suite.

Onzième siècle.

CHAPITRE XIV.

Succession des Pontifes romains pendant la minorité de Henri IV.

Depuis long-temps s'était affermi le droit des empereurs de nommer les papes, mais ces princes ne l'exerçaient que lorsqu'ils étaient les plus forts. Victor II, assis sur la chaire de saint Pierre lors de l'avénement de Henri IV au royaume d'Italie, fut créé, par l'impératrice Agnès, vicaire de l'empire à Rome et en Lombardie. Les papes acceptaient volontiers ces sortes de commissions, en vertu desquelles ils exerçaient une autorité qui dans la suite, à l'aide de quelque fraude pieuse, pouvait paraître dériver de leur caractère pontifical.

Victor, en même temps évêque d'Aishtat, mourut à Florence en 1057. On se partage à Rome sur le choix de son successeur; les uns veulent qu'on attende les ordres de la cour de Germanie, comme on avait fait jusqu'alors; les autres prétendent que l'empire étant vacant, les Romains sont en droit d'élire leur pasteur sans consulter personne. Ce senti-

Onzième siècle.

ment l'emporte, on place sur la chaire papale le cardinal Frédéric, frère de Godefroi le Barbu, duc de Toscane; il est évident que les Romains, pour affermir leur liberté, voulaient, par cette élection, s'assurer la protection d'un état puissant.

Frédéric, prit le nom d'Etienne IX; il forme le hardi projet de ravir l'Empire et l'Italie à la maison de Franconie, en couronnant empereur de Rome son frère Godefroi; sa mort, arrivée l'année suivante, arrêta seule une révolution favorisée par les guerres d'Allemagne et la disposition des esprits de la plupart des Italiens.

Un schisme partagea l'église romaine. Grégoire, comte de Tusculum, descendant du célèbre consul Crescentius, et Gérard, comte de Galeria, qui jouissait à Rome du principal crédit, avaient fait élire, par la majorité du clergé et du peuple, Jean Mincius, évêque de Veletri, qui se serait restreint aux fonctions pontificales. Il fut intronisé sous le nom de Benoît X. Le célèbre moine Hildebrand, qui fut pape dans la suite sous le nom de Grégoire VII, était alors légat en Allemagne. Le projet d'affranchir les papes de la dépendance des empereurs, avait été formé par Etienne IX,

sur les mémoires d'Hildebrand, créé cardinal et archidiacre de l'église romaine. Il importait pour son exécution, que les évêques de Rome, successeurs d'Etienne, fussent dans les mêmes principes. Onzième siècle.

Hildebrand arrive dans Rome lorsque l'élection était consommée. Il apprend que le choix était tombé sur un pontife sage, doux, humble, mais dont le caractère ne montrait pas cette énergie qui fait réussir les grandes entreprises. L'archidiacre Hildebrand, déployant dans cette occasion délicate, l'adresse à conduire les hommes, dont il fit un si grand usage dans la suite, prétendit que l'élection était nulle dans la forme, et engagea les électeurs à mettre sur le siége de Rome, Gérard, évêque de Florence, qu'il était sûr de faire entrer dans toutes ses vues. Cette double élection pouvait avoir les plus funestes suites. Hildebrand eut encore l'habileté de les prévenir, en déterminant Benoît à se démettre volontairement du pontificat.

Gérard, qui prend le nom de Nicolas II, osa priver, par une loi publique, les empereurs romains du droit de nommer les papes, et même de confirmer leur élection. Ayant assemblé dans l'église de Latran, un concile composé de cent treize évêques italiens, il y fait ordonner

Onzième siècle.

que désormais les cardinaux seuls éliraient le pontife romain, qui serait ensuite présenté au peuple pour confirmer l'élection par ses applaudissemens. Le même concile ordonna encore, que les fidèles ne devaient pas entendre la messe d'un prêtre qu'on savait indubitablement avoir une femme; que tout prêtre, diacre et sous-diacre qui, depuis le décret de Léon IX, aurait pris ou gardé publiquement une femme, non-seulement ne ferait aucune fonction de son ordre ecclésiastique, mais qu'il ne recevrait pas les rétributions de l'église, et ne pourrait entrer dans le sanctuaire pendant l'office divin, et qu'aucun clerc n'obtiendrait d'église par la main des laïques, ni gratuitement, ni pour de l'argent.

Nicolas II avait conservé le siége de Florence avec celui de Rome; il résidait alternativement dans ces deux villes. Il mourut à Florence, en 1061.

On fut de nouveau partagé à Rome sur le parti qu'il fallait prendre; les uns voulaient observer, à l'égard d'Henri IV, les engagemens pris avec l'empereur Henri le Noir son père; les autres, rejetant toute dépendance d'après le décret du concile de Rome, demandaient qu'on procédât sur-le-champ à l'élection

Onzième siècle.

d'un pape. La faction favorable aux droits de l'empereur l'emporte, des députés sont envoyés en Allemagne pour prier Henri de nommer un pontife romain. Pendant leur absence, la faction contraire aux césars allemands s'étant fortifiée, on élit Anselme de Badage, évêque de Lucques, qui prend le nom d'Alexandre II.

Cependant le temps arrivait où le roi Henri IV allait atteindre sa majorité. Ce prince, pour venger son autorité trahie, ayant assemblé dans Bâle une diète composée des grands d'Allemagne et de Lombardie, avait fait nommer un autre pape. C'est Cadalous, évêque de Parme, qui prit le nom d'Honorius II, et dont l'élection aurait prévalu, sans les troubles civils qui agitèrent l'Italie et l'Allemagne. Cependant ce pontife fut assez long-temps reconnu par une partie de l'Europe. Baronius assure que ce pape étant marié, fut élu par les seuls évêques de Verseil et de Plaisance, mariés comme lui; Baronius se trompe grossièrement. Je ne sais pas si les évêques de Parme, de Plaisance et de Verseil étaient engagés dans le mariage; je parlerai bientôt de la guerre faite aux prêtres mariés dans l'église d'Occident, et des causes de cette guerre: mais qui ne sait que les diètes d'Allemagne, auxquelles assistaient les

Onzième siècle.

évêques et les abbés, se convertissaient en conciles dès qu'il s'agissait d'affaires ecclésiastiques. Cadalous ne fut pas élu par les deux évêques de Verseil et de Plaisance, mais par un concile. Ce concile envoya sommer Alexandre II d'abandonner le pontificat. Celui qui fut chargé de cette commission, nommé Benzon, se qualifie, dans un panégyrique de l'empereur Henri IV, qui nous reste de lui, d'évêque d'Albe et de Mont-Ferrat.

Le pape Alexandre II, craignant avec raison que le jeune roi de Germanie ne vînt le faire déposer dans Rome même, s'était lié d'intérêt avec Godefroi, duc de Toscane, et avec les princes français établis au midi de la péninsule. Ces deux puissances, dont la domination s'étendait sur plus de la moitié de l'Italie, redoutaient également les prétentions de la cour de Germanie. Godefroi joignait à ces considérations générales le desir de se venger de la maison de Franconie qui l'avait privé de la Haute-Lorraine, et qui, le poursuivant jusqu'en Italie, avait fait arrêter, dans ses bras, sa femme Béatrix. Il prit ouvertement le parti d'Alexandre II. Les princes français renouvelèrent leur hommage pour la Calabre, entre les mains de ce pontife; il leur fit expédier une nou-

velle investiture au nom de l'église romaine. Alexandre, fier des secours qu'on lui promettait, ne craignit plus de braver le roi de Lombardie, d'Allemagne et des deux Bourgognes.

Onzième siècle.

Honorius II s'était rendu, en 1062, dans son évêché de Parme. Ayant rassemblé une petite armée, il se présente aux portes de Rome, au mois d'avril, et campe dans les prés de Néron, où les partisans qu'il avait dans la ville vinrent grossir ses troupes : la fortune se déclara en sa faveur dans un premier combat. Alexandre II préparait sa retraite, lorsque l'arrivée du duc Godefroi change la face des affaires. Cadalous vaincu à son tour, eut beaucoup de peine à rentrer dans la Lombardie, mais il n'y trouva pas les secours qu'il attendait. Une révolution avait dépouillé l'impératrice Agnès du gouvernement de l'état et de la surintendance de l'éducation de son fils. Les nouveaux administrateurs d'Allemagne venaient d'assembler un concile des évêques d'Allemagne et de Lombardie, dans lequel l'évêque de Parme avait été déposé de l'évêché de Rome, et excommunié. Ce pontife ne se croyant pas en sûreté à Parme, se rendit secrètement à Rome. Censius, fils du préfet de la ville, le tint deux ans caché dans le château Saint-Ange. Découvert dans cet

Onzième siècle.

asile, par son rival, il en sortit dénué de tout, et traîna, jusqu'à sa mort, une vie vagabonde, sans cesser de se porter pour pape légitime.

CHAPITRE XV.

Henri IV parvient à sa majorité.

HENRI IV parvenu à l'âge de dix-huit ans, en 1068, gouvernait enfin par lui-même ses vastes états. Il avait épousé Berthe, fille d'Otton, marquis d'Italie ou de Suze, à laquelle il avait été fiancé par ordre de son père. Cette alliance devait augmenter son influence en Lombardie; mais par des raisons que nous ignorons, il avait formé le projet de répudier cette princesse. On assure que, pour engager l'archevêque de Mayence à le favoriser dans cette occasion, il lui donna les dîmes de toute la Thuringe. Ce prélat proposa cette affaire à la diète de Worms, assemblée en 1070. Une multiplication d'obstacles força le monarque à se désister de ses poursuites; mais cette versatilité augmentait le nombre de ses ennemis.

Godefroi le Barbu, duc de Toscane, était

mort en 1069. Béatrix resta régente des états du duc Boniface son premier mari, conjointement avec sa fille Mathilde, qui avait épousé, quelques années auparavant, Godefroi le Bossu, fils de Godefroi le Barbu.

Onzième siècle.

L'anarchie était extrême en Allemagne; le roi manquant d'argent, vendit en 1070, à Grégoire, évêque de Verseil et chancelier d'Italie, les droits utiles appartenans à la couronne dans le comté de Verseil. L'acte porte que le roi cédait à cette église le service appartenant au comté, c'est-à-dire le service militaire dû par les terres et les châteaux qui passaient dans la main des évêques. Par cette donation, observe Muratori, les seigneurs des châteaux et les propriétaires des terres devenaient vassaux de l'évêque et cessaient de l'être du comte; les évêques dépouillaient de cette manière les comtes de leur jurisdiction, et les villes de leurs territoires; mais aussi, dans la suite, lorsque les villes eurent conquis leur liberté, elles assujettirent non-seulement les comtes et les nobles qui possédaient des châteaux dépendans de leur ancienne jurisdiction, mais la plupart des terres que les églises s'étaient fait adjuger.

Annon, archevêque de Cologne, qui était à

Onzième siècle.

la tête du conseil d'Henri IV, avait fait accuser de plusieurs crimes Otton, duc de Bavière, issu de l'ancienne maison de Saxe, pour trouver dans sa condamnation un prétexte de le priver de son duché. Otton n'ayant pas osé comparaître dans la diète, craignant d'être arrêté, fut condamné. Henri confia la Bavière à Welf, marquis d'Este; Otton se réfugia parmi les Saxons, et les engagea dans une révolte.

Les ducs de Carinthie et de Souabe furent entraînés dans le parti des mécontens. Il fallait un prétexte à leur insurrection; ils engagent un domestique du roi à déclarer que ce prince lui avait offert de grosses sommes pour les assassiner. En vain Henri offrit de se laver de cette odieuse imputation, par un combat singulier, ses ennemis se prévalaient de cette calomnie pour refuser de payer les subsides dus à la couronne. Les troupes du roi ne recevant plus leur solde, abandonnaient leurs drapeaux; Henri fut obligé de fuir jusque sur les bords du Rhin, trop heureux, dans l'abandon qu'il éprouvait, de conserver sa vie et sa liberté.

Onzième siècle.

CHAPITRE XVI.

Le Pontife romain cite Henri IV à comparaître au tribunal de Rome. — Portrait du moine Hildebrand, pape, sous le nom de Grégoire VII.

DANS le temps que le roi Henri assemblait ses vassaux pour attaquer ses ennemis, arrivent deux légats de Rome qui citent le roi à comparaître au tribunal du pape, pour répondre aux accusations intentées contre lui; démarche peu croyable de la part d'un pontife, dont les contemporains louent la prudence et la sagesse, si l'on ne savait pas qu'il n'eut pour ainsi dire que le nom de pape, et que toute l'autorité pontificale était exercée par le cardinal Hildebrand qui lui succéda.

Il est peu d'hommes dont on ait dit tant de bien et tant de mal que du pape Hildebrand. Tout en lui fut extraordinaire; il était fils d'un pauvre charpentier. Long-temps moine de Cluni, et nourri dans les disputes qui caractérisaient le jargon philosophique de ce temps-là, il possédait toutes les subtilités de l'école. Son zèle

Onzième siècle.

pour les fausses décrétales le fit sur-tout remarquer. Léon IX l'appela dans le clergé de Rome, et bientôt, par l'ascendant de son génie, il dirigea les principales affaires de l'église; légat en France sous Victor II, et en Allemagne sous Etienne IX, il eut occasion de s'instruire à fond de toutes les intrigues des cours. A une fermeté inébranlable, et à une ambition ne connaissant pas de bornes, Hildebrand joignait une grande austérité de mœurs qui tenait peut-être moins à des vertus religieuses qu'à sa politique et à la dureté de son caractère de fer.

Ses talens le portèrent à la papauté, regardée pendant son siècle comme la première dignité de l'Europe: dès-lors il mit tout en usage pour l'exécution du projet qu'il avait formé, n'étant que cardinal, de rendre la nomination à la papauté entièrement indépendante de la cour impériale.

Comme ces généraux habiles qui, pour faire sortir leurs ennemis du pays qu'ils défendent, font à propos des incursions dans celui de leurs adversaires, Hildebrand eut soin de masquer ses vues défensives, en attaquant l'autorité des empereurs et des rois, et en favorisant toutes les tentatives faites par quelques prélats

Onzième siècle.

lats pour se soustraire à la domination royale ; de cette source vint la guerre des investitures, dans laquelle le pontife romain était assuré que les prélats d'Italie, d'Allemagne et des Deux-Bourgognes le soutiendraient : de-là, cette hauteur insultante qu'il déploya envers les têtes couronnées. D'une main il frappait d'un vain anathème l'empereur de Constantinople, Nicephore Botaniate, qui ne reconnaissait pas son autorité, et le français Robert Guiscard, duc d'Apulie, qui la bravait ; de l'autre il menaçait des mêmes censures le roi de France Philippe Ier ; d'un côté il traitait la Hongrie, la Pologne, et même l'Espagne, comme des provinces feudataires de la thiare ; d'un autre il osait proposer aux Français de payer à l'église romaine le tribut que cette église exigeait alors de l'Angleterre, sous le nom de *denier de saint Pierre*.

La déposition de l'empereur, prononcée par ce fougueux pontife, est un de ces événemens qu'il est difficile de classer parmi les grands crimes, ou seulement parmi les actions singulièrement hardies. Le critique modéré se trouve contraint au plus profond silence.

Lorsqu'on veut juger un fait historique, il est nécessaire de se placer dans le temps où

Onzième siècle.

ce fait est arrivé. Personne n'était en état, dans le onzième siècle, de connaître, ni même de soupçonner la fausseté des fausses décrétales. Ces pièces, publiées sous le nom des papes des trois premiers siècles, justifiaient tous les abus que leurs successeurs voulaient faire de l'autorité pontificale.

Mably observe (1) que « le despotisme des papes devait faire des progrès d'autant plus rapides, que Pepin et Charlemagne leur avaient prodigué des richesses qui ne furent que trop propres à leur inspirer de l'orgueil et de l'ambition. Louis le Débonnaire hâta le développement de ces passions, en donnant à Pascal Ier une sorte de seigneurie dans Rome, à laquelle ce pontife croyait déja avoir des droits en vertu de la prétendue donation de Constantin. On avait vu Grégoire IV s'ériger en juge des différends qu'eut Louis le Débonnaire avec ses enfans; Nicolas Ier voulut déposer l'empereur Lothaire. Charles le Chauve crut que les évêques qui l'avaient sacré étaient ses juges, et il acheta l'empire de Jean VIII par des lâchetés. »

(1) Observations sur l'*Histoire de France*, tome II.

Onzième siècle.

Les papes se regardaient donc comme les juges naturels des rois. Les lettres circulaires écrites à toutes les églises, au nom du pape Hildebrand, à l'issue du concile de Rome où la déposition du roi de Germanie fut prononcée, respirent le même esprit que cette sentence inouie. On y répète à plusieurs reprises, que les évêques sont au-dessus des rois, et faits pour les juger : expressions non moins adroites que hardies, pour engager les autres prélats à se ranger sous les étendards de l'église romaine.

L'effervescence des motifs qui animaient ce pape, ne lui permettait pas de réfléchir qu'abuser d'une manière aussi étrange du pouvoir que les fausses décrétales attribuaient à l'église romaine, c'était avertir tous les souverains de faire examiner avec soin le titre en vertu duquel les papes excerçaient ce pouvoir, et de condamner le livre, lorsqu'on découvrirait enfin qu'il était le fruit d'une vaine imposture.

Bayle, après avoir dit que Grégoire VII fut le boute-feu de l'Europe, lui accorde cependant le titre de *grand homme :* c'était du moins un grand fourbe. Mais ce prétendu grand homme mena sur la chaire de saint Pierre,

Onzième siècle.

la vie la plus malheureuse. Il se croyait en droit de disposer des couronnes, et la sienne fut toujours chancelante sur sa tête. Son élection au pontificat fut déclarée nulle au concile de Worms, tenu en 1078, et le décret lui en fut signifié à Rome. Il fut déposé au concile de Mayence, en 1080. On lui donna pour successeur Guibert, archevêque de Ravenne, qui prit le nom de *Clément III*, et qui se rendit à Rome, revêtu des marques de la dignité papale.

Grégoire VII, forcé de se renfermer dans le château Saint-Ange, put voir, du haut de cette forteresse, l'intronisation de son compétiteur, et le couronnement de ce même Henri qu'il avait excommunié, et qui, maître de Rome en 1084, le tenait étroitement bloqué. Enfin, obligé de fuir cette capitale où l'excessive roideur de son caractère l'avait rendu odieux, et renfermé dans Salerne, sous la protection de Robert Guiscard, qu'il avait aussi excommunié quelques années auparavant, il y mourut presqu'entièrement abandonné de tout le monde. Tel est l'homme qui gouvernait le pontificat sous Alexandre II.

La sommation faite au roi d'Allemagne, de la part de ce pontife, de comparaître au tri-

bunal du saint-siége, n'eut pas de suite. Il semble, dit Voltaire, qu'Alexandre II était un enfant perdu qu'Hildebrand détachait contre l'empire avant d'engager la bataille. La mort de ce pontife suivit bientôt ce premier acte d'hostilité. Onzième siècle.

CHAPITRE XVII.

Crédit des Moines dans le onzième siècle.

C'ÉTAIT alors le siècle des moines. La régularité extérieure, le goût pour l'étude, et l'application aux affaires, leur donnaient une supériorité décidée sur le clergé séculier.

Presque tous les siéges épiscopaux étaient occupés par eux dans l'église latine, comme ils le sont aujourd'hui dans l'église grecque. Cet ordre de choses étendit le célibat ecclésiastique, favorisé par les papes pour des raisons dont je parlerai dans la suite. Les moines profitaient de leur crédit pour faire réunir par les collateurs, à leurs abbayes, la plus grande partie des églises de campagne, sous prétexte qu'éloignés du mariage par leurs vœux, leur vie était plus régulière que celle des curés qui

Onzième siècle.

les avaient desservies jusqu'alors. Il en résulta les abus les plus crians, dont on se plaignait encore de nos jours.

Lorsque les moines furent parvenus, par leurs intrigues, à conglober dans leurs menses monacales le titre pastoral de toutes les cures dont le revenu était de quelqu'importance, ils se dégoûtèrent bientôt des fonctions assujettissantes du ministère évangélique auprès des pauvres et agrestes habitans des villages. Ils conservèrent les biens et les dîmes formant le patrimoine des anciens curés séculiers, et firent desservir les paroisses par des prêtres amovibles, auxquels ils accordaient à peine la subsistance la plus modique. On dit même que, pour rendre ces desservans plus méprisables, ils donnaient ces places au rabais.

Les moines placés à la tête des principales églises, portèrent dans le gouvernement, avec les idées et les usages monastiques, cette âpreté de mœurs, cette roideur de caractère, cet esprit de corps et ce despotisme spirituel dominant dans les cloîtres. Ils inventèrent, ils répandirent une foule de pratiques inconnues dans les premiers siècles du christianisme, et auxquelles on attacha je ne sais

Onzième siècle.

quelle vertu; des offices extrêmement longs, des génuflexions innombrables, des jeûnes multipliés, des flagellations volontaires, que le cardinal Pierre Damien préconisait comme le moyen de racheter tous ses crimes devant Dieu, et même ceux d'autrui. La confession auriculaire en usage dans les monastères, devint un précepte ecclésiastique. Muratori convient que ce précepte n'était pas généralement observé en Italie au milieu du onzième siècle. *Allora era poco in uso di frequentare i confessionarii.* Ann. d'It. tom. 4.

Trop souvent ces directeurs cénobites, prénant leur intérêt pour guide, recommandèrent à ceux qui venaient chercher la rémission de leurs péchés dans leurs retraites, comme les œuvres les plus méritoires devant Dieu, celles les plus utiles à leurs couvens, et y ajoutaient des observances, les unes ridicules, les autres minutieuses; ils recommandaient sur-tout à leurs pénitens l'obéissance la plus indéfinie aux souverains pontifes.

Onzième siècle.

CHAPITRE XVIII.

Digression sur le Célibat ecclésiastique.

Il semble qu'on ferait une histoire fort curieuse des différentes révolutions dans la façon de penser des hommes, sur les choses les plus simples et les plus naturelles. Les lois de Moïse, selon tous les rabins, retranchaient de la congrégation d'Israël ceux qui ne se mariaient pas à un certain âge ; les lois romaines ne les admettaient ni à tester, ni à rendre témoignage. Avez-vous une femme ? c'était la première question faite par le préteur lorsqu'on se présentait devant lui pour affirmer dans une affaire. Les gladiateurs, les athlètes, les musiciens, les danseurs, ordinairement célibataires, étaient regardés avec une espèce d'horreur par les théologiens de l'ancienne religion romaine. Vous craignez, leur disaient-ils, d'affaiblir vos forces, votre agilité, votre voix, et vous perdez votre ame : c'est avoir trahi la nature que de sortir de ce monde sans y laisser des enfans.

Les lois de Lycurgue n'étaient pas moins rigoureuses envers ceux qui s'obstinaient à vivre dans le célibat; elles les excluaient des emplois civils et militaires; les femmes de Sparte allaient les chercher chez eux le premier jour du printemps, les conduisaient au temple de Junon, en les accablant de plaisanteries, et les fouettaient au pied de la statue de la déesse.

Onzième siècle.

Le célibat ecclésiastique était une institution aussi contraire aux lois éternelles de la morale, qu'à la tranquillité des familles particulières; cependant, celui qui jusqu'à nos jours aurait osé réclamer contre cette dépravation de l'ordre social, aurait hasardé sa liberté ou sa vie, tant les opinions religieuses les plus insensées dominent impérieusement les hommes.

Saint Clément d'Alexandrie, *Stromates*, liv. 3, p. 448, assure en ces termes, que saint Pierre, saint Paul, saint Philippe étaient mariés: « Condamneront-ils aussi les apôtres, car Pierre et Philippe ont eu des enfans, et ce dernier a marié ses filles. Saint Paul, dans une de ses épîtres, ne fait point de difficulté de parler de sa femme qu'il ne menait pas avec lui, parce qu'il n'avait pas besoin de beaucoup de services. » Plusieurs Martyrologes du neu-

Onzième siècle.

vième siècle parlent de sainte Pétronille, fille de saint Pierre.

L'Histoire Ecclésiastique des trois premiers siècles fait souvent mention d'évêques et de prêtres mariés. Denys d'Alexandrie, cité par Eusèbe, *Hist. Eccl. liv. 6, chap. 43*, parle d'un évêque d'Egypte, nommé *Chérémond* qui, durant la persécution de Dèce, fut obligé de fuir en Arabie avec sa femme.

Eusèbe, liv. 8, chap. 9, parle d'un évêque nommé *Philée*, qui souffrit le martyre sous Dioclétien, et que le juge exhortait à prendre pitié de sa femme et de ses enfans, que par sa mort il livrait à la misère. Saint Cyprien était marié, puisqu'on lit dans sa vie, écrite par Pontius, que sa femme ne put jamais le détourner d'embrasser le christianisme.

Le concile de Nicée, assemblé en 325, est une preuve que le célibat n'était pas encore une loi imposée aux gens d'église au commencement du quatrième siècle. Socrate rapporte que dans cette assemblée, les évêques ayant voulu porter une loi qui ordonnât aux évêques, aux prêtres et aux diacres de se séparer des femmes qu'ils avaient épousées, Paphnuce, évêque d'une ville dans la Haute-Egypte, s'opposa à ce décret, en observant que l'état du

Onzième siècle.

mariage méritait d'être honoré, que vivre avec sa femme était chasteté, et qu'une sévérité hors de mesures serait nuisible à l'église, non-seulement parce qu'il n'est pas donné à tous les hommes de garder une continence parfaite, mais en ce que les femmes délaissées ne garderaient peut-être pas elles-mêmes la chasteté à laquelle on les voulait condamner par leur veuvage. L'historien de ce concile ajoute que Paphnuce s'était acquis une si grande réputation par l'étendue de ses lumières et la pureté de ses mœurs, que tous les évêques se rendant à son avis, laissèrent les choses comme elles étaient auparavant.

Il est certain que parmi les évêques assemblés à Nicée, se trouvait Spyridion, évêque de Chypre, qui avait femme et enfans. Socrate et Sozomène le rapportent de concert. Un concile tenu à Arles, en 353, défendit d'admettre aux ordres un homme marié, à moins qu'il ne promît de contribuer à la conversion de sa femme : ce qui semble annoncer que la défense ne regardait que les hommes mariés à des femmes non chrétiennes. Le concile de Gangres en Paphlagonie, assemblé vers l'an 370, condamna l'évêque Eustatius, qui soutenait

Onzième siècle.

qu'on ne devait pas recevoir la communion de la main d'un prêtre marié.

On trouve à la fin du quatrième siècle, des évêques mariés, entr'autres saint Grégoire, évêque de Naziance, père de saint Grégoire de Nysse et saint Césaire. Il paraît même que ces deux évêques étaient nés depuis l'élevation de leurs pères à l'épiscopat. Saint Grégoire de Nysse fut aussi marié.

Cependant, dès cette époque, de grands hommes et quelques conciles préconisaient le célibat ecclésiastique. Le concile d'Aneyre décida que les diacres ne pouvaient se marier, qu'autant que, lors de leur ordination, ils avaient déclaré qu'ils ne renonçaient pas au mariage. Le concile de Néocésarée, tenu à-peu-près à la même époque, ordonna que les prêtres qui contracteraient un mariage seraient déposés.

La question du célibat ecclésiastique fut l'occasion des disputes élevées, à la fin du quatrième siècle, entre le moine saint Jérôme et le prêtre Vigilantius. Les ouvrages publiés par ce dernier, supprimés par les fauteurs du célibat, ne sont pas venus jusqu'à nous; on ne les connaît que par des fragmens insérés dans les œuvres de saint Jérôme. On voit dans ces fragmens, que Vigilantius condamnait sans

ménagement le célibat du clergé, et que les observations faites à ce sujet, par ce prêtre qui jouissait d'une grande réputation de sainteté, avaient eu tant d'effet, que les évêques d'Espagne n'ordonnaient des diacres que lorsqu'ils étaient mariés. Onzième siècle.

Saint Jean Chrysostôme était de l'avis de Vigilantius, lorsqu'il dit que saint Paul, déclarant à Tite, son disciple, qu'un évêque ne doit être marié qu'à une seule femme, voulait fermer la bouche aux hérétiques condamnant le mariage, et faire connaître que cet état était si honorable qu'il n'exclut pas du sacerdoce celui qui y est engagé. *Homil.* 2.

Un exemple mémorable d'un évêque marié dans le cinquième siècle, est celui de Synesius, évêque de Ptolémaïde en Cyrène, en 410.

Il faisait profession de la philosophie platonicienne, qu'il avait étudiée à l'école de la célèbre Hypatie d'Alexandrie. Il se défendit longtemps d'accepter l'épiscopat, pour des motifs qui semblaient devoir faire une profonde impression, et lui donner l'exclusion la plus formelle. La lettre qu'il écrivit à son frère, lors de son élévation à l'épiscopat, est un monument précieux de ce siècle. Les incertitudes de ce prélat sont peintes de la manière la plus naïve.

Onzième siècle.

On ne sera pas fâché d'en lire ici la traduction. Cette lettre se trouve dans l'édition des œuvres de Synesius, du père Petau, en grec et en latin.

« Plus je m'examine moi-même, moins je me sens en état de supporter le poids de la dignité épiscopale. Je ne balancerai point à vous dévoiler mes sentimens; une partie de ma situation vous est connue; écoutez-moi, et apprenez le reste. Jusqu'à présent je me suis contenté du rôle de philosophe, et je crois m'en être assez bien acquitté. Mais on a mal jugé de ma capacité; et, parce qu'on m'a vu enlever sans peine un fardeau léger, on a cru que j'en pourrais porter un plus pesant.

« Dieu, la loi et la main sacrée de Théophile m'ont attaché à une femme; il ne me convient ni de m'en séparer, ni de vivre secrètement avec elle comme un adultère. D'ailleurs, il est bien différent d'étudier pour s'instruire soi-même, ou d'enseigner les autres. Lorsque j'étudie, j'embrasse les dogmes qui me plaisent; mais en enseignant, c'est autre chose. Vous savez combien il est impossible de chasser de son esprit ce que la force de la conviction y retient; et vous n'ignorez pas qu'en plusieurs points, la

philosophie ne s'accorde pas avec certains dogmes de la religion chrétienne.

Onzième siècle.

« Jamais on ne me persuadera que l'origine de l'ame soit différente que celle du corps. Je ne prendrai jamais sur moi d'enseigner que ce monde et toutes ses parties puissent être détruits en même temps. Ma façon de penser n'est pas celle du vulgaire.

« Je trouve dans cette doctrine usée et rebattue de la résurrection, je ne sais quoi de ténébreux, que mon entendement ne saurait concevoir. Une ame imbue du platonicisme, accoutumée de longue main à la recherche de la vérité, pourrait-elle se plier à parler contre sa pensée. La vérité ressemble à la lumière; elle doit être proportionnée à l'organe, si on ne veut pas qu'il en soit blessé. Les ténèbres conviennent aux ophtalmiques, le mensonge au peuple, et les vérités au sage.

« Je ne refuse pas néanmoins d'être évêque, s'il m'est permis d'allier les fonctions de cet état avec mon caractère et ma franchise. Philosophant dans mon cabinet, répétant des fables en public, n'enseignant aucune nouveauté, mais ne désabusant pas les hommes de leurs vieilles erreurs, et me contentant de n'y pas croire moi-même.

Onzième siècle.

« Voilà ma profession de foi. On peut m'imposer à présent les mains ; mais si on me dit dans la suite qu'un évêque doit approuver les opinions populaires, sur-le-champ je redeviens philosophe platonicien. J'atteste Dieu et les hommes que rien ne m'obligera jamais à parler contre ma conscience. Dieu et la vérité se touchent. Mon cœur est au bord de mes lèvres. C'est en pensant comme je fais, c'est en disant ce que je pense, que j'espère de plaire à l'Être-Suprême. »

Il est surprenant que cette épître se soit conservée.

Saint Hilaire, évêque de Poitiers, était marié. Il eut une fille. Gillot convient non-seulement de ce fait, dans son édition des *Pères de l'Eglise*, publiée en 1572 ; mais il cite un passage de saint Jérôme, qui prouve qu'il était plus ordinaire, à la fin du quatrième siècle, d'élever à l'épiscopat des hommes mariés que des célibataires.

Au rapport d'Antonin, archevêque de Florence, le pape Cirice fut le premier qui imposa aux prêtres la loi du célibat. Les Orientaux ne se soumirent point à cette ordonnance, et les Occidentaux ne l'acceptèrent peu à peu que très-tard. Patianus, évêque de Barcelone,

qu'on

qu'on doit compter parmi les évêques mariés, disait à ce sujet : « Cirice, direz-vous, enseigna la doctrine du célibat des gens d'église, mais depuis quand? Sous l'empire de Théodose, c'est-à-dire quatre cents ans après Jésus-Christ. Cette doctrine était donc inconnue depuis Jésus-Christ jusqu'au règne de Théodose.

Onzième siècle.

Saint Paulin, évêque de Nole, ne se soumit pas à cette loi, qu'il appelle une *superbe discrétion*. Sa femme, dont il ne voulut pas se séparer lorsqu'il fut élevé au sacerdoce, s'appelait *Thebasie*. Ayant résolu de finir sa vie avec elle dans une solitude, le poëte Ausonius, son ami, improuvait ce projet de retraite qu'il attribuait aux excès d'une noire mélancolie, ou aux conseils de son épouse qu'il nomme *Tanaquille*.

Si prodi, Pauline, times nostrœque vereris
Crimen amicitiœ, Tanaquil tua nesciat istud.

J'ai déja observé qu'on ne voit pas trop ce que pouvait avoir de commun Tanaquilla, qu'on croit avoir été la femme de Tarquin l'ancien, avec l'épouse de saint Paulin. Il répondit que sa femme était une Lucrèce et non une Tanaquilla.

Nec Tanaquil mihi, sed Lucretia conjux.

Onzième siècle.

Les partisans du célibat ecclésiastique disent que saint Paulin vivait avec sa femme comme avec sa soeur, reste toujours qu'il vivait avec sa femme quoiqu'il fût prêtre. Saint Paulin parle d'un autre prêtre nommé Aper, qui garda sa femme après son ordination.

Le pape Innocent 1er renouvela la loi du célibat clérical; elle ne fut pas exactement observée, puisque nous savons que des évêques vécurent mariés dans le cinquième siècle. Tel était le célèbre Sidonius Apollinaris, évêque de Clermont en Auvergne, et saint Prosper, évêque de Reggio, qui parle ainsi à sa femme:

Age, jam precor mearum
Comes irremota rerum;
Trepidam brevemque vitam
Domino meo dicamus.

Dans le sixième siècle, les lois pontificales concernant le célibat des prêtres furent confirmées. On peut citer plus de quinze conciles tenus dans ce siècle en Espagne, en France et en Allemagne, qui défendirent aux prêtres d'avoir aucun commerce avec leurs femmes. Cependant l'histoire fait mention de quelques évêques mariés à cette époque. Jean Bondonel, dans sa *Notice des Évêques du Mans*, parle

d'un maître-d'hôtel de Chilpéric, qui parvint à l'évêché du Mans, en 581, quoiqu'il fût marié. Il assista à un concile de Mâcon en 585, et mourut l'année suivante. Sa femme, qui lui survécut, voulait jouir en douaire des legs pieux qu'on avait faits à l'église du Mans, prétendant que c'étaient des acquêts de son mari. Onzième siècle.

Saint Ulric, évêque d'Augsbourg, dans le dixième siècle, et le cardinal Pierre Damien, dans le onzième, publièrent les observations les plus frappantes sur les inconvéniens du célibat ecclésiastique, dont l'usage prenait le dessus de leur temps. Les fauteurs de cet usage conviennent qu'on trouve, dans l'*Ancienne Histoire ecclésiastique*, des exemples de prêtres et d'évêques mariés avant leur ordination; mais ils prétendent qu'après l'ordination, il leur a toujours été défendu de contracter des mariages. Cette question est entièrement oiseuse. On sait que la coutume de faire des jeunes gens prêtres ou évêques est moderne; les pasteurs n'étaient choisis anciennement que parmi les gens d'un âge mûr, ils étaient mariés, ou ils avaient renoncé au mariage; d'ailleurs, les ordonnances des conciles, qui défendaient aux prêtres de contracter des mariages, annoncent seules que l'usage

Onzième siècle.

contraire existait puisqu'on voulait le détruire.

L'église d'Orient conserva sa discipline. Le treizième canon du concile de Constantinople, appelé *Intrullo*, dit : « Que dans l'église latine on tient pour règle que ceux qui doivent être ordonnés diacres ou prêtres, promettent de n'avoir désormais aucun commerce avec leurs femmes; mais restant nous-mêmes soumis aux canons apostoliques, nous voulons que les mariagés contractés par ceux qui sont engagés dans les ordres sacrés subsistent, et que les prêtres ne soient point exclus de la compagnie de leurs épouses, pour honorer le mariage institué de Dieu. » Ce concile est tenu pour oecuménique par les Grecs et les Russes, qui en suivent encore aujourd'hui les décisions. On ne reçoit point de curé en Russie qui ne soit marié.

Le pape Grégoire VII, Hildebrand, fut le plus redoutable champion du célibat ecclésiastique; il ajouta aux anciennes lois une constitution qui interdisait l'usage du mariage aux prêtres, sous peine d'anathème perpétuel. Pendant qu'il gouvernait l'église en qualité de cardinal ou en qualité de pape, la guerre la plus atroce fut faite aux prêtres mariés dans toute la Lombardie et sur-tout à Milan. On traitait

ces prêtres de concubinaires, parce que, d'après les idées pointilleuses de la philosophie d'alors, on appelait mariage l'attachement moral d'un prêtre avec son église. Cette église était la femme légitime, disaient ces mystiques raisonneurs, toute autre épouse qu'il voulait prendre était donc une concubine.

Onzième siècle.

Deux diacres, nommés Landoulphe et Arialde, et le chevalier Herlembald, simple laïque, étaient les champions de l'église de Rome, envoyés pour forcer les gens d'église à renoncer à leurs épouses. Herlembald, qui revenait du pélerinage de Jérusalem, fut revêtu, par Alexandre II, du titre de gonfalonnier de l'église. Il reçut des mains de ce pontife l'étendard de saint Pierre et les pouvoirs nécessaires pour extirper les scandales. Alors les prédications d'Arialde et de Landoulphe furent soutenues par la force des armes. Les missions des deux diacres dans toute la Lombardie, étaient suivies ou précédées d'émeutes sanglantes. L'archevêque de Milan crut éteindre ce barbare enthousiasme, en faisant cesser partout l'office divin jusqu'à ce qu'on eût chassé ces missionnaires perturbateurs. Cette mesure, adaptée aux moeurs du temps, eut d'abord quelque succès; mais Arialde ayant été tué

Onzième siècle.

dans une sédition, Herlembald échauffe l'imagination du peuple, par une peinture pathétique du martyre de ce diacre, la multitude égarée se soulève, les reliques d'Arialde sont transportées dans Milan avec une pompe inouie, on lui dresse des autels. Herlembald continue sa redoutable mission, prêche, arrête, massacre; force l'archevêque à se démettre de son bénéfice. Une partie des Milanais prend les armes contre Herlembald, il s'engage une action dans laquelle, après avoir fait des prodiges de valeur, il tombe percé de coups et obtient à son tour les honneurs de l'apothéose.

Plusieurs grands hommes considérant l'abus du célibat, prouvèrent dans la suite la nécessité de permettre le mariage aux pasteurs. Le célèbre jurisconsulte Nicolas Tudeschi, archevêque de Palerme, plus connu sous le nom de *Panormitanus*, se propose cette question dans son *Commentaire sur les Décrétales* : « L'Eglise ne pourrait-elle pas permettre aujourd'hui que les prêtres fussent mariés comme chez les Grecs? et la résoud nettement par l'affirmative. Non-seulement, a dit ce prélat, je pense que l'église a ce pouvoir, mais qu'elle ferait sagement d'en user pour le salut des ames. Alors ceux des gens d'église qui gar-

deraient le célibat, en seraient les maîtres, et leur privation deviendrait plus méritoire devant Dieu; ceux qui ne voudraient pas vivre dans la continence, seraient libres de contracter un honorable mariage. »

Onzième siècle.

C'était aussi le sentiment de Polydore Virgile. Non-seulement je pense, ce sont ses termes, que la chasteté forcée n'est pas une vertu plus précieuse que la chasteté conjugale; je crois, au contraire, que l'ordre sacerdotal a été souverainement déshonoré, la religion profanée, l'église elle-même flétrie par les débauches qu'entraîne communément l'obligation du célibat, et qu'il serait très-avantageux à l'ordre ecclésiastique en particulier, et à toute l'église en général, que le droit de se marier fût rendu aux prêtres. Platina rapporte qu'Æneas Sylvius Picolomini, pape sous le nom de Pie II, répétait souvent, que si pour de bonnes raisons on avait interdit le mariage aux gens d'église, il y en avait de beaucoup meilleures pour le leur permettre.

Un Traité du Célibat ecclésiastique, imprimé à Londres en 1689, et attribué à Henri Warton, après avoir suivi les formes de cette loi dans ses variations successives, établit assez clairement que l'usage du mariage permis aux

Onzième siècle.

prêtres, par les canons apostoliques, ne leur fut pas interdit pendant les trois premiers siècles. Le célibat fut proposé dans le quatrième siècle, aux ministres de la religion, comme un état plus parfait, et qui, d'ailleurs, dégageant les prêtres des soins entraînés par l'établissement d'une famille particulière, leur laissait plus de temps pour diriger la famille générale de l'église. Cette pratique fut préconisée dans le cinquième siècle, et commandée dans le sixième; mais les réclamations générales firent promptement tomber cette loi en désuétude, l'usage du mariage prévalut généralement, surtout en Allemagne et en Angleterre.

Les papes firent, dans le onzième siècle, la guerre la plus acharnée aux prêtres mariés; cependant les bulles lancées à ce sujet, ne furent jamais reçues sans contradiction. Le célibat ne prévalut entièrement que lorsque ces pontifes, s'étant rendu maîtres de la collation de tous les principaux bénéfices, la pauvreté la plus absolue devint le triste apanage de tous les prêtres mariés, auxquels on n'accordait jamais aucune portion des biens ecclésiastiques; la misère les força de renoncer aux douceurs de l'union conjugale, environ deux siècles avant les prédications de Luther.

Onzième siècle.

CHAPITRE XIX.

Élection de Grégoire VII à la Papauté.

Le pape Alexandre II mourut en 1073: ses obsèques n'étaient pas terminées, que le clergé et le peuple, assemblés tumultuairement, proclament pape le cardinal Hildebrand. Les cardinaux auxquels le droit d'élire le pape avait été accordé par le concile de Rome, tenu en 1059, furent forcés d'approuver ce choix populaire. Le nouveau pape est intronisé sur-le-champ; mais il proteste qu'il ne se laissera pas sacrer sans le consentement du roi d'Italie et de Germanie. Cette conduite, peu d'accord avec les principes qu'Hildebrand professa dans la suite, est aux yeux du critique attentif, une preuve qu'il fut de mauvaise foi dans les actions qui ont rendu son pontificat célèbre. Craignant que la validité de son élection ne fût un jour contestée, il rendit hommage aux droits impériaux, méconnus dans la suite par lui, lorsqu'il crut pouvoir le faire sans danger. Des légats furent envoyés de sa part au roi Henri IV; il protestait par leur

Onzième siècle.

bouche qu'il avait été élu contre son gré, et qu'il était prêt de renoncer au pontificat, si ce prince le jugeait convenable.

Le feu de la guerre civile dévorait alors l'Allemagne; Henri IV, environné d'ennemis acharnés à sa ruine, et qui l'avaient déja menacé de le déposer, ne pouvait prendre qu'un parti dont la réussite était incertaine: il est probable que la connaissance qu'on avait à Rome de l'état de détresse où se trouvait le roi en Germanie, avait déterminé l'apparente soumission d'Hildebrand, dont l'astucieux pontife avait calculé l'issue. Quelques-uns de ceux auxquels le caractère de ce pape paraissait bien connu, conseillaient au roi de casser une élection faite sans son ordre, et dans laquelle les formalités ordinaires n'avaient pas été observées: mais ses lois méprisées en Allemagne, auraient-elles été respectées dans Rome où l'autorité des rois teutoniques n'était jamais reconnue que lorsque la force contraignait les volontés? Des conseils plus timides, mais aussi plus analogues aux circonstances, l'emportèrent dans l'esprit de ce prince.

Le comte Eberhard est envoyé à Rome pour s'informer de la manière dont avait été faite l'élection d'Hildebrand. Cette élection fut con-

firmée sur le rapport du commissaire royal. Grégoire, évêque de Verseil, chancelier d'Italie, fut chargé d'assister à la consécration de Grégoire VII, et tandis que les courtisans d'Henri l'avertissaient à l'envi de se défier de ce pontife, il disait hautement qu'il était impossible que le pape fût ingrat envers son bienfaiteur. Henri, jeune encore, ne connaissait pas les hommes.

Onzième siècle.

Hildebrand occupé, lorsqu'il n'était que cardinal, du projet d'ériger le siége de Rome en monarchie universelle, n'avait pas attendu la cérémonie de son sacre pour mettre à exécution cette vaste entreprise. La cour de Rome avait concédé à Eble, comte de Rouci, toutes les provinces qu'il pourrait conquérir sur les Maures d'Espagne, à condition qu'il les tiendrait en fief de l'église romaine, et qu'il payerait une redevance stipulée par l'acte de donation.

Grégoire VII, deux jours après son élection, avait écrit aux princes chrétiens d'Espagne, pour les instruire du présent fait par lui au comte de Rouci. Nous croyons, leur dit-il dans sa lettre, que vous n'ignorez pas qu'anciennement le royaume d'Espagne appartenait en propre à saint Pierre, que bien qu'il soit depuis longtemps au pouvoir des infidèles, nul homme n'y peut prétendre aucun droit, et que, suivant

Onzième siècle,

les lois de la justice qui subsistent toujours, il appartient encore au seul siége apostolique. Lorsque les églises ont acquis un domaine, il se peut que pendant quelque temps elles en perdent la jouissance, mais la propriété leur reste, et elles ne la perdent jamais que par une cession légitime : il leur annonce ensuite qu'en vertu d'une cession de cette nature, le comte Eble se dispose à passer en Espagne pour chasser les musulmans des pays qu'ils avaient usurpés, il les exhorte à lui fournir les secours nécessaires, et les avertit que ceux d'entre eux qui voudront participer aux conquêtes, doivent préalablement se déclarer feudataires de l'église romaine; car nous voulons, ajoute-t-il, qu'aucun de vous n'ignore que si vous ne vous engagez pas de payer les droits de saint Pierre sur ce royaume, nous nous déclarerons contre vous, et par l'autorité apostolique, nous vous interdirons l'entrée du pays, plutôt que de permettre que la sainte église romaine, la mère universelle, souffre de ses enfans ce que ses ennemis lui font souffrir. Il finit par dire qu'il envoie légat apostolique auprès d'eux le cardinal Hugues Leblanc, qui les instruira plus au long de ses intentions.

Dans le même temps, prenant occasion d'une

difficulté faites par le roi de France, Philippe 1er, d'accorder l'investiture à Landri, nouvellement nommé à l'évêché de Mâcon, il écrivait deux lettres, l'une à Roclen, évêque de Châlons-sur-Saône; l'autre à Humbert, archevêque de Lyon. Nous avons appris, disait il dans sa première, que parmi les autres princes de notre temps, qui, par une cupidité perverse, ont mis en vente l'église de Dieu, Philippe, roi des Français, semble avoir porté ce crime détestable à son comble. Le devoir de notre charge nous aurait contraint d'employer la sévérité contre des excès si condamnables, si Albéric, chambellan du roi, ne nous avait assuré depuis peu, que ce prince ne disposerait plus, à l'avenir, des églises, que de l'avis du pape; veillez donc à ce que le nouvel évêque de Mâçon soit promptement consacré, et prévenez le roi Philippe que s'il ne renonce pas au commerce honteux de l'hérésie simoniaque, les Français, frappés d'un anathème général, refuseront de lui rendre aucune obéissance, s'ils ne veulent pas renoncer à la religion chrétienne.

Onzième siècle.

Dans la seconde lettre, Grégoire VII ordonnait à l'archevêque Humbert, qui n'était pas sujet du roi de France, de sacrer ce nouvel

Onzième siècle.

évêque de Mâcon, ou si la cour y mettait trop d'obstaclés, de l'envoyer à Rome.

Quelques jours après son sacre, Grégoire VII fit un voyage dans le duché de Benevent. Les contemporains n'en expliquent pas les raisons; mais il paraît certain que, voulant rompre ouvertement avec le roi de Germanie, il voulait, aux forces du duché de Toscane dont il était assuré, ajouter celles des princes français établis dans l'Apulie, dans la Calabre et dans la Sicile. Son voyage n'eut pas tout le succès qu'il en attendait; il frappa même le duc Robert Guiscard d'une vaine excommunication.

CHAPITRE XX.

Grégoire VII déclare excommuniés tous Ecclésiastiques qui recevraient des bénéfices de la main des Laïques, tous Laïques qui les conféreraient, et tous les Prêtres non célibataires.

A son retour, il avait indiqué dans Rome un concile de tous les évêques d'Italie. Le concile fut tenu dans l'église patriarcale de Latran,

dans le mois de mars 1074, en présence de la comtesse Mathilde, du prince de Salerne et du marquis Albert Azzon II. Les actes de cette assemblée n'existent plus; mais nous savons, par une lettre de Grégoire VII à Otton, évêque de Constance, qu'on déclara excommuniés tous ecclésiastiques qui recevraient des bénéfices de la main des laïques, tous laïques qui les conféreraient, et tout prêtre qui ne vivrait pas dans le célibat.

Onzième siècle.

Depuis que les fausses décrétales avaient acquis, par la crédulité publique, force de loi dans l'Europe occidentale, presque tous les bénéfices appelés de patronage ecclésiastique, étaient en la disposition de la cour romaine. Ceux de collation laïque échappaient aux ruses employées par les papes pour s'en approprier la nomination.

Faire considérer comme illégale, comme illégitime, toute collation de bénéfice faite par des laïques, était sans doute le triomphe de la politique papale. Les papes seraient devenus les maîtres de la nomination des grands bénéfices d'Allemagne auxquels des principautés étaient attachées. Les papes, en plaçant dans ces bénéfices des hommes attachés aux prétentions de la cour romaine, auraient acquis la plus vaste

Onzième siècle.

influence dans les affaires d'un royaume qui donnait alors l'impulsion, non-seulement à l'Italie, mais à tous les états du Nord. On devait présumer encore que les autres rois auraient courbé leurs fronts sous un joug auquel le monarque des royaumes de Lombardie, d'Allemagne et des deux Bourgognes, n'avait pu se soustraire.

Les rois n'ayant plus le droit de s'immiscer dans la collation du moindre bénéfice, encore moins pouvaient-ils influer sur l'élection de la papauté. Le pontife romain, devenu entièrement indépendant, aurait vu sa puissance s'élever au-dessus de celle de l'empereur et de tous les rois. Le pape, qui tentait cette entreprise vaste et audacieuse, devait être secondé par les autres églises, flattées d'être les membres d'un corps dont le chef humiliait la puissance civile. Grégoire VII n'ignorait pas que la non-réussite de son projet pouvait lui coûter le pontificat et peut-être la vie; mais le mépris du péril donne de la gloire.

Les Saxons et les Thuringiens soulevés contre Henri, n'épargnaient pas les églises dans les pays dont ils se rendaient les maîtres. Ce prince, induit en erreur par les premières démarches de Grégoire VII, lui avait porté des plaintes

plaintes contre ces excès. Il demandait que les auteurs en fussent excommuniés comme sacriléges, dans l'espoir, sans doute, que cette censure, redoutée du peuple, ramènerait les révoltés à l'obéissance. Le roi d'Allemagne ignorait que les Saxons étaient secrétement soutenus par la cour romaine, à laquelle leur soulèvement fournissait une occasion favorable pour accréditer ses nouvelles maximes. Ces peuples avaient même alors des députés à Rome. Ils accusaient le roi de simonie et de quelques autres délits de cette nature.

Onzième siècle.

Hildebrand saisit l'occasion offerte par la fortune de se constituer juge entre le roi d'Allemagne et ses sujets, et de faire exécuter les décrets portés dans le concile de Rome, contre les prêtres mariés, et contre la collation des bénéfices. Deux légats furent envoyés de sa part en Germanie; l'un aux états de Saxe, l'autre au roi. Ils ordonnent, sous peine d'excommunication, aux premiers, de chasser de toutes les églises les prêtres mariés; et au second, de se rendre à Rome pour se purger, au tribunal du pontife romain, des crimes qui lui étaient imputés.

C'était le temps où les princes confédérés des provinces saxonnes, assemblés dans une diète,

Onzième siècle.

sommaient Henri de casser la donation qu'il avait faite à l'archevêque de Mayence, des dîmes de la Thuringe, de rendre au duc Otton le duché de Bavière, et de démolir les forteresses qu'il avait élevées en plusieurs endroits, en le menaçant de le déposer en cas de refus. Les étranges dévastations commises par les troupes saxonnes, avaient procuré au roi une armée fournie principalement par ses grands vassaux des Deux-Bourgognes, en reconnaissance des droits qu'il leur avait accordés. Cette armée surprit les Saxons à Hohenbourg en Thuringe, et les défit entièrement.

Les légats de Grégoire VII ignorant ce coup inopiné de la fortune, entraient alors en Allemagne. L'archevêque de Mayence tenait un concile dans Erford. Un des légats apostoliques, croyant trouver dans cette assemblée une occasion favorable pour commencer sa mission, s'y rend en cérémonie; mais à peine avait-il fait la proposition aux prêtres d'abandonner leurs épouses ou leurs églises, suivant l'ordre du pape, qu'un tumulte s'élève dans le synode; le prélat romain est contraint de prendre la fuite, l'archevêque de Mayence et l'évêque de Passau, qui prenaient son parti, menacés d'être mis en pièces, ne durent leur salut qu'aux ef-

forts de quelques barons laïques qui les couvrirent de leurs armes. Le concile se sépara sans rien décider. Onzième siècle.

Le légat envoyé au roi d'Allemagne, fut encore plus mal accueilli. Au lieu de trouver ce prince accablé par l'adversité, comme on l'avait dépeint au pape, et forcé, par la rigueur de sa destinée, à subir le joug que l'église voudrait lui imposer, Henri, vainqueur des Saxons, leur dictait alors des conditions de paix dans la diète de Goslar. Le légat du pape fut honteusement chassé. Henri IV sentait alors vivement combien il avait eu tort d'approuver l'élection de Grégoire VII. Il circulait en Allemagne une histoire scandaleuse de la vie de ce pontife, dans laquelle il était accusé des crimes les plus incroyables; le roi résolut de le faire arrêter dans Rome, et de le faire juger dans un concile tenu en Allemagne.

Onzième siècle.

CHAPITRE XXI.

Grégoire VII est déposé en Allemagne, et Henri IV excommunié à Rome.

Le préfet de Rome, chargé de cette commission délicate, saisit le pontife dans Sainte-Marie Majeure, tandis qu'il célébrait la messe la nuit de Noël. Il est enfermé dans le château Saint-Ange, et l'on se préparait à le conduire à Goslard sous sûre garde, lorsqu'une émeute, aussi formidable qu'inattendue, lui rend sa liberté. Cependant le concile qui devait le juger, s'assemblait dans Worms. Grégoire VII est déposé par le suffrage unanime de vingt-quatre évêques et des grands vassaux d'Allemagne, pour avoir osé se constituer juge de son souverain.

C'en était fait d'Hildebrand, si les affaires du roi d'Italie et d'Allemagne lui avaient permis de venir alors à Rome, à la tête de son armée victorieuse; mais la plupart des princes allemands lui étaient peu affectionnés. Les Saxons, qui n'obéissaient qu'à la force, n'auraient pas manqué de reprendre les armes, si la présence

du monarque ne les avait retenus dans le devoir. Les grands vassaux, que les lois féodales obligeaient de suivre le roi lorsqu'il proposait ce qu'on appelait l'*expédition romaine*, dont j'ai parlé précédemment, ne devaient qu'un service limité à un certain nombre de jours. D'ailleurs, l'expédition romaine devait être annoncée en Allemagne un an et six semaines avant son exécution; ces délais, dont l'usage faisait une loi, s'opposaient à la célérité nécessaire en cette occasion; enfin les princes ecclésiastiques, tout-puissans en Allemagne, pouvaient espérer qu'en profitant habilement de la division qui existait entre le roi et le pape, ils augmenteraient encore leurs prérogatives.

Onzième siècle.

Grégoire VII était parfaitement instruit que les dispositions générales de l'Allemagne empêchaient invinciblement le roi Henri de se rendre à Rome. La duchesse de Toscane, Béatrix, et sa fille la comtesse Mathilde, lui promettaient une protection assurée. Aux anciens sujets de haine que ces deux princesses avaient jurée à la maison de Franconie, se joignait le ressentiment d'une nouvelle injure. Le roi Henri, après la mort du duc Godefroi le Barbu, s'était saisi du duché de Spolette et du

Onzième siècle.

marquisat de Fermo. Cette expoliation excitait dans l'ame de la duchesse le plus noir sentiment de vengeance.

Hildebrand, qui avait excommunié, quelque temps auparavant, le duc Robert Guiscard, venait de se réconcilier avec ce prince qu'un même intérêt unissait contre les rois de Lombardie et d'Allemagne. Rassuré par l'ensemble de ces combinaisons politiques, le pape avait résolu de traiter avec la dernière rigueur le roi d'Italie; un concile nombreux avait été indiqué dans l'église de Latran, pour le lundi de la seconde semaine de carême 1076.

Dans ces circonstances, deux députés de la diète de Worms se présentent à Rome, ordonnent à Grégoire VII de descendre sur-le-champ de la chaire pontificale, et aux prélats romains de se rendre en Allemagne pour recevoir un pasteur de la main du roi. Le concile indiqué par Hildebrand était assemblé; ce pontife y prononce un discours adroit sur les persécutions que l'église souffrait, et dispose l'assemblée à lui conseiller d'employer les foudres de l'église contre un prince qu'il dépeignait comme voulant en même temps bouleverser l'état et l'église. Ayant amené le concile à ses vues, plein de l'idée de l'absolu pouvoir de sa monarchie

spirituelle, et encouragé par la présence de la duchesse de Toscane, plus puissante en Italie que le roi, il prononce cette sentence aussi absurde que ridicule :

Onzième siècle.

« Bienheureux Pierre, prince des apôtres, et vous, Paul, vous êtes témoins que j'ai été forcé, malgré moi, d'accepter la chaire pontificale, et que j'aurais mieux aimé passer toute ma vie dans la retraite. Je pense donc que vous voulez que le peuple chrétien me soit soumis, parce que je remplis votre place sur la terre. Dieu m'a donné la puissance de lier et de délier; usant de ce pouvoir, de la part du Dieu tout-puissant, je prive du gouvernement des royaumes de Germanie et d'Italie, Henri, fils de l'empereur Henri, lequel, par un orgueil inoui, s'est élevé contre votre église. Je délie tous les chrétiens des sermens qu'ils lui ont faits ou qu'ils lui feront; je défends qu'aucun d'eux le serve comme roi. Je le lie du lien d'anathème, de manière que toutes les nations verront que vous êtes Pierre, et que sur cette pierre le fils du Dieu vivant a bâti son église, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais. »

Quelques évêques osèrent lui représenter qu'il n'avait pas le droit d'excommunier le roi.

Onzième siècle.

Lorsque Dieu, leur répliqua-t-il, confia son église à Pierre, en disant : *pais mes brebis*, en excepta-t-il les monarques ?

Otton, évêque de Fresinghen, parle de cette sentence en ces termes, dans sa *Chronique :* Je lis et je relis les histoires des rois et des empereurs, et je ne trouve nulle part qu'aucun d'eux ait été excommunié et privé de son royaume par le pontife romain.

La présente année, dit Muratori, fut plus funeste qu'aucune autre, en ce qu'elle commença l'abominable guerre entre le sacerdoce et l'empire. Jusqu'ici, le pape Grégoire avait employé des moyens aussi doux qu'efficaces pour empêcher la rupture, en persistant néanmoins dans la ferme résolution d'abolir la coutume impie de vendre les évêchés ; mais le roi Henri, que les heureux succès de la guerre de Saxe encourageaient, continuait le commerce simoniaque, et communiquait avec ceux que le saint-siége avait excommuniés.

Muratori, en rapportant cette querelle dans la suite de ses *Annales*, déguise ses véritables sentimens, ou du moins use d'adresse pour les laisser apercevoir, mais il en manque en cet endroit. Le lecteur peut-il se faire illusion sur les moyens employés par Hildebrand pour par-

venir à l'exécution de ses projets ? peut-il regarder ces moyens comme doux? qui jamais oserait qualifier ainsi l'injurieuse citation que Grégoire avait osé faire à son souverain? Plaignons Muratori d'avoir écrit dans un pays où l'homme instruit était obligé de cacher ses connaissances, et soyons plus exacts que lui.

Onzième siècle.

Ce n'était pas la première entreprise des papes sur l'autorité des rois. Lorsqu'Otton Ier eut fait déposer le pape Jean XII dans le concile de Pavie, on vit un premier exemple de cette démence pontificale. A peine l'empereur avait quitté Rome, que le pape déposé, ayant excité dans cette capitale un soulèvement du peuple contre ce prince, avait décidé, en termes équivalens, que l'empereur n'avait pas le droit de déposer le pape. La supériorité du pape sur les monarques, était une maxime de l'église romaine, établie sur les fausses décrétales; il ne fallait qu'un heureux concours de circonstances pour lui donner le plus grand développement, et une sanction authentique.

On vit alors l'exemple le plus frappant de la terrible explosion qui peut suivre les foudres idéales de l'église, lorsqu'un amas de matières combustibles se trouve sur les lieux qui en sont frappés. Des commissaires de la cour romaine

Onzième siècle.

se répandaient dans toutes les provinces allemandes, exagérant l'effet des censures pontificales aux yeux des peuples, alors très-ignorans, et à ceux des grands, un peu plus instruits, mais qui ne cherchaient qu'un prétexte pour anéantir, s'ils le pouvaient, la puissance royale. Ces commissaires soufflaient dans toutes les ames le poison de la discorde, et infusaient les desirs de vengeance qui les animaient.

Les Saxons s'autorisent de la bulle du pape pour reprendre les armes. En vain Henri, pour attacher davantage à sa personne les princes qui lui étaient fidèles, les comblait de biens, un esprit de vertige se répandait sur le sol entier de l'Allemagne. Les grands vassaux sur lesquels Henri croyait devoir compter le plus essentiellement, employaient contre lui ses propres bienfaits. La diète de Germanie, assemblée successivement à Utrecht, à Oppenhein et à Tribur, prend la résolution de déposer le roi et de lui donner un successeur.

Henri était dans le château d'Oppenhein, accompagné de peu de personnes ; il chargea un évêque et un comte de déclarer de sa part aux princes assemblés dans Tribur, qu'il promettait de réformer tous les abus dont on se plaignait, et de ne gouverner, dans la suite,

que d'après leurs avis. On lui répond que jamais il n'avait tenu ses promesses, et que l'excommunication lancée contre lui par le pape, ne leur permettant pas d'écouter ses propositions, ils seraient des insensés, s'ils ne profitaient de l'occasion pour se donner un chef qui leur convînt.

Onzième siècle.

Le roi s'abaisse jusqu'à proposer de leur remettre le gouvernement de l'état, en gardant le titre et les ornemens de roi qu'il avait reçus d'eux solemnellement, et dont ils ne pouvaient le priver sans manquer à leurs sermens. Rien ne les touche; ils prennent la résolution d'attaquer le roi dans le château d'Oppenhein; mais les apprêts de défense qu'il avait faits, les retiennent. Enfin, les princes allemands lui déclarent qu'ils s'en rapportent au pape; que si le roi, par sa faute, n'est pas absous de son excommunication avant l'année révolue, il perdra sa couronne sans retour; qu'il peut aller vivre en simple particulier dans Spire, avec l'évêque de Verdun et quelques domestiques, sans entrer dans les églises, sans porter aucune marque de la royauté, et sans exercer aucune fonction publique, jusqu'à la tenue d'une diète indiquée dans Augsbourg pour le 2 février suivant, et dans laquelle le pape était invité de

Onzième siècle.

se rendre pour prononcer définitivement dans cette affaire, à la tête des évêques et des grands d'Allemagne.

CHAPITRE XXII.

Henri prend la résolution d'aller demander son absolution au pape.

HENRI parut d'abord se résigner à sa fortune; il congédia ses troupes, et séparé des évêques et des gens de son conseil, enveloppés avec lui dans l'excommunication prononcée par Hildebrand, il se retira à Spire avec sa famille. Bientôt, pour rompre les complots de ses ennemis, il prend le singulier parti d'aller solliciter lui-même son absolution en Italie.

Le froid fut si excessif en 1077, qu'on passa sur la glace toutes les rivières d'Italie, et que dans plusieurs endroits les vignes furent entièrement desséchées. Malgré la rigueur de la saison, Henri se mit en marche à la fin de décembre 1076, accompagné de sa femme, de son fils Conrad, qu'il venait de créer duc de Lorraine, et d'un petit nombre de domestiques. Les passages des

Alpes, du côté de la Bavière et du Tyrol, étaient gardés par Rodolphe, duc de Souabe, et Berthol, duc de Carinthie, qui s'étaient montrés les plus acharnés de ses ennemis. Il prit sa route par son royaume des deux Bourgognes, passa à Strasbourg, à Besançon, à Genève, à Chambéri, reçu par-tout avec magnificence, malgré les censures dont il était frappé. Le comte de Savoie, Amédée, auquel il céda quelques places voisines de ses états, lui ouvrit les passages des Alpes. Enfin il arriva en Italie, où les grands vassaux de Lombardie, se rangeant en foule autour de lui, formaient une armée plutôt qu'une escorte.

Onzième siècle.

Grégoire VII, jaloux de jouir du titre de juge du roi d'Allemagne, était parti au mois de janvier pour Augsbourg, avec un cortége magnifique. A la tête paraissait, en habit d'homme, la comtesse Mathilde, qui venait de perdre son mari, et dont la mère mourut quelque temps après. L'évêque de Verseil, chancelier d'Italie, lui apprend que le roi descendait les Alpes. La renommée, qui se plaît à grossir les objets, le représentait, aux yeux du pape effrayé, environné d'une armée formidable, prêt à tirer de ses ennemis une vengeance exemplaire. La comtesse Mathilde le conduit dans la forte-

Onzième siècle.

resse de Canossa, dont j'ai parlé précédemment.

Le bruit se répandait que la comtesse Mathilde, qui n'avait point eu d'enfans de Godefroi le Bossu, venait de faire au pape et à l'église romaine une donation de tous ses états, comprenant au moins un quart de l'Italie. Cette rumeur, toute vague qu'elle était, changeait subitement la politique des grands vassaux de Lombardie ; la masse de pouvoir que cette donation aurait ajoutée à celle dont l'église romaine était déja en possession, rendait les papes bien plus en état d'asservir l'Italie que ne l'avaient jamais été les rois allemands ; de là, les confédérations qui se formaient de toutes parts en faveur du roi Henri.

Ce prince, qui croyait avoir plus à redouter des grands d'Allemagne qu'à espérer de ceux de Lombardie, dont il connaissait la versatilité, négociait secrètement les conditions de son absolution. Hildebrand, revenu de sa frayeur, déploya, dans cette occasion, toute la rigueur de l'insensibilité monacale. Le comte Amédée de Savoie, le comte Albert Azzon d'Este, l'abbé de Cluni, et quelques autres personnages chargés par le roi de conduire cette affaire, passaient pour avoir du crédit sur l'esprit du pape. Il

refusa d'abord de les entendre; cédant ensuite à leurs importunités, il exigeait qu'Henri lui remît sa couronne et ses autres ornemens royaux, et qu'il reconnût que l'injure qu'il avait faite au saint-siége le rendait indigne de régner. Il en eût été indigne en effet, s'il eût accepté ces conditions. Enfin Hildebrand consentit qu'Henri se présentât.

Onzième siècle.

La forteresse de Canossa, bâtie sur la croupe des Apennins, était défendue par une triple enceinte de murailles. Henri se décida à subir les humiliations de la plus dure pénitence dans cette place. « Il est des temps, dit à ce sujet Muratori, où l'orgueil, le premier mobile des actions des monarques, se laisse dominer par l'intérêt : *Tempo viene talvolta, che la superba primo mobile del regnanti, cede il trono all' interesse.* »

Les évêques et les conseillers de Henri, excommuniés avec lui, et que ce prince n'avait éloignés de sa personne qu'à la dernière extrémité, se présentèrent les premiers. Grégoire ordonne aux évêques de se renfermer chacun seul dans une chambre, de ne parler à personne, de ne faire qu'un seul repas très-léger vers le soir; il impose aux laïques d'autres pénitences suivant leur âge.

Onzième siècle.

Quelques jours après, il les fait tous appeler, les réprimande doucement, les absout et leur ordonne, en les congédiant, de n'avoir aucune communication avec le roi jusqu'à ce qu'il eût reçu l'absolution.

Henri, vêtu de laine sur la chair, la tête et les pieds nus, fut admis seul dans la seconde enceinte. On obligea son cortége à camper dans les environs. Malgré le froid excessif qu'il faisait, le roi passa trois jours entiers sans consolation, et même sans qu'on lui offrît aucune nourriture. Chaque soir il retournait vers les siens et passait la nuit avec eux. Enfin, le quatrième jour, admis à l'audience du pontife, il n'en reçut qu'une absolution provisoire, et à condition qu'il continuerait de vivre en excommunié jusqu'à la diète d'Augsbourg, et qu'il subirait le jugement pontifical que vainement il s'était flatté d'éviter.

A la nouvelle de l'injurieuse dérision que Grégoire VII s'était permise envers son souverain, un seul cri s'élève dans toute la Lombardie, c'est la clameur de l'indignation. Les seigneurs italiens rendent le roi lui-même responsable du traitement ignominieux auquel la nécessité l'avait forcé de se soumettre. Paraissant convaincus que par une soumission, qu'ils traitaient

traitaient de bassesse, il venait d'avilir la dignité royale, on ne parlait de rien moins que de le déposer, de donner la couronne à son fils, d'aller ensuite à Rome pour créer un autre pape qui couronnât empereur le jeune prince, et qui cassât tous les actes d'un pontife que sa félonie rendait indigne du pontificat et même de la vie.

Onzième siècle.

Le roi ne vint à bout de calmer l'agitation publique, que lorsque, méprisant publiquement la défense de Grégoire, il se montra dans son armée, revêtu des ornemens royaux, la couronne sur la tête, prêt à venger l'honneur du trône, à poursuivre le pape par la voie des armes, et à faire retomber sur sa tête la peine de son audace.

Le pape, assiégé dans Canossa, ne peut ni passer en Allemagne, ni retourner à Rome; prêt à tomber dans les mains de son ennemi, l'astuce vint encore à son secours. Par des lettres artificieuses il réveille toutes les passions qui avaient fomenté les soulèvemens d'Allemagne, il peint le roi comme un parjure qui, non-seulement contre la foi de ses sermens, refuse de comparaître à la diète d'Augsbourg pour rendre à chacun des états de Germanie la justice qui lui est due, mais qui empêche

Onzième siècle.

le pontife de se rendre aux desirs de la nation germanique. Il représente Henri aux princes d'Allemagne, à qui tout agrandissement de leur monarque faisait ombrage, comme un conquérant redoutable, prêt à se rendre maître de l'Italie entière avec les armes des Bourguignons et des Lombards, et qui, fortifié par toute la puissance que va lui donner ses conquêtes, tombera bientôt sur l'Allemagne divisée, et fera sentir le poids de son implacable vengeance à tous ceux qui se sont montrés les défenseurs de la liberté germanique. Des légats, répandus dans les provinces, renouvellent, avec des cérémonies ténébreuses, les anathèmes lancés contre le roi, et tiennent les consciences timorées dans de continuelles alarmes.

Cependant la division s'était mise parmi les grands vassaux d'Italie. Non-seulement la comtesse Mathilde, dont les états comprenaient la moitié de la Lombardie, ne prenait aucune part à leurs délibérations, mais ses émissaires semaient au milieu d'eux de sourdes alarmes. Grégoire VII avait déclaré excommunié tout prélat qui oserait couronner Henri en qualité de roi d'Italie; il ne s'en trouva aucun qui voulût faire cette cérémonie. L'archevêque de

Mayence, les évêques de Wurzbourg et de Metz, Rodolphe, duc de Souabe, Welf, duc de Bavière, Berthol, duc de Carinthie, et la plupart des princes et des prélats saxons, s'étaient assemblés plusieurs fois dans le château de Ulm, pour délibérer sur les soins de l'état. Ils décidèrent que, le 13 mars, une diète générale s'assemblerait à Forcheim, pour prendre un parti convenable aux affaires générales. Le pape fut invité de s'y rendre; il y envoya des légats. Henri fut déposé par cette diète. On lui donna pour successeur Rodolphe, duc de Souabe, couronné sur-le-champ par Sigefroid, archevêque de Mayence.

Onzième siècle.

CHAPITRE XXIII.

Henri est déposé. — Rodolphe, duc de Souabe, monte sur le trône; il est vaincu et mis à mort.

GRÉGOIRE déployait alors la politique la plus déliée. Alarmé des progrès de Henri, qui le tenait étroitement bloqué dans Canossa, il refusait cependant de reconnaître pour légitime l'élection de Rodolphe au trône d'Alle-

Onzième siècle.

magne, et par ce moyen il se ménageait une voie de réconciliation avec Henri. Au surplus, cette élection précipitée rompait les mesures pontificales; elle privait Grégoire de la perspective flatteuse de se rendre en Allemagne, pour présider à une diète, et pour exercer son despotisme sur les princes et sur les peuples. Le feu de la guerre s'étend du Tibre à la Vistule; toutes les provinces sont en armes en Allemagne et en Italie; les évêques eux-mêmes, à la tête des combattans, donnent le signal du carnage. Henri, abandonnant aux Lombards la conduite du siége de Canossa, rentre en Allemagne, avec une armée levée dans ses états de Bourgogne et d'Italie. Le parti qu'il avait en Germanie, ranimé par sa présence, lui fournit une augmentation de forces. L'Allemagne est ravagée par les deux prétendans à la couronne. Rodolphe, défait dans plusieurs batailles, est enfin forcé de se réfugier en Saxe; mais le pape, qui avait échappé aux Lombards, était rentré dans Rome.

Croyant avoir besoin des princes français établis dans le midi de l'Italie, il avait résolu de se réconcilier sincèrement avec eux, quoiqu'ils se fussent emparés de plusieurs terres que l'église de Rome regardait comme de son

domaine. Le pape, connaissant l'ambition de Robert Guiscard, lui faisait entrevoir la dignité impériale qui pouvait être le prix du zèle qu'il montrerait pour les intérêts du saint-siége. Les censures prononcées furent levées, et le 29 juin 1080, Robert, ayant prêté au pape son serment de fidélité dans Ceperano, reçut l'investiture en ces termes : Je, Grégoire, vous investis, duc Robert, de la terre que mes prédécesseurs Nicolas et Alexandre vous ont accordée ; à l'égard des terres que vous occupez injustement, comme Salerne, Amalsi, et une partie de la marche de Fermo, je vous y souffre patiemment à présent, en me confiant en votre probité, que vous agirez, dans la suite, comme il convient à vous d'agir, à moi de l'agréer sans danger pour votre ame et pour la mienne. Un autre acte établissait un cens annuel de cette manière : Je, Robert, par la grace de Dieu et de saint Pierre, duc d'Apulie, de Calabre et de Sicile, promets de payer annuellement, à la fête de la Résurrection, à saint Pierre, et à vous, pape, mon seigneur, à vos successeurs ou à vos nonces pour toute la terre que je tiens sous mon domaine, par chaque paire de bœufs, un cens de douze deniers, argent de Pavie.

Onzième siècle.

Grégoire, assuré des secours de Robert Guis-

Onzième siècle.

card, tient un concile à Rome, dans lequel il confirme l'élection de Rodolphe, qui avait renoncé au droit de nommer aux bénéfices, et excommunie de nouveau Henri, par cette formule singulière : Nous le lions par l'autorité apostolique, non-seulement quant à l'ame, mais quant au corps ; nous lui ôtons toute prospérité dans cette vie, et nous le condamnons à être vaincu. Hildebrand envoya une couronne d'or à Rodolphe, avec cette ridicule inscription latine :

Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodolpho.

C'était une allusion à un discours de saint Augustin, qui assurait que le rocher dont Moïse fit sortir une fontaine, en le frappant de sa baguette magique, était la figure de Jésus-Christ. *Petra autem erat Christus*. Le pape prédisait en même temps la mort de Henri, qui devait arriver dans l'année.

La fausseté de cette prédiction prouva que Grégoire VII était aussi mauvais prophète que poëte médiocre. Henri défit entièrement les révoltés à Volchshein en Thuringe, et dans cette bataille périt Rodolphe, percé de l'étendard de l'empire, par Godefroi de Bouillon,

alors marquis d'Anvers, et qui fut, dans la suite, roi de Jérusalem.

Onzième siècle.

CHAPITRE XXIV.

Grégoire VII déposé en Allemagne, Clément III, élu à sa place. — Guerre de Robert Guiscard contre l'empire d'Orient.

HENRI, victorieux, tient une diète dans Brixen; il y confère le duché de Souabe, vacant par la félonie et la mort de Rodolphe, à Frédéric de Hotenslauffen, qui commandait son armée à la bataille de Valckshein. Grégoire VII est déposé de nouveau par le suffrage des évêques qui assistaient à cette assemblée. On mit à sa place Guibert, archevêque de Ravenne, qui prend le nom de *Clément III*. Le décret de cette déposition porte : Hildebrand n'a point été choisi de Dieu pour évêque de Rome; mais il s'est, de lui-même, impudemment offert à l'aide de la fraude et de la simonie; il a méconnu les bornes de l'autorité ecclésiastique, et troublé l'empire, en conspirant contre la vie d'un roi catholique,

Onzième siècle.

et en favorisant la rebellion d'un parjure; il a semé la discorde parmi ceux qui vivaient paisiblement ensemble, les scandales parmi les frères, les divorces entre les époux; il a été la trompette des sacriléges et des incendies, le bouclier des parjures et des homicides; il s'est abandonné à la divination et à la magie. Pour toutes ces causes, trente évêques assemblés en concile, ayant la procuration de dix-neuf autres, sont d'avis que le très-*impudent* Hildebrand doit être ignominieusement chassé de Rome, si de lui-même il ne descend de son siége lorsque la sentence de sa déposition lui sera signifiée.

Grégoire VII se trouvait dans un embarras d'autant plus grand, que Robert Guiscard, sur lequel il comptait principalement pour le défendre contre les tentatives du roi d'Allemagne, venait d'entreprendre contre l'empire d'Orient une guerre romanesque, dans laquelle il trouva la fin de sa vie. L'impétueux Robert Guiscard voulait venger l'injure faite à sa fille Hélène. L'empereur Michel Parapinace l'avait fait venir à sa cour pour épouser Constantin son fils; mais avant que le mariage pût être célébré, Nicephore Botaniate ayant détrôné Michel, avait

relégué la princesse d'Apulie dans un monastère.

Onzième siècle.

Tandis que le duc d'Apulie faisait ses préparatifs de guerre, il avait chargé plusieurs personnes de chercher parmi les Grecs, qui abordaient tous les jours dans les ports de l'Italie méridionale, quelqu'un qui ressemblât à l'empereur Michel Parapinace, enfermé par son successeur dans le monastère de Stude; ils avaient ordre, s'ils en trouvaient un tel qu'il le desirait, de ne rien épargner pour le faire entrer dans ses vues, et de l'amener à Salerne où la cour d'Apulie résidait alors.

On trouva un moine d'une figure assez semblable à celle de Michel, qui se prêta volontiers à ce qu'on exigeait de lui. Robert fait publier aussitôt qu'on a trouvé à Crotone le beau-père de sa fille, échappé du monastère dans lequel il était enfermé, et venu en Italie pour implorer le secours des Français. Le prince de théâtre jouait l'empereur détrôné avec une présence d'esprit merveilleuse; son air, sa contenance, ses paroles, rien ne le démentait. Il racontait, avec larmes, comment Botaniate lui avait cruellement enlevé sa femme, ses enfans, son diadème, pour le revêtir des haillons monastiques; que tout son crime était d'avoir

Onzième siècle.

marié son fils à la fille du duc. Le tyran tremblait, disait-il, que les Français, attirés dans Constantinople par les suites de cette alliance, ne vinssent à subjuguer, par leur invincible valeur, une nation lâche et dégénérée. Dans cette crainte, par une opération infame, ils ont privé mon fils de l'espoir de revivre dans sa postérité, et ils ont enfermé la princesse, de peur qu'elle ne porte en mariage à quelque prince, son droit à la couronne d'Orient; mais l'Arbitre souverain des destinées me jette dans les bras d'une nation généreuse qui se couvrira de gloire en me rendant mes états. Robert, qui lui avait dicté sa leçon, donnait du crédit, par ses artifices, son attention à le décorer des titres pompeux en usage à la cour de Constantinople; ses discours de consolation, ses protestations de service, tout secondait parfaitement l'imposture.

Il se trouvait cependant, à la cour du duc, plusieurs individus qui ayant vu Michel à Constantinople, ne le reconnaissaient pas dans cet étranger; mais l'affirmation du prince leur imposait silence, et le peuple, toujours passionné pour les aventures extraordinaires, saisissait avidement celle-ci. La séduction gagna tellement, que les historiens judicieux et voisins de

ce temps-là, se sont laissés emporter à la prévention générale. Le pape Grégoire VII adressa une lettre aux évêques de l'Apulie et de la Calabre, pour leur notifier que *Michel, le très-glorieux empereur de Constantinople, détrôné par une injuste violence, s'était rendu en Italie, et qu'il implorait l'assistance de saint Pierre et du duc Robert, que, touché de compassion dans ses entrailles paternelles, il exhortait les fidèles à secourir ce prince.* Onzième siècle.

Robert équipait une flotte et assemblait deux armées, une à Salerne et l'autre à Ottranto. Il laissa le gouvernement de l'Apulie à Roger son second fils, qu'il avait eu de Sigelgaïte, et lui donna pour conseil Robert de Loricelle son neveu, avec ordre de secourir le pape contre les attaques du roi Henri. Il emmenait avec lui Boëmond, qu'il avait eu de sa première femme Alberade, jeune prince plein de valeur, qui devint célèbre dans la première croisade. Robert Guiscard lui confia, malgré sa jeunesse, le commandement des troupes, et le chargea de passer le golfe avec quinze vaisseaux, pour s'emparer de quelque place dans la Grèce, capable de servir de retraite à son armée. Cependant Robert s'était rendu à Ottranto, dans le dessein de passer à Lepante; mais faisant réflexion que

Onzième siècle.

le trajet de Brindisi à Durazzo, autrefois Dyrrachium, était plus court et plus commode, il se transporta au port de Brindisi avec son armée. Sa femme Sigelgaïte, qui voulut être de l'expédition, vint le joindre dans cette ville. C'était une héroïne qui, le casque en tête et la cuirasse sur le corps, portait dans les batailles des coups aussi rudes que les plus intrépides guerriers.

Boëmond avec ses quinze vaisseaux, avait pris la route de Corfou, mais voyant le rivage bordé d'un peuple nombreux, il était retourné joindre son père. Le duc Robert partit du port de Brindisi à la fin de juillet 1081, avec une flotte de cent cinquante bâtimens portant trente mille hommes. L'île de Corfou fut conquise en peu de jours. Les Français et les Italiens débarqués sur les côtes d'Albanie, ravagent le plat pays. Ils ne songeaient plus qu'à faire le siége de Durazzo, dont la prise leur assurait la domination de tout le golfe Adriatique. Nicephore Botaniate ne régnait plus à Constantinople, Alexis Comnène, proclamé auguste en 1081, l'avait relégué dans un cloître. Ce prince cherchait à mettre Henri, roi d'Allemagne, dans ses intérêts, il demandait en mariage une de ses filles pour son héritier présomptif. Henri,

sans cesse les armes à la main, avait besoin d'argent pour lever des troupes, Alexis Comnène lui envoya cent mille pièces d'or, et lui en promettait davantage dès qu'il serait au milieu de l'Italie.

Onzième siècle.

Robert Guiscard, maître de Corfou et de la côte du continent, avait divisé son armée. Il en donna un détachement à Boëmond pour se rendre, par terre, devant Durazzo, tandis qu'il faisait la même route par mer. Sa flotte voguait en bon ordre avec un vent favorable, ses vaisseaux, chargés de tours qu'il avait fait construire pour faciliter l'escalade, ressemblaient à une ville flottante, lorsqu'au détour d'un promontoire qui leur cachait encore Durazzo, ils furent assaillis d'une horrible tempête; les navires sont brisés contre les rochers; cependant Robert sauva son vaisseau, il gagna le rivage bordé de débris et de cadavres flottans. Ses provisions ayant été ou submergées, ou gâtées par les eaux, la famine aurait fait périr ceux que le coup de vent avait épargnés, si les blés déja mûrs, et les vergers remplis de fruits, n'avaient fourni de la nourriture aux soldats. Robert, intrépide au milieu des dangers, rassemble ses compagnons, s'arrête quelques jours sur le rivage pour attendre le corps que Boëmond con-

Onzième siècle.

duisait par terre; ils marchent ensemble à Durazzo, et campent, le 14 juillet, sur les ruines de l'ancienne Epidaure.

La ville de Durazzo, fortifiée avec soin, était en état de faire une longue résistance. Le gouverneur envoya des députés au camp du duc d'Apulie, lui demander quelles étaient ses prétentions, et pourquoi il venait troubler la paix de l'empire. Robert répondit qu'il avait pris les armes pour rendre aux Grecs leur légitime empereur, et venger l'injure faite à Michel, qu'il ramenait avec lui. Nous connaissons Michel, répondirent les députés; dès qu'il paraîtra à nos yeux, nous lui apporterons, avec joie, les clefs de notre ville. Robert ordonna aussitôt de revêtir le faux Michel des ornemens impériaux, et le fit conduire au pied des murs avec un brillant cortége, au son des instrumens de musique. Tous les habitans de Durazzo, pressés sur la muraille, attendaient avec empressement l'instant de reconnaître leur ancien empereur. Dès qu'il fut assez proche, la fourberie fut reconnue; on vomit contre lui un torrent d'injures; il se retira en faisant de vaines menaces, qui n'excitaient que des huées.

Cependant Alexis Comnène, sentant de quelle importance il était de conserver une

place regardée comme une des clefs de l'empire, ne recevant pas du roi Henri IV les secours qu'il en attendait, s'était adressé aux Vénitiens, dont le commerce avait toujours été favorisé dans la Grèce. Ils parurent, à la fin de juillet, à la vue des assiégeans. Robert leur envoya Boëmond, à la tête de quelques bâtimens légers, pour leur signifier qu'ils eussent à saluer l'empereur Michel par les acclamations en usage dans l'empire d'Orient. Les Vénitiens répondent en se préparant au combat. La flotte de Robert Guiscard est défaite. Onzième siècle.

Des commencemens aussi peu favorables auraient déterminé tout autre que Robert Guiscard à se rembarquer; il ne poursuivait le siége qu'avec plus de vigueur. Depuis son arrivée, il avait reçu d'Apulie des secours assez considérables, et son armée était encore assez nombreuse pour soutenir ses espérances. Alexis Comnène rassemblait ses forces pour marcher au secours de la place assiégée; il arriva au mois d'octobre au bord du fleuve Charzane, qu'on croit être l'ancien Panyasus. Ses troupes se reposèrent quelques jours en cet endroit; elles vinrent camper à cinq cents pas des Italiens, ayant la mer sur leur gauche, et une haute montagne sur leur droite.

Onzième siècle.

A l'approche de l'empereur, la plupart des capitaines français et italiens voulaient marcher à sa rencontre, pour n'être pas enfermés entre la ville et une armée beaucoup plus forte que la leur; mais Robert, persuadé que s'éloigner de la ville c'était perdre le fruit des travaux passés, persistait à demeurer dans son camp. La même prudence ne conduisait pas le conseil de l'empereur grec; une partie des généraux lui conseillaient de ne pas risquer un combat général, mais d'inquiéter sans cesse les Italiens par des attaques partielles, de leur couper les vivres du côté de la terre et du côté de la mer, et de les réduire à mettre bas les armes; mais les jeunes officiers, bouillans d'impatience, regardaient ces mesures comme de vaines précautions, indignes de la puissance impériale.

Le théâtre où les deux armées allaient déployer leur valeur, était bien capable d'élever leur enthousiasme: c'étaient les lieux mêmes où César et Pompée se disputèrent autrefois l'empire du monde. L'armée grecque fut entièrement défaite; le faux Michel resta parmi les morts. Robert se consola sans doute aisément de cette perte: les intérêts de ce fourbe avaient, en apparence, allumé la guerre; la vengeance de sa mort servait de prétexte pour la continuer.

nuer. L'armée victorieuse, chargée de dépouilles, était retournée dans son camp devant Durazzo. L'hiver approchait, et les premiers froids se faisaient sentir avec tant de rigueur, que Robert Guiscard, se contentant de tenir la place bloquée, cantonna ses troupes dans les agréables vallons formés par les montagnes qui couvrent l'Albanie du côté de l'est.

Onzième siècle.

Les habitans, fatigués d'un siége continué depuis plus de dix-huit mois, voyaient avec inquiétude le retour du printemps, qui devait leur ramener de nouveaux périls. Des négociations s'entamèrent; pendant ces pourparlers, une tour de la ville fut livrée à Robert Guiscard; les Italiens y entrèrent secrètement le 18 février 1082; leurs compagnons arrivant en foule pour les soutenir, la ville se vit obligée de se rendre.

Onzième siècle.

CHAPITRE XXV.

Henri IV est couronné empereur. — Mort de Grégoire — Mort de Robert Guiscard.

L'EMPEREUR formait à Thessalonique une nouvelle armée; il envoya de nouveaux ambassadeurs au roi Henri IV, pour l'engager à ne pas différer l'expédition qu'il s'était engagé de tenter dans l'Apulie.

Grégoire VII tremblait alors sur le siége papal. Henri descendait en Italie, conduisant avec lui le pape Clément III. Rome fut prise d'assaut au bout de deux ans de siége. Le nouveau pontife, après avoir été solemnellement installé dans la patriarcale de Saint-Jean-de-Latran, couronna l'empereur et l'impératrice le jour de Pâques 1084. Grégoire, assiégé dans le château Saint-Ange, suppliait, par ses lettres, Robert Guiscard de venir à son secours. Ce prince, chargeant son fils Boëmond de poursuivre ses conquêtes, passe à Ottrento avec une escorte peu nombreuse, et se rend à Salerne, où il assemble ses troupes pour aller secourir le pape; mais la révolte de plusieurs

villes d'Apulie l'oblige de s'arrêter dans cette province. Il ruine la ville de Cannes, et punit celle de Bari par de fortes contributions et par l'emprisonnement des principaux citoyens. Onzième siècle.

Cependant Grégoire VII était sur le point de tomber entre les mains de l'empereur. Robert rassemble une armée de trente mille hommes d'infanterie et de six mille chevaux, et s'approche de Rome. Henri, dont les troupes étaient trop inférieures en nombre pour risquer une bataille, s'était rapproché de la Lombardie. Grégoire VII sortit alors de son asile, se jeta dans les bras de Robert Guiscard, qui l'enferma dans Salerne. Une armée nombreuse se rassemblait autour de l'empereur; elle se préparait à marcher sur Rome, lorsqu'on apprit que Grégoire VII, dévoré d'inquiétudes, avait terminé sa vie orageuse le 25 mai 1085.

La mort de ce turbulent pontife ne rétablit pas la paix par lui troublée. Une guerre civile s'était déclarée entre les princes français établis dans l'Apulie et dans la Calabre. Le prince Boëmond continuait ses conquêtes dans l'Illyrie. Le duc Robert, pour le seconder, avait à peine quitté les environs de Rome, qu'assemblant sa flotte à Brindisi, il faisait voile vers Céphalonie. Il tomba malade, et mourut

Onzième siècle.

le 17 juillet, ayant auprès de lui sa femme Sigelgaïte. Elle avait engagé son mari à déclarer son fils Roger héritier de ses états ; mais craignant que Boëmond, fils du premier lit, ne disputât la succession, elle prit sur-le-champ la route d'Italie. Roger fut proclamé duc d'Apulie, de Calabre et de Sicile. Boëmond, abandonnant ses conquêtes, vint disputer ce riche héritage. Les Grecs reprirent Durazzo, l'île de Corfou et toutes les places que les Italiens avaient enlevées sur les côtes d'Albanie. Boëmond n'abandonna ses prétentions en Italie, pendant les croisades, que pour aller fonder en Orient la principauté d'Antioche, comme on le verra dans la suite.

Ces événemens semblaient devoir fortifier le parti de l'empereur en Italie, et celui du pape Clément III. Ce pontife régnait paisiblement dans Rome ; mais les états de Saxe avaient élu roi d'Allemagne, à la place de Rodolphe, le comte de Luxembourg, Herman, qui fut couronné dans le château de Goslar. L'empereur, craignant les suites de cette nouvelle élection, fut obligé de ramener la plus grande partie de ses forces en Allemagne ; dès-lors son parti ne domina plus en Italie et sur-tout à Rome.

La comtesse Mathilde, l'éternelle ennemie

de la maison de Franconie, engageait les cardinaux à nommer un autre pape. Didier, abbé du mont Cassin, auquel on offrait cette dignité, la refusa durant plusieurs mois; il l'accepte enfin, et prend le nom de *Victor III*. C'était un temps d'orage et d'anarchie, où l'un et l'autre papes étaient successivement reconnus dans Rome, suivant les circonstances. Lorsque l'autorité impériale était méconnue, Clément III se réfugiait dans son évêché de Ravenne; et quand elle prenait le dessus, Victor III se retirait à son tour dans son abbaye du mont Cassin. Victor III mourut après six mois de pontificat; les anti-Impériaux mirent à sa place l'évêque d'Ostie, Otton, qui fut couronné à Terracine, sous le nom d'*Urbain II*, et qui n'eut jamais beaucoup de crédit à Rome.

Onzième siècle.

Onzième siècle.

CHAPITRE XXVI.

L'empereur Henri IV associe à l'Empire Conrad son fils aîné. — Schisme dans l'Eglise romaine.

Au milieu de ces agitations, Henri, pour assurer à ses enfans une couronne qu'ils allaient bientôt lui disputer, avait assemblé une diète à Spire, dans laquelle son fils aîné, Conrad, fut élu roi des Romains, et couronné par l'archevêque de Cologne. Henri l'envoya sur-le-champ en Italie, pour y maintenir l'autorité impériale, tandis que lui-même, en Allemagne, il achevait de détruire les derniers germes des dissentions civiles. Une révolution avait chassé de Rome le pape Clément III, la comtesse Mathilde gagna, dit-on, par de grandes sommes, les gardes de ce pontife, qui, sur le point d'être livré à son compétiteur, n'eut que le temps de se retirer à Ravenne.

Robert, fils aîné du roi d'Angleterre Guillaume le Conquérant, s'était rendu en Italie, dans l'espoir d'épouser la duchesse de Toscane,

et de se procurer ainsi les moyens de se faire reconnaître duc de Normandie. Mais, soit que Mathilde ne voulût pas, au préjudice de ses propres états, se charger d'une guerre lointaine, ou que le rôle qu'elle jouait en Italie ne lui permît pas de songer à un nouveau mariage, elle refusa la recherche du prince anglais, et l'on était convaincu qu'elle ne rallumerait plus les flambeaux de l'hymen, lorsqu'à l'âge de quarante-cinq ans, elle donna la main au comte Welf, fils de Welf, duc de Bavière, qui était, en Allemagne, un des plus fermes soutiens du parti rebelle. Cette négociation fut suivie avec tant de secret, que l'empereur n'en fut informé qu'après la célébration. On pense généralement que le principal article du contrat portait qu'à défaut d'enfans issus de ce mariage, le duc de Bavière hériterait de tous les états de Mathilde; ce qui suppose que la donation qu'elle en avait faite à l'église romaine, sous le pontificat de Grégoire VII, n'était pas connue: mais dans la suite, le duc de Bavière étant informé de cette donation, la connaissance que les clauses du contrat de mariage de son fils étaient illusoires, lui inspira un si vif ressentiment, qu'il rompit avec éclat son mariage avec Mathilde, et déclara qu'il n'avait

Onzième siècle.

Onzième siècle.

jamais usé, à son egard, des droits du mariage. Le père et le fils, jusqu'alors les plus fermes soutiens du parti des papes, passèrent dans celui de l'empereur, qui les investit de nouveau du duché de Bavière, dont il avait déclaré le duc Welf déchu par félonie, lorsqu'il avait pris les armes contre lui.

L'empereur, moins pressé en Allemagne, avait fait un nouveau voyage en Italie, pour rétablir sur le trône papal le pape Clément III. Mathilde se croyait en état de lui fermer les portes d'Italie; tous les pays qu'elle possédait à la gauche du Pô, sont conquis par les Allemands; la forteresse de Mantoue elle-même se rend au roi Henri, après onze mois de siége. L'empereur passe le Pô; les villes de Modène et de Reggio lui ouvrent leurs portes. Il pénètre sur les Apennins pour entrer dans la Toscane. Urbain II abandonne Rome, et Clément III est reçu. Les vassaux de Mathilde la pressaient de faire sa paix avec l'empereur, et elle eût été forcée de prendre ce parti pour éviter sa ruine entière, si une entrevue que Henri devait avoir avec Ladislas, roi de Hongrie, ne l'avait ramené en Allemagne, en 1092, après avoir passé près de trois ans en Italie.

Clément III fut alors contraint, à son tour,

de revenir à Ravenne. Urbain II, rentré dans Rome, renouvelle les anathêmes lancés par Grégoire VII sur Henri et sur ses adhérens. Adélaïde, marquise de Suze, fille et héritière du marquis de Suze, Ulric Magnifred dont j'ai parlé précédemment, venait de mourir. Ses états, qui comprenaient la plus grande partie du Piémont d'aujourd'hui, devaient appartenir aux enfans qu'elle laissait d'Odon, comte de Maurienne et de Savoie, son troisième époux. Quelques contestations au sujet de cet héritage, avaient conduit à Turin le roi des Romains, Conrad. L'empereur Henri, après la mort de Berthe sa première épouse, venait de se remarier avec Adélaïde, fille du czar des Russes. La comtesse Mathilde et le pape Urbain II faisant craindre à ce jeune prince que les enfans qui pourraient naître de ce mariage ne succédassent un jour aux états de son père, à son préjudice, abusent de son inexpérience et l'engagent à prendre les armes contre son père. La religion fut le prétexte de cette révolte. Conrad déclarait qu'il était prêt de se soumettre à son père dès qu'il abandonnerait le schisme.

Onzième siècle.

Onzième siècle.

CHAPITRE XXVII.

Conrad se révolte contre son père ; il est déposé. — Henri II, fils de l'Empereur, est sacré Roi d'Allemagne.

Malgré le secret de cette négociation, l'empereur en avait été instruit; il fit arrêter son fils dans Turin. Les partisans de la comtesse Mathilde le remirent en liberté, et supposant à l'empereur les intentions les plus tragiques, ils se servent de cet acte de fermeté pour s'emparer entièrement de l'esprit du jeune prince. Les écrivains du parti des papes font de Conrad un prince doué de toutes les vertus : il résulte de leurs exagérations mêmes, que c'était un prince de bonnes mœurs, dévot, ambitieux, et par conséquent aisé à séduire. On le conduit d'abord au pape Urbain, pour être absous des censures qu'il avait encourues en communiquant avec son père; dans le même temps, sa démarche dénaturée était colorée aux yeux du public, par de prétendus sujets de mécontentement, qu'on ne fondait que sur des calomnies infames aux-

quelles la religion et le bon sens défendaient également d'ajouter foi.

Onzième siècle.

Les habitans de Milan, gagnés par les intrigues de Mathilde, le reçoivent dans leur ville; l'archevêque Anselme de Rho, le couronne roi de Lombardie, avec la princesse Mathilde fille de Roger, duc des Deux-Siciles, qu'il venait d'épouser. Il reçut la couronne, d'abord dans la basilique de Saint-Ambroise de Milan, et ensuite dans Monza. Lodi, Crémone, Plaisance se déclarent en sa faveur. L'empereur, inconsolable de la révolte de son fils, s'enferma dans un château. Bertholde, qui continua la chronique d'Herman Contract, assure qu'il y vécut quelque temps comme une personne privée, sans faire aucune fonction de la dignité royale, et qu'on publiait même qu'égaré par son désespoir, il se serait donné la mort si ses serviteurs ne l'en avaient empêché.

Il vint en Italie en 1093. Le pape Clément III, qui était alors à Ravennes se rendit à Vérone auprès de lui. Ce pontife, jugeant qu'il était nécessaire au bien général qu'un accommodement terminât tous les troubles qui causaient le schisme, offrait de renoncer à la chaire papale, si la paix pouvait être le fruit.

Onzième siècle.

de ce sacrifice. Bertholde, attaché au parti d'Urbain, assure que cette offre n'était qu'une feinte, et la plupart des modernes l'ont assuré d'après lui : pour prouver ce fait, il faudrait que les tergiversations de Clément eussent fait évanouir une négociation avancée, mais il paraît au contraire que les partisans d'Urbain II ne voulurent pas l'entamer. La dévote Mathilde trouvait sans doute qu'il était plus avantageux pour elle d'exciter la guerre entre le père et le fils, et le pape Urbain, entêté des maximes de Grégoire VII, voulait soutenir l'insolente déposition que ce pontife avait osé faire de son souverain, et maintenir l'indépendance que cet attentat promettait aux papes.

L'impératrice Adélaïde que l'empereur avait fait emprisonner, l'année précédente, pour des raisons qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous, remise en liberté par la comtesse Mathilde, se rangeait parmi les ennemis de son époux. C'est avec bien de la vérité qu'on a dit que jamais ni père ni mari ne fut plus malheureux que l'empereur Henri IV.

Ce prince contraint à combattre sa propre famille, était enfin parvenu à réunir toute l'Allemagne sous son obéissance. Dans une diète assemblée par son ordre à Cologne, Conrad

fut mis au ban de l'Empire. Henri II, fils de l'empereur, reçut le titre de roi des Romains; on lui assigna la ville de Ratisbonne pour y tenir sa cour. Le moment semblait arrivé où Henri IV, vainqueur de tous ses ennemis, allait forcer la cour romaine à reconnaître la puissance impériale, lorsque la plus singulière épidémie qui jamais ait saisi l'Europe, le força de rester en Allemagne pour veiller à sa sûreté. Onzième siècle.

Ce furent dans ces circonstances que naquirent les croisades dont je parlerai bientôt. L'Italie était remplie de troubles. Le roi Conrad, auquel Urbain II avait promis la couronne impériale pour prix de sa rebellion, loin de voir se réaliser les brillantes destinées dont on l'avait flatté, ne jouissait d'aucun crédit dans la Lombardie. Les barons, accoutumés de longue main à l'indépendance, et gouvernant leurs fiefs sur le pied d'états souverains, contribuaient à peine, par de légers tributs, à l'entretien de la maison d'un prince qu'ils n'avaient élu que pour se soustraire à la domination de Henri. La comtesse Mathilde régnait véritablement en Italie, et le roi Conrad n'était que son protégé; mais la cour de Toscane était elle-même le foyer de la discorde. La comtesse et son

Onzième siècle.

mari vivaient ensemble depuis long-temps dans une froideur qui perçait au dehors ; les deux époux se séparèrent publiquement, et leur divorce fut accompagné de toutes les scandaleuses petitesses qui pouvaient rendre cet acte plus ridicule aux yeux du public.

Le duc de Bavière s'était flatté que par le mariage de son fils l'immense héritage de la comtesse Mathilde entrerait dans sa famille ; déchu de ses espérances, il s'était, comme je l'ai déja dit, réconcilié avec l'empereur Henri, et préparait une armée destinée à soumettre l'Italie. Urbain II, craignant d'être arrêté, prit le parti de se rendre en France, en 1095. Il convoqua, dans Clermont en Auvergne, un concile appelé *œcuménique* par Bertholde ; dans cette assemblée, le pape voulant faire diversion aux affaires d'Italie, prêche l'expédition de la Terre-Sainte. Des bandes prodigieuses de croisés traversent bientôt l'Allemagne et l'Italie.

Depuis 1095 jusqu'à la prise de Jérusalem, en 1099, ce fut un torrent perpétuel, auquel aucune digue ne pouvait être opposée ; ces émigrations diminuèrent alors insensiblement. L'empereur faisait de grands préparatifs pour soumettre Urbain II et ceux de ses vassaux qui avaient favorisé la révolte de Conrad. Ce jeune

prince était mort à la fleur de son âge, en 1101, empoisonné, à ce que dit Landulphe le jeune, par la comtesse Mathilde, qui n'avait plus besoin de lui. *Acceptâ potione ab Aviano medico Mathildis comitissæ.*

Onzième siècle.

Pendant que l'armée impériale se rassemblait dans la Bavière, Henri crut devoir rechercher les auteurs de quelques désordres qui, pendant les dernières guerres, avaient excité une réclamation générale. L'archevêque de Mayence était au nombre des coupables; ce prélat, pour échapper à la punition qu'il méritait, se réfugia chez les Thuringiens et fomenta de nouveaux soulèvemens contre l'empereur.

Urbain II était mort en 1099. La faction de la comtesse Mathilde lui avait fait donner pour successeur le moine Rainier, qui prit le nom de Pascal II. Ce pontife, à l'ombre des nouveaux troubles élevés en Allemagne renouvela les anathèmes lancés par Hildebrand et par Urbain II contre l'empereur.

Henri recevait peu de secours de Clément III. Ce pontife avait plus de vertus que de talens. Après sa mort, arrivée en 1100, Henri avait nommé successivement trois papes, qui tous étaient plus dignes du pontificat, que capables

Onzième siècle.

de se maintenir dans cette place. Deux furent faits prisonniers et enfermés dans des monastères, par les princes français qui régnaient en Apulie; le troisième mourut subitement, genre de mort assez ordinaire alors en Italie.

CHAPITRE XXVIII.

Henri V se révolte contre son père. — Mort de Henri IV.

L'AUTORITÉ de la comtesse Mathilde s'étendait alors jusque dans les provinces de la Lombardie, qui ne faisaient pas partie de ses fiefs. Étroitement liée avec Roger, duc des Deux-Siciles, ses forces étaient supérieures à celles que l'empereur pouvait employer en Italie, dans un temps où une partie de l'Allemagne menaçait de se soulever de nouveau. Henri IV, lassé de tant de secousses, vieilli avant le temps, et détrompé des grandeurs orageuses dont il avait été environné depuis son enfance, faisait ses dispositions pour remettre à son fils toutes ses couronnes, et pour finir sa vie en simple particulier en Europe ou dans la Palestine; lors-

qu'il apprend que ce prince, séduit par le pape Pascal, a levé hautement l'étendard de la révolte. En vain l'empereur, qui n'a plus que ce fils, le rappelle à son devoir par les lettres les plus affectueuses; le tigre lui répond qu'il ne peut reconnaître un excommunié ni pour son roi, ni pour son père.

Onzième siècle.

Pascal, à l'exemple d'Hildebrand, employait toutes sortes de voies pour augmenter les ennemis de l'empereur. Robert, comte de Flandre, qui revenait de la Palestine, ravageait, de la manière la plus barbare, les terres de la Basse-Lorraine où l'autorité de ce monarque était reconnue. Pascal II, pour le remercier de ces hostilités, lui écrivait d'Albano : « Béni soit le seigneur, Dieu d'Israël, avec le secours duquel, étant de retour de la Jérusalem de Syrie, vous méritez la Jérusalem céleste par les exploits d'une juste guerre. Ce n'est pas seulement dans une province que vous devez faire la guerre à Henri, chef des hérétiques, et à ses fauteurs, vous devez les combattre par-tout où vous pourrez les joindre. Nous vous ordonnons cette expédition de même qu'à vos soldats, comme le moyen d'obtenir la rémission de vos péchés. »

Les Liégeois, plus offensés qu'effrayés par

Onzième siècle.

ce tocsin, y répondirent par une lettre dont l'abbé Fleuri nous donne cet extrait dans son *Histoire ecclésiastique* : « Les Liégeois répondirent à cette lettre, par un écrit adressé à tous ceux qui reconnaissaient Henri IV pour empereur légitime. Ils déclarent qu'ils sont catholiques et attachés à l'unité de l'église; mais ils ajoutent qu'ils ne sauraient être excommuniés pour rendre à César ce qui est à César, suivant le précepte de l'évangile. Ils insistent sur la validité du serment que les évêques, comme les autres vassaux, ont prêté aux monarques depuis un temps immémorial, en recevant d'eux les régales, c'est-à-dire les domaines qu'ils tenaient de la couronne; ils soutiennent que plusieurs saints évêques ont prêté ces sermens, qu'ils sont légitimes et ne peuvent être violés sans parjure. Ils ajoutent que la prétention de dispenser de ces sermens est une nouveauté introduite par Hildebrand.

« Sur ce que le pape Pascal traitait l'empereur d'hérétique, ils répondent : Nous ne savons pas si ce prince est hérétique; mais quand il le serait, nous ne sommes pas dispensés de lui obéir. Les rois pour lesquels saint Paul conjurait les fidèles de prier, n'étaient pas chrétiens. Nous devons imiter les

apôtres; mais le pape, au lieu de prier pour le roi pécheur, excite la guerre contre lui. Le pape est-il donc armé d'un glaive temporel? tous les papes, jusqu'à Hildebrand, se sont contentés du glaive spirituel. Hildebrand est le premier qui fit à l'empereur une guerre temporelle. Ses successeurs ont suivi son mauvais exemple. Nous avons beau feuilleter l'Ecriture et ses interprètes, nous n'y trouvons rien de semblable au commandement que Pascal vient de faire au comte de Flandre de réduire les villes et les villages en cendres. Hildebrand est le seul qui osa ordonner à la comtesse Mathilde, pour la rémission de ses péchés, de faire la guerre à l'empereur Henri. L'église a le droit de lier et délier; mais jusqu'à présent elle n'avait jamais usé de ce droit sans le plus scrupuleux examen. Peut-on concevoir que le meurtre et le brigandage puissent être proposés à des guerriers, comme moyens d'obtenir la rémission des péchés, et que la cour de Rome ouvre ainsi la porte la plus large à la malice des hommes. »

Onzième siècle.

« Pascal II, auquel la connaissance de cette lettre dut parvenir, n'entreprit ni d'y répondre, ni de la condamner. C'est la conduite qu'Hildebrand avait tenue à l'égard de l'apo-

Onzième siècle.

logie de Henri IV. La cour de Rome conserva toujours le même esprit, elle laisse écrire et suit son chemin. »

L'empereur, effrayé de la profondeur du précipice dans lequel il avait été sur le point de se jeter, rassemblait promptement son armée. On savait en Allemagne, que Henri V s'était fait relever publiquement à Rome, du serment qu'il avait prêté à son père de ne point s'emparer de l'autorité royale sans son consentement. La noire ingratitude du fils armait toute l'Allemagne en faveur du père. Alors ce fils, aussi lâche qu'impie, opposant la ruse à la valeur, se présente sans armes devant son père, dans le château de Bingen. Prosterné à ses pieds, il paraît reconnaître son crime; il jure fidélité, et d'être le vengeur de celui qu'il voulait détrôner. Une diète est indiquée dans Mayence, dans laquelle le fils promet à son père que le pape lui donnera une absolution solemnelle. L'empereur trompé par ces feintes démonstrations de respect et d'attachement, et dupe de son cœur, congédie son armée, et, suivi d'une simple escorte, il chemine avec son fils, vers Mayence, pour assister à la diète.

En entrant dans Engelheim, l'empereur est arrêté par ordre de son perfide fils. La diète

de Mayence autorisant cet attentat, couronne ce prince rebelle : c'est l'aventure de Louis le Débonnaire qui se renouvelait. L'archevêque de Mayence osa lire à l'empereur la sentence de déposition prononcée contre lui, en le sommant de lui remettre les ornemens royaux. Henri, sans lui répondre, passe dans un appartement voisin, et revenant couvert des marques de sa dignité : Les voilà, ces ornemens que vous demandez ; ceux qui méconnaissent un Dieu vengeur du parjure, peuvent les reprendre.

Onzième siècle.

On lui reprochait le crime de simonie ; il demande aux évêques de Mayence, de Cologne et de Worms, s'il avait violé les canons de l'église en leur donnant les prélatures qu'ils possédaient ; et sur leur réponse négative : Mon crime, leur répliqua-t-il, n'est pas d'avoir vendu des bénéfices, comme on ose me le reprocher, mais de n'avoir appelé que des ingrats ou des traîtres au gouvernement de l'état et de l'église.

L'empereur était étroitement resserré dans Mayence ; cependant quelques personnes qui lui étaient attachées, trouvèrent le moyen de l'avertir qu'une partie du royaume des Deux-Bourgognes s'armait en sa faveur. L'espérance

Onzième siècle.

renaît dans son ame. Trompant la vigilance de ses gardes, il descend le Rhin jusqu'à Cologne, dont les habitans lui prêtent serment de fidélité. Frédéric, archevêque de Cologne, Otbert, évêque de Liége, et Henri, duc de la Basse-Lorraine, levaient des troupes en sa faveur. L'empereur écrivit de Cologne, à la plupart des rois chrétiens, pour venger l'outrage fait à leur dignité en sa personne. On ne lit point, sans être attendri, sa lettre au roi de France, qu'il appelle son allié le plus fidèle. Il y entre dans un long détail de toutes les indignités commises à son égard.

Il est probable que si ce prince eût vécu plus long-temps, son fils aurait pu se repentir de son ingratitude, et la cour de Rome ne pas s'applaudir de ses belles manœuvres. Elle était alors en contestation avec Henri Ier, roi d'Angleterre, à l'occasion des investitures au sujet desquelles Grégoire VII avait cru devoir ne pas inquiéter ce royaume. Plusieurs autres monarques se lassaient des entreprises continuelles des papes; les Romains eux-mêmes faisaient quelques tentatives pour rétablir dans leur ville le gouvernement municipal.

De Cologne, Henri se rend à Liége; il se trouve à la tête d'assez de troupes, non-seu-

Onzième siècle.

lement pour se défendre, mais pour attaquer son fils. Au milieu des hostilités, des projets d'accommodement étaient proposés de part et d'autre. Henri, duc de la Basse-Bavière, mis au ban de l'empire par le jeune roi Henri, dans une diète tenue à Bonn, craignant que les suites de la guerre ne lui devinssent funestes, exhortait l'empereur à faire les derniers sacrifices pour obtenir la paix. Ce prince était accablé des chagrins les plus violens; ses fatigues continuelles avaient ruiné son tempérament. Il tomba malade et mourut à Liége, à l'âge de cinquante-six ans, le 16 août 1106, en invoquant en vain la justice de l'Être suprême.

Il fut enterré dans la cathédrale de Liége, par l'évêque, sa créature et son ami. Mais cet évêque, que les circonstances forçaient de se réconcilier avec le jeune roi et avec la cour de Rome, ne fut admis à la communion du pape Pascal, qu'à condition d'exhumer le corps de l'empereur. On le mit dans un cercueil de pierre, et quelque temps après on le porta, du consentement de son fils, à Spire, où pendant cinq ans il resta hors de l'église. Cette mort fut un véritable triomphe pour le jeune Henri, qui se vit tranquille possesseur du trône

Onzième siècle.

d'Italie et d'Allemagne, et pour la cour de Rome, qui se flatta, mais en vain, de ne plus trouver d'obstacles à ses entreprises.

Au surplus, les troubles que ces entreprises avaient excités, permirent à plusieurs villes de la Lombardie et de la Toscane, d'arborer l'étendard de la liberté. Les Lucquois et les Pisans se faisaient la guerre depuis plusieurs années ; ce qui annonce que la comtesse Mathilde n'était pas aussi puissante que l'assurent la plupart des auteurs contemporains, entièrement livrés au parti des papes.

FIN DU HUITIÈME LIVRE.

Douzième siècle.

LIVRE NEUVIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Quelles furent les causes de l'épidémie des Croisades.

Il n'est aucun événement dans les annales du monde, qui puisse être comparé à la folie des croisades. Que n'ai-je une plume d'airain et des pensées de feu pour effrayer les ames émoussées de mes contemporains, par la naïve peinture des crimes abominables dont nos pères se rendirent coupables pendant le cours de ces atroces et impolitiques expéditions.

Quelles furent les causes de l'épidémie des croisades ? C'est une question qu'on a faite souvent, et qu'il est bien difficile de résoudre entièrement aujourd'hui. Les écrivains du douzième siècle, dénués de critique, nous ont transmis des faits souvent contradictoires ; mais les intentions de ceux qui conduisaient le fil des événemens étaient cachées à leurs yeux, ou s'ils les connaissaient, une timide circonspection tenant aux opinions religieuses, ne leur

Douzième siècle.

permettait pas de les manifester. La vérité, prisonnière de la superstition, était gardée par l'ignorance, des efforts pour la mettre en liberté eussent été aussi inutiles que dangereux.

« Il est naturel, dit à ce sujet Robertson (1), de visiter avec un sentiment de vénération et de plaisir des lieux renommés pour avoir été la résidence de quelques grands personnages, ou le théâtre de quelques actions célèbres. Ce principe est la source de la dévotion scrupuleuse avec laquelle les chrétiens, dès les premiers siècles de l'église, s'étaient plu à visiter le pays que Dieu avait destiné pour l'héritage de son peuple choisi, et dans lequel le Christ avait accompli la rédemption du genre humain. Un pélerinage si long ne pouvait s'exécuter sans de grandes dépenses et beaucoup de fatigues et de dangers : il devait donc être regardé comme méritoire aux yeux de Dieu. Bientôt on le regarda comme un moyen d'expier tous les crimes.

« Au commencement du onzième siècle, il se répandit une opinion en Europe, qui augmenta prodigieusement le zèle des dévots pélerins. On s'imagina que les mille ans dont parle

(1) Introduction à l'*Histoire de Charles-Quint*.

saint Jean dans l'Apocalypse étaient accomplis, et que la fin du monde approchait. Cette rêverie répandit une consternation générale parmi les chrétiens. Plusieurs renonçaient à leurs biens, abandonnaient leurs familles et leurs amis, et se hâtaient de se rendre dans la Palestine, où ils croyaient que le Christ devait apparaître bientôt pour juger les hommes.

Douzième siècle.

« Tant que la Palestine avait été soumise aux califes, ces princes avaient favorisé les pélerinages des chrétiens à Jérusalem, comme une branche avantageuse de commerce qui faisait entrer beaucoup d'argent dans leurs états. Mais les Turcs ayant conquis la Syrie au milieu du onzième siècle, les pélerins se virent exposés aux derniers outrages de la part de ce peuple. Cette révolution arriva précisément dans le temps où la terreur de la fin du monde rendait les pélerinages plus fréquens et plus nombreux. Elle répandit l'alarme dans toute l'Europe, et excita l'indignation générale. Les pélerins qui revenaient de la Palestine, racontaient les dangers qu'ils avaient courus en visitant la Terre-Sainte; ils ne manquaient pas d'exagérer les mauvais traitemens qu'ils avaient éprouvés. De cette disposition des esprits naquit l'idée de

Douzième siècle.

réunir tous les efforts de la chrétienté pour chasser les Turcs de la Palestine. »

Ces raisons, quoique exagérées, entrent pour quelque chose dans la bizarre entreprise des croisades, mais elles ne les déterminèrent pas. Les historiens qui nous ont transmis les événemens de ces guerres, portaient leur attention sur d'autres objets que sur l'état de la société et des mœurs parmi les nations de l'Orient. Ils n'avaient ni assez de goût, ni assez de lumières pour observer et pour peindre l'esprit des peuples que leurs concitoyens attaquaient. Cependant ils ont constaté des traits si frappans de l'humanité et de la grandeur d'ame de Saladin et de quelques autres princes Seljoucides établis dans l'Asie mineure, qu'il est difficile d'admettre la féroce barbarie des musulmans pour la cause principale de la guerre injuste que leur firent les Européens pendant près de deux cents ans.

Il paraît, au contraire, que c'est à ces étonnantes émigrations que l'Europe occidentale dut les premiers rayons de lumière qui commencèrent à dissiper parmi nous les ombres de l'ignorance et de la barbarie. Les croisés trouvèrent dans l'Asie les débris des sciences et des arts que les califes avaient fait naître dans leur

empire, et que les Turcs éloignaient. Ils acquirent quelques connaissances, leurs vues s'étendirent à mesure que leurs préjugés s'affaiblissaient, par la comparaison qu'ils avaient faite des lois et des coutumes des Orientaux avec celles de leur patrie. De nouvelles idées germèrent dans leurs têtes. Douzième siècle.

Il est certain que, quelque temps après les croisades, il y eut plus de magnificence à la cour des princes de l'Europe, plus de pompe dans les cérémonies publiques, civiles et religieuses, plus d'élégance dans les fêtes; le goût des aventures guerrières devint plus romanesque, il opéra de grandes choses, et concourut à diminuer la tyrannie féodale en Europe. Quelles furent donc les causes des croisades?

CHAPITRE II.

Ces guerres durent leur existence à l'ambition des Pontifes romains.

Depuis le dixième siècle, la maxime des papes était d'établir la puissance pontificale sur les débris de toute autre puissance. C'était l'esprit du fameux *Dictatus*, attribué avec vrai-

Douzième siècle.

semblance à Grégoire VII, et que Baronius assure avoir été rédigé dans un des conciles tenus à Rome par ce pape. Cet écrit rassemble ces étranges propositions : Le pape seul peut faire de nouvelles lois, lui seul est en droit de porter les ornemens impériaux. Ce n'est pas en vain que les monarques lui baisent les pieds; son nom efface tous les autres noms dans l'univers; ses jugemens ne peuvent être réformés par qui que ce soit, tandis que lui-même est en droit non-seulement de réformer les jugemens de tous les hommes, mais de déposer les empereurs et les rois.

La chaire pontificale était presque toujours occupée par des hommes blanchis dans les affaires. Aussi habiles à profiter des circonstances dans lesquelles les prérogatives pontificales pouvaient être étendues, qu'à reculer à propos lorsqu'il était trop dangereux d'insister avec audace, ils allaient perpétuellement à leur but; mais quand il se rencontrait trop d'obstacles dans la ligne droite, au lieu d'affoiblir leurs forces en livrant un combat douteux, ils faisaient un long circuit, puis reprenaient leur route et arrivaient presque toujours sûrement.

Grégoire VII avait fait un pas de géant vers ce nouvel ordre de choses. Les royaumes du

Nord se reconnaissaient tributaires du saint-siége. La Grande-Bretagne payait le denier de saint Pierre, et le roi Jean Sans-Terre s'était déclaré formellement vassal du pape. Les royaumes chrétiens d'Espagne reconnaissaient, plus ou moins, la supériorité territoriale de la cour romaine sur les autres cours. Les monarques de Sicile faisaient hommage au saint-siége et payaient tribut. Les papes se regardaient comme souverains de la Corse et de la Sardaigne. Si les papes s'arrogeaient le droit de disposer des couronnes, leurs prétentions n'étaient que trop souvent autorisées par l'ambition ou la bassesse des princes qui acceptaient leurs funestes présens : le prince opprimé réclamait contre ce droit chimérique ; mais le prince oppresseur le supposait légitime, et quelquefois le même homme, au gré versatile de son intérêt momentané, reconnaissait dans une circonstance le pouvoir papal qu'il avait combattu dans une autre.

Douzième siècle.

Ainsi le roi de France, Philippe-Auguste, après avoir repoussé, en plusieurs occasions, les prétentions pontificales, reçut de la main d'Innocent III le vain titre de roi d'Angleterre, contre les réclamations des barons français ; ainsi, lorsqu'Henri V jouit tranquillement du

Douzième siècle.

trône d'Italie et d'Allemagne, il combattit les mêmes prétentions qu'il avait préconisées pour détrôner son père.

La prétention des papes à la monarchie universelle ne pouvait donc pas être considérée comme absolument chimérique; mais de grands obstacles étaient à surmonter pour y parvenir: non-seulement la querelle des papes avec les empereurs n'était pas terminée, mais les Romains eux-mêmes refusaient constamment de se soumettre à la jurisdiction temporelle de leur évêque. Rome qui se souvenait d'avoir été la reine de l'univers, était bien éloignée de reconnaître un maître; elle ne déférait à ses pasteurs les hommages les plus extrêmes, que pour rendre plus vénérables aux yeux des nations la chaire de saint Pierre, dont l'influence sur toute l'Europe était pour cette capitale une source intarissable de richesses.

Les papes s'appuyant sur des chartes vraies ou supposées, recevaient la soumission des sénateurs romains, comme l'expression de leur dépendance envers la thiare; le sénat les regardait comme des actes de religion qui ne dérogeaient pas à la souveraineté du peuple romain. Les droits réciproques, enveloppés d'un crêpe mystérieux, semblaient abandonnés

à

à la fortune; le plus adroit pouvait à la longue l'emporter sur le plus fort, tout dépendait d'événemens douteux. Dans ces circonstances les papes résolurent d'armer les chrétiens contre les musulmans, de se placer à la tête de cette ligue générale, et d'acquérir un nouveau droit de dominer sur les hommes; de là naquirent les croisades.

Douzième siècle.

Il est probable que Grégoire VII, qui le premier imagina ce nouveau moyen d'attacher au char pontifical tous les rois de l'Europe par les mains de la superstition, aurait fait lui-même le voyage d'Asie à la tête des croisés. L'enthousiasme qui dirigeait ce pontife, pouvait lui cacher combien il importe à celui qui ne jouit que d'un pouvoir d'opinion, de se tenir toujours à une certaine distance de ceux sur lesquels il veut dominer. Ses successeurs ne firent pas cette faute en politique. L'âge avancé dans lequel la plupart d'entr'eux montaient sur le trône de l'église, leur fournissait un légitime prétexte de ne pas entreprendre des voyages aussi pénibles que périlleux; mais ils n'en furent pas moins l'ame de ces expéditions insensées. Des légats de Rome, envoyés dans toutes les provinces chrétiennes, accompagnaient les armées des croisés, leur ouvraient

Douzième siècle.

la carrière du meurtre, et sur-tout partageaient avec eux les dépouilles ensanglantées, en offrant à ces féroces guerriers le ciel pour prix de tous les forfaits. Les pontifes de Rome, immobiles au fond du Vatican, contemplaient dans une fatale paix, les feux destructeurs allumés par leur politique, et qu'attisaient leurs bulles incendiaires. Prêtant au ciel le langage de l'enfer, ils ordonnaient aux hommes égarés, en expiation de leurs crimes, d'en commettre de nouveaux, plus atroces que ceux dont ils s'étaient déja rendus coupables.

Les papes parvenus à faire envisager le massacre des musulmans comme un holocauste agréable aux yeux de Dieu, et la guerre d'Asie comme une guerre sainte, persuadèrent bientôt au vulgaire qu'ils étaient autorisés à frapper d'anathème les rois qui refusaient d'abandonner les rênes de leurs états pour courir en Palestine, et les particuliers que leur intérêt ou leur inclination éloignaient de ces courses barbares. Ce pouvoir immense et terrible mettait aux pieds du pape les monarques et leurs sujets; la cour romaine leur donna la plus grande latitude; non-seulement toutes les armes que l'abus de la religion pouvait fournir à des hommes ignorans furent mises en usage pour

enrôler au nombre des croisés tous les rois dont l'énergie donnait quelqu'ombrage aux pontifes romains; mais à peine leur avaient-ils extorqué la promesse de faire le voyage d'Asie, que les considérations de la plus grande importance ne pouvaient les relever d'un engagement téméraire et nul sans doute, et que les papes avaient eu l'art de faire regarder comme sacré et irréfragable. C'est ainsi que les empereurs Frédéric Ier et Frédéric II, les rois de France, Louis VII et Louis IX, furent contraints, par l'appréhension des censures ecclésiastiques, de sacrifier, au-delà des mers, des forces avec lesquelles les deux premiers seraient devenus les arbitres de l'Italie, et les deux seconds auraient tiré la France de l'anarchie dans laquelle le peuple gémissait.

Douzième siècle.

Toutes les probabilités se réunissaient pour faire conjecturer que les événemens de la guerre des croisades rendraient les monarques moins riches, moins en état de défendre les droits de leurs couronnes, les peuples plus malheureux et plus ignorans, le clergé plus riche, plus puissant et plus redoutable. Maîtres des consciences et presque des tribunaux, tandis que les barons s'occupaient de la conquête de la Terre-Sainte et de la ruine des musulmans, les

Douzième siècle.

évêques devaient s'emparer de toute l'autorité publique, et les pontifes romains parvenaient, par cette révolution, à s'investir dans toute l'Europe, de la souveraine magistrature après laquelle ils soupiraient.

Jamais la prudence humaine ne fut si complétement confondue; le bien naquit du mal. Les croisés, en s'avançant en Orient, traversèrent des pays mieux cultivés et plus civilisés que les leurs. Ils trouvèrent dans Constantinople quelques traces de l'ancienne urbanité romaine. La puissance maritime de l'empire d'Orient était remarquable, on cultivait dans la capitale les sciences négligées par tout ailleurs en Europe. La peinture, la musique, la sculpture, l'architecture, y étaient cultivées. Quelques manufactures très-précieuses y subsistaient encore; Venise, Gênes et Pise devinrent commerçantes, et furent l'entrepôt des marchandises d'Orient. Les croisades, en dépeuplant la France et l'Allemagne, éclairèrent l'Occident, et concoururent sur-tout à la régénération de l'Italie.

Les papes abusaient du pouvoir apostolique, jusqu'à faire prêcher la croisade contre les princes, et contre les peuples dont ils prétendaient avoir à se plaindre; l'excès de l'abus en

Douzième siècle.

devint le préservatif. On se ligua contre une autorité qui voulait envahir toutes les autres. Ce furent d'abord des réclamations sourdes contre les funestes conséquences du pouvoir pontifical. Bientôt des hommes qui se donnaient pour des réformateurs, s'élevèrent avec force contre ces usurpations appelées par eux sans ménagement le renversement de la morale chrétienne. Le moine Arnauld de Brescia, prêchait dans Rome même, que l'église n'avait aucune puissance temporelle, que le pouvoir coercitif extérieur appartenait exclusivement au gouvernement civil, que les indulgences ne pouvaient, en aucun cas, être proposées pour récompense d'une mauvaise action, comme celle de tuer les hommes après avoir dévasté leur territoire. Ce malheureux moine paya de sa tête la hardiesse de ses maximes. Livré au pape par ceux même qui avaient intérêt de le protéger, il fut brûlé par les ordres d'un barbare pontife; mais de nombreux vengeurs sortirent armés des cendres de ce nouveau *Cadmus*. Les vérités qu'il développait avec une intelligence au-dessus de son siècle, et dont il fut le martyr, retentirent bientôt de toute part.

Alors déclina l'autorité temporelle que s'attribuaient les pontifes romains; et comme la

Douzième siècle.

plupart des hommes méconnaissent le point précis auquel il faut s'arrêter lorsqu'il s'agit d'une discussion de quelqu'importance, on vit bientôt paraître les précurseurs de ceux qui, plusieurs siècles après, devaient arracher plus de la moitié de l'Europe à l'obéissance de la cour romaine.

CHAPITRE III.

Pierre l'Hermite est l'instigateur des Croisades. — Factions des Guelphes et des Gibelins établies en Italie. — Précis des Croisades.

Un Picard, nommé Pierre l'Hermite, fut un des premiers instigateurs des croisades. Cet homme, doué par la nature d'une imagination vive et forte, avait été témoin des vexations éprouvées quelquefois par les chrétiens qui voyageaient dans la Palestine. Sur la peinture qu'il en fit au pape Urbain II, ce pontife le crut propre, par son enthousiasme, à embraser l'Europe du fanatisme religieux, tandis que de son côté il présenterait aux yeux des peuples

le ciel ouvert en faveur des guerriers qui voleraient en Asie sous l'étendard des pontifes romains. Urbain, méconnu dans une partie de l'Europe, voyait cette vaste entreprise non-seulement avec les yeux de ses prédécesseurs, mais comme un moyen particulier d'écraser Clément son rival, qui lui permettait rarement d'approcher de Rome.

Douzième siècle.

L'Italie était partagée en deux factions ennemies, connues sous le nom de *Guelphes* et de *Gibelins*. Je ne rapporterai pas les conjectures odieuses ou ridicules des savans sur l'étymologie de Guelphes et Gibelins : les premiers, attachés aux papes ou plutôt à la liberté italique, se servaient des armes de la religion pour secouer le joug des monarques allemands ; ils ne voulaient point d'empereur qui résidât dans Rome, et le prétexte qu'on s'efforçait de rendre sacré, était que cette ville, le centre de la religion, ne devait pas être effrayée par le bruit des armes, ni détournée par le faste mondain de la cour impériale, des pieux exercices d'un culte dont l'église romaine devait servir de modèle : les gibelins au contraire craignant que les papes n'abusassent tôt ou tard des grandes prérogatives acquises tous les jours, pour opprimer

Douzième siècle.

l'Italie, et non moins amoureux de leur liberté que les guelphes, voyaient dans l'autorité impériale confiée à des princes étrangers n'ayant en Italie qu'une influence bornée, une contre-force politique dont l'action balançant le pouvoir pontifical, maintenait un équilibre salutaire, gage précieux de la liberté italique : cet équilibre était si fort le but des guelphes et des gibelins, qu'on verra dans la suite, que souvent les gibelins devenaient guelphes lorsque l'autorité impériale paraissait trop redoutable en Italie, et que les guelphes à leur tour se déclaraient gibelins lorsque la puissance papale menaçait d'opprimer l'Italie.

Les gibelins qui dominaient dans Rome à l'époque de la mort de Grégoire VII, reconnaissaient pour pape Clément III, placé dans la chaire papale par Henri IV ; mais par cette raison, les guelphes qui voulaient un autre pontife, avaient élu successivement Victor III et Urbain II.

Déja les papes avaient la politique de se faire un appui des rois de France contre les prétentions des monarques germaniques. Les papes voulaient, il est vrai, dépouiller tous les souverains ; mais pour n'avoir pas trop

d'affaires à la fois, on ménageait par des négociations ceux dont on avait besoin : d'ailleurs les rois de France de la maison capétienne n'avaient aucune prétention au trône de Rome. Voisins et jaloux des rois allemands, ils semblaient être les naturels alliés des papes.

Douzième siècle.

Urbain, perpétuellement sur le point d'être chassé d'Italie, était venu en France en 1095; et dans le concile de Clermont, où se trouvaient deux cents évêques, il prêcha la croisade. A sa voix, les grands et les petits, animés de la même ardeur ou atteints de la même folie, prennent la croix. Plus de huit cent mille combattans quittent successivement la France, et à travers des périls multipliés, vont fonder en Asie des états que la désunion entre les successeurs des conquérans fit écrouler avec célérité.

Toutes les nations de l'Europe, à l'exception des Espagnols, prirent part à ces guerres. Depuis 1096 jusqu'au milieu du treizième siècle, ce fut une série perpétuelle d'émigrans, hommes, femmes, enfans, abandonnant leurs foyers pour aller mourir dans la Palestine. Cependant on ne compte que cinq croisades principales. La première est célèbre par la prise de Jérusalem et la fondation du royaume de la Pa-

Douzième siècle.

lestine. La seconde, prêchée par saint Bernard, ne fut guère connue que par les désastres dont elle fut accompagnée, fruits de l'intempérance des croisés et de leur indiscipline, et qu'on attribua, avec autant de fausseté que de malice, à une prétendue collusion entre l'empereur grec Alexis et les musulmans, pour exterminer les croisés conduits par l'empereur Conrad III et le roi de France Louis VII.

Mais un terrible symptôme de cette maladie politique fut que, tandis que le roi de France, avec la plus grande partie de ses forces, marchait en Asie, le pape faisait prêcher une autre croisade contre les provinces méridionales de France, livrées sans défenseurs au fer homicide des assassins sacrés. Ils croyaient mériter le ciel en égorgeant les malheureux habitans du Languedoc. La troisième croisade fut entreprise par l'empereur Frédéric, surnommé *Barberousse*. Son objet était de reprendre Jérusalem, que le sultan d'Égypte, Saladin, venait d'enlever aux chrétiens. Son issue fut encore plus fâcheuse que celle de la précédente. La quatrième croisade eut cela de particulier, que les chrétiens, au lieu d'attaquer les musulmans, dirigèrent les efforts de leurs armes contre le premier prince de la chrétienté, et s'empa-

rèrent de Constantinople. Enfin, le mauvais succès de la cinquième croisade dégoûta les Occidentaux de ces expéditions romanesques.

Douzième siècle.

Pendant le premier acte de cette tragédie, les Français et les Italiens occupèrent presque seuls la scène. Le roi de France, Philippe 1er, ne prit pas la croix, mais son frère Hugues arma ses vassaux et marcha à leur tête. Robert, duc de Normandie, fils aîné de Guillaume le Conquérant, chassé d'Angleterre par son frère, abandonna ses prétentions à ce royaume, il engagea même à son frère le duché de Normandie pour se mettre en état de suivre le voyage d'Orient avec plus d'éclat. Raymond, comte de Toulouse, souverain du Languedoc et d'une partie de la Provence, et qui avait déja combattu contre les musulmans d'Espagne, ne trouva, ni dans son âge avancé, ni dans les intérêts de sa patrie, aucune raison qui balançât l'enthousiasme devenu général. Il s'arma, dit-on, à la tête de cent mille hommes, sans prévoir que dans moins d'un demi-siècle les papes feraient prêcher la croisade contre sa famille et contre ses sujets.

Les troubles qui remplissaient l'Italie antérieure et l'Allemagne, ne permettaient pas aux grands vassaux de ces deux royaumes de prendre

Douzième siècle.

part à l'expédition; mais dans toute l'Italie méridionale on éprouvait le même enthousiasme qui avait saisi les Français. Boëmond, fils de Robert Guiscard, abandonnant ses prétentions aux duchés d'Apulie et de Calabre, prit la croix avec Tancrède son cousin, fils d'Emma, sœur de Robert Guiscard; ces deux princes, dont Raoul de Caen a décrit les exploits, furent comptés parmi les plus illustres héros de cette croisade. A leur suite marchait une armée florissante, levée non-seulement dans la Calabre et dans l'Apulie, mais dans toutes les provinces d'Italie. Les liaisons existantes entre les Vénitiens et l'empire d'Orient, les rendaient tranquilles spectateurs de cette guerre; mais les Génois et les Pisans y employèrent toutes leurs forces maritimes.

A la tête des guerriers marchait Godefroi de Bouillon, duc de la Basse-Lorraine. Pour subvenir aux frais de l'entreprise, on assure qu'il engagea la ville et le territoire de Bouillon à l'évêque de Liége, et qu'il vendit le duché de Brabant à Henri, comte de Limbourg. La couronne de Jérusalem, dont ses sacrifices furent payés, ne valait pas les états abandonnés par lui sur les frontières de France.

Tous ceux qui s'étaient engagés pour cette

expédition, se distinguaient par une croix d'étoffe rouge sur l'épaule, d'où leur vint le nom de *croisés*. La grande multitude de ces paladins ne pouvait que nuire à la discipline qui assure les succès d'une armée. Le rendez-vous général était à Constantinople. Pierre l'Hermite, à la tête de plus de quatre-vingt mille hommes, traverse l'Allemagne sans avoir fait aucun magasin, et comptant ne trouver que des chrétiens zélés qui gagneraient des indulgences en nourrissant l'armée. Trompé dans son atteinte vaine, il dévaste les pays que les croisés parcouraient. Les paysans tombent sur eux de toutes parts, et en tuent un si grand nombre, qu'à peine quelques-uns purent-ils atteindre la capitale de l'empire grec.

Douzième siècle.

Deux autres bandes de croisés, non moins nombreuses, se présentent successivement dans la Hongrie. A la vue de leurs croix rouges, les Hongrois se rassemblent pour les exterminer. Les débris de ces armées se joignent devant Constantinople à leurs compatriotes et à une foule de vagabonds italiens et allemands; ils sont bientôt suivis par les chefs des croisés conduisant des troupes un peu plus régulières.

Malgré les pertes que les chrétiens avaient

Douzième siècle.

faites dans leur long et cauteleux voyage, rien ne résista à leurs armes lorsqu'une fois ils furent rassemblés dans les plaines de l'Asie Mineure, où régnait le sultan Kididge-Arslan. Ce prince musulman avait défait, près d'Hélénopolis, la première armée des chrétiens qui s'était montrée dans ses états sous la conduite immédiate de Pierre l'Hermite; mais lorsque ce premier torrent, à peine dissipé, fut suivi d'un autre plus redoutable, Kididge-Arslan, vaincu par Godefroi de Bouillon, fut obligé d'abandonner successivement Nicée sa capitale, Antioche et toute la Pisidie, il recula jusque dans la Licaonie et choisit Iconium pour le lieu de sa résidence. Les croisés, maîtres de la campagne, s'emparèrent d'Apamée, de Césarée, d'Edesse et enfin de Jérusalem, le 5 juillet 1099.

Presque tous les historiens racontent que l'armée des assiégeans, diminuée par les combats et par les garnisons des villes conquises, montait à peine à vingt mille combattans lorsque le siége de Jérusalem fut entrepris, et que cette ville, munie de toutes sortes de provisions, était défendue par quarante mille hommes, sans compter les habitans en état de porter les armes : c'est sans doute une

exagération, puisque la ville ayant été prise d'assaut, les croisés employèrent plusieurs jours à massacrer, sans pitié, tous ceux qui n'étaient pas chrétiens. Ces infortunés se seraient-ils laissés égorger s'ils avaient été trois fois plus nombreux que les assaillans, et armés comme eux?

Douzième siècle.

La violence inattendue du premier choc des croisés avait facilité leurs conquêtes; ils trouvèrent ensuite une prodigieuse difficulté à les conserver. Des établissemens éloignés de l'Europe, entourés de nations guerrières et animées d'un zèle fanatique qui ne le cédait guère à celui des croisés, étaient sans cesse exposés à une destruction prochaine: mais rien ne nuisit plus à la solidité de cet édifice politique, que la forme de gouvernement qui fut adoptée. Les barons, accoutumés en France et en Italie à la domination la plus étendue sur leurs vassaux, et à une indépendance presqu'entière de leur souverain, n'avaient pas abandonné les douceurs d'une vie paisible, pour fonder, loin de leur patrie, un empire où leurs avantages fussent moindres que ceux dont ils jouissaient en Europe.

Les barons et les évêques avaient proclamé Godefroi de Bouillon, roi de Jérusalem; mais

Douzième siècle.

il ne fut que le chef de vassaux plus ou moins puissans. Nicée fut remise aux officiers d'Alexis Comnène, empereur de Constantinople, en conséquence des arrangemens faits entre ce prince et les croisés. *Boëmond* fut prince d'Antioche; Baudoin, frère de Godefroi de Bouillon, comte d'Édesse; Bertrand, fils du comte de Toulouse, fut marquis de Tripoli, de Syrie. Il y eut des comtes de Joppé, de Galilée, de Césarée, d'Apamée. Le prince Hugues, frère du roi de France, et Robert, duc de Normandie, revinrent en Europe pour lever de nouvelles armées. Elles furent suivies par d'autres essaims conduits par le duc Welf, époux divorcé de la comtesse Mathilde, et par Anselme, archevêque de Milan. Ces armées périrent par le fer des musulmans, sans arriver à leur destination.

C'étaient les temps les plus brillans de la chevalerie; on ne parlait que de simples chevaliers auxquels leurs faits d'armes avaient procuré les souverainetés les plus brillantes. Tous les barons, enflammés d'un courage romanesque, se considéraient comme destinés à remplir des trônes en Orient. Ils vendaient leurs héritages pour faire le voyage d'Asie, et n'étaient détrompés sur leurs rêves politiques, que lorsqu'ils

qu'ils arrivaient dans un pays qui ne leur offrait aucune ressource. Le plus grand nombre mourait obscurément dans un climat si différent de celui auquel ces guerriers étaient accoutumés; d'autres, mieux avisés, revenaient dans leur patrie; et tel était l'ascendant de l'illusion, qu'ils ne pouvaient, par leurs récits véridiques, détromper leurs compatriotes du chimérique espoir qui les entraînait dans la Palestine.

Douzième siècle.

« Ce qui prouve, dit Voltaire à ce sujet, l'extrême faiblesse des états fondés par les chrétiens en Asie, c'est l'établissement des moines-soldats, templiers et hospitaliers. Il faut bien que ces moines, fondés d'abord pour servir les malades, ne fussent pas en sûreté, puisqu'ils prirent les armes. D'ailleurs, quand la société générale est bien gouvernée, on ne fait guères d'associations particulières.

« Les religieux hospitaliers, consacrés au service des blessés, ayant fait vœu de se battre, vers l'an 1118, il se forma tout d'un coup une milice semblable, sous le nom de *Templiers*, qui prirent ce titre parce qu'ils demeuraient auprès d'une église bâtie sur l'emplacement qu'avait occupé, dit-on, le temple de Salomon.

Douzième siècle.

« A peine ces deux ordres furent-ils établis par des bulles des papes, qu'ils devinrent riches et rivaux. Ils se battirent aussi souvent l'un contre l'autre, que contre les musulmans. Bientôt après, un nouvel ordre s'établit encore en faveur des Allemands abandonnés dans la Palestine : ce fut l'ordre des chevaliers teutoniques, qui devint dans la suite, en Europe, une milice de conquérans.

« Enfin la situation de Jérusalem était si peu affermie, que Godefroi de Bouillon étant mort en 1100, Baudoin, qui lui succéda, fut pris presqu'aux portes de la ville, par un prince turc. On sollicita bientôt une nouvelle croisade. »

CHAPITRE IV.

Règne de l'empereur Henri v. — Ce prince est couronné Empereur à Rome.

HENRI V, parvenu au trône d'Italie et d'Allemagne, par la mort de son père, maintenait de tout son pouvoir ce même droit des investitures, contre lequel il s'était élevé lorsqu'il voulait détrôner son père. Pascal II, suc-

cesseur d'Urbain II, n'étant pas en sûreté à Rome où le parti Gibelin dominait, s'était réfugié en France. Il avait ordonné dans plusieurs synodes, non-seulement qu'aucun prêtre séculier ne pourrait nommer désormais aux dignités ecclésiastiques, mais que les évêques investis par des laïques seraient déposés. Parmi ces assemblées ecclésiastiques on distingua le concile de Châlons, tenu en 1107. Brunon, archevêque de Trêves, y soutint avec fermeté le droit qu'avaient les monarques de donner aux nouveaux évêques, par la crosse et par l'anneau, l'investiture des régales, c'est-à-dire des biens temporels et des droits seigneuriaux que les églises possédaient par concession laïque. La dispute fut si vive, qu'au rapport de l'abbé Suger, Welf, duc de Bavière, s'opposa hautement à la décision du concile, et les Allemands se retirèrent en disant : Ce n'est pas ici, ce sera dans Rome, et à la pointe de l'épée que cette question se décidera. Douzième siècle.

Henri V protesta contre les décisions du concile de Châlons, dans une diète tenue la même année à Mayence, et dès-lors il se serait porté en Italie, si des affaires plus pressées ne l'avaient retenu en Allemagne. Dès qu'elles furent terminées, il publia l'expédition romaine, et pré-

Douzième siècle.

vint le pape de son prochain voyage. Pascal répondit qu'il serait reçu dans Rome avec les égards dus à sa dignité, pourvu qu'il se présentât comme un fils de l'Eglise, prêt à défendre tous les droits de sa mère.

Henri se met en route au mois d'août 1110, prend, avec son armée, la route de la Savoie et parvient à Verseil le 12 octobre. Le royaume d'Italie se réduisait alors à un vain titre. La ville de Milan qui, depuis long-temps, avait adopté le gouvernement démocratique, élisait annuellement deux consuls pour conduire les affaires publiques. Un grand conseil, composé de deux cents sénateurs choisis parmi les nobles et les populaires, était investi du pouvoir de faire la paix et la guerre, d'envoyer des ambassadeurs et de choisir des magistrats. Un petit conseil, qui portait le nom de conseil de confiance, avait la direction des affaires exigeant du secret et de la célérité. Pavie, Crémone, Lodi, Vérone, Gênes, Lucques, Pise et Sienne, se gouvernaient à-peu-près de la même manière. Toutes les cités protestaient de reconnaître l'empereur pour leur seigneur suprême; mais cette soumission ne consistait que dans les devoirs de la vassalité, à-peu-près stériles.

Les auteurs remarquent que Henri v s'était fait accompagner par d'habiles jurisconsultes en état de défendre les droits de l'empire contre les subtilités des théologiens de Rome. Il fut couronné roi de Lombardie dans Monza, par un prélat que Sigonius nomme Croselas; et après avoir tenu, dans la plaine de Roncalia, une diète générale, et passé en revue son armée dans laquelle on comptait trente mille cavaliers allemands, il força les passages de la Toscane, enleva d'assaut la forteresse de Pontremoli, qui appartenait à la comtesse Mathilde, et força cette princesse à lui rendre les devoirs de la vassalité.

Douzième siècle.

Le pape Pascal II, de retour à Rome, demandait en vain des secours à tous les princes d'Italie, Mathilde avait été obligée de se soumettre; les Pisans, les Génois, les Vénitiens, s'enrichissaient à fournir aux croisés les provisions qui leur étaient nécessaires. Ces républicains n'avaient garde d'abandonner un commerce utile qui ne fleurit qu'à l'ombre de l'olivier pacifique, pour entrer dans une guerre dont ils ne pouvaient tirer aucun avantage. La guerre de la Palestine aspirait la fleur de la chevalerie des princes français établis dans la Sicile et dans l'Apulie. La politique ne leur

Douzième siècle.

permettait pas d'exposer leurs états dégarnis aux attaques des Allemands. Roger Ier, duc de Sicile et de Calabre, était mort en 1101, laissant deux enfans en bas-âge, dont l'aîné ne survécut que quelques jours à son père. Le second, nommé Roger II, lui avait succédé sous la tutelle d'Adélaïde de Mont-Ferrat sa mère. Dans ces circonstances, la cour de Palerme ne pouvait donner aucun secours à celle de Rome.

Des négociations furent ouvertes. L'empereur se montrait résolu de conserver le droit dont ses prédécesseurs avaient joui, de donner l'investiture des évêchés et des abbayes. Le pape, de son côté, voulait abolir les investitures. Enfin il fut convenu que le pape et tous les gens d'église restitueraient à l'empereur et à l'empire les duchés, les marquisats, les comtés, les villes, les domaines, les gabelles, les péages, les justices, et généralement tous les biens qu'ils tenaient de la puissance séculière. A cette condition, Henri v renonçait au droit d'investir les évêques et les abbés par la crosse et par l'anneau. Cette singulière transaction étant signée par le pape et par les cardinaux, la cour d'Allemagne fut reçue le 12 février 1111 dans la cité léonine,

où le pape l'attendait avec son clergé hors de la basilique de Saint-Pierre, pour procéder à la cérémonie du couronnement de l'empereur. Douzième siècle.

Il est évident que le pape voulait tromper le monarque allemand : il lui arrachait la cession d'un droit dont il était en possession, et lui remettait, en échange, des propriétés immenses à la vérité, mais dont il n'était pas en son pouvoir de disposer. Les prélats romains n'ignoraient pas que les évêques de Lombardie, d'Allemagne et des Deux-Bourgognes, refuseraient de remplir les conditions auxquelles le pape s'était engagé en leur nom, et dont l'exécution les aurait fait passer tout d'un coup de l'extrême opulence à l'extrême pauvreté. Cependant quelques-uns d'eux commençaient à craindre que l'empereur, se trouvant le plus fort, ne se prévalût sur-le-champ de l'accord qui venait d'être fait pour dépouiller l'église romaine de toutes les possessions qu'elle tenait des empereurs. Une contestation s'éleva même dans l'église de Saint-Pierre, pendant que les préparatifs du couronnement se faisaient. Les évêques se récriaient sur l'injustice de les dépouiller des domaines qu'ils possédaient à juste titre ; ils traitaient même cette proposition d'hérésie. L'archevêque de Mayence ne dou-

Douzième siècle.

tant pas que ce contre-temps ne fût concerté avec le pape, conseilla au roi de le faire arrêter, ce qui fut exécuté sur-le-champ.

A cette nouvelle les Romains ayant pris tumultuairement les armes, les portiques de Saint-Pierre furent inondés de sang. Le roi reçut une blessure au visage et eut son cheval tué sous lui. Les Allemands, qui n'avaient pas dans leur armée des machines propres à faire des siéges, se retirèrent dans la Sabine, emmenant avec eux le pape et toute la cour romaine. Alors Pascal, pour recouvrer sa liberté, ordonna que les évêques et les abbés seraient élus librement et sans simonie, mais avec le consentement de l'empereur, et ne pourraient être sacrés ou bénis qu'après avoir reçu de lui l'investiture par la crosse et par l'anneau. La cour pontificale revint alors à Rome, où Henri V fut couronné le 13 avril.

Douzième siècle.

CHAPITRE V.

Mort de la comtesse Mathilde. — Schisme dans l'Église romaine.

Henri, obligé de retourner en Allemagne, passa quelques jours avec la comtesse Mathilde dans le château de Pianello, et la chargea, en son absence, du gouvernement de l'Italie en qualité de vice-reine, suivant Donizon. Il apprit dans la Bavière, qu'à peine il avait quitté Rome, que les cardinaux, qui n'avaient pas partagé la prison du pape, condamnaient hautement la bulle dans laquelle il avait confirmé les investitures données par les monarques. Les plus exaltés le traitaient d'hérétique, et soutenaient qu'il aurait dû sacrifier sa vie plutôt que de commettre une lâcheté. Le pape, paraissant convenir de sa faute, feignait de vouloir renoncer au pontificat. Enfin ayant assemblé, dans l'église de Latran, un concile de cent évêques italiens, il fit déclarer nulle la bulle donnée à Rome et confirmée par serment. Le concile renouvela les décrets anté-

Douzième siècle.

rieurs contre les investitures et excommunia l'empereur.

Ce prince faisait ces dispositions pour se venger de ce manque de foi, lorsqu'il apprit la mort de la comtesse Mathilde, arrivée à Bondeno de Roncori, le 24 juillet 1115. Cette princesse avait fait, en 1077, aux pontifes Romains un don de tous ses états, sans considérer que c'étaient pour la plupart des fiefs impériaux dont elle ne pouvait disposer. Henri était en Italie, en 1117, à la tête d'une armée formidable, toutes les villes recevaient ce monarque avec magnificence.

En apprenant l'arrivée des Allemands, Pascal II avait quitté Rome avec précipitation, y laissant en qualité de légat apostolique, Maurice Bourdin, évêque de Brague en Portugal, que ses démêlés avec l'évêque de Tolède avaient conduit à Rome. Le pape s'était d'abord retiré au mont Cassin; ne se croyant pas en sûreté dans ce monastère, il se réfugia dans Capoue, avec le vain espoir d'opposer les princes français à l'empereur.

Henri, après avoir pris possession des états de la comtesse Mathilde, se proposait de faire déposer Pascal II. La mort de ce pontife rendit cette sentence inutile. L'empereur était alors

en Toscane. La ville de Rome se partageait en deux factions : les sénateurs et les prélats du parti guelphe, assemblés clandestinement, élurent pape Jean Gaëtano, moine du mont Cassin, sous le nom de Gelase II. Les gibelins ayant à leur tête les deux consuls Cencio Frangipani et Tomoleo, qui venait d'épouser une fille naturelle de l'empereur, enfoncent les portes de l'église dans laquelle se faisait l'élection. L'assemblée se disperse ; le nouveau pontife, saisi à la gorge, est conduit en prison ; le parti contraire le remit en liberté, et se proposait de le faire sacrer dans l'église de Latran, lorsque le bruit se répandit que l'empereur approchait de Rome.

Douzième siècle.

Ce prince avait appris à Turin la mort de Pascal II, et s'était mis sur-le-champ en route pour Rome. Le nouveau pape se sauva à Terracine, puis à Gaëte. En vain Henri le pressa de revenir au Vatican pour faire examiner la légitimité de son élection, Gelase se tint éloigné, et les Romains le regardant comme un déserteur de son église, élurent pape à sa place l'évêque de Brague, qui prit le nom de Grégoire VIII.

Il était difficile de décider quel était le pape légitime. Gelase avait été nommé avant Gré-

Douzième siècle.

goire; mais la moitié des Romains ayant réclamé contre son élection accélérée et tumultueuse, il pouvait être considéré comme intrus, avec d'autant plus de raison que son couronnement, fait à Gaëte, sans les formalités d'usage, augmentait les nullités dont on assurait que son élection était frappée. Cependant son élection a prévalu dans la suite. Les malheurs de son rival peuvent y avoir contribué. Remis entre les mains de Calixte II, qui siégea après Gelase, il fut enfermé dans le monastère de la Cava, puis dans la forteresse de Janule, d'où le pape Honorius II l'ayant tiré pour le confiner dans le château de Frumone, on ignore en quelle année et de quelle manière il termina sa vie.

Il est probable que les infortunes de Grégoire VIII ont nui à sa réputation; c'est une réflexion qu'on fait souvent en étudiant l'histoire; les malheureux ont tort : les commencemens de son pontificat lui annonçaient de plus riantes destinées; il régnait à Rome, tandis que Gelase, obligé de se cacher, comptait peu de partisans.

L'empereur, après avoir rendu la justice dans toutes les provinces d'Italie qui lui obéissaient, était retourné en Allemagne. Gelase pro-

fita de cet éloignement pour rentrer furtivement dans Rome. Il s'y tint caché assez longtemps. Un cardinal, comptant sur la protection de la faction guelphe, lui propose de célébrer pontificalement la messe dans l'église de Sainte-Proxede. Au milieu de la cérémonie, une force armée, envoyée par les officiers de l'empereur et du pape Grégoire, se présente et s'empare des portes de l'église. Les assistans se dispersent; Gelase trouve moyen de s'échapper. Il était le lendemain dans les champs, non loin de l'église de Saint-Paul, à moitié mort de faim, de fatigue et de frayeur. Forcé à s'éloigner, il sortit d'Italie, et se réfugia en France dans l'abbaye de Cluny. La mort l'y surprit bientôt, sans qu'il pût savoir si la postérité le mettrait au rang des papes ou des antipapes.

Cette mort devait finir le schisme. Grégoire VIII, reconnu à Rome, dans la plus grande partie d'Italie, en Allemagne, et dans les Deux-Bourgognes, fut un moment sans compétiteur. Mais les Romains ne s'intéressaient que médiocrement en faveur d'un pontife né sur les bords du Tage. Non-seulement ils ne s'opposèrent pas à une double élection, ils la regardèrent peut-être comme un moyen que leur offrait la fortune d'affermir leur liberté au milieu du conflit

Douzième siècle.

entre les compétiteurs à la thiare. Les cardinaux, avec quelques évêques et quelques laïques romains qui avaient accompagné Gelase à Clony, élurent pape dans cette abbaye Gui de Bourgogne, archevêque de Vienne, qui prit le nom de Calixte II.

Cette élection était encore l'ouvrage de la ruse sacerdotale. Le pape Grégoire VIII, voulant rétablir la paix entre le sacerdoce et l'empire, abandonnait enfin à l'empereur Henri V le droit des investitures, sujet de tant de négociations, d'intrigues et de fourberies. Les cardinaux se hâtèrent de lui opposer un prince du sang de France, dans l'espérance que Louis le Gros, régnant alors, deviendrait un bouclier capable de parer les coups que le roi d'Allemagne portait aux pretentions de l'église romaine.

Le roi de France se rendit en effet médiateur entre l'empereur et le nouveau pontife. Un concile était convoqué à Reims, pour éteindre un schisme qui n'aurait pas dû renaître après la mort de Gelase. Il s'y trouva un grand nombre d'évêques d'Allemagne et de France; mais ceux d'Italie, qui reconnaissaient Grégoire VIII, n'y vinrent pas; la médiation de Louis le Gros n'eut aucun succès; l'empereur et le pape Gré-

goire furent excommuniés, et l'on déclara que l'opinion seule que les laïques pouvaient donner une investiture aux gens d'églises, était une hérésie.

Douzième siècle.

Le concile foudroya de nouveau les prêtres mariés, auxquels, depuis Grégoire VII, les papes faisaient la guerre la plus constante. Ils furent privés de leurs bénéfices; on défendit à tout chrétien d'assister à l'office célébré par eux. Non-seulement leurs enfans furent déclarés bâtards, on poussa l'inhumanité envers des êtres innocens, jusqu'à permettre aux seigneurs de les réduire en servitude, et de les vendre.

Les évêques d'Allemagne qui avaient assisté au concile de Reims, et concouru à ses décrets, refusaient de communiquer avec l'empereur; ceux d'Italie avaient un génie si versatile, que le parti de Grégoire VIII diminuait tous les jours. Calixte, reconnu en France, en Espagne, en Angleterre, et dans plus de la moitié de l'Allemagne et des Deux-Bourgognes, disposait des principaux bénéfices de ces royaumes; il en tirait de grandes sommes d'argent, avec lesquelles il eût acheté jusqu'aux courtisans de son rival.

Bien accompagné, il prit la route de l'Ita-

Douzième siècle.

lie, en 1120. La fortune se déclare en sa faveur. Grégoire VIII était sans défiance dans le château de Sutri; des soldats qui escortaient Calixte, le font prisonnier. Les humiliations furent prodiguées à ce malheureux pontife; on le conduisit à Rome, à la suite de Calixte, attaché sur un chameau, et couvert d'une peau de mouton sanglante. On voulait parodier, sans doute, l'entrée solemnelle des papes à Rome, durant laquelle il était alors d'usage que le pontife parût sur une blanche haquenée, vêtu d'une chappe d'écarlate.

CHAPITRE VI.

Transaction entre l'Empereur et le Pape. — Fin de la guerre des investitures.

Dès ce moment Grégoire VIII fut entièrement abandonné. Cet événement inattendu avait décidé l'empereur à proposer à Calixte un arrangement qui pût terminer la longue querelle des investitures. La circonstance était favorable. D'un côté, le pape n'étant pas encore bien affermi, craignait que le schisme ne vînt à renaître;

naître; de l'autre, l'empereur, ayant entièrement pacifié l'Allemagne, voulait prévenir de nouveaux brandons de discorde. La réconciliation de l'empereur et du pape eut lieu dans la diète de Worms, en 1122. Elle consistait, suivant le président Hénault, en ce que l'empereur consentît à ne plus donner l'investiture aux prélats par la crosse et par l'anneau, mais par le sceptre; et les terres du saint-siége furent absolument affranchies de la suzeraineté de l'empereur. Millot ajoute, dans ses *Élémens de l'Histoire de France*: « La querelle atroce pour les investitures, qui avait causé tant de crimes. . . . . pour une simple cérémonie, finit par un accommodement aussi bizarre que le fond de la question. Henri remit à Dieu et aux saints toutes investitures par la crosse et par l'anneau, et Calixte lui accorda que les élus fussent mis en possession par le sceptre. Il faut se transporter dans ce siècle, pour concevoir qu'un sceptre mis à la place d'une crosse, faisait disparaître la simonie. »

Donzième siècle.

Ces deux écrivains n'ont pas saisi l'objet de la contestation. La forme de l'investiture n'en était que l'occasion; le point essentiel, c'est que les papes voulaient que les empereurs et

Douzième siècle.

les rois renonçassent à nommer aux prélatures, pour laisser élire les évêques par le clergé de leurs cathédrales, et les abbés, par leurs moines. Les papes ne montrant au dehors que le zèle de rétablir les élections, étaient assurés d'obtenir les applaudissemens généraux de tous les gens d'église, dont le crédit était immense sur l'esprit des peuples. La politique papale se cachait adroitement sous des efforts qui paraissaient désintéressés. Les papes, en favorisant les élections, savaient bien qu'ils en seraient les maîtres en vertu du droit qu'ils avaient d'attirer à leur tribunal les contestations que les élections ecclésiastiques ne manquaient presque jamais d'occasionner.

L'empereur, du consentement des états germaniques, ayant renoncé à la nomination des évêques et des abbés, ne conserva plus que le droit de décider dans le cas d'une élection douteuse. La cérémonie d'investir les nouveaux élus des fiefs attachés à leurs églises, par le sceptre, ne subsiste plus aujourd'hui en Allemagne et en Italie.

Une réflexion qui se présente naturellement à l'esprit, en observant que presque tous les décrets contre les investitures ecclésiastiques données par les princes laïques, émanèrent des

conciles tenus en France, c'est de chercher comment les rois de France, qui, sous la première dynastie, nommaient aux grands bénéfices de leurs états, ne s'opposaient pas à un nouvel ordre de choses qui empiétait autant sur leurs droits que sur ceux des monarques d'Italie et d'Allemagne. La plupart des historiens, en répétant de fastidieux récits de siéges et de batailles, ont négligé absolument de nous instruire des nuances imperceptibles qui changèrent insensiblement la primitive constitution de cet empire. Douzième siècle.

Les successeurs de Clovis nommaient aux prélatures en France, soit par concession des églises dont ils étaient les protecteurs, ou comme représentant les peuples nomment originairement leurs pasteurs dans les premiers siècles de l'église. Cet usage se conserva sous Charlemagne et ses premiers successeurs. Il paraît même que les rois d'Allemagne s'en maintinrent en possession en qualité de successeurs de Charlemagne, tandis que les descendans de ce monarque, tombés dans l'avilissement en France, laissaient échapper de leurs faibles mains presque toutes les prérogatives royales.

Lors de l'établissement de la féodalité en



Douzième siècle.

France, les barons, qui opprimèrent la liberté publique, loin de molester le clergé, ménageaient avec soin un corps auquel le don de la parole prêtait le plus grand ascendant sur les opinions générales. D'ailleurs, tandis que d'un côté chaque province française formait un état séparé dans lequel l'autorité royale était méconnue, de l'autre, les grands vassaux qui avaient usurpé l'empire, n'étaient pas assez puissans pour s'emparer, dans l'élection des prélats, du pouvoir que les rois avaient exercé, et quand ils auraient eu ce crédit, la prudence leur aurait défendu d'en faire usage. La liberté des élections s'établit donc par-tout en France. Cet ordre de choses y était consolidé lorsque la querelle des investitures troublait l'Italie et l'Allemagne; les rois de France n'y prirent donc aucun intérêt. Louis IX ordonna même, dans sa pragmatique-sanction publiée en 1268, que les élections des prélats se feraient librement dans les églises cathédrales.

Louis le Gros, en profitant avec habileté de toutes les variations politiques amenées par la guerre des croisades, était venu à bout de s'investir d'une partie de la puissance publique dont les grands vassaux s'étaient emparés; ce prince avait eu quelques démêlés avec l'empe-

reur Henri v, il se montra toujours son ennemi.

Douzième siècle.

CHAPITRE VII.

Mort d'Henri v. — Double élection. — Deux Papes sont élus à Rome.

Henri v étant mort à Utrecht, le 23 mai 1125, sans laisser de postérité, sa succession semblait appartenir à Léopold, margrave d'Autriche, et à Frédéric, duc de Souabe, ses neveux, enfans de sa soeur Agnès, mariée en premières noces au duc de Souabe, et en secondes noces au margrave d'Autriche; car, bien que la couronne fût élective, l'ordre de succession était alors assez constamment observé. Lothaire, duc de Saxe, fut élu à leur préjudice, par les intrigues de l'abbé Suger, ministre de France, qui s'était rendu à la diète de Mayence avec le cortége d'un monarque. Ce fut pour la première fois, depuis la décadence de la maison carlienne, que les Français se mêlèrent de l'élection d'un roi d'Allemagne. Ce prince fut sacré à Aix-la-Chapelle, avec sa femme

Douzième siècle.

Richenza, par les mains de l'archevêque de Cologne.

Quelques barons et quelques prélats, mécontens d'une élection suggérée par une puissance étrangère, s'étant réunis à Spire, proclamèrent roi, Conrad, duc de Franconie, frère-puîné de Frédéric, duc de Souabe; son parti étant trop faible en Allemagne, il se hâta de passer en Italie où les Lombards le reconnurent pour leur roi: il fut couronné dans Monza et ensuite dans Milan, en 1128, par l'archevêque Anselme de Pusterla.

Calixte II ne fut pas témoin de la guerre civile entre les deux prétendans aux couronnes d'Italie et d'Allemagne. Sa mort avait précédé celle d'Henri V. Ce pontife eut pour successeur Honorius II, qui ne fit que se montrer sur le siége romain, et après la mort duquel on vit deux papes élus à Rome, comme deux césars avaient été élus en Allemagne.

Un concile tenu par Nicolas II, en 1059, avait attribué exclusivement aux cardinaux la prérogative de donner un chef à l'église romaine; mais cette loi n'était pas observée. L'élection des papes n'était pas assujettie alors à des formes constantes. Ce ne fut qu'après le troisième concile de Latran, et à l'occasion de l'élection du

pape Lucius III, que les règles du conclave furent établies. Avant cette époque, les magistrats de Rome avaient toujours prétendu concourir à la nomination du pontife romain, qu'ils ne reconnaissaient que comme leur pasteur et non comme leur souverain.

Douzième siècle.

L'abbé Suger rapporte, dans la vie de Louis le Gros, qu'Honorius II touchant au terme de sa vie, les cardinaux convinrent, pour prévenir des troubles, de faire l'élection d'un pape dans l'église de Saint-Marc. Ceux qui se trouvaient dans le palais pontifical lors du décès du pape, craignant que le peuple ne voulût se mêler de l'élection, se hâtèrent, avant que la mort d'Honorius fût publique, de proclamer pape le cardinal Grégoire, sous le nom d'Innocent II. Les autres cardinaux s'étant rendus dans l'église de Saint-Marc, et n'ayant pas égard à l'élection furtive faite par leurs collègues, élurent le cardinal Pierre de Léon qui prit le nom d'Anaclet II.

Les deux compétiteurs furent sacrés; Innocent par l'évêque d'Ostie, et Anaclet par celui de Porto, doyen des cardinaux. Innocent se logea au palais de Latran, Anaclet s'établit dans celui du Vatican. Les deux papes envoyaient des légats de tous côtés, pour faire reconnaître la validité

Douzième siècle.

de leur élection. L'Europe se partagea entre les deux rivaux. L'Allemagne et la France reconnurent Innocent II. Par les soins de saint Bernard, Anaclet eut presque toute l'Italie sous son obéissance; ce ne fut qu'après la mort de ce dernier, en 1137, que le premier fut généralement reconnu.

Pierre de Léon était de la maison Frangipani, une des plus puissantes de Rome; son père avait occupé plusieurs fois la dignité éminente de consul romain, et lui-même, après avoir fait ses études dans l'université de Paris, regardée alors comme l'école la plus célèbre de l'Europe, jouit de la plus grande considération sous le pontificat de Pascal II. L'ambition de ce pontife était extrême; sa famille était à la tête de la faction gibeline qui fut écrasée. Ces considérations déterminent l'homme impartial à retrancher beaucoup de choses des déclamations de ses ennemis sur la corruption de ses mœurs : l'histoire calomnie souvent les hommes en place lorsqu'ils n'ont pas été heureux.

Arnoul, évêque de Lisieux, dans son *Histoire du Schisme*, déclamation bien écrite mais très-emportée contre Girard, évêque d'Angoulême, légat d'Anaclet en Aquitaine,

raconte les débauches du cardinal Pierre de Léon, d'une manière qui inspire de l'horreur; mais bien qu'il les donne pour vraies, elles ne sont fondées que sur des bruits populaires. Douzième siècle.

S'il s'agissait de décider aujourd'hui sur la validité de l'une des deux élections, on serait forcé d'avouer que celle d'Innocent II, faite clandestinement par un petit nombre de cardinaux, paraît irrégulière, tandis que celle d'Anaclet, consommée en public et dans le lieu que les cardinaux avaient désigné, se rapproche davantage des règles canoniques. Tout ce qu'on peut dire en faveur de la première élection, c'est peut-être qu'elle plaça sur la chaire de saint Pierre un plus digne pasteur que ne fit la seconde.

Si Anaclet avait survécu à son compétiteur, et si le roi Conrad de Franconie, auquel ce pontife était allié, avait vaincu Lothaire de Saxe son compétiteur, il eût été probablement regardé comme un pape légitime: le contraire arriva. Pierre de Léon ne passe que pour un usurpateur et un antipape, auquel les plus odieuses inculpations ont été prodiguées; et l'église, en reconnaissant Innocent II pour pape légitime, couvrit sans doute ce que son élection avait de vicieux.

CHAPITRE VIII.

La Sicile est érigée en royaume. — Lothaire est couronné Empereur à Rome.

On devait prévoir tout le contraire vers les temps qui suivirent cette double élection. Anaclet était reconnu par Conrad, roi d'Italie, et par Roger II, duc de Sicile. Ce prince avait hérité, en 1127, des états de son cousin, Guillaume, duc d'Apulie, mort sans laisser d'enfans. Possesseur de toutes les provinces qui composèrent le royaume des Deux-Siciles, il ambitionnait le titre de roi. Anaclet, auquel il s'adressa, saisit avidement cette occasion de se procurer un protecteur puissant. Par une bulle datée de Benevent, le 27 septembre 1130, Roger fut déclaré roi de Sicile, duc d'Apulie et de la Calabre, suzerain du duché de Naples et des principautés de Capoue et de Tarento. Le cardinal Conti, de la maison qui subsiste encore aujourd'hui, fut chargé d'assister, en qualité de légat, au couronnement du nouveau roi, qui fut célébré dans Palerme. Robert, prince de Capoue, en qualité de premier vas-

sal, plaça la couronne sur sa tête. L'onction royale lui fut donnée par l'archevêque de Palerme, assisté des évêques de Sicile, de l'Apulie et de la Calabre.

Donzième siècle.

Cet événement augmentait dans Rome le crédit d'Anaclet. Son compétiteur, au contraire, forcé de s'éloigner de cette capitale, s'était successivement réfugié auprès de Louis le Gros en France, et auprès de Lothaire en Allemagne. Sa fuite, qui semblait devoir lui être fatale, fut précisément ce qui contribua le plus à sa fortune. Reconnu par les deux plus puissans monarques de l'Europe, il eut bientôt sous son obéissance tous les états qu'on appelait *ultramontains* en Italie. Les sommes qu'il retirait des églises de ces vastes contrées, lui procuraient les moyens d'acheter des partisans en Italie, et même de donner des secours au roi Lothaire, au sort duquel le sien était lié.

Conrad de Franconie régnait à Pavie; mais depuis que les grandes villes de la Lombardie s'étaient érigées en république, la dignité royale n'était qu'un vain titre à charge à celui qui en était revêtu, s'il ne possédait ailleurs de vastes domaines dont les revenus le missent en état de paraître avec éclat à la tête des ducs,

Douzième siècle.

des marquis, des comtes et des villes libres. Ce prince, que l'Allemagne avait abandonné, ne pouvait opposer que de vains obstacles à Lothaire. Les Italiens étaient trop divisés entre eux, et sur-tout trop amoureux de leur liberté, pour lui confier des forces dont il aurait pu abuser pour les asservir. Lothaire eut donc toute facilité de pénétrer en Italie lorsqu'il s'y présenta, en 1133, pour recevoir la couronne impériale, à Rome, des mains du pape Innocent II, qu'il conduisait avec lui.

Le pape Anaclet était maître du château Saint-Ange et des portiques de Saint-Pierre; le couronnement de l'empereur se fit dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran. Innocent II jouit alors des droits les plus brillans du pontificat; mais à peine il était installé au palais de Latran, qu'il fallut en sortir avec précipitation. L'empereur n'avait aucune des machines nécessaires pour assiéger le château Saint-Ange, et pour finir le schisme en se rendant maître de la personne d'Anaclet, qui le bravait du haut des murs de cette forteresse. Le roi de Sicile accourait au secours de ce pontife, avec toutes ses forces. Lothaire se vit contraint de reprendre le chemin d'Allemagne, et Innocent II de chercher une retraite à Pise.

Le duc de Souabe, Frédéric, et le margrave d'Autriche, s'étaient réconciliés avec l'empereur. Conrad de Franconie, craignant d'être entièrement abandonné, renonça à ses prétentions aux trônes d'Italie et d'Allemagne, dans la diète de Magdebourg, célèbre par les ambassadeurs qu'y envoyèrent l'empereur grec et le sénat de Venise, pour demander justice des pirateries que se permettaient dans l'Archipel et l'Adriatique, les sujets du roi de Sicile. C'était une brillante occasion présensentée à l'empereur de venger ses injures personnelles, en paraissant céder au cri de la justice. Le roi de Sicile, Roger, fut mis au ban de l'empire. Tous les grands vassaux d'Italie, des Deux-Bourgognes et d'Allemagne, furent sommés, sous les peines portées par les lois féodales, de contribuer à punir un vassal rebelle : l'empereur se vit bientôt à la tête d'une armée redoutable.

Douzième siècle.

Le roi Roger dominait dans le midi de l'Italie; son royaume était borné par les pays connus depuis sous le nom d'*États de l'église*, position qui pouvait lui donner quelqu'espoir de s'agrandir encore. Son cousin Boëmond, prince d'Antioche et de Tarento, venait de mourir en Italie, d'une mort prématurée,

Douzième siècle

lorsqu'il faisait des levées considérables de soldats pour défendre sa principauté asiatique.

Non-seulement Roger devait son trône à l'imprudente inquiétude de Boëmond, mais l'exemple de ce prince lui servant d'une excellente leçon, les papes avaient toujours fait de vains efforts pour l'engager à concourir à l'expédition de la Palestine, il avait été sourd à toutes leurs insinuations ; et considérant que les empereurs grecs étaient ses véritables ennemis, parce que ses pères avaient conquis sur eux les provinces sur lesquelles il régnait, considérant encore que la Sicile était pleine de musulmans qui vivaient paisiblement sous ses lois, et qui enrichissaient ses états par leur commerce avec les musulmans orientaux, il avait embrassé la neutralité la plus parfaite.

Douzième siècle.

CHAPITRE IX.

Guerre de Lothaire III *contre Roger, Roi de Sicile.*

CETTE neutralité était traitée de lâche désertion par les croisés regardant comme leurs ennemis tous ceux qui ne les favorisaient pas ouvertement : d'ailleurs il devait arriver fréquemment que les musulmans de Sicile donnaient quelque secours à ceux de Syrie ; peut-être même attaquaient-ils, quand l'occasion s'en présentait, les vaisseaux marchands grecs et vénitiens, dont la Méditerranée était couverte, et peut-être aussi le roi Roger fermait-il les yeux sur des actions particulières qui, loin de troubler le bon ordre de ses états, contribuaient à y répandre l'abondance : ce fut le sujet de la réclamation des Grecs et des Vénitiens, et de la guerre que porta Lothaire III en Italie.

Les Romains se gouvernaient entièrement en république. Le pape Anaclet se contentant d'être leur pasteur, abandonnait aux consuls et au sénat les soins du gouvernement politique.

Douzième siècle.

Ils n'avaient garde d'abandonner son obédience pour embrasser celle d'Innocent, qui favorisait alors par intérêt les prétentions du roi d'Allemagne, et menaçait Rome de l'étreindre de tout le poids des chaînes forgées par la réunion du sacerdoce et de l'empire. Le roi Roger partageait avec les Romains l'intérêt de tenir éloignés de l'Italie les rois d'Allemagne.

L'apparition dans Rome de l'empereur Lothaire et du pape Innocent II, quoique momentanée, avait opéré une espèce de révolution d'autant plus subite que la Lombardie, abandonnée par le roi Conrad, s'était soumise à Lothaire et au pape qu'il protégeait. Innocent II avait été contraint de sortir de Rome; mais il restait en Italie. Roger, sous prétexte de protéger Anaclet, profitait de l'éloignement de l'empereur pour dévaster les pays qui reconnaissaient Innocent II pour pape. Il était sur le point de forcer ce pontife de se réfugier en Allemagne, lorsque l'empereur, accompagné de toute la chevalerie allemande, s'approchait de Rome.

Innocent II, réfugié dans Pise, qui formait alors une des républiques les plus puissantes d'Italie, y avait tenu, en 1134, un concile très-nombreux dans lequel la légitimité de son droit

droit à la papauté avait été reconnu; mais il fallait la force des armes pour donner quelque poids à cette décision.

Douzième siècle.

L'empereur après avoir tenu une diète à Wirtzbourg, s'était mis en marche pour l'Italie, à la fin d'avril 1136, ayant à sa suite les archevêques de Cologne, de Trèves et de Magdebourg, et un grand nombre de princes, parmi lesquels on remarquait ce même Conrad, auparavant son concurrent et peu de temps après son successeur. Une partie de son armée s'avance le long de l'Adige, le reste par les montagnes de l'Helvétie. Amédée III, comte de Savoie et marquis de Suse ou de Piémont, veut en vain s'opposer au torrent, il est obligé de rendre hommage au vainqueur et de marcher à sa suite. L'armée impériale avait forcé les passages de la Chiuza sur l'Adige. L'empereur tient, le 22 septembre, une cour plénière au bord du Mincio. Mantoue ouvre ses portes, une garnison impériale est mise dans le château de Garda. Lothaire entre dans Milan, enfin il tient au mois de novembre une diète générale dans la plaine de Roncalia. Toute la Lombardie se soumet; les villes de la Toscane, de la Romagne, et en général toutes celles qui

Douzième siècle.

avaient obéi à la comtesse Mathilde suivent le même exemple.

Lothaire III semblait au moment de déployer en Italie la puissance de Charlemagne; mais la plupart des princes qui faisaient la force de son armée, ne marchaient à sa suite que pour obéir aux lois féodales. Le service qu'ils devaient était borné à un certain nombre de jours, passé lesquels ils se préparaient à retourner chez eux: de cet ordre de choses, il résultait qu'une bataille décisive déterminait ordinairement le succès d'une campagne; mais si la guerre traînait en longueur, les assaillans étaient bientôt contraints de se retirer.

L'armée impériale, maîtresse de l'Italie antérieure, fut partagée en deux corps; l'un sous les ordres du duc Guelf d'Este, gendre de l'empereur, prit sa route par Lucques, Pise, Viterbe et Rome, soumettant aux lois impériales tous les pays qu'il parcourait. Innocent II entra dans Rome, mais sans pouvoir se rendre maître du château Saint-Ange où Anaclet trouvait une retraite assurée. La division commandée par l'empereur, marchait sur l'Apulie par les bords de l'Adriatique : la plupart des places se rendent à lui sans résistance, d'autres sont prises d'assaut. Le roi Roger, persuadé que

l'empereur serait bientôt forcé d'évacuer le midi de l'Italie, préparait son armée dans la Sicile, sans faire aucun mouvement pour défendre ses états de terre ferme. Les Allemands n'avaient trouvé d'autres ennemis à combattre que le climat du pays qu'ils voulaient subjuguer : cet ennemi suffisait pour les vaincre ; l'armée allemande périssait au milieu de ses triomphes. Douzième siècle.

Fondue sans livrer de combat, elle fut forcée de faire retraite. L'empereur ne ramena que des mourans : il mourut lui-même le 4 décembre 1137, sur la route de sa patrie, dans une chaumière du village de Bretten en Bavière, donnant aux monarques dominés par la passion des conquêtes, un nouvel exemple du peu de succès qu'on doit attendre d'une invasion dans les pays éloignés de la nation assaillante.

Il existait un préjugé d'après lequel les rois d'Allemagne ne pouvaient prendre le titre d'empereurs romains qu'après avoir été sacrés dans Rome, quoiqu'ils prétendissent que tous les droits utiles attachés à cette dignité, leur fussent dévolus par leur consécration en Allemagne. Ils se contentaient du titre de roi des Francs et des Lombards ; ils se servirent quelquefois du titre de roi des romains, qui préva-

lut sous le règne de Henri v et de Lothaire III. Tous les successeurs de ces monarques l'adoptèrent sans interruption jusqu'au règne de Maximilien. Il y substitua, en 1520, celui d'empereur élu. Depuis cette époque, le titre de roi des Romains n'a servi qu'à désigner les successeurs éventuels au royaume d'Allemagne, élus du vivant des empereurs, et il n'a plus été question du royaume d'Italie ou des Lombards, entièrement démembré.

Douzième siècle.

CHAPITRE X.

Conrad de Franconie remonte sur le trône, sous le nom de Conrad IV.

Après la mort de Lothaire III, Henri, duc de Bavière, de Saxe et de Toscane, et Conrad, duc de Franconie, se mettent sur les rangs pour obtenir le trône. Henri, gendre du dernier empereur, avait entre ses mains les ornemens royaux que les monarques de Germanie faisaient ordinairement porter à leur suite. La diète se tenait à Mayence. Les Allemands, craignant d'être asservis par un prince aussi puissant que le duc Henri, incidentaient

sur sa nomination. Insensiblement les barons de Franconie et de Souabe, et la plupart des prélats, sortent de Mayence. Assemblés séparément à Coblentz, ils proclament Conrad, qui avait été couronné roi d'Italie.

Douzième siècle.

Cependant Henri restait en possession des ornemens royaux. Les promesses lui sont prodiguées pour l'engager à se défaire de ces hochets; il s'obstine à les retenir. Le nouveau monarque profite de cette occasion pour écraser un prince dont la puissance faisait ombrage à la sienne, et dont les dépouilles pouvaient lui procurer beaucoup de partisans. Henri est mis au ban de l'empire, et dépouillé de ses duchés par sentence des princes allemands assemblés à Goslar. Le duché de Saxe fut donné à Albert l'Ours, margrave de Brandebourg; celui de Bavière à Léopold, margrave d'Autriche, frère utérin du roi. La Toscane fut réunie à la couronne d'Italie; Conrad en investit le duc Udalric ou Ulric. Il fallait, comme dit Voltaire, que Henri, mal-à-propos nommé *le Superbe*, fût encore plus imprudent que superbe, puisqu'étant puissant, il ne sut pas défendre son héritage.

En Italie, Anaclet II était mort le 25 janvier 1138. On ignora dans le temps*, ou du

Douzième siècle.

moins on voulut ignorer dans quel endroit son corps fut enterré par ses parens. Cet événement ne finit pas le schisme. Le roi Roger, peut-être pour forcer Innocent de prendre avec lui les arrangemens qui lui conviendraient, engagea les Romains à élire un autre pape : on mit sur la chaire de Rome le cardinal Grégoire, sous le nom de *Victor IV*. Mais le nombre des partisans d'Innocent II augmentait tous les jours à Rome. Saint Bernard, qui se trouvait dans cette capitale, vint à bout, par ses insinuations, d'engager Victor d'abdiquer le pontificat. Cette démarche acheva de mettre Innocent en possession de tous les lieux fortifiés de Rome.

Jouissant enfin, sans concurrence, de la papauté, Innocent II avait assemblé à Rome, au commencement d'avril 1139, le second concile de Latran, pour fermer les plaies que le schisme avait faites à l'église. Dans ce concile fut excommunié le roi Roger, qui persistait à ne pas reconnaître Innocent pour pape, dans la crainte d'être obligé de restituer les terres de l'église romaine, dont il s'était emparé pendant la guerre. Des grandes troupes de croisés traversaient alors l'Italie pour s'embarquer dans les ports de cette péninsule ; le

pape persuade à quelques-uns de leurs chefs, que le roi Roger étant excommunié, c'était servir la cause de Dieu que de faire la guerre à ce prince. Le pontife se mit à la tête de l'armée: il se flattait sans doute que s'il était assez heureux pour vaincre le roi Roger, il soumettrait aisément les Romains, qui le reconnaissaient pour pontife, et non pour leur souverain.

Douzième siècle.

La fortune en ordonna autrement. Le pape, surpris dans San-Germano, est fait prisonnier par les troupes siciliennes; ses équipages et ses trésors sont pillés. Alors le pape, pour recouvrer sa liberté, signe, le 25 juillet, une bulle dans laquelle, en récompense des services rendus à l'église par le duc Robert Guiscard et ses descendans, par le comte Roger, conquérant de Sicile, et par le roi Roger lui-même, et dans l'espérance que ce prince et ses héritiers continueront de rendre des services au saint-siége, il accorde et confirme à Roger, pour lui et pour ses héritiers, à perpétuité, le royaume de Sicile, les duchés d'Apulie et de Calabre, et la principauté de Capoue, à condition d'en faire hommage-lige à lui et à ses successeurs, en lieu non suspect mais sûr pour les uns et pour les autres, et

Douzième siècle.

de payer un cens annuel de six cents schifates, espèce de monnaie d'or marquée d'une coupe.

Après la signature de l'accommodement, le roi Roger, accompagné de ses deux fils, Roger, duc d'Apulie, et Alfonse ou Anfus, prince de Capoue, vint baiser les pieds du pontife, en reçut l'absolution des censures, et l'investiture de ses états. On assure que le pape Innocent II mourut de chagrin, parce que le peuple romain, malgré toutes les insinuations papales, voulait conserver chez lui le droit de faire la paix et la guerre sans consulter la cour pontificale. Célestin II, qui lui succéda en 1143, ne tint le siége que cinq mois. Lucius ou Luce, qui régna ensuite, fit de vains efforts pour s'emparer, dans Rome, de l'autorité souveraine.

Le roi Roger, tantôt ami, tantôt ennemi des papes, achevait de se rendre maître de toutes les provinces qui composèrent dans la suite le royaume des Deux-Siciles. La ville de Naples, qui jusqu'alors, reconnaissant la vaine mouvance de l'empire de Constantinople, avait joui d'un gouvernement républicain, fut obligée de se soumettre à ce prince. Il conserva la forme de son gouvernement civil et tous les usages qui pouvaient se concilier avec la monarchie. Ainsi les contrées méri-

dionales de l'Italie, habitées, du temps des Romains, par des peuples libres et belliqueux, et divisées ensuite, sous les princes francs, en un grand nombre de principautés et de républiques indépendantes, se réunissaient pour ne former qu'un seul royaume; tandis que la Lombardie, soumise pendant plusieurs siècles aux monarques lombards, francs, allemands, italiens, se divisait en petits états, et que chaque cité s'érigeait en république.

Douzième siècle.

La discorde dévorait ces républiques, pour me servir des expressions d'Otton de Frisinghen. Chacune voulait dominer sur les autres. Venise et Ravenne, perpétuellement en guerre, ne se contentaient pas de ruiner respectivement leurs possessions sur terre, la mer était perpétuellement le théâtre de leurs fureurs insensées. Vérone, alliée de Vicenze, faisait la guerre à Padoue; les Génois se rendaient maîtres de Vintimiglia et de toutes les places de son territoire; les habitans de Milan se battaient contre ceux de Crémone; la Toscane était réduite à l'état le plus misérable par les suites des hostilités entre les Pisans et les Lucquois. Il n'était point de ville libre qui, dans ce temps de désordre, ne fît des ligues avec d'autres villes pour en obtenir des secours; ces villes entraient vo-

Douzième siècle.

lontiers dans ces ligues, pour empêcher qu'une cité n'augmentât sa puissance aux dépens des autres. Les Lucquois étaient ligués avec les Siennois, et les habitans de Florence avec ceux de Pise. Les Italiens regardaient avec raison leur liberté recouvrée comme le plus grand des biens; mais n'ayant imaginé aucun lien pour unir ces états naissans les uns aux autres, leurs villes et leurs campagnes étaient perpétuellement dévastées; on n'obéissait à d'autres lois qu'à celles du plus fort.

Les Romains avaient investi le patrice Jordan Frangipani de toute la puissance tribunitienne. Ils signifient au pape Lucius, qu'à l'exemple des anciens pontifes, il ait à se contenter, pour tenir sa cour, des dîmes et des oblations des fidèles. Lucius, réduit aux fonctions sacerdotales, appelle en vain à son secours le roi Conrad. Ce prince, retenu en Germanie par une guerre contre les Hongrois, ne pouvait offrir que sa médiation. Lucius lève quelques troupes; il est tué au pied du Capitole; on lui donne pour successeur le cardinal Pierre-Bernard Paganello, moine de Cîteaux, disciple de Saint-Bernard.

Douzième siècle.

CHAPITRE XI.

Les Magistrats romains s'opposent à l'inauguration d'Eugène III, qui refusait de reconnaître la souveraineté du peuple romain. — Prédication d'Arnaud de Brescia dans Rome.

Le nouveau pontife prend le nom d'Eugène III. Les magistrats romains s'opposent à son inauguration avant qu'il ait confirmé par serment la forme de gouvernement que Rome avait adopté. Eugène se réfugie dans le monastère de Farfa, où les évêques le consacrent. Bientôt il lève une petite armée qui, s'étant réunie aux troupes des habitans de Tivoli, anciens ennemis des Romains, conduit le pape aux portes de Rome. Il y est reçu par composition.

Des négociations insidieuses succèdent à une ridicule guerre. Toute l'éloquence d'Eugène est en défaut. En vain il représente aux Romains qu'il est de leur intérêt que les papes jouissent dans Rome de l'autorité la plus illimitée; que la cour du pape amène l'abondance dans

Douzième siècle.

cette capitale, et que les fleuves d'or qui coulent sous les pas d'un pontife adoré des rois et des peuples, doivent tarir dès qu'on saura que celui qui passe pour le souverain des monarques, n'est qu'un simple particulier auquel un consul ou un tribun donne des ordres dans Rome. Saint Bernard écrivait à Eugène : « Défiez-vous des Romains, ils sont odieux au ciel et à la terre ; impies envers Dieu, séditieux dans leurs murs, jaloux de leurs voisins, cruels envers les étrangers, ils n'aiment personne, et ne sont aimés de personne ; voulant se faire craindre de tous, ils redoutent tout le monde. » Si on comparait, observe Voltaire, ces antithèses de saint Bernard avec la vie de tant de papes, pourrait-on blâmer un peuple qui, portant le nom de Romain, cherchait à n'avoir point de maître ?

Les Romains, plus en mesure que les autres peuples de comparer les désordres de tout genre des prélats, qui, depuis plusieurs siècles, gouvernaient l'église, désordres qui formaient le plus frappant contraste avec l'autorité presque divine que les papes s'attribuaient, refusaient d'échanger leur liberté contre des indulgences, et même contre de l'or.

Le moine Arnaud de Brescia, dont j'ai déja

parlé, enthousiaste rigide, dont la réputation d'éloquence et de sainteté balançait celle de saint Bernard, tonnait à Rome contre l'abus du pouvoir temporel exercé par les prêtres. Il proposait aux Romains de rétablir, non-seulement le sénat, mais l'ordre des chevaliers et toutes les institutions de l'ancienne Rome. Ses discours de feu roulaient souvent sur les vices du clergé. Il disait hautement que la propriété des biens dont l'église jouissait, appartenait à l'état, qui pouvait en disposer pour d'autres usages. Ces déclamations échauffaient la multitude; tous les nobles furent contraints de prêter serment d'obéissance au peuple; Eugène, réduit aux fonctions pontificales, s'enferma d'abord dans le château Saint-Ange, puis, abandonnant Rome tout-à-fait, il passa le reste de ses jours loin de cette capitale, tantôt en France, et tantot en Italie. C'est dans ces entrefaites qu'il fit prêcher la croisade par saint Bernard.

Douzième siècle.

Douzième siècle.

CHAPITRE XII.

Observations sur les vues qu'avaient les Guelphes et les Gibelins en Italie. — Commerce des Italiens durant les Croisades.

Les pontifes romains s'étaient étrangement trompés, en calculant qu'au milieu du bouleversement général que semblait devoir causer en Europe la guerre des croisades, le pouvoir pontifical, seul respecté des peuples, acquerrait une force invincible. Les papes, à la vérité, s'étaient soustraits, dans cette occurrence, aux lois des rois de Germanie. Ils avaient aussi prétendu mettre des bornes à la puissance séculière, et disposer des couronnes; mais, tandis qu'ils s'attribuaient au loin l'autorité la plus illimitée, les peuples d'Italie, armés par eux, ne voulaient pas que l'église recueillît le fruit des efforts qu'ils avaient faits pour résister aux Allemands. Le cri de la liberté se faisait entendre depuis les rivages du Tibre jusqu'aux Alpes.

On a vu précédemment que l'Italie était partagée en deux grandes factions, connues sous

le nom de *Guelphes* et de *Gibelins*. Cependant on aurait lu sans fruit l'Histoire d'Italie, si l'on pensait que l'un de ces deux partis était vendu entièrement aux papes, et l'autre aux empereurs, comme on l'a si souvent et si facilement écrit. Les mots de *Guelphes* et de *Gibelins* étaient plutôt un cri de guerre qu'un signe de ralliement, comme je l'ai dit plus haut.

Douzième siècle.

Lorsque les rois d'Allemagne menaçaient d'asservir l'Italie, les peuples qui défendaient leur liberté, prenaient le nom de *Guelphes*, et donnaient celui de *Gibelins* à ceux qui, trahissant les intérêts de leur patrie, s'unissaient aux étrangers envahisseurs; mais aussi lorsque les Germains avaient repassé les Alpes, et que les papes, sous l'étendard desquels on s'était rallié pour repousser les assaillans, devenaient, à leur tour, par les plus despotiques prétentions, l'effroi de la liberté publique, tout le monde était gibelin en Italie; l'épithète de *guelphe* devenait presqu'une injure. Les Italiens, prenant successivement, au gré de leurs intérêts versatiles, le nom de *Guelphes* lorsque les rois germaniques acquéraient, par des circonstances particulières, trop de pouvoir dans la péninsule, et celui de *Gibelins* lorsque l'autorité des papes jetait des ra-

Douzième siècle.

cines trop profondes, n'étaient attachés ni aux papes ni aux césars : descendans des anciens Romains, ils voulaient être libres.

Malgré les dissentions qui remplissaient souvent de carnage les grandes villes d'Italie, l'esprit de liberté y ranimait le commerce et l'industrie. Les cités maritimes tiraient du port d'Alexandrie les riches productions des Indes, et les répandaient en France, en Allemagne, en Angleterre et en Espagne. Il s'établit en Italie des manufactures encouragées avec succès. Le commerce tend à affaiblir les préjugés qui entretiennent des animosités réciproques entre les peuples; il adoucit les mœurs des hommes qu'il unit par un des plus forts liens, celui de satisfaire leurs besoins respectifs. Le commerce, en formant dans chaque état un ordre nombreux de citoyens personnellement intéressés à maintenir toutes les propriétés, dispose l'opinion publique à bannir la tyrannie qui abrutit les hommes. Le commerce, en étendant le goût des jouissances, en affaiblissant les usages absurdes ou barbares, favorise l'augmentation des lumières, et contribue à rendre les hommes meilleurs et plus heureux.

CHAPITRE

Douzième siècle.

CHAPITRE XIII.

Idées superstitieuses dans le douzième siècle. — Multiplication des Ordres monastiques.

Tandis que d'innombrables armées sorties de l'Europe, inondaient l'Orient; tandis que cette multitude d'hommes sans mœurs, sans frein, sans principes, remplissant la Syrie de meurtres et de brigandages, que le sang humain coulait à grands flots dans ces vastes régions; tandis que les empereurs de Constantinople, redoutant également les croisés et les musulmans, s'alliaient successivement aux uns et aux autres, trop faibles pour profiter utilement de leurs victoires et de leurs défaites; tandis qu'au milieu de la confusion générale, la puissance ecclésiastique était alternativement attaquée et défendue par les princes séculiers, suivant leurs caprices ou leurs intérêts, s'élevaient des hommes profitant des faibles lueurs qui commençaient à éclairer l'Occident. Ils faisaient des efforts, par leurs exemples et par leurs paroles, pour ramener sur la terre les vertus fugitives.

Douzième siècle.

Ils peignaient avec le feu d'une agreste éloquence, les châtimens réservés aux crimes par un Dieu vengeur de l'innocence opprimée. Leurs tableaux effrayans faisaient sur des hommes à demi-éclairés, les impressions les plus profondes. Les grands, placés entre l'impétuosité de leurs passions et la terreur des peines de l'autre vie, balançaient pour ainsi dire entre ces deux véhicules. Lorsque la passion les emportait, ils se livraient sans ménagement aux crimes les plus affreux; mais le remords, placé au fond de leur ame par les opinions religieuses, les arrêtait souvent. Ils recouraient alors à tous les moyens imaginables pour expier leurs désordres; ils tombaient dans des superstitions puériles; ils croyaient, sans examen, des visions extravagantes, des apparitions fantastiques, imaginées quelquefois par des hommes vertueux et simples, mais plus souvent par l'astuce hypocrite.

Les ordres monastiques se multipliaient. Le douzième siècle vit naître les Chartreux, les Prémontrés; Fontevrault, où les hommes étaient gouvernés par les femmes. Des moines militaires, sous le nom de *Templiers*, d'*Hospitaliers*, de *Teutoniques*, joignaient, par

une monstreuse réunion, les exercices du cloître à la profession des armes. L'ordre de Cîteaux se signala d'abord par la plus rigide pauvreté, et bientôt par ses immenses richesses. L'opulence de Cluny avait déja produit le relâchement dans ce célèbre monastère. On vit paraître les Dominicains, les Cordeliers, les Carmes, les Augustins; familles immenses qui mettaient en honneur la fainéantise et des prétendues vertus; dont l'effet eût été de faire rentrer l'espèce humaine dans le néant.

Douzième siècle.

Un murmure universel s'élevait déja contre les moines, trop fiers de leur fortune et de leurs priviléges. La religion chrétienne avait été défigurée par les pratiques les plus ridiculement superstitieuses: la fête des fous et celle des ânes étaient célébrées dans la plupart des églises d'Occident. On créait un évêque des fous, on promenait dans l'église un âne en chappe. L'âne était révéré en mémoire de celui qui porta Jésus-Christ à son entrée dans Jérusalem, quelques jours avant sa mort. On conservait dans le couvent de Notre-Dame-des-Orgues, à Vérone, les reliques de cet âne enfermées dans le ventre d'un âne artificiel. La tradition disait qu'ayant porté Jésus-Christ, cet âne n'avait plus voulu vivre dans Jérusa-

Douzième siècle.

lem ; mais qu'ayant passé la mer à pied sec, il avait pris son chemin par Chypre, Rhodes, Candie, Malte et la Sicile ; que de là il était venu se reposer dans les environs d'Aquilée, et qu'enfin il s'établit à Vérone, où il vécut très-long-temps.

Les moines de Cluny avaient institué la fête des Morts ; il fut alors attaché de grandes indulgences à prier pour les défunts. Cette dévotion devint un objet de commerce ; les moines se firent payer pour tirer les ames du purgatoire. Ils ne parlaient que d'apparitions de trépassés, d'ames plaintives qui demandaient des prières aux vivans, et des châtimens éternels dévolus aux lâches chrétiens refusant aux prétendus revenans les pieux suffrages qu'ils sollicitaient pendant le silence des nuits. Le brigandage se mêlait à la piété crédule.

L'histoire fait la peinture des mœurs publiques, elle se refuse également à la satire qui outrage et à la flatterie qui trompe. Elle doit transmettre à la postérité les usages des siècles barbares pour l'instruction des siècles éclairés, et pour convaincre les hommes par une comparaison aisée à faire des biens que l'instruction a répandus sur la terre.

On n'était pas philosophe, sans doute, dans

les siècles où des moines virent distinctement l'ame de Charles Martel, conduite en enfer par des diables la chassant devant eux à coups de fouets, parce que ce prince avait distribué à ses troupes les biens monastiques; où d'autres moines se livrant à des superstitions indignes de la raison humaine, cherchaient l'avenir par l'inspection des livres sacrés; abus que les conciles ne vinrent à bout de réprimer que par des censures réitérées; où d'autres moines enfin, par un trafic que son absurdité rend presque incroyable, vendaient des héritages dans le ciel à ceux qui leur en donnaient sur la terre.

Douzième siècle.

Les institutions monastiques, sapées par la philosophie, n'existent plus en France, et bientôt disparaîtront généralement. Mais comment ces institutions insensées purent-elles séduire nos pères? Comment l'arbre du monachisme, sans avoir des racines, vint-il à bout de couvrir de ses rameaux une terre dont il dévora la substance? Comment les maisons sans pères et sans enfans, qui s'alimentaient continuellement aux dépens de la société, gouffres où s'ensevelissaient les races futures, ont-elles existé si long-temps à la honte de la raison et de la politique?

Douzième siècle,

CHAPITRE XIV.

Digression sur les Moines.

Les premiers moines furent d'abord peu nombreux; le nom de monastère en est la preuve, il signifie l'habitation d'un homme seul. Ils vivaient seuls au fond des déserts, méditant les livres saints, et travaillant de leurs mains.

Sans aucune ressemblance avec ceux que nous avons vus de nos jours, ils ne sortaient de leurs cellules qu'aux heures de la prière. Quelques-uns s'adonnaient aux travaux de la campagne; mais le plus grand nombre s'occupait à copier des livres, ou à faire des nattes et des paniers de jonc. Non-seulement ils ne demandaient pas l'aumône, mais ils la faisaient; ils distribuaient aux pauvres ce qui leur restait, lorsque sur le prix de leurs ouvrages ils s'étaient procuré les choses nécessaires à la vie; et comme leurs besoins étaient extrêmement bornés, leur superflu se trouvait considérable.

Les moines étaient laïques dans leur institution, et même leur profession les éloignait des fonctions du sacerdoce. On tirait de leur

solitude quelques-uns d'eux, illustrés par leur piété ou par leur science, pour les élever à la prêtrise; mais dès-lors, cessant d'être moines, ils devenaient clercs. Saint Jérôme distingue toujours ces deux genres de vie. Ils se rendaient à la paroisse prochaine le dimanche; ils recevaient les instructions avec les autres fidèles, de la bouche des pasteurs. Si les monastères paraissaient trop éloignés, un prêtre, député par la paroisse, se rendait chez eux pour leur administrer les sacremens; et lorsque dans la suite il leur fut permis d'avoir des prêtres tirés de leur corps, ils furent autorisés à bâtir une chapelle attenante leur monastère; ce fut une véritable révolution parmi eux.

Douzième siècle.

Chaque monastère était gouverné par un abbé, nourri, vêtu comme les autres moines. Ce supérieur avait cependant sa table à part, pour y recevoir les étrangers. Cette obligation hospitalière fut même, dans la suite, un des principaux motifs de la fondation de quelques abbayes.

La vie édifiante, austère, retirée, menée par les cénobites dans les premiers temps, n'avait rien d'extraordinaire; leurs vêtemens qui nous paraissaient bizarres, étaient ceux des habitans de la campagne au milieu desquels ils

Douzième siècle.

vivaient. Leur conduite était celle des chrétiens de la primitive église. Ils y ajoutaient la pratique du célibat, encore cela n'est-il pas prouvé des premiers moines. Saint Athanase écrivant au moine Diacone, observe qu'anciennement on vit des moines mariés. *Monachi reperiuntur qui filios suscepère.* Peut-être auraient-ils conservé plus long-temps leur première ferveur, si, absolument morts au monde, ils fussent restés ensevelis dans leurs déserts; mais vers la fin du quatrième siècle, ils commençaient à quitter leurs paisibles retraites, asile de l'innocence, pour se répandre dans les villes et se mêler des affaires civiles et ecclésiastiques.

Au commencement du cinquième siècle, les moines avaient déja excité deux séditions dans Alexandrie. Les abbés se regardaient dès-lors comme des prélats. Les monastères n'avaient plus aucune ressemblance avec ceux qu'avaient fondés Antoine et Pacome. Au lieu de la simplicité intéressante qui caractérisait l'angélique demeure des premiers solitaires, les maisons habitées par les moines ressemblaient déja à de vastes palais. A l'ombre des autels, et à l'abri des vicissitudes menaçant les différens états de la société, de pieux fainéans jouissaient, dans une profonde paix, de tous les

avantages de l'opulence; ces monastères dépeuplaient les villes.

Douzième siècle.

Les uns, pour s'affranchir des obligations de leur état, les autres pour se soustraire aux charges publiques, embrassaient la profession de moines. On en comptait, dit-on, cinquante mille dans la seule Egypte, au cinquième siècle. Ils se trouvaient par-tout et en grand nombre. Point de procès devant les magistrats, point d'affaires considérables où l'esprit d'intrigue, qui semblait leur appartenir particulièrement, ne les fît entrer. Leur audace vint au point qu'ils causèrent des désordres qui seraient incroyables, si les Sozime, les Théodoret, les Eunapius, ne nous en avaient transmis la description. Les magistrats romains furent enfin forcés d'avoir recours à l'empereur Théodose pour réprimer les entreprises de ces ambitieux.

Il paraît, par une constitution de Valentinien l'ancien, adressée au pape Damase en 370, que la vie monastique passa alors d'Orient en Occident. Pallade et le père Caracciolo rapportent aussi que vers cette époque on voyait quelques solitaires dans la Campanie, dans l'Abruzze, dans la Lucanie.

La vie monastique était dégénérée lorsque saint Benoît entreprit de relever cette institu-

Douzième siècle.

tion. On dit que ce solitaire voulant annoncer sa mission par une conduite extraordinaire, passa trois ans seul dans une grotte. Bientôt les dévots se rangeaient en foule sous sa conduite au mont Cassin, berceau d'un ordre qui pénétra rapidement jusqu'aux extrémités de l'Europe.

On ne peut disconvenir que ces moines n'aient rendu de grands services, non en changeant en terres labourables des forêts que l'on aurait bien défrichées sans eux; mais dans ces temps de rapine et d'ignorance où le vice et la barbarie s'associaient pour accabler l'Europe, les abbayes de Bénédictins recueilloient la piété et la doctrine exilées de la terre. Dans ces paisibles retraites, respectées par la superstition des peuples et par l'ambition des monarques, on cultivait quelques arts et quelques sciences; on conservait les anciens livres dont les moines faisaient des copies quelquefois suspectes. Nous possédons un grand nombre d'excellens ouvrages qui seraient perdus sans les bibliothèques des moines.

Mais aussi les donations que ces abbayes acceptaient de toute part, les rendirent propriétaires d'une grande partie des héritages de la nation, et on les accusait de n'avoir pas été délicats sur le choix des moyens d'aug-

menter leurs richesses. Presque seuls ils savaient écrire, il était donc en leur pouvoir de supprimer les monumens qu'il leur était contraires de conserver, de modifier, d'étendre ceux qui leur étaient favorables, d'autant mieux que les chartes de ces temps-là n'étaient souvent pas signées de ceux qui les avaient données.

Douzième siècle.

Charlemagne voulut restaurer la discipline monastique, de la même main dont il avait rétabli l'empire, mais le mal était sans remède; les abbés transformés en seigneurs, ayant des vassaux et des serfs, rivalisaient avec les barons.

Le mérite des premiers abbés de Cluny procura aux Bénédictins des biens immenses. Deux cents ans après la fondation de Cluny, saint Bernard érigea l'ordre de Cîteaux, qui devint plus riche encore. Le concile de Latran, tenu en 1215, défendit d'établir de nouveaux ordres religieux: le concile de Lyon renouvela vainement cette défense; il a été établi plus d'ordres de moines depuis ce temps-là, qu'on n'en avait fondés auparavant.

Innocent III se défendit long-temps d'approuver l'institut des Franciscains: en effet, quoique la pauvreté apostolique dont saint François faisait profession, eût quelque chose d'héroïque, on ne pouvait se dissimuler que

Douzième siècle.

cette institution ne favorisât la fainéantise destructive de l'ordre social, en présentant aux peuples un exemple constant de la mendicité canonisée. Au surplus, saint François avait ordonné à ses disciples de travailler pour vivre; il ne leur permettait de mendier qu'à la dernière extrémité.

Les premiers Dominicains et les premiers Franciscains se firent respecter par leur science et par leurs vertus : cette régularité édifiante ne dura pas long-temps. Trente ans après la mort de saint François, on remarquait déja un relâchement sensible dans la conduite de ses enfans; saint Bonaventure en est un témoin non suspect. Dans une lettre qu'il écrivait, en 1257, à tous les provinciaux, étant lui-même général de l'ordre, il se plaint de l'oisiveté de divers frères, de leur vie vagabonde, de leur importunité à demander, qui faisait craindre leur rencontre comme celle des voleurs.

Les frères mendians, franciscains, dominicains, carmes et augustins, sous prétexte de charité, se mêlaient de toutes les affaires; ils entraient dans les secrets des familles par le moyen de la confession, se chargeaient de l'exécution des testamens, et quelquefois de négocier les affaires générales. Les papes, sur-tout,

leur donnaient volontiers des commissions de cette espèce, comme à des gens sans conséquence et qu'on pouvait désavouer dans le besoin, gens d'ailleurs entièrement dévoués aux intérêts de la cour romaine, et qui voyageaient à peu de frais, parce qu'ils avaient des maisons par-tout. Les pontifes romains les employaient encore très-fréquemment à des levées de deniers sur les églises : enfin, par une métamorphose à laquelle on ne saurait jamais s'accoutumer, on vit des hommes faisant profession auparavant de l'humilité la plus profonde, de la pauvreté la plus exacte, des hommes réunis en congrégation pour pleurer dans la retraite leurs péchés et ceux des peuples, transformés tout-à-coup en juges criminels, environnés de familiers, d'appariteurs, de gardes et de bourreaux, se rendre sur un tribunal inoui, redoutable à toute l'Europe.

Douzième siècle.

Les anciens moines étaient sans réputation depuis l'introduction des mendians. Ils crurent rétablir leur crédit en favorisant chez eux le goût des études; ils avaient raison, mais ils se trompèrent dans les moyens employés pour parvenir à ce but. Au lieu d'attirer dans leurs maisons des hommes doctes et pieux en état de conduire les jeunes moines dans les sentiers de la science,

Douzième siècle.

ils envoyèrent leurs jeunes gens étudier dans les universités ; nouvelle source de dépravation. La dissipation inséparable des voyages et du séjour dans les grandes villes, la vanité des grades académiques et des distinctions qu'ils occasionnèrent dans les cloîtres, éteignirent les dernières lueurs de l'ancien esprit monastique. Il fut remplacé par les recherches du luxe dans les bâtimens, sur les tables, dans les voitures, les chevaux, les valets : luxe frappant d'autant plus les regards, qu'il contrastait avec la simplicité qu'on s'attendait à rencontrer dans ces maisons jadis religieuses.

Au dedans, les divisions intestines qui divisaient ces républiques, dans lesquelles chacun voulait commander et personne ne se souciait d'obéir, éclataient quelquefois, et, franchissant l'enceinte des cloîtres, retentissaient sous les voûtes des tribunaux ; ainsi les dominicains et les franciscains ; les moines noirs et les moines blancs ont fatigué l'Italie et la France de leurs burlesques dissentions, fruits amers mais inévitables de l'insubordination, de l'anéantissement de la discipline religieuse, mais sur-tout des abus, suites des richesses trop immenses et follement amoncelées.

Depuis long-temps on parlait de réformer

les moines, et sans l'étonnante révolution arrivée en France, en 1789, on en eût parlé long-temps sans opérer cette réforme. Les moines, généralement méprisés, susbsistèrent dans une partie de l'Europe, jusqu'à ce que ne trouvant plus, dans le rebut même de la société, des sujets qui veuillent embrasser cette profession avilie, ils s'éteignent d'eux-mêmes. On s'étonnera, lorsqu'ils ne seront plus, qu'ils aient subsisté si long-temps.

Douzième siècle.

CHAPITRE XV.

Seconde Croisade ; les Italiens n'y prirent presqu'aucune part.

Eugène III, en guerre avec les Romains, avait trouvé un asile en France, alors gouvernée par Louis VII. Craignant qu'il ne fût créé dans Rome un autre pontife, il voulait, à l'exemple d'Urbain II, tourner les esprits vers d'autres idées. Les fruits de la première croisade s'évanouissaient de jour en jour ; les chrétiens, transplantés en Orient, sollicitaient une nouvelle expédition générale.

Les menaces que Noradin, soudan d'Égypte,

Douzième siècle.

faisait de se mettre en possession de toutes les conquêtes des croisés, et les cruautés, vraies ou supposées, que les musulmans exerçaient contre les chrétiens, furent le prétexte de cette guerre; mais il est constant que son principal objet était, de la part du pape, d'arrêter, par une puissante diversion, les insurrections formées de toute part contre l'autorité pontificale, de donner un autre cours à l'inquiétude générale, et de chercher à rétablir sa domination dans Rome, pendant que les princes, entraînés par les pathétiques exhortations de saint Bernard, seraient occupés à ces courses lointaines.

Une cour plénière avait été indiquée par le roi de France, Louis VII, à Vézelai en Bourgogne; aucun édifice n'était assez spacieux pour contenir la foule des curieux accourant à cette assemblée : elle fut tenue dans une vaste plaine. Saint Bernard, assis sur la même estrade que Louis VII, prêcha cette multitude, dont la moindre partie pouvait l'entendre; il fit passer dans l'ame de ses auditeurs le feu dont il paraissait dévo[illegible]. Le roi de France, la reine, la plupart des barons et des prélats se croisent avec une ardeur regardée comme un prodige ;

ce

ce qui fut l'ouvrage de l'esprit du temps, autant que de l'éloquence de saint Bernard.

Douzième siècle.

Ce moine turbulent vint encore à bout de persuader à Louis VII de commander la croisade en personne. En vain l'abbé Suger, premier ministre, s'opposait à cette résolution; en vain cet homme célèbre, blanchi dans l'art difficile du gouvernement, exhorta Louis VII de se contenter d'envoyer une armée dans la Palestine, les conseils d'un rhéteur éloquent l'emportèrent sur ceux d'un ministre consommé en politique.

Quel était donc ce saint Bernard qui dominait sur les esprits par la seule puissance de la parole? Sans titre, sans caractère, simple abbé de Clairvaux, on le voyait d'un moment à l'autre passer du fond de son désert au milieu du tumulte des cours, où ses avis étaient suivis comme des ordres du ciel. Nul homme ne jouit autant que lui de cette considération personnelle qui est au-dessus de toute autorité: jamais moine n'avait mieux concilié l'austérité de son état qui en imposait au peuple, et le desir de jouir d'une grande réputation. Lorsqu'on lit les sermons de saint Bernard, chefs-d'œuvres de sentiment et de force, contraint par l'ascendant du génie de l'auteur, on ad-

Douzième siècle.

mire cette onction vive et douce qui pénètre le cœur en charmant l'esprit. Il est difficile de se persuader que son zèle, poussé trop loin sans doute, ne fût cependant accompagné de beaucoup de droiture.

Ses lettres n'inspirent pas le même intérêt; les allégories et les antithèses dont elles sont semées, contrastent fortement avec la simplicité qui, dans le commerce particulier, devait être l'apanage de la vie cénobitique. Frappé de cette dissonance, on est tenté de soupçonner que les discours onctueux de l'abbé de Clairvaux sont l'ouvrage de son esprit, et que le cœur n'y avait aucune part. Mais lorsqu'on voit ce cénobite, après avoir armé en France jusqu'aux prêtres, jusqu'aux femmes, en promettant, de la part de Dieu, les plus prompts, les plus brillans, les plus infaillibles succès, parcourir l'Allemagne, déterminer sur la foi de ses prophéties, les princes et les peuples à chercher en foule la mort en Orient, mais n'oser se montrer en Italie où Arnaud de Brescia, disciple d'Abailard, aussi célèbre que lui par l'austérité de ses mœurs et par le talent de la parole, développait avec le feu de l'éloquence les arrière-pensées des papes et des évêques, en poussant les peuples vers une expédition qui ne pouvait être utile

qu'au clergé, on finit par juger que saint Bernard ne fut que le fanatique instrument de la cour romaine, qui se servait de ses phrases arrondies pour parvenir à ses fins.

Douzième siècle.

Sans doute que les grands hommes ne sont jamais entièrement au-dessus de leur siècle: mais le moine Bernard, en prêchant la croisade, préconise les préjugés les plus absurdes de celui dans lequel il vivait. En vain publiant son apologie, il rejeta les mauvais succès de la croisade qu'il avait armée, sur les déréglemens des soldats et des généraux; s'il lisait dans l'avenir, ces déréglemens devaient lui être connus d'avance. S'étant donné pour prophète, il s'imposait la loi d'être infaillible, ou de passer aux yeux de la postérité pour un fourbe mal-adroit qui avait fait intervenir le ciel pour se donner plus de crédit sur l'esprit des peuples qu'il voulait séduire.

La diète d'Allemagne était assemblée à Spire, lorsque saint Bernard se présenta en qualité de légat apostolique pour prêcher la croisade. Ses succès ne furent pas moins brillans qu'en France. Conrad IV avait fait une alliance avec l'empereur de Constantinople, Emmanuel Comnène, contre Roger, roi de Sicile. L'expédition d'Italie fut abandonnée, le roi et les princi-

Douzième siècle.

paux barons allemands prirent la croix à l'envi. A peine se donna-t-on le temps de faire quelques préparatifs. Conrad après avoir tenu dans Francfort une diète générale de ses trois royaumes, d'Italie, d'Allemagne et des Deux-Bourgognes, s'embarqua sur le Danube, accompagné de l'évêque de Freizinghen, qui écrivit l'histoire de cette expédition.

Dans le même temps Louis VII, surnommé *le Jeune*, prenait le chemin de Constantinople à la tête de quatre-vingt mille hommes.

La prochaine arrivée de cette nuée d'Occidentaux alarmait la cour de Constantinople. Les dévastations commises par les premiers croisés n'étaient pas sorties de la mémoire des Grecs ; le gouvernement fit fortifier toutes les places auprès desquelles les nouveaux pèlerins devaient passer ; mais leur immense multitude rendait inutiles les précautions prises contre eux.

Conrad IV, après avoir passé le Bosphore, se conduisit avec l'imprudence qui semblait attachée à ces expéditions. La principauté d'Antioche appartenait encore aux Latins ; on pouvait attendre sous les murs de cette place, le roi et la chevalerie de France. Alors le grand nombre devait vaincre ; mais soit, comme l'as-

sure Voltaire, que le monarque allemand fût jaloux du roi de France et du prince d'Antioche, ou, ce qui est plus vraisemblable, qu'il ne fût pas possible de se procurer dans les environs de cette ville, assez de vivres pour nourrir long-temps l'armée impériale, elle s'enfonça dans l'Asie Mineure. Masoul, sultan d'Iconium, eut l'art d'attirer la pesante cavalerie allemande dans un pays plein de rochers et de précipices, où les musulmans l'exterminèrent facilement. Conrad, blessé, se réfugia dans Antioche avec quelques centaines de ses compagnons d'armes, échappés au carnage de son armée. Il fit avec eux, le bourdon à la main, le voyage de Jérusalem. Frédéric Barberousse son neveu, qui fut son successeur au trône d'Italie et d'Allemagne, l'accompagnait dans ce pélerinage, apprenant chez les musulmans à exercer un courage que les papes devaient mettre un jour aux plus rudes épreuves.

Douzième siècle.

Le roi de France arrivait à Constantinople lorsque les Allemands venaient de quitter les terres de l'empire grec. Il fut reçu avec magnificence. Quelques-uns de ses courtisans osaient lui proposer d'abuser de l'hospitalité qui lui avait été généreusement accordée, pour s'emparer de Constantinople, sous prétexte de se

Douzième siècle.

mettre à l'abri de toute perfidie. Louis rejeta un conseil indigne d'un honnête homme, et dont l'exécution n'était pas sans risques ; mais ce simple projet justifiait assez les précautions prises dans la Thrace pour se préserver de surprise.

Louis VII arrivé sur les terres des musulmans, remporta d'abord une victoire assez considérable sur les bords du Méandre en Phrygie. Ce succès devint inutile par l'impossibilité où l'on fut de faire subsister l'armée chrétienne dans un pays ruiné par les croisés et par les musulmans. Le roi de France crut devoir séparer ses troupes en plusieurs corps éloignés les uns des autres, pour se procurer plus aisément des vivres. Ces divisions furent battues en détail par les musulmans. Louis, à l'exemple de Conrad, fit le voyage de la Palestine en pélerin, au lieu d'y paraître en général d'armée.

Conrad reprit bientôt le chemin d'Allemagne. Louis s'embarqua pour la France dans le port de Ptolémaïs ; il fut pris par des corsaires grecs sur les côtes de Sicile. L'amiral de Sicile délivra ce prince. Il fut conduit à Potenza, où le roi Roger tenait sa cour. De Potenza il traversa toute l'Italie pour se rendre dans ses états.

Cette expédition ne fut d'aucune utilité pour les chrétiens de Palestine.

Douzième siècle.

Les Italiens n'y avaient pris presque aucune part. Quelques vassaux du royaume de Lombardie accompagnèrent Conrad; mais les grandes villes de la Lombardie, de la Ligurie et de la Romagne, occupées à consolider leur liberté, n'avaient garde d'employer, dans ces hostilités lointaines, des forces qu'elles devaient ménager pour les opposer aux entreprises des rois d'Italie et des papes. Les Vénitiens, liés par les intérêts de leur commerce avec les empereurs de Constantinople, gardaient une prudente neutralité; les villes de Gênes, de Pise et de Lucques, sans partager les travaux guerriers, gagnaient les indulgences et de l'argent en voiturant par mer, aux croisés, les denrées et les marchandises qui leur étaient nécessaires. Enfin le roi Roger, que sa position mettait en mesure d'envoyer des armées sur les côtes de la Syrie, combattait alors l'empire de Constantinople.

Alexis Comnène était mort en 1118, après un règne de trente-sept ans. Son fils Jean qui lui succéda, tint les rênes de l'empire jusqu'en 1143. Il laissa son trône, en mourant, à Emmanuel son second fils. Ce prince accusait, avec quelque raison, le roi Roger et ses ancêtres de

Douzième siècle.

lui avoir enlevé la Sicile et les duchés d'Apulie et de Calabre. Il crut voir dans les dispositions où se trouvait alors l'Italie, une occasion de rentrer dans ces magnifiques domaines. Il fit alliance avec Conrad IV, qu'Eugène III sollicitait en même temps de faire le voyage de Rome pour recevoir la couronne impériale. La seconde croisade fit abandonner à Conrad l'Italie, et Roger, pour tirer vengeance d'un projet d'invasion qui n'avait pas été exécuté, dévastait les côtes de la Grèce. Il s'empara de Corfou, dont il s'était déja rendu maître sous le règne de son père, ruina les villes de Corinthe, d'Athènes, de Thèbes, et rapporta de cette expédition des richesses immenses. Les Grecs faits prisonniers dans cette occasion, furent établis dans les Deux-Siciles pour repeupler les pays que les guerres précédentes avaient rendus déserts. Ils apportèrent avec eux l'art de tisser des étoffes d'or et de soie, qui n'était pas connu en Italie.

Douzième siècle.

CHAPITRE XVI.

Avénement de Frédéric Ier à la couronne. — Supplice d'Arnaud de Brescia.

A PEINE Conrad était de retour en Allemagne, qu'il mourut à Bamberg le 15 février 1152, ne laissant qu'un enfant au berceau.

Frédéric Ier, duc de Souabe, neveu du dernier monarque, fut élu roi d'Allemagne dans la diète de Francfort. Le pape Eugène III était encore alors sur le siége de Rome, mais il n'osait s'approcher de cette capitale. Revenu de France, il tenait sa cour tantôt à Tusculum, tantôt à Viterbe. Frédéric Ier, qui soutint dans la suite, avec tant de fermeté, les droits de la puissance séculière contre les prétentions des pontifes romains, faisant part de son élection à Eugène, lui promettait de ne faire aucune paix avec les Romains ni avec le roi de Sicile leur allié, que l'autorité temporelle du pape ne fût reconnue sur la ville de Rome. C'est qu'il voulait être couronné empereur, et que, suivant les idées de ce temps-là, l'assentiment du pape lui était nécessaire pour ce couronnement.

Douzième siècle.

Les Romains ne voulaient pour souverain, ni le roi d'Italie, ni le pape Eugène. Il mourut à Tivoli attendant vainement Frédéric et son armée, qui devaient le conduire à Rome en triomphe. Anastase qui lui succéda, ne régna qu'un an, et n'exerça aucune puissance séculière chez les Romains.

Après lui monta sur le saint-siége Adrien IV, exemple frappant de ce que peuvent le mérite personnel et la fortune. Né au fond de l'Angleterre, fils d'un mendiant, mendiant lui-même avant de pouvoir être reçu valet chez des moines en Dauphiné, enfin porté au faîte des grandeurs humaines, Adrien avait d'autant plus d'élévation dans l'ame, qu'il était sorti d'un état plus abject. Il passait pour un des hommes les plus éloquens de son siècle; mais ce qui doit ternir à jamais sa mémoire, c'est que, le premier, il dispensa les évêques de la résidence dans leurs diocèses, et les autorisa à posséder plusieurs bénéfices à la fois. C'est encore lui à qui on attribue les mandats et les recommandations, pour engager les collateurs ordinaires à promettre des bénéfices avant qu'ils fussent vacans, aux prêtres qui leur étaient adressés par le pape ou par ses légats. Au moyen de ces

innovations, les pontifes romains disposèrent des petits comme des grands bénéfices.

Douzième siècle.

C'est à ce pontife que s'adressa Frédéric pour recevoir la couronne impériale. Après avoir investi le duc Guelf des états de la comtesse Mathilde, il descendit en Italie au mois d'octobre 1154, campa quelques jours au bord du lac de Garda pour attendre le reste de ses troupes, et vint tenir une diète générale dans la plaine de Roncalia. Le monarque fit la revue de son armée; et les vassaux de l'empire qui n'avaient pas envoyé leurs troupes, furent privés de leurs fiefs. On tint ensuite les états de Lombardie, où la ville de Milan députa ses deux consuls, Oberto Dall'orto et Ghérardo Negro, célèbre par sa *Compilation du droit féodal des Lombards*. La guerre fut déclarée aux habitans de Milan, qui refusaient de recevoir le roi dans leurs murs. Frédéric n'ayant pas réussi à prendre cette place, reçut dans Pavie la couronne de Lombardie, et prit le chemin de Rome.

Les troubles précédens avaient établi la coutume que, lorsqu'un roi d'Allemagne se présentait en Italie, pour être couronné dans Milan ou dans Rome, le pape se cantonnait dans les châteaux qui lui appartenaient. Les grandes

Douzième siècle.

villes prenaient les armes pour défendre leur liberté. Le nouveau césar commençait par jurer que le pape ne serait ni tué, ni mutilé par les troupes allemandes. Ce serment annonce l'extrême défiance qu'inspiraient aux Italiens les monarques germaniques. En effet, les droits respectifs de ces rois, ceux des pontifes romains, et ceux des différens états d'Italie, n'étaient réglés que par une possession précaire; la faiblesse et l'astuce tremblaient à l'aspect de la force.

Depuis l'établissement des Français dans le midi de la péninsule, le saint-siége trouvait ordinairement chez eux une protection assurée contre les rois de Germanie; mais alors la cour de Sicile se trouvait dans la situation la plus embarrassante. Roger venait de mourir; Guillaume, son fils, n'était pas assez affermi dans ses états, pour soutenir une guerre contre les Allemands; il craignait même une invasion de la part d'Emmanuel Comnène, empereur de Constantinople; pour l'éviter, il offrait à Emmanuel la restitution de tout ce que les troupes siciliennes avaient enlevé dans leur incursion en Grèce les années précédentes. La cour de Constantinople rejetait ces propositions, pré-

parait un formidable armement, et négociait une alliance avec le roi Frédéric 1er. Douzième siècle.

Frédéric et Adrien négociaient ensemble. Adrien, enfermé dans le château de Castellana, s'accordait pour le couronnement de l'empereur, comme on capitule avec un ennemi. Il exigea d'abord que le monarque allemand lui remît le malheureux Arnaud de Brescia, dont les véhémentes déclamations contre les usurpations des papes et les prodigieuses richesses du clergé, entretenaient parmi les Romains le feu de la liberté. Arnaud, qui s'était éloigné de Rome à l'approche de l'armée allemande, se tenait renfermé dans un château de la Campanie. Le château fut enlevé d'assaut par les Allemands; Arnaud, livré au pape, fut brûlé à Rome comme hérétique. C'était un ardent républicain que le despotisme immolait. J'ai déja observé qu'Arnaud de Brescia était un disciple de Pierre Abailard, aussi célèbre par ses longues infortunes que par ses connaissances au-dessus de son siècle. L'un et l'autre éprouvèrent les persécutions de saint Bernard, qui fut le fléau de tous les grands hommes de son temps.

J'ai encore observé que le développement complet des prétentions immenses que les papes avaient quelquefois annoncées dans les temps

Douzième siècle.

antérieurs, date de l'époque précise où le célibat ecclésiastique fut préconisé dans l'Europe par le pape Grégoire VII et ses successeurs. Les papes sentaient parfaitement quc, quelque fortes que fussent les illusions religieuses dont ils enveloppaient les peuples, le seul excès des prétentions pontificales devait nuire à leur établissement paisible et durable, s'ils n'avaient dans chaque pays une milice toujours existante, attachée à la cour de Rome par ses intérêts, et disposée à présenter aux peuples, comme des oracles sacrés, toutes les rêveries venues de Rome. Cette milice, aussi nombreuse que redoutable, se trouvait parmi les moines qui, n'étant pas attachés à leur patrie par les liens d'une famille, n'attendaient que du pape et de ses agens les dignités et la fortune où l'on pouvait arriver dans l'église.

Le temps, qui rapproche et qui combine sans cesse les idées des hommes, avait rassemblé quelques savans qui faisaient profession de mener une vie pauvre, et de pratiquer à la lettre les conseils de l'évangile. Ils s'élevaient contre les vices du clergé; ils prouvaient hautement que la puissance extérieure dont l'église s'était armée, et l'opulence qui environnait les dignités ecclésiastiques, étaient contraires à l'es-

prit du christianisme. La vie pure, modeste, retirée menée par ces nouveaux apôtres, donnait un grand poids à leurs discours. Les prédications d'Arnaud de Brescia avaient donné aux papes Eugène et Adrien une preuve convaincante de cette vérité. Quelques-uns de ces réformateurs, réunis en société, donnèrent naissance aux sectes fameuses des Albigeois, des Vaudois, des Hussites, qu'il faut considérer comme les précurseurs des luthériens et des calvinistes.

Douzième siècle.

Pour combattre ces nombreux ennemis, la cour de Rome favorisa la multiplication des moines : ils poursuivaient ces novateurs dans leurs prédications et dans leurs écrits. Ces discours et ces écrits étaient présentés aux peuples crédules, comme émanés des hommes d'une vertu éminente, tandis qu'on peignait avec les couleurs les plus noires les détracteurs de la fortune ecclésiastique : c'étaient des hérétiques abominables, destinés aux supplices éternels, et qu'on ne pouvait punir en cette vie par une mort assez cruelle.

De là, les persécutions qui remplirent l'Europe de sang et de larmes. Mais en vain les papes exterminaient les réformateurs par le fer et par le feu, ils semblaient renaître de leurs cendres.

Douzième siècle

Les papes avaient amalgamé avec leur autorité apostolique un pouvoir incohérent et un crédit fondé sur les richesses; l'usage et l'abus de la papauté se confondirent et ne firent qu'une même masse. Les réclamations se perpétuèrent de siècle en siècle : il arriva que la religion romaine fut enfin détruite dans la moitié de l'Europe. Ce terrible exemple n'ayant pas produit la réforme qu'elle devait opérer, la ruine de cette communion peut être retardée par un concours de circonstances, mais elle est certaine et inévitable.

CHAPITRE XVII.

Frédéric est couronné Empereur dans Rome. — Guerre dans le midi de l'Italie. — Contestation entre le Pape et l'Empereur.

Les Romains, hors d'état de défendre leur ville contre l'armée nombreuse dont Frédéric Ier était accompagné, offraient de le reconnaître pour leur suzerain, à condition qu'il s'abstiendrait de donner au pape aucun pouvoir émané de la puissance séculière, qu'il confirmerait au contraire

Douzième siècle.

contraire l'autorité du sénat et des magistrats de Rome, et qu'il la ferait respecter au dehors, à l'exemple des anciens empereurs romains. Le monarque allemand qui se croyait le plus fort, rejetait ces propositions; alors le désespoir prêtant des armes aux Romains, ils repoussent les assaillans qui vinrent à bout de se rendre maîtres de la cité léonine et de l'église de Saint-Pierre.

Le pape attendait dans Citta Castellana l'issue du siége de Rome; instruit que Frédéric était entré dans le quartier de Saint-Pierre, il s'approchait des tentes royales dans le pompeux appareil du pontificat.

Selon le nouveau cérémonial de la cour papale, lorsque le pontife romain s'approchait d'un roi pour la première fois, le monarque devait baiser les pieds du pape, lui tenir l'étrier lorsqu'après l'accolade il remontait sur sa blanche haquenée, et la conduire par la bride l'espace d'un certain nombre de pas. Frédéric refusait obstinément de se conformer à cette humiliante étiquette. Les cardinaux, témoins de ce débat, prennent la fuite, comme si le roi d'Italie eût donné, par ce refus, le signal de la guerre. Il fallut encore négocier. On a vu précédemment que la cour romaine tenait registre

Douzième siècle.

de tous les événemens qui lui étaient favorables. Le chancelier de l'église de Latran prouva à Frédéric que Lothaire II s'était soumis à ce cérémonial : Frédéric n'insista plus, et comme il se trompait d'étrier, il dit à ceux qui le redressaient, que jamais il n'avait appris le métier de palefrenier.

Frédéric reçut la couronne impériale dans l'église de Saint-Pierre, le 18 juin 1155. La cérémonie était à peine terminée, que les romains, maîtres du château Saint-Ange, faisaient une sortie vigoureuse; tous les Allemands qu'ils rencontrent sur leur passage tombent sous leurs coups : l'empereur et le pape se retirent en désordre dans Tivoli. Les maladies s'étaient mises dans l'armée allemande : elles rappelèrent bientôt l'empereur en Allemagne. Il n'y arriva qu'avec beaucoup de peine, parce que les villes d'Italie non-seulement refusaient des vivres aux impériaux, mais dressaient de toutes parts des embûches dans lesquelles Frédéric perdit presque toute son armée.

Emmanuel, empereur de Constantinople, ne comptant plus sur les secours de Frédéric Ier, et voulant toujours envahir la Sicile ou la Calabre, avait trouvé un appui moins puissant, mais plus solide, dans Robert de Basseville, comte

Loritella, neveu du roi Roger, et que Guillaume, pour quelques mécontentemens, voulait priver de son comté. Une flotte grecque assiégeait Bari lorsque Robert vint seconder l'amiral avec une armée assez nombreuse que son crédit lui avait procurée dans l'Apulie. La ville de Bari fut prise : on dit que les habitans, mécontens du roi de Sicile qui les accablait d'impôts, détruisirent eux-mêmes les fortifications de leur ville, malgré les prières des Grecs qui desiraient de les conserver.

Douzième siècle.

Les Grecs s'étaient partagés en plusieurs divisions, pour embrasser une plus grande étendue de terrain : ils n'avaient pas à combattre de grands corps de troupes. Les barons, fidèles au roi Guillaume, avaient armé leurs vassaux; ce n'étaient que des pelotons de deux ou trois mille hommes. Ils se jetaient dans les places pour les défendre, ou ils cherchaient à surprendre quelques détachemens de l'armée grecque. Mais ce qui favorisait sur-tout les succès des Grecs, c'était le mécontentement des barons et du peuple. Desirant depuis long-temps d'être délivrés de la tyrannie des rois de Sicile, ils se donnaient volontiers à leurs anciens souverains. Une fourberie politique aidait encore à leur faire ouvrir les portes des villes par

Douzième siècle.

les partisans du roi d'Italie. Des ambassadeurs envoyés par la cour de Constantinople à ce prince, avaient surpris des lettres sur lesquelles son sceau était empreint; portant ce sceau sur un autre papier, on publiait que Frédéric, mécontent du roi de Sicile, cédait aux Grecs ses droits sur les contrées méridionales de l'Italie; à ce mensonge ils joignaient beaucoup d'argent. Toutes les places recevaient l'armée des Grecs, il ne resta bientôt au roi Guillaume en Italie que Naples, Amalsi, Troya, Sorrente et quelques châteaux fortifiés.

Le pape, pour hâter l'expoliation du roi de Sicile, s'était rendu à San-Germano. Il donnait des investitures à tous les barons révoltés contre ce prince. L'empereur Emmanuel, profitant de cette disposition, offrait à Adrien une grande somme d'argent pour le conserver dans ses intérêts; mais le roi Guillaume ayant détruit la flotte grecque près de Brindisi, le pontife prêtait l'oreille aux propositions faites par la cour de Palerme.

Sa conduite était l'effet de la nécessité. L'empereur ayant besoin de ses troupes en Allemagne, avait retiré celles qu'il avait laissées à Rome pour garder le pape; il s'était vu forcé d'abandonner cette capitale. Il n'avait plus d'es-

voir que dans le roi de Sicile. Le roi de Sicile, de son côté, craignant de perdre ses états de Terre-ferme, députa au pape un évêque et un comte, pour traiter de la paix, à condition de donner autant d'argent qu'en offraient les Grecs, de céder à l'église romaine quelques châteaux en dédommagement des torts qu'il avait causés, et de renouveler son hommage. Guillaume soutient cette négociation par une armée nombreuse qui débarque sur la côte de Naples, défait les Grecs, et fait une partie de leur armée prisonnière : alors les villes qui avaient reçu les Grecs, lui ouvrent leurs portes; l'empereur Emmanuel fut obligé de faire la paix. Il retira ses troupes d'Italie, à condition que le roi de Sicile rendrait, sans rançon, les prisonniers faits durant la guerre, et qu'il restituerait tout ce que ses troupes avaient enlevé dans leur incursion en Grèce, à l'exception des ouvriers en soie qui pourraient rester en Sicile. Ce fut le seul profit que cette guerre produisit en faveur de l'Italie. Elle s'enrichit en se peuplant de manufactures qui bientôt fournirent des étoffes de soie à toute l'Europe; on ne les tirait auparavant que de la Grèce. L'île d'Eubée était depuis long-temps renommée par ses riches étoffes, et dès le temps de Darius, fils

Douzième siècle.

Douzième siècle.

d'Hystaspe, quelques-uns de ses manufacturiers avaient été transportés en Perse.

Malgré ce succès, le roi de Sicile pensant qu'une prompte réconciliation avec la cour romaine, pouvait seule rendre à ses états la tranquillité dont ils avaient besoin, continuait ses négociations avec Adrien. Enfin, par la médiation de l'historien Romuald, archevêque de Palerme, fut conclu à Benevent, en 1156, un traité dans lequel le pape accordait au roi Guillaume l'investiture de tous ses états, au nombre desquels était la Marche, sans la désigner par son nom; c'était sans doute celle de Chieti, comme l'observe Muratori. Les barons révoltés contre le roi, perdirent leurs fiefs. Le pape et les cardinaux reçurent des présens magnifiques.

Fréderic paraissait d'autant plus mécontent de cette paix, qu'elle avait été faite sans le consulter: pour se venger du pontife romain, il venait de défendre à tous les gens d'église d'Allemagne et des Deux-Bourgognes, de se rendre à la cour pontificale, soit pour obtenir des bénéfices ou pour d'autres affaires. L'exécution de cette loi pouvait avoir des suites d'autant plus funestes pour les papes, que si les autres monarques de l'Europe l'avaient adoptée, tout l'échafaudage de puissance que les papes éle-

vaient depuis long-temps, se serait écroulé tout-à-coup. Adrien, sans autorité dans Rome, mais assuré de la protection des monarques Siciliens, crut pouvoir braver la cour impériale. Douzième siècle.

Il fit exposer en public un tableau représentant Lothaire II aux genoux du pape Alexandre II, tenant ses mains jointes entre celles du pontife, ce qui était la marque distinctive de la vassalité. L'inscription de cette peinture était :

Rex venit ante fores jurans prius urbis honores,
Post homo fit papæ, sumit quo dante coronam.

Le roi jure, à la porte, le maintien des honneurs de Rome, et devient le vassal du pape qui le couronne.

En même temps le pape écrivait à tous les souverains et à tous les évêques de l'Europe, qu'il avait conféré à Frédéric Ier le bénéfice de l'empire romain, *beneficium imperii romani*. Ce mot *beneficium* signifiait alors un fief, comme si l'empire eût été un fief de l'église.

Cette conduite paraît absurde aujourd'hui; elle avait son principe dans la disposition générale des esprits en Italie. Le pape, en se montrant l'ennemi des Allemands, ralliait au-

Douzième siècle.

tour de lui tous les guelphes; avec leur secours et beaucoup d'adresse, il espérait de dominer dans Rome.

Lorsque l'empereur fut informé des prétentions d'Adrien, il tenait dans Besançon la diète des Deux-Bourgognes. Sur les plaintes qu'il en fit, un légat de Rome, se trouvant à la cour impériale, osa répondre : « De qui donc l'empereur tient-il l'empire, si ce n'est du seigneur pape? » Le légat fut honteusement chassé de Besançon.

L'empereur fit connaître à tous ses états, par ses lettres monitoriales, l'insulte qu'il avait reçue de l'évêque de Rome. Il assurait, dans ces lettres, que les officiers de la légation romaine, sur les papiers desquels on avait posé les scellés, se trouvaient munis de feuilles de parchemin, signées et scellées dans la chancellerie romaine, et cependant sans écriture, afin que le légat pût les remplir, au gré de ses caprices, de tout ce que pouvait lui suggérer son avarice, pour dépouiller les rois, les peuples et les églises. On voit, dans cet exemple, un échantillon des vexations criantes que les agens des papes multipliaient à l'infini, à l'ombre des prétentions pontificales qu'ils ne manquaient pas d'affermir et d'étendre suivant les occurrences. On aura

Douzième siècle.

occasion, dans la suite, de parler de ces abus avec plus d'étendue.

L'empereur de retour en Allemagne, assembla la diète d'Augsbourg, dans laquelle les états d'Allemagne, à l'exemple de ceux des Deux-Bourgognes, résolurent de porter la guerre en Italie. Le pape ayant tenté vainement d'engager dans ses intérêts le clergé d'Allemagne et des Deux-Bourgognes, avait envoyé de nouveaux légats à la cour de l'empereur, pour assurer que par ces mots : *Conférer le bénéfice de l'empire romain*, il n'avait entendu parler que de la cérémonie du couronnement ; que le mot *bénéfice* signifiait la bénédiction du sacre, et non une investiture ; de protester que jamais le pape n'avait eu l'idée de considérer l'empire comme un fief de l'église, et de promettre que le tableau du couronnement de Lothaire II, conservé dans les archives du Vatican, serait effacé.

Quoique les esprits ne fussent pas alors bien déliés, les yeux étaient assez ouverts par une longue expérience, pour ne plus se tromper sur les promesses que la nécessité dictait à la cour pontificale. On savait que les papes, dirigeant toutes leurs démarches vers la monarchie universelle, ne manquaient pas d'interpréter

Douzième siècle.

leurs diplomes toutes les fois que les lois impérieuses de la nécessité exigeaient des variantes ; mais ces interprétations momentanées et versatiles, étaient pour ceux qui les demandaient, ou qui s'en contentaient. Le diplome dont on s'était plaint, déposé sans ces additions dans les archives papales, n'était pas moins conservé comme authentique, et lorsque les circonstances avaient changé, on le présentait comme une preuve antique des droits de l'église romaine : d'ailleurs les princes ne voulaient pas perdre les frais qu'ils avaient faits pour la guerre d'Italie.

CHAPITRE XVIII.

L'Empereur porte la guerre en Italie, s'empare de Milan, et règle, dans une diète, les droits des principales villes de la Lombardie.

OTTON, comte palatin, et Renand, chancelier de la cour impériale, avaient passé les Alpes dans les premiers mois de 1158, avec l'avant-garde de l'armée impériale. Ils exercèrent sans

contradiction tous les droits régaliens dans l'exarchat de Ravenne et la Marche-d'Ancône ; ce qui prouve que les papes n'étaient pas encore souverains de ces pays, malgré les donations de Pepin, de Charlemagne et des Ottons. La ville d'Ancône était possédée, on ne sait pourquoi, par les empereurs de Constantinople ; il est probable qu'ils s'emparèrent de cette ville pendant leur expédition d'Italie, et que n'étant pas comprise dans les états du roi Guillaume, ils la gardaient, sous prétexte que plusieurs princes s'en disputaient la souveraineté. Ils en firent hommage aux ministres de Frédéric ; mais ils gardèrent la ville, dont le port était excellent.

Douzième siècle.

L'empereur, maître des sommités des Alpes et du cours de l'Adige, s'avançait vers Milan. C'était, après Rome, la cité la plus populeuse d'Italie ; elle avait profité de la guerre des investitures pour s'ériger en république : depuis cette époque la fertilité de son territoire, et sur-tout la liberté l'enrichissaient. Cette ville, depuis très-long temps en guerre avec celle de Pavie, était regardée comme le principal boulevard du parti guelphe. Les habitans de Milan s'étaient assujettis les villes voisines, depuis le lac de Come jusqu'au Tesin, et les plaintes portées contre eux à l'empereur, par les pays qu'ils

opprimaient, avaient hâté la marche de Frédéric. L'empereur est reçu dans Vérone, dans Mantoue, dans Brescia, dans Crémone. Les magistrats de Milan sont sommés de comparaître et de prouver leurs droits par titres; ils offrent à Frédéric une somme d'argent considérable pour obtenir de lui la confirmation du privilége de se gouverner par leurs propres lois. Frédéric exigeait que la ville se soumît à lui, et qu'elle payât, par forme de contribution, la somme qu'elle offrait.

Douzième siècle.

La ville de Milan est mise au ban de l'empire. Il est enjoint à tous les vassaux et à toutes les villes faisant partie du royaume d'Italie de se réunir avec leurs milices, à l'armée impériale, sous peine de perdre leurs fiefs ou leurs priviléges. Les villes de Pavie, de Parme, de Crémone, de Novarre, d'Asti, de Verseil, de Come, de Vicence, de Trevise, de Padoue, de Vérone, de Ferrare, de Ravenne, de Modène, de Reggio, de Brescia, obéissent. Le marquis de Toscane, le marquis de Piémont, le marquis de Mont-Ferrat, et les comtes palatins de Lombardie se rendent à l'armée. L'empereur s'avance vers l'Adda, le pont de Cassano qui se présentait, était gardé avec soin par les troupes milanaises; on trouve un gué, une par-

tie de la cavalerie allemande traverse la rivière. Les Milanais, pris à dos, abandonnent le pont de Cassano; l'armée impériale campe dans la plaine de Milan. Douzième siècle.

La population de cette ville, qui montait alors à plus de trois cent mille habitans, nuisait à sa défense, parce qu'on n'avait pas eu la précaution d'y faire entrer les subsistances nécessaires à cette multitude. Frédéric entra dans Milan par capitulation; les droits régaliens lui furent ôtés; on condamna les Milanais à bâtir un palais pour loger les rois d'Italie lorsqu'ils viendraient dans ce royaume, et à payer neuf mille marcs d'argent. Les habitans prêtèrent serment de fidélité à Frédéric.

L'empereur, alors reconnu souverain de toute la Lombardie, dicta des lois à l'Italie dans une diète tenue dans la plaine de Roncalia. Les docteurs de l'université de Bologne, consultés sur l'étendue des droits dont les empereurs devaient jouir, avaient répondu que les empereurs germaniques, héritiers des anciens empereurs romains, en avaient la toute-puissance: en conséquence de cette décision, Frédéric fit rechercher les droits régaliens qui avaient fait partie autrefois du domaine impérial, et les y réunit. Il déclara que les fiefs d'Italie ne pou-

Douzième siècle.

vaient être partagés ; et comme les arrière-vassaux, en prêtant hommage à leurs suzerains, promettaient de les servir envers et contre tous, il fut reglé que ce serment n'obligeait pas les arrière-vassaux de suivre leur seigneur en guerre contre le roi d'Italie. Il fut encore défendu de léguer ou de vendre des fiefs aux églises, précaution d'autant plus nécessaire, que les gens d'église envahissaient peu à peu tous les marquisats et tous les comtés. Les Génois furent imposés à une contribution de douze cents marcs d'argent. En vain une députation nombreuse, parmi laquelle se trouvait l'historien Caffaro, faisait valoir les raisons qui devaient dispenser les Génois de payer les frais de l'expédition d'Italie, et sur-tout les grandes dépenses auxquelles était tenue cette république pour défendre les côtes d'Italie contre les pirateries des Africains ; il fallut payer la somme à laquelle Gênes était taxée.

Les Pisans et les Génois avaient enlevé depuis long-temps la Sardaigne et la Corse aux musulmans. Ces deux républiques se disputaient la souveraineté de cette double conquête ; l'empereur nomma des commissaires pour terminer ce différent. Enfin la ville de Rome fut déclarée libre et impériale. La diète de Ron-

calia ordonna que le pape y serait reçu, mais qu'il n'exercerait que les droits spirituels attachés à son siége, et que le pouvoir civil et militaire resterait dans les mains du sénat et du peuple, sauf les droits de l'empereur.

Douzième siècle.

Le moment semblait arriver où l'autorité impériale devait acquérir une consistance en Italie, qu'elle n'avait jamais eue sous les monarques carlovingiens, ni sous les Ottons; mais on a déja plusieurs fois observé que par les lois féodales, les vassaux ne devant qu'un service borné à un certain nombre de jours, on ne pouvait s'en aider que pour des expéditions passagères. L'armée impériale s'affaiblissait tous les jours; Frédéric repassa les Alpes pour assembler de nouvelles troupes.

Le pape Adrien profitait de cette absence pour souffler dans toute l'Italie le feu de l'insurrection; les habitans de Milan, prétextant que les commissaires impériaux avaient violé les articles de la capitulation, les chassent de leur territoire, des légats du pape se transportent en Allemagne, ils revendiquent tous les états qui avaient appartenu à la comtesse Mathilde, le duché de Spolette, les îles de Corse et de Sardaigne.

Adrien ne se conduisait d'une manière aussi

Douzième siècle.

ridiculement insultante, que parce qu'il croyait l'empereur engagé en Allemagne dans une guerre avec les Esclavons, dont la durée devait donner le temps aux guelphes d'Italie de fortifier la frontière du côté du Trentin. Non-seulement il venait de conclure une ligue avec les habitans de Milan, de Plaisance, de Crémone, et de quelques autres villes de la Lombardie attachées au parti guelphe, mais il se disposait à fulminer l'excommunication contre l'empereur. Les choses avaient pris subitement une autre tournure. Les Esclavons s'étaient soumis à Fréderic, et cette guerre, loin d'affaiblir ce prince, mettait des troupes plus nombreuses en sa disposition.

CHAPITRE XIX.

Schisme dans l'Eglise romaine. — La ville de Milan est réduite en cendres.

Frédéric brûlant de se venger, était revenu en Italie. Une inflammation à la gorge, dont Adrien était mort au mois de septembre 1159, l'avait

l'avait mis à l'abri des malheurs qu'il s'était attirés par son imprudence.

Douzième siècle.

Cette mort fut suivie d'un schisme ; les cardinaux guelphes élurent le cardinal Roland, qui prit le nom d'Alexandre III. C'était ce légat audacieux, qui avait demandé publiquement, à Besançon ; de qui l'empereur tenait l'empire, si ce n'était du pape. Il paraît constant que par ce choix on voulait braver Frédéric. Les cardinaux de la faction gibeline, désavouant cette nomination, élevèrent au pontificat le cardinal Octavien, nommé Victor IV. Le premier fut sacré au château de Santa-Ninfa, par l'évêque d'Ostie ; et le second dans l'abbaye de Farfa, par l'évêque de Tusculum.

Victor fut le pape de Frédéric Ier. La partie de l'Italie attachée aux gibelins, l'Allemagne, la Pologne et la Bohême le reconnurent ; les autres puissances de l'Europe embrassèrent le parti de son compétiteur ; il passa dans la suite pour le seul pape légitime, tandis que Victor et ses successeurs, que la fortune ne favorisa pas, ne furent regardés que comme des antipapes.

On a dû observer que dans les schismes qui déchirèrent si souvent l'église romaine dans les onzième et douzième siècles, les pontifes reconnus par les empereurs, finirent presque tou-

jours par succomber. Cela devait arriver ainsi. Il existait constamment en Italie une faction immense s'opposant par toutes les voies offertes par la fortune, à l'augmentation du pouvoir impérial. Ce parti regardant avec raison la réunion du pape et de l'empereur comme contraire à la liberté italique, qui pouvait être sapée de concert par les deux puissances, reconnaissait presque toujours le pontife que la cour impériale réprouvait. Les rois de Sicile, dont les intérêts étaient les mêmes que ceux des guelphes, ne se conduisaient pas différemment; d'ailleurs les césars d'Allemagne se regardant comme les successeurs des césars romains, affectaient des prétentions dont la vanité des autres rois était humiliée, et la jalousie entrait pour quelque chose dans l'option qu'ils faisaient du pontife qui devait être reconnu pape dans leurs états.

Douzième siècle.

Lorsqu'ensuite on mesure par les plaintes élevées de toute part contre les exactions de la cour romaine, les sommes immenses que les papes retiraient des églises de France, d'Angleterre, d'Espagne, on n'est pas surpris que dans les schismes, les pontifes romains, reconnus dans ces royaumes, l'emportassent à la longue sur leurs rivaux. Si l'or est le nerf de la

guerre, ce métal n'a pas une moindre puissance sur les entreprises dépendantes de l'intrigue.

Donzième siècle.

Les deux papes furent cités, en 1160, au concile de Pavie, composé de cinquante évêques de Lombardie, d'Allemagne, des Deux-Bourgognes et d'un grand nombre de procureurs d'évêques absens. L'élection de Victor, qui comparut dans ce synode, fut déclarée seule légitime. Cette décision, souscrite par les archevêques d'Aquilée, de Mayence, de Bremen, de Trêves, de Cologne, de Magdebourg, de Besançon, d'Arles, de Lyon et de Vienne, chargés des pouvoirs des églises de leur dépendance, fut approuvée par l'empereur et par les ambassadeurs d'Angleterre, de Danemarck, de Pologne et de Bohême. Alexandre III craignant d'être arrêté, vint chercher un asile en France: il y fut reconnu pour pape, dans un concile tenu à Toulouse.

Frédéric Ier était alors l'arbitre de l'Italie. Roi d'Allemagne, des Deux-Bourgognes, de Lombardie, et suzerain de Rome, il eût peut-être rétabli l'empire romain, si sa présence et sa modération eussent égalé son courage et son activité. Son armée bloquait étroitement la ville de Milan, mise au ban de l'empire dans une

Douzième siècle.

diète tenue à Roncalia, par une sentence qui condamnait les citoyens à la servitude, et la ville au pillage et aux flammes. Les habitans de Milan, vaincus par la famine, furent contraints d'implorer la clémence de l'empereur. Les deux consuls et huit sénateurs, ayant chacun une épée suspendue au cou, vinrent déposer aux pieds de Frédéric leurs armes et les clefs de la ville. Malgré cette soumission, Milan fut traitée avec la même rigueur que si ses murailles eussent été emportées d'assaut. Les habitans eurent à peine la vie sauve, les portes, les remparts, les édifices publics furent démolis, et le feu consuma les maisons des particuliers.

De cette cité si florissante il ne resta qu'un vaste amas de décombres, repaire infect des bêtes venimeuses. L'empereur fit semer du sel sur ce fatal monument de sa cruauté, selon le préjugé où l'on était alors que le sel était l'emblême de la stérilité. Brescia, Bologne, Plaisance, furent démantelées et livrées au pillage par le farouche vainqueur; les Huns, les Goths, les Lombards, comme le remarque Voltaire, n'auraient pas si maltraité l'Italie.

Ces brigandages et ces atrocités n'étaient pas dans le caractère de Frédéric Ier, d'après les portraits qui nous restent de ce prince; mais le

fléau destructeur de la guerre était encore plus cruel alors qu'aujourd'hui. Aucun monarque n'avait à sa solde des armées continuellement stipendiées. L'appât seul du pillage conduisait les Allemands en Italie à la suite de l'empereur. La plus grande force de l'armée de Frédéric consistait en des bandes vagabondes qui, sous le nom de *grandes compagnies*, parcouraient l'Europe, le fer et la flamme à la main, offrant leurs funestes services aux princes qui faisaient la guerre, et accoutumées à ne vivre que de rapines pendant la paix et pendant la guerre.

Donzième siècle.

Les villes d'Italie, menacées du sort de Milan, prenaient secrétement des mesures contre un vainqueur inexorable. La ville de Rome, que Frédéric voulait traiter en sujette, après avoir solemnellement reconnu sa liberté, réclamait ses prérogatives; Victor IV était mort à Lucques, au mois d'avril 1164. Les Romains refusaient de reconnaître Pascal III, que Frédéric lui avait donné pour successeur. Ils engageaient Alexandre III à revenir au Vatican. Ils le reçurent avec de grandes démonstrations de joie, sans cependant le reconnaître pour leur souverain. Bientôt se forma la grande ligue de Lombardie, dont le développement littéraire est,

Douzième siècle.

sans contredit, le plus beau morceau de l'Histoire de Sigonius.

L'empereur tenait alors la diète de Wurtsbourg, célèbre par la canonisation de Charlemagne, faite par Pascal III. Les députés de Vérone, de Vicence, de Padoue, de Trevise, de Crémone, de Bergame, de Brescia et de Ferrare, s'étaient réunis, en 1167, dans le monastère de Saint-Jacques Inpontidé, situé entre Milan et Bergame, pour chercher quelque adoucissement aux exactions éprouvées de la part des ministres de l'empereur. Leurs premières conférences furent des déclamations lamentables; chacun exposait, exagérait même les maux auxquels était exposée la ville qui les envoyait au congrès. On apostrophait la barbarie des dominateurs; enfin on s'obligea, par serment, de combattre pour la défense commune. La résolution fut prise de rassembler, à frais communs, les habitans de Milan, épars dans les campagnes, et de leur donner les moyens de rétablir leur patrie. Cependant, comme le succès de ces mesures était incertain, ne voulant pas rompre sans retour avec Frédéric, ils insérèrent dans leur confédération cette clause: *Sauf la fidélité due à l'empereur*. Mais lorsque dans la suite, la ligue eut acquis le marquis

Obizzon de Malaspina, qui joua, dans la confédération des villes de Lombardie, un rôle à-peu-près semblable à celui du prince d'Orange, quatre siècles après cette époque, dans la Hollande, lorsque par la jonction de Novarre, de Verseil, d'Asti, de Tortonne, d'Alexandrie, les confédérés se virent en état de se mesurer avec l'empereur, ils s'exprimèrent sans détour, et la formule de leur alliance fut expressément une déclaration de guerre.

Douzième siècle.

L'empereur revenant en Italie, trouvait toutes les villes liguées contre lui, depuis Venise jusqu'à Ottrento. La Sicile était alors gouvernée par une femme, Marguerite de Navarre, mère et tutrice de Guillaume II, petit-fils du roi Roger. Cette princesse avait réuni toutes ses forces à celles des Lombards, pour renvoyer les Allemands au-delà des Alpes. Il était difficile que l'empereur prévalût. Cependant il s'approchait de Rome, exigeant par-tout de grosses contributions qui alimentaient son armée. Les Romains osent attaquer les Allemands vers Tusculum; ils furent forcés à la retraite, mais leur courage ne se ralentit pas. En vain les Allemands entreprirent le siége de Rome, ils ne parvinrent à pénétrer que dans le château Saint-Ange et la cité léonine, elle fut réduite en cendres. Le

Douzième siècle.

feu gagna jusqu'aux portiques de Saint-Pierre, qu'on ne préserva qu'avec beaucoup de peine, d'une entière destruction. L'empereur voulut être couronné de nouveau, avec l'impératrice Beatrix, par les mains de Pascal III, au milieu des ruines fumantes de cette basilique.

Malgré cet éphémère succès, les troupes impériales, vaincues par leur intempérance et par le mauvais air des environs de Rome, étaient trop affaiblies pour oser tenir la campagne. Milan alimentée par les subsides des confédérés de Lombardie, sortait de ses ruines avec rapidité; l'empereur, contraint de se retirer dans les montagnes de la Savoie, se vit harcelé par les habitans d'une ville qu'il se flattait d'avoir anéantie sans retour; et tandis qu'il cachait ses chagrins et sa mal-adresse dans ses états de Bourgogne, le pape Alexandre l'excommuniait et déliait ses sujets du serment qu'ils lui avaient prêté.

Ce pontife ne résidait pas dans Rome. Le pape Pascal siégeait au Vatican; il y mourut, tandis que son protecteur évacuait l'Italie. Ses cardinaux lui donnèrent pour successeur Calixte III, qui mit fin à ce schisme en abdiquant le pontificat quelques années après.

Alexandre III s'était réfugié dans Venise, ville

Douzième siècle.

que sa situation rendait imprenable à un monarque n'ayant point de marine. Parmi les chimériques droits qu'il concéda aux citoyens de cette république, pour les remercier de l'asile qu'ils lui avaient donné, se trouve celui d'épouser le golfe Adriatique, exercé depuis lors, chaque année, en grande cérémonie par les doges. Avant cette époque, les pontifes romains s'étaient déclarés les maîtres du ciel et de la terre. Alexandre III ajouta la mer au domaine de la thiare.

L'excommunication prononcée contre l'empereur, n'était pas respectée en Allemagne, et la diète de Wursbourg avait solemnellement décidé de ne jamais reconnaître Alexandre pour légitime successeur de saint Pierre. Jamais Frédéric n'avait été aussi puissant. La diète de Bamberg, tenue en 1169, venait de reconnaître Henri, son fils aîné, en qualité de roi des Romains. Le duc Guelf, marquis de Toscane, ayant perdu son fils unique, lui rétrocédait tous les états de l'héritage de la comtesse Mathilde, en s'en réservant l'usufruit. La trésorerie impériale retirait de l'Italie, de l'Allemagne et des Deux-Bourgognes, une somme annuelle revenant à six millions d'écus d'Allemagne, fortune prodigieuse pour ce temps-là.

Douzième siècle.

Son parti était faible en Italie, mais non sans consistance ; la Toscane et une partie de la Lombardie lui obéissaient. La possession du château Saint-Ange, dans laquelle il se conservait, le rendait redoutable aux Romains. Les grandes villes d'Italie s'accordaient assez pour s'opposer à la domination des Allemands dans la péninsule ; cependant des rivalités particulières nuisaient aux efforts de la confédération générale. Gênes, Pavie, et quelques autres cités favorisaient ouvertement l'empereur, tandis qu'une complication de discordes civiles entre les villes du second ordre, semblait hâter le moment où l'Italie entière passerait sous le joug impérial.

CHAPITRE XX.

Confédération des villes de la Lombardie contre Frédéric.

FRÉDÉRIC ayant établi Henri, son fils, vicaire impérial en Allemagne et dans les Deux-Bourgognes, rentrait en Italie en 1173, à la tête d'une armée florissante. Au bruit de cette expédition que la renommée se plaisait à grossir,

Douzième siècle.

les hostilités entre les villes d'Italie furent suspendues. Elles se réunissaient contre les Allemands, comme deux ennemis se réconcilient momentanément pour repousser un troisième ennemi plus puissant, et qui vient les égorger l'un et l'autre. Un congrès, composé des premiers magistrats des villes de la Lombardie et de la Romagne, s'assemble à Modène; on y fit, en présence des légats du pape Alexandre III, des propositions pour soutenir la guerre. Il fallait sur-tout de l'argent; les villes se déterminèrent à faire rentrer dans leur domaine les fiefs accordés sur leur territoire, par les rois d'Italie, à différens nobles et même à des évêques et à des monastères. Les municipalités firent expédier aux titulaires de nouvelles lettres d'investiture, moyennant une somme spécifiée dans les diplomes, et à la charge tant d'une redevance annuelle, que de faire le service militaire sous les bannières municipales.

Pendant que les villes délibéraient, Frédéric se rendait maître de Suze, et rasait cette place qui s'était opposée à sa retraite quelques années auparavant. Il était reçu dans Turin, dans Asti, dans Pavie; il traversait en vainqueur toute la plaine de Lombardie, se rendait maître de l'exarchat de Ravenne et de la ville

Douzième siècle.

d'Ancône, malgré la garnison grecque qui gardait cette place. Des négociations succèdent aux hostilités. L'empereur, dont l'armée était prodigieusement diminuée par les maladies, prêta l'oreille aux propositions de paix qui lui étaient faites. Les habitans de Milan promettaient de le reconnaître pour leur souverain et de lui payer tribut, pourvu que sous sa protection ils fussent autorisés à nommer leurs consuls, et à se gouverner selon leurs lois municipales. Frédéric se croyant désormais sans inquiétudes, congédia la plupart des princes Allemands qui l'avaient accompagné dans son expédition.

Cette paix était simulée. A peine la gendarmerie allemande avait repassé les Alpes, que toutes les villes guelphes de la Lombardie et de la Romagne reprenaient simultanément les armes. L'empereur, obligé de reculer précipitamment, assemble une diète dans Chiavenna, petite ville qui appartient aujourd'hui aux Grisons. Il demandait de prompts secours à Henri le Lion, duc de Bavière et de Saxe; c'était le seul prince d'Allemagne en situation, par la proximité de ses états, de faire avancer des troupes avec la promptitude exigée par la circonstance. Le duc de Saxe et de Bavière,

Douzième siècle.

sous prétexte des dépenses que lui avait occasionnées un infructueux voyage dans la Palestine, se disait hors d'état de lever une armée, à moins que Frédéric, pour l'indemniser, ne lui cédât Goslar, la seule ville qui restait aux empereurs en Saxe. En vain l'empereur le suppliait de veiller à l'honneur de l'empire, et lui promettait de faire examiner les droits qu'il pouvait avoir sur Goslar, Henri, insensible aux instances de son suzerain, non-seulement ne leva pas de nouvelles troupes, mais quittant, en déserteur, l'armée impériale la veille d'un combat, il se retira en Bavière.

Les Italiens s'avançaient; leur armée était six fois plus nombreuse que celle qui restait à Frédéric. Cependant elle ne refusa pas le combat: il se donna le 29 mai 1176, au bord du Tesin. L'empereur entièrement défait, perdit ses équipages et tout l'argent qu'il avait rassemblé pour la campagne. Il n'évita qu'avec beaucoup de peine de tomber dans les mains de ses ennemis.

Dans les plaines de la Lombardie s'évanouirent les espérances qu'avait Frédéric 1er de subjuguer l'Italie. Sans troupes, sans argent, sans ressources, ce prince fut contraint d'envoyer des ambassadeurs pour traiter de la paix

Douzième siècle.

avec Alexandre III, lequel, retiré dans Agnani, redoutait également l'empereur qui le recherchait, et les Romains qui voulaient être libres. Les Allemands, chargés de garder le château Saint-Ange, remirent cette forteresse aux magistrats de Rome. Alors Calixte, qui n'était plus en sûreté dans le palais du Vatican, abdiqua le pontificat, et se réconcilia avec Alexandre III, qui lui conféra la légation de Benevent.

Cependant un congrès s'ouvrait dans Bologne ; il fut transféré à Venise, où le pape se rendit sur les galères de Sicile. Les actes de cette assemblée subsistent : on y voit que l'empereur avait dans son parti les villes de Pavie, de Crémone, de Gênes, de Tortone, d'Asti, d'Albe, d'Acqui, de Turin, de Vintimiglia, d'Ivrée, de Savone, d'Albenga, de Mondovi, de Castel-Bolonèse, d'Imola, de Faensa, de Ravenne, de Forli, de Rimini, de Cezene, de Castro-Caro, les marquis de Mont-Ferrat, de Suze, de Guasto, de Bosco ; les comtes de Biandrata et de Lomello. Ces nobles et ces villes avaient leurs députés au congrès. Du côté des confédérés, se trouvaient les archevêques de Ravenne et de Milan, les évêques de Turin, de Bergame, de Come, d'Asti. L'archevêque de Salerne, et le comte d'Andria, ambassadeurs du

roi de Sicile, les envoyés du marquis d'Este et du marquis Obizzon Malaspina, ceux des villes de Venise, de Milan, de Trevise; de Padoue, de Vicence, de Vérone, de Brescia, de Ferrare, de Mantoue, de Bergame, de Lodi, de Come, de Novarre, de Verseil, de Carsino, de Belmonte, de Plaisance, de Bobbio, de Parme, de Doceia, de San-Cassano, de Modène, de Reggio et d'Alexandrie, ville nouvelle que les habitans de Milan venaient de bâtir en l'honneur d'Alexandre III, et que les gibelins appelaient par dérision, *Alexandrie de la paille*, parce que ses premières maisons ne furent que des chaumières.

Douzième siècle.

L'empereur demandait que la Lombardie lui fût soumise de la manière déterminée à la diète de Roncalia, en 1158, de l'avis des docteurs de Bologne. Les confédérés voulaient au contraire que l'on prît pour base l'état des choses sur la fin du règne de l'empereur Henri IV, époque où le gouvernement républicain avait commencé à prévaloir dans les villes d'Italie. Ces villes offraient de reconnaître la supériorité territoriale de Frédéric, et de lui rendre les devoirs dont s'étaient contentés Lothaire et Conrad III.

Frédéric, pour faire diversion, avait promis

Douzième siècle.

au pape de restituer au siége de Rome les états de la comtesse Mathilde, et d'employer son influence à faire reconnaître le pape dans Rome en qualité de seigneur temporel; en conséquence, le pontife soutenait avec chaleur les droits impériaux sur la Lombardie. Toute la finesse papale ne suffisait pas pour trouver des tempéramens qui pussent rapprocher les prétentions si éloignées. On proposa une trève, durant laquelle les droits respectifs resteraient dans l'état où ils se trouvaient alors. Ce *mezzo termine* contrariait les vues de l'empereur; il fit avertir en confidence le pape, que s'il se trouvait obligé de signer cette trève, les états de la comtesse Mathilde ne seraient réunis à l'église romaine que quinze ans après l'expiration du traité.

Tout n'était pas encore signé lorsque Frédéric arriva, à l'improviste, à Chioggia, dans les lagunes de Venise. Grande rumeur. Le pape et les plénipotentiaires de Sicile s'embarquent pour sortir de la ville : ceux des confédérés d'Italie parlent de se retirer à Trevise; ce ne fut pas sans peine que le doge les retint.

CHAPITRE

Douzième siècle.

CHAPITRE XXI.

Trève entre l'Empereur et les Confédérés de Lombardie.

Frédéric entra dans Venise le 24 juillet 1177; le pape envoya au-devant de lui les cardinaux-évêques d'Ostie, de Porto et de Palestrine, qui lui donnèrent l'absolution des censures. Alexandre III se rend à l'église de Saint-Marc, avec les autres cardinaux, le patriarche d'Aquilée, et quelques évêques. Le doge, avec un grand cortége de galères et de gondoles, va prendre l'empereur à Saint-Nicolas al Lido; le patriarche de Grado, tout le clergé de Venise, le doge et le sénat le conduisent en cérémonie à Saint-Marc, où le pape, revêtu pontificalement, l'attendait sur la porte. Ils entrent ensemble dans le choeur, et font leur prière. Le doge accompagna ensuite l'empereur dans le palais ducal. Le lendemain, fête de saint Jacques le majeur, le pape célébra solemnellement la messe; l'empereur lui baisa les pieds, et, après l'office, tint l'étrier sur la place Saint-Marc, lorsque le saint-père mon-

Douzième siècle.

tait sur sa mule. Une trève de six ans fut jurée sur les saints Évangiles, par douze princes de l'Empire. On n'écrivait guère alors ces traités, ils contenaient peu de clauses; les sermens tenaient lieu d'écriture; on ne se servait ordinairement de la plume que dans les églises, et sur-tout dans celle de Rome.

Les Romains avaient invité Alexandre à venir siéger au Vatican. La cour de Rome était alors le point où se concentraient presque toutes les grandes affaires de l'Europe; un concours perpétuel d'étrangers répandait l'abondance dans la ville où résidait le pontife romain. Les habitans de Rome voulaient jouir de ce précieux avantage; ce fut le sujet d'une négociation assez longue. Il fut convenu que le pape serait mis en possession de la cité léonine; qu'on le reconnaîtrait même en qualité de suzerain de Rome, à condition qu'il confirmerait le sénat romain dans l'exercice de ses fonctions, et que la ville continuerait à se gouverner en république, sous la protection papale, de la même manière que les villes impériales jouissaient de leur liberté sous la protection des monarques allemands, et celles de Lombardie, sous la protection des rois d'Italie.

Le terme de la trêve de six ans entre l'empereur et les confédérés de la Lombardie, devait expirer en 1183; on craignait que l'Italie ne fût de nouveau ensanglantée, lorsque l'empereur déclara, par une proclamation, qu'il voulait être le pacificateur, et non le fléau de cette belle contrée. Des plénipotentiaires s'assemblèrent par son ordre à Plaisance, et lorsqu'ils furent d'accord sur les subsides que payeraient les Italiens, il consentit, par un diplome impérial donné à Constance, que les villes confédérées restassent en possession de leur liberté, sous la suzeraineté du royaume d'Italie. Toutes ces villes prêtèrent serment de fidélité à l'empereur, et promirent de faire marcher leurs milices au secours des rois d'Italie, lorsqu'ils seraient attaqués par des ennemis du dehors, ou lorsqu'ils se rendraient à Rome pour y recevoir la couronne impériale.

Douzième siècle.

Il fut stipulé que, dans ce voyage de l'empereur à Rome, les villes ne fourniraient, pour tout subside extraordinaire, que les provisions de bouche nécessaires. L'empereur restait en possession de nommer le premier magistrat de chaque ville libre, à l'exemple des anciens empereurs d'Occident et d'Orient, qui nommaient les consuls romains. De-là vint l'origine des

Douzième siècle.

titres de vicaires de l'empire, que les empereurs continuèrent de conférer en Italie.

Ce traité faisait de la Lombardie une république fédérative sous un chef électif; il fut regardé long-temps comme le fondement du droit public de cette péninsule. C'était un trait d'une politique profonde de la part de Frédéric. En signant ce traité, il se dispensait de tenir les promesses faites par lui au pape d'abandonner au siége de Rome l'héritage de la comtesse Mathilde, il obtenait la supériorité territoriale sur toute la Lombardie, et il se conciliait l'affection des Italiens, au milieu desquels il espérait d'établir sa famille.

Guillaume II, roi de Sicile, n'avait point d'enfans de sa femme Jeanne, fille d'Henri II, roi d'Angleterre. Frédéric se proposait de marier son fils, déclaré roi des Romains, avec Constance, tante de Guillaume, et héritière du royaume. Cette négociation était contrariée par les intrigues secrètes de la cour romaine, dont il n'était pas de l'intérêt que la Sicile, l'Apulie et la Calabre, fussent gouvernées par l'héritier présomptif de la couronne impériale. Frédéric employait toute son habileté à combattre les manœuvres de la cour papale. C'était le but de ses fréquens voyages en Italie, et de la molle

facilité avec laquelle il avait transigé sur des droits qu'en d'autres circonstances on le vit défendre avec une fermeté trop rigoureuse. Son fils, héritier présomptif par son mariage, du royaume des Deux-Siciles, monarque de la Toscane, et suzerain du reste de l'Italie, pouvait fonder un superbe royaume, et peut-être rétablir l'empire romain.

Douzième siècle.

Alexandre III était mort à Citta Castellana, en 1181. Le siége de Rome changea quatre fois de pontife dans l'espace de six ans. Lucius III, qui s'appelait auparavant Humbald ou Hubald de Lucques, élu à Citta Castellana, fit son séjour habituel à Veletri, et mourut à Vérone en 1185. Urbain III, Hubert Crivello, archevêque de Milan, élu à Vérone, siégea dans Milan dont il conserva l'évêché, et mourut à Ferrare en 1187. Grégoire VIII, Albert Mora, élu pape à Ferrare, mourut à Pise. Ces trois pontifes eurent peu d'autorité dans Rome; enfin Clément III, sous le pontificat duquel eut lieu la troisième croisade, fut élu à Pise.

Ce fut sous le pontificat de Lucius III que Frédéric négociait le mariage de son fils avec Constance de Sicile : cet hymen n'eut lieu que sous celui d'Urbain. Il fut célébré à Milan, par le patriarche d'Aquilée, qui couronna les deux

Douzième siècle.

époux roi et reine d'Italie. Le pape qui était en même temps archevêque de Milan, avait non-seulement refusé de faire cette double cérémonie, mais il suspendit de leurs fonctions le patriarche d'Aquilée et les évêques qui l'avaient assisté, il était même sur le point d'excommunier l'empereur, lorsque la mort le surprit.

Clément III, Paulin Scolaro, cardinal évêque de Préneste, plus agréable aux Romains que ses prédécesseurs, parce qu'il était leur concitoyen, fut reçu dans leur ville; le peuple lui accorda quelques droits régaliens. Ils lui donnaient plus de relief auprès des étrangers qui affluaient à la cour papale, que de véritable puissance sur les Romains.

Le droit de vie et de mort, d'imposer des taxes, de faire la paix et la guerre, résidait toujours dans le sénat, à la tête duquel étaient deux consuls, renouvelés chaque année. Cette vérité historique est démontrée par la guerre que faisaient alors les Romains aux habitans de Tivoli et de Tusculum, à laquelle Clément III voulait en vain s'opposer, parce que les pontifes romains avaient constamment trouvé un asile dans ces deux villes, lorsqu'ils étaient forcés d'abandonner Rome : dans cette circonstance fut entreprise la troisième croisade.

Douzième siècle.

CHAPITRE XXII.

Troisième Croisade. — Mort de Frédéric Ier.

DEPUIS la seconde croisade, la position des chrétiens de Syrie devenait tous les jours plus désespérée. A Noureddin, qui régnait dans l'Asie mineure lors de l'infructueuse expédition de Louis VII et de Conrad III, avait succédé le célèbre Saladin, destiné à être le fléau des chrétiens et le modèle des rois. Ce prince, fils d'un général arabe, s'était signalé dès sa jeunesse dans les armées du sultan Noureddin. Il l'avait chargé de conquérir l'Egypte et de mettre fin à la puissance des califes fatimites, qui, maîtres de ce beau royaume, rivalisaient avec les califes de Bagdad.

Saladin, vainqueur de l'Egypte, cessa de se regarder comme le, lieutenant de Noureddin. Il prit le titre de sultan, et bientôt la mort de son souverain ouvrit une nouvelle carrière à son ambition. Noureddin laissait un fils, Salekismaël, âgé de onze ans. La faiblesse du gouvernement sous un roi mineur encourageait tous les ambitieux à s'emparer des dé-

Douzième siècle.

pouilles du nouveau monarque. Les chrétiens sur-tout crurent trouver l'occasion favorable de se relever de leurs pertes. Amauri qui régnait à Jérusalem, eut d'abord quelques succès; la mort le surprit à l'âge de trente-huit ans, elle empêcha les chrétiens d'en profiter.

Saladin feignant d'embrasser les intérêts du jeune sultan Ismaël, s'opposait aux progrès des chrétiens sur lesquels régnèrent successivement, pendant très-peu d'années, les deux fils d'Amauri, Baudoin IV et Baudoin V. Gui de Lusignan, mari de Sybille, fille du roi Amauri, leur succéda en 1185.

Par les ordres de ce prince, Héraclius, patriarche de Jérusalem, Arnaud, grand-maître des templiers, et Roger, grand-maître des hospitaliers, vinrent en Europe solliciter les plus prompts et les plus puissans secours contre Saladin, qui menaçait le royaume de Jérusalem d'une destruction prochaine.

Le conquérant, sous prétexte de défendre la Syrie contre les chrétiens, s'en était rendu maître. L'histoire ne parle plus du sultan Ismaël, peut-être fut-il sacrifié à la sûreté du vainqueur. Le nouveau sultan affermi sur le trône, méditait en effet l'entière destruction des chrétiens latins. Il conquit sur eux Tibé-

riade, Ptolémaïs, Césarée, et enfin Jérusalem, en 1187. Les seuls chrétiens du rit latin furent contraints par Saladin de sortir de Jérusalem; les chrétiens syriens, géorgiens, arméniens et grecs y demeurèrent. Le vainqueur convertit en mosquées toutes les églises, excepté celle du Saint-Sépulcre, qui, par un article de la capitulation, resta aux chrétiens, et qui leur appartient encore aujourd'hui. Il fut permis aux chrétiens de toutes les communions de visiter ce qu'on appelait *les saints lieux*, pourvu qu'ils vinssent à Jérusalem sans armes et en payant un droit d'entrée. Il ne restait aux chrétiens occidentaux en Asie, qu'Antioche, Tripoli et Joppé.

Douzième siècle.

Au bruit des victoires de Saladin, toute l'Europe fut troublée. Frédéric Ier ordonna, dans une diète tenue à Nuremberg, qu'une paix générale serait publiée dans tout l'empire romain, afin de faciliter aux princes et aux peuples les moyens de se croiser. Philippe Auguste, qui régnait en France, et Henri II, roi d'Angleterre, ajournant leurs différens, mirent leur rivalité à marcher à l'envi au secours de la Palestine. Ils ordonnèrent, chacun dans leurs états, que tous ceux qui ne prendraient pas la croix, payeraient pour les frais de l'armement le dixième de leurs revenus,

Douzième siècle.

taxe qui fut nommée *Dîme saladine*, et qui servit de trophée à la gloire de Saladin.

Frédéric se croisa dans la diète de Mayence, tenue en 1189; et sur le point de quitter ses états avec ses principaux vassaux, il déclara dans une cour plénière, tenue à Ratisbonne, son fils Henri, roi des Romains et d'Italie, vicaire impérial pendant son absence. Le rendez-vous de l'armée était à Presbourg; on y compta, dit-on, cent cinquante mille combattans. Cette multitude prit sa route par la Bulgarie, pour se rendre par terre sur les bords du Bosphore. L'empereur, accompagné de son second fils, Frédéric duc de Souabe, traversa l'Italie pour s'embarquer dans les ports de Sicile.

Frédéric avait pris la sage précaution de n'admettre aucun soldat dans l'armée croisée, qui ne fût muni d'une somme d'argent assez forte pour suffire à ses besoins pendant la route: c'était le moyen de prévenir les horribles disettes qui avaient contribué à faire périr les armées précédentes.

Les Grecs furent les premiers ennemis que les Allemands et les Italiens trouvèrent à combattre: l'étiquette était la futile cause de ces hostilités. Emmanuel Comnène était mort en 1180, Alexis, son fils, avait été détrôné par

Andronic Commène son grand oncle. Il en résulta une guerre civile, dans laquelle Andronic fut tué, et Isaac l'Ange s'empara du trône. Isaac l'Ange refusait à Frédéric le titre d'empereur d'Occident, et Frédéric ne voulait recevoir ni députations, ni lettres de la part de la cour de Constantinople, sans que cette qualité ne lui fût donnée. Cette négociation traînait en longueur, Frédéric la termina brusquement, par l'attaque des troupes grecques qui s'opposaient à son passage; elles furent bientôt dispersées. Alors les Allemands contraignirent les Grecs à leur fournir les vivres qu'ils leur refusaient, et de leur donner tous les titres qui leur convenaient.

Douzième siècle.

Vainqueur des Grecs, Frédéric passe en Asie, taille en pièces une armée de musulmans commandée par le sultan d'Iconium, neveu de Saladin, prend cette ville, et meurt de maladie au bord de la rivière de Salef, qu'on prétend, sans aucun fondement, être le *Cidnus* où l'on sait qu'Alexandre le Grand se baigna très-imprudemment. Frédéric, duc de Souabe, prit le commandement de l'armée, extrêmement affaiblie par les fatigues et les maladies. Le fils suivit bientôt son père au tombeau. L'armée impériale fut alors commandée par Léopold, duc d'Autriche.

Douzième siècle.

Quelques contemporains ont assuré que Frédéric était enterré à Tyr, d'autres à Antioche ; ce sont de vaines conjectures. On ne sait pas où reposent les cendres d'un empereur qui fit tant de bruit durant sa vie.

L'armée combinée de France et d'Angleterre devait se réunir sur les côtes méridionales de la Sicile. Philippe Auguste et Richard Cœur-de-Lion, qui venait de succéder au royaume d'Angleterre, à son père Henri II, abordèrent presque en même temps dans le port de Messine, quelques mois après que l'empereur Frédéric en était sorti.

La Sicile venait de changer de monarque. Guillaume était mort sans postérité, au mois de novembre 1189, à l'âge de trente-six ans. On assure que dans le contrat de mariage de Constance de Sicile avec le roi d'Italie, il était stipulé que cette princesse devait succéder au roi son neveu, s'il mourait sans enfans. Les grands du royaume assemblés, en décidèrent autrement. Roger, duc d'Apulie, avait eu d'un mariage secret un fils, nommé Tancrède, persécuté sous le règne de Guillaume Ier, et forcé d'abandonner sa patrie pour chercher un asile à Constantinople. Guillaume II le rappela à Palerme, et lui donna le comté de Lecce. Ce

prince était cousin germain du dernier roi. En vain l'archevêque de Palerme, l'un des principaux agens du mariage de Constance, faisait valoir les droits de cette princesse, le chancelier Mathieu de Salerne, opposait efficacement ceux du seul héritier mâle qui restait de la famille royale; les états lui déférèrent la couronne.

Douzième siècle.

Les partisans de la maison de Souabe objectaient la naissance illégitime de Tancrède. La manière dont on répondait à cette objection, n'était rien moins que convaincante; on assurait que le duc d'Apulie avait épousé secrétement la fille du comte de Lecce, et que Guillaume 1er voyant en lui les germes des plus grandes qualités dont il redoutait le développement, l'avait éloigné de sa cour sous divers prétextes, et que ce prince, mûri par l'adversité, s'était rendu digne du trône auquel le vœu de ses concitoyens l'appelait.

On a dû observer que la cour de Rome faisait tous ses efforts pour empêcher que le royaume des Deux-Siciles ne passât sur la tête d'un prince déja monarque de la plus grande partie de l'Italie, et qui se serait trouvé en mesure, par cette augmentation de puissance, d'étouffer pour jamais l'ambition des pontifes romains. Il

Douzième siècle.

est probable que les intrigues papales contribuèrent beaucoup à la fortune de Tancrède.

La mauvaise saison arrêtait en Sicile les rois de France et d'Angleterre. Ils furent témoins du couronnement du monarque sicilien, célébré le 6 janvier 1190. Ce prince, après avoir reçu l'investiture du pape Clément III, se montrait successivement dans toutes les provinces de ses états.

CHAPITRE XXIII.

Henri VI, roi d'Italie, parvient à la couronne d'Allemagne et des Deux-Bourgognes. — Issue de la troisième Croisade.

HENRI VI, couronné du vivant de son père, en Italie, en Allemagne et dans les Deux-Bourgognes, avait succédé à tous ces états sans nouvelle élection. Les embarras inséparables d'un commencement de règne, ne lui permettaient pas de passer dans le midi de l'Italie pour faire valoir les droits de son épouse sur le royaume de Sicile; il se contenta d'envoyer, sous les ordres du maréchal Henri Malatesta, quelques

troupes qui, se joignant à celles qu'avait levées Gauthier, archevêque de Palerme, faisaient beaucoup de dégât. Mais l'armée de Tancrède, commandée par Richard, comte d'Acerra son beau-frère, devenait chaque jour prépondérante; et dès cette année le nouveau roi eût été paisible possesseur du trône, sans les affaires fâcheuses que lui suscita le roi d'Angleterre, Richard Coeur-de-Lion.

Douzième siècle.

Guillaume II, roi de Sicile, avait promis à son beau-frère Henri II, roi d'Angleterre, père de Richard, de lui fournir cent navires pour son expédition de Palestine. Tancrède, menacé d'une guerre prochaine par Henri, roi d'Italie, d'Allemagne et des Deux-Bourgognes, n'était pas en situation de tenir des promesses faites dans d'autres circonstances; Richard n'en exigeait pas moins impérieusement le total accomplissement. Il demandait de plus, que la reine Jeanne sa soeur, veuve de Guillaume, fût renvoyée sur-le-champ dans la Grande-Bretagne, avec les sommes qu'elle avait apportées en dot au roi son époux. Prenant pour un refus des délais occasionnés par la position critique du nouveau roi, il se faisait justice lui-même, en s'emparant de deux forteresses voisines de Messine. Les Messinois, révoltés par ces atta-

Douzième siècle.

ques, allaient égorger tous les Anglais qui se trouvaient dans leur ville, lorsque Philippe Auguste ménagea un accommodement. Tancrède promit de payer vingt mille onces d'or pour la dot de la reine Jeanne, et de donner à Richard quelques vaisseaux pour le transporter dans la Syrie. Il accorda une de ses filles, avec une dot de vingt mille onces d'or, au duc de Bretagne, neveu de Richard; mariage qui n'eut pas d'accomplissement.

Les flottes anglaise et française abandonnèrent enfin les côtes de Sicile; elles se séparèrent bientôt. Richard, au lieu de faire voile pour la Syrie, aborda dans l'île de Chypre, dont il fit aisément la conquête sur les Grecs. Il vendit cette île aux templiers; rompant ensuite son marché, il en fit un autre avec Gui de Lusignan, roi de Jerusalem, dont les descendans régnèrent dans cette île jusqu'en 1482, que Catherine Cornaro, veuve de Jacques III, transporta cette couronne aux Vénitiens, dépouillés par les Ottomans en 1571.

Philippe Auguste arriva devant Ptolemaïs, qu'on appelait alors Saint-Jean-d'Acre. Le siége de cette importante place était entrepris par mer et par terre. On faisait monter le nombre des assaillans à trois cent mille hommes, distingués

tingués par les couleurs de leurs croix. Les Italiens, les Allemands et les Anglais, portaient des croix rouges ; les croix des Français étaient rouges et blanches ; celles des Bourguignons et des Flamands, rouges et vertes. La ville d'Acre fut prise en présence de Saladin, qui se présenta vainement pour secourir une place dont le port ouvrait aux chrétiens l'entrée du pays. Bientôt la mésintelligence se mit parmi les chefs de la croisade, elle fit disparaître les avantages attendus de cette conquête.

Douzième siècle.

Conrad, marquis de Mont-Ferrat, jouait le principal rôle dans l'armée des chrétiens d'Orient. Le découragement des troupes après la perte de Jérusalem, n'avait rien diminué de son courage. Ce prince regardant Gui de Lusignan comme déchu de la royauté par sa retraite, sur-tout depuis la mort de sa femme dont il tenait ses droits au trône de Jérusalem, venait de prendre le titre de roi, de l'aveu d'une partie des barons du pays. Philippe Auguste et le duc d'Autriche favorisaient le marquis de Mont-Ferrat ; mais par cette raison, Richard Coeur-de-Lion se déclarait en faveur de Thibaud, comte de Champagne, élu par d'autres barons pour succéder à Gui de Lusignan.

Philippe Auguste, dont l'armée était affligée

Douzième siècle.

d'une dyssenterie maligne qui avait déja emporté une partie des chefs, attaqué lui-même d'une maladie qui lui fit tomber les cheveux, la barbe, les ongles, les sourcils, convaincu d'ailleurs que les difficultés naissantes au sujet du commandement entre lui et Richard Cœur-de-Lion, nuisaient aux succès, se décida à revenir en France. Il laissa sous les murs d'Acre dix-mille fantassins et cinq cents hommes d'armes, sous la conduite du duc de Bourgogne, avec ordre d'obéir en tout au roi d'Angleterre.

Richard resta dans la Syrie ; il eut des contestations avec tous les princes qui servaient sous ses ordres. Il fit un jour arracher un étendard que Léopold, duc d'Autriche, avait planté sur une des tours d'Acre. Ce prince, offensé, reprit la route de ses états, conduisant avec lui les Allemands. Conrad, marquis de Mont-Ferrat, fut assassiné. Thibaud, son compétiteur, épousa sa veuve ; il fut alors universellement reconnu en qualité de roi de Jérusalem, comme si ce royaume eût encore existé. Il jouit de cette dignité imaginaire jusqu'en 1197, qu'il se tua en tombant d'une fenêtre de sa maison. Gui de Lusignan était allé régner dans l'île de Chypre.

Le roi d'Angleterre abandonné successivement par les croisés, que ses hauteurs insul-

tantes outrageaient, conclut avec Saladin un traité de paix à la faveur duquel les chrétiens restaient en possession des rivages de la mer depuis Joppé jusqu'à Tyr, et conservaient le droit de se rendre sans armes à Jérusalem, pour y satisfaire leur dévotion. Il s'embarqua ensuite pour l'Europe, fit naufrage sur les côtes du golfe Adriatique. S'étant déguisé de son mieux, il voulait traverser l'Allemagne et les Pays-Bas pour se rendre dans ses états.

Douzième siècle.

On se souvient de l'insulte qu'il avait faite en Syrie au duc d'Autriche Léopold. Ce prince le fit arrêter lorsqu'il traversait son duché; il le remit entre les mains d'Henri VI. Richard n'obtint sa liberté, après une prison de quinze mois, que moyennant une somme de cent trente mille marcs d'argent qu'il fut obligé de payer au roi d'Italie, et de trente mille autres marcs pour le duc d'Autriche.

Henri VI n'avait sans doute aucun droit d'exiger une rançon d'un prince qu'il devait au contraire protéger; mais Frédéric Iᵉʳ avait épuisé ses finances dans sa malheureuse expédition d'Asie; son fils, en lui succédant, manquait de ressources pour aller se faire couronner empereur à Rome, et pour soutenir ses droits au trône de Sicile; il profita de celles que la for-

tune lui offrait. Rarement la justice fut la vertu des conquérans.

Douzième siècle.

CHAPITRE XXIV.

Mort de Tancrède, roi de Sicile. — Henri VI se met en possession de ce royaume; cruautés qu'il exerce.

Clément III était mort en 1191. Hiacinte, cardinal de Sainte-Marie in Cosmedin, lui succéda sous le nom de Célestin III. Henri VI ayant levé une armée redoutable, s'était rendu à Pavie. Il confirma les priviléges de toutes les villes de la Lombardie, pour les retenir dans ses intérêts. Les Génois, gagnés par ses promesses, lui fournirent une flotte, les Pisans y joignirent douze galères, eux qui ne pourraient armer qu'avec peine aujourd'hui douze bateaux. L'armée de Henri s'approchait de Rome. Muratori assure que le pape différa son propre sacre pour se ménager un délai durant lequel il pût négocier avec le roi les conditions de son couronnement; mais, suivant la chronique d'Arnold de Lubec, les Romains étant d'accord avec le roi d'Italie, forcèrent Célestin III de couronner

Douzième siècle.

ce prince et Constance son épouse. Après cette cérémonie, l'armée impériale pénétra dans la Calabre. De grandes compagnies de croisés se préparaient à s'embarquer pour la Palestine. Henri, avec l'argent qu'il avait tiré du roi d'Angleterre, les retint à son service; il s'empara d'abord de quelques places assez considérables. Cependant il eût été forcé d'abandonner son entreprise, si le roi Tancrède n'était mort presque subitement en 1194, laissant pour héritier des plus cruels malheurs, plutôt que de sa couronne, Guillaume III, jeune enfant dont il confia la tutelle avec la régence de ses états à la reine Sybille.

L'empereur se hâte de profiter d'une mort qui facilitait l'exécution de ses projets. Ses troupes entrent à Pise au mois de juillet; des députés de Naples viennent l'assurer que la ville se rendrait à lui dès qu'il entrerait sur la terre de Labour. Toutes les villes de l'Apulie et de la Calabre reconnaissent Henri; la flotte des Génois et des Pisans transporte en Sicile l'armée impériale; Messine ouvre ses portes. Une querelle survenue entre les Pisans et les Génois, pouvait arrêter ces succès rapides; le bonheur de Henri triomphe de cet obstacle. La reine Sybille, enfermée dans le château de Pa-

lerme ; avait fait conduire son fils dans celui de Calata-Bellosa. Frédéric manquait des machines sans lesquelles il ne pouvait entreprendre le siége de ces deux places. Il proposa à la reine de laisser au prince Guillaume, son fils, la principauté de Tarento et le comté de Lecce. La reine souscrivant à cet arrangement, se remet, avec le roi son fils et ses autres enfans, entre les mains de l'empereur, lequel, au lieu des égards qu'il devait à cette famille infortunée, la dépouilla de tout, et livra au pillage le château de Palerme.

Douzième siècle.

Après la conquête, les Génois demandaient à l'empereur l'exécution du traité qu'ils avaient fait avec lui. Ce prince leur répond : « Lorsque vous m'aurez prouvé par titres authentiques que vous ne me devez pas une flotte en qualité de mes vassaux, je vous tiendrai les promesses que je vous ai faites. » Il n'est pas surprenant que les Italiens prissent les armes, dans toutes les occasions, contre des étrangers se jouant ainsi de la foi des traités. Cette conduite était perfide ; mais rien n'approche de l'atrocité dont Henri se rendit coupable dans la suite.

Après avoir été couronné dans Palerme, ce prince avait convoqué les états du pays ; il y produisit des lettres vraies ou supposées qui

contenaient le détail d'une conspiration contre sa personne. Sous ce prétexte furent proscrits, par ses ordres, tous les barons qui lui étaient suspects dans les Deux-Siciles, ou seulement dont il voulait confisquer les domaines. Quelques-uns périrent par différens genres de supplices ; on relégua les autres dans des châteaux de la Germanie ; le jeune Guillaume fut enfermé à Coire dans une prison, où, par ordre de l'empereur, on lui arracha les yeux et on le fit eunuque. On força la reine Sybille et ses filles d'entrer dans un monastère. Henri poussa la barbarie jusqu'à faire exhumer les corps du roi Tancrède et de Roger son fils aîné, pour leur arracher les couronnes d'or qu'ils avaient sur la tête. Douzième siècle.

Richard, comte d'Acerra, frère de la reine Sybille, était prisonnier dans Capoue ; instruit des cruautés exercées par l'empereur, il avait tenté de se mettre en liberté. Arrêté dans sa fuite, par la trahison d'un moine blanc, au rapport de Muratori, l'empereur le fit traîner à la queue d'un cheval, dans les rues de Capoue, et pendre ensuite par les pieds, afin que son supplice fût plus long.

Après ces exécutions sanglantes, Henri tint dans l'Apulie une diète de ses royaumes d'Italie

Douzième siècle.

et de Sicile. Il fit épouser Irène, veuve de Roger, fils aîné de Tancrède, à son frère Philippe qu'il créa duc de Toscane, et qu'il investit de toute la succession de la comtesse Mathilde. Son sénéchal, Marchard ou Marchoald, fut fait duc de Ravenne et marquis d'Ancône. Conrad, surnommé *Mouche en cervelle*, eut le duché de Spolette. Les Génois et les Pisans continuaient à se disputer, par les armes, la possession de l'île de Corse; l'empereur offrit en vain son arbitrage, ce différent ne fut pacifié que long-temps après.

L'impératrice Constance ne devait pas voir sans chagrin que l'empereur son époux sacrifiât les principales familles de son royaume à des soupçons vraisemblablement mal fondés, et qu'il fit transporter en Allemagne les richesses rassemblées par ses aïeux dans les villes des Deux-Siciles. Il était naturel qu'elle parût attristée, lorsque ses parens eux-mêmes devenaient les victimes d'un prince implacable dans ses vengeances. De là, sans doute, les Allemands prirent occasion d'accuser cette princesse d'avoir fomenté les révoltes des Siciliens que les mauvais traitemens éprouvés de la part de l'empereur occasionnaient.

L'empereur Henri VI avait fait un voyage

en Allemagne; il y tint une diète dans laquelle son fils Frédéric, encore au berceau, fut reconnu roi des Romains. Les peuples des Deux-Siciles avaient profité de cette absence pour se soulever, ayant à leur tête un comte Jourdan ou Jourdain. Ce malheureux ayant été fait prisonnier, l'empereur lui arracha la vie par un supplice qu'on croirait inventé par les fabuleux tyrans de l'antiquité. On l'enchaîna sur une chaise de fer brûlante; on le couronna d'un cercle de fer enflammé, attaché sur sa tête avec des clous: ainsi la maison de Souabe, par la tyrannie sanglante qui signala son entrée dans le royaume des Deux-Siciles, méritait les infortunes qui accompagnèrent son expulsion de cette contrée: leçon terrible que l'histoire donne aux tyrans, et qui semble les avertir en vain que la providence qui gouverne le monde, laisse rarement les grands forfaits impunis!

Douzième siècle.

Douzième siècle.

CHAPITRE XXV.

Réflexions sur les effets de la tyrannie. — Mort d'Henri VI.

Quels charmes offre donc la tyrannie? quels peuvent être les appâts décevans qui attachent à sa poursuite des rois qui pourraient être heureux par l'amour des sujets qui vivent sous leur empire? Quel roi, sans avoir une ame de boue et un cœur de bronze, peut soutenir cette fatale idée? Aussitôt que les lois se taisent devant sa volonté, tous ses sujets deviennent ses ennemis implacables; ennemis dont la haine active ou concentrée doit empoisonner sa vie, et se presser encore sur ses froides cendres pour flétrir à jamais sa mémoire abhorrée. S'il fait le malheur de tous, ses plus cuisans chagrins deviennent la consolation générale. Lorsque la mort lui ravit sa femme, sés enfans, le peuple rend grace au ciel qui le venge.

Objet de la haine la plus juste et la plus universelle, vainement chercherait-il un ami pour le consoler; il n'existe pour lui que des flat-

teurs ou des complices. S'il ressent les atteintes du sentiment de l'amour, il trouvera des infames qui se vendent; mais sa seule approche les avilit encore. Il jouit de la personne, le cœur qui l'animait meurt à son aspect. L'amitié et l'amour furent donnés aux hommes pour les consoler des chagrins de la vie; le ciel dans la colère, en prive les tyrans.

Douzième siècle.

Devenus redoutables à tout ce qui les environne, ils éprouvent eux-mêmes la frayeur qu'ils inspirent aux autres. Ils finissent par se détester eux-mêmes; farouche, solitaire, timide et cruel, le tyran vit dans ses palais d'ennuis et de soupçons. La résistance l'irrite, sans que la soumission le désarme; il s'afflige quelquefois de ne trouver autour de lui que des hommes flétris par la servitude; il voudrait opprimer des hommes de courage, et dans son désespoir insensé, son souhait serait de réunir les avantages de la liberté publique aux charmes odieux de la puissance arbitraire. La mort le saisit enfin; il voit en fermant sa paupière, le sourire sur la bouche même de ses satellites. Il peut présager la joie publique, joie qui précède et qui va suivre ses funérailles.

Une révolte étouffée par l'empereur Henri VI ne fut que le prélude d'une révolte nouvelle. Il

Douzième siècle.

mourut à Messine, en 1197, généralement détesté, ne laissant pour héritier de tous ses royaumes qu'un enfant de quatre ans.

CHAPITRE XXVI.

Pontificat d'Innocent III. — Double élection au trône d'Allemagne.

CÉLESTIN III mourut le 4 janvier suivant. Le cardinal Lothaire, comte de Segni, lui succéda sous le nom d'Innocent III. Les Siciliens délivrés, par une mort imprévue, d'un roi qui leur était odieux, déchargeaient toute leur fureur sur les Allemands restés dans l'île. L'impératrice reine, Constance, se prêtant au juste ressentiment de ses sujets, ordonna à toutes les troupes étrangères de sortir du royaume.

Henri VI avait confié à son frère Philippe, duc de Souabe et de Toscane, l'éducation de son fils, élu roi des Romains, mais qui n'avait pas été sacré. La plus grande partie des princes d'Allemagne et des villes de Lombardie approuvaient ce choix. Philippe qui s'était rendu odieux au saint-siége, par la fermeté avec la-

quelle il avait recherché les droits de l'empire sur les terres de la comtesse Mathilde dont l'église romaine s'était emparée, avait un ennemi redoutable dans Innocent III, un des papes les plus entreprenans qui aient occupé le siége de Rome.

Douzième siècle.

Pendant le règne de Henri VI, les villes de Lombardie, non-seulement avaient joui sans obstacle de leur liberté; mais l'empereur, ménageant ces cités dont il tirait des subsides assez considérables, ne s'était pas opposé à la guerre qu'elles faisaient à une foule de nobles, qui, depuis que les fiefs étaient subdivisés à l'infini, remplissaient les campagnes et prétendaient exercer des droits souverains en vertu de concessions impériales, vraies ou fausses. Cette prodigieuse quantité de comtes et de marquis fatiguait les cités dont les territoires se trouvaient jonchés de châteaux servant de repaires à ces brigands titrés, l'effroi du canton, le fléau de la circulation et du commerce. Le peuple des villes les poursuivait avec acharnement, et lorsque la multitude eut fait l'essai de ses forces, elle ne respecta plus ni l'ancienneté des familles, ni la légitimité des possessions. Tous ces nobles furent contraints de livrer leurs forteresses et de se

Douzième siècle.

réduire dans les villes au rang de simples citoyens. Les avantages résultans de cette réunion ne furent pas aussi solides qu'on s'en flattait : si l'abaissement de tant de comtes et de marquis, forcés à devenir membres des républiques, d'en partager les fonctions et d'en supporter les charges, augmenta d'abord la force de l'état, ce fut bientôt la source funeste des discordes civiles qui empoisonnèrent ces villes ; mais ces inconvéniens ne furent sentis que dans la suite.

Les villes de la Toscane et de la Romagne ne jouissaient pas des mêmes avantages que celles de la Lombardie : à l'exception de Pise qui formait une république puissante, tout le pays était soumis au pouvoir des grands vassaux de l'empereur. Il paraît même qu'Henri VI ne ménageait avec tant d'attention les villes de Lombardie, que pour affermir sa puissance sur le midi de l'Italie, et former un royaume qui aurait compris les Deux-Siciles, tous les états ayant appartenu à la comtesse Mathilde, et dans lequel le duché de Rome et l'exarchat de Ravenne se seraient trouvés enclavés.

Innocent III qui, à l'exemple de ses prédécesseurs, ne perdait pas de vue l'agrandissement de son siége, en eût perdu l'espoir par

la réussite de cet arrangement. Il profitait de la vacance de l'empire pour augmenter les difficultés de cette réunion. Il fit une ligue avec les principales villes de la Toscane, de la Romagne, de la Marche d'Ancône, du duché de Spolette, qui toutes aspiraient à jouir de la même liberté que les villes de la Lombardie. Avec le secours de leurs armes, il vint à bout de chasser d'Ancône et de Spolette les ducs qu'Henri VI y avait placés; il essayait de se remettre en possession de la plus grande partie des terres de l'église, envahies par le dernier empereur; mais pour réussir dans ce dessein, il fallait semer la désunion en Allemagne; c'était le principal objet de sa politique.

Douzième siècle.

Il avait gagné le comte palatin et tous les princes ecclésiastiques ou séculiers qui lui étaient attachés; ils s'assemblèrent à Andernach, et proclamèrent roi d'Allemagne, Berthold, duc de Zeringhen, dont la maison était depuis longtemps ennemie de celle de Souabe. Berthold, se défiant de ses forces, renonça à son élection, moyennant une somme d'argent que le duc Philippe lui fit compter.

Alors la majorité des princes allemands, craignant que le bas-âge du roi Frédéric II ne servît de prétexte aux partisans du comte palatin

Douzième siècle.

pour élire un autre prince à la place du duc de Zeringhen, donnèrent la couronne au duc Philippe, entre les mains duquel étaient les ornemens et le trésor de l'empire, et qui promettait de servir de père au jeune Frédéric, auquel la couronne devait appartenir. Innocent III, informé par Philippe, du choix que les princes allemands avaient fait de lui, non-seulement désapprouva cette élection, mais renouant en Allemagne le fil de ses intrigues, un petit nombre de princes et d'évêques assemblés à Cologne, portèrent sur le trône Otton de Brunswick. Ce prince avait été élevé à la cour de Richard Coeur-de-Lion, roi d'Angleterre, qui l'avait créé duc d'Aquitaine et comte de Poitou, et qui, pour se venger de la rançon que Henri VI avait exigée de lui, sacrifia des sommes immenses à payer des voix en Allemagne. Otton fut sacré à Aix-la-Chapelle; mais malgré l'argent du roi d'Angleterre, son parti fut toujours très-faible en Allemagne et en Lombardie. En vain le pape, auquel Otton avait promis de restituer les états de la comtesse Mathilde, avait excommunié Philippe, cette sentence était généralement méprisée; Otton, vaincu, fut contraint de se réfugier aux extrémités de l'Allemagne. Le pape offrait alors de reconnaître Philippe

Philippe en qualité de roi d'Italie et d'Almagne ; mais pour prix de sa complaisance, il demandait en mariage pour son neveu, la sœur du roi avec la Toscane, le duché de Spolette et la Marche d'Ancône pour dot. Philippe préféra l'excommunication à un traité qui le déshonorait et qui ruinait sa maison. Ayant assemblé une diète à Cologne, il donna publiquement sa démission, et engagea les princes allemands de procéder à une nouvelle élection. Tous les suffrages se réunirent de nouveau en sa faveur. Il se fit sacrer une seconde fois dans Aix-la-Chapelle. Douzième siècle.

CHAPITRE XXVII.

Observations sur les Républiques d'Italie pendant le douzième siècle. — Républiques de Saint-Marin et de Lucques.

PARMI les républiques qui s'élevèrent dans le douzième siècle en Italie, quelques-unes, comme celles de Milan et de Pise, après avoir jeté un grand éclat, perdirent leur liberté; d'autres, comme celle de Saint-Marin et de Lucques, sans avoir jamais brillé sur le théâtre du

Douzième siècle.

monde, conservèrent leurs institutions jusqu'à nos jours.

On assure qu'un maçon s'étant retiré, vers la fin de sa vie, sur une montagne solitaire, y menait une vie érémitique; une grande réputation de sainteté le fit connaître d'une princesse appelée *Félicité*, laquelle lui céda le terrain de cette montagne qui lui appartenait. Il résolut d'ériger une république dont toutes les lois seraient fondées sur les préceptes de l'Evangile. La peuplade prit le nom de *Saint-Marin*, c'était celui du fondateur. En 1100, cette petite république acheta le château de Pennarosta, qui était dans son voisinage; et en 1170, celui de Casolo. Elle donna, dans les siècles suivans, des secours aux pontifes romains contre Malatesta, seigneur de Rimini, et reçut, en récompense les quatre châteaux de Serravalle, Faëtano, Montgiardino et Fiorentino, et le village de Piagge. La ville de Saint-Marin est située sur une montagne escarpée, que Strabon appelle *acer mons*, et qui n'est accessible que d'un seul côté. On recueille de l'excellent vin sur le penchant de cette montagne. La ville contient environ cinq mille ames: cinq églises, trois couvens, trois petits châteaux, et dix milles de circuit, forment tout son territoire,

et sa population entière monte à peine à sept mille habitans.

Douzième siècle.

Le gouvernement réside dans un conseil de quarante personnes; mais lorsqu'il s'agit d'affaires de grande importance, on assemble l'*arengo*, ou grand conseil, auquel assiste un individu de chaque famille. Les principaux officiers de Saint-Marin sont deux capitaines, changés tous les six mois, un troisième officier est juge des affaires civiles et criminelles; il doit être étranger et docteur en droit; sa magistrature dure trois ans. Le médecin est la quatrième personne de l'état; il doit être aussi étranger. L'état lui fait un traitement qui lui permet d'exercer gratuitement ses fonctions. Le maître d'école est choisi par le conseil; il jouit d'une grande considération.

La ville de Lucques, dans laquelle la comtesse Mathilde tenait sa cour, s'érigea en république après la mort de cette princesse, sans se soustraire entièrement à l'obéissance de l'empereur. La forme de son gouvernement changea plusieurs fois. Celui qui subsistait de nos jours fut établi en 1430. La puissance législative fut confiée à un sénat composé de cent cinquante patriciens. Un gonfalonier et neuf conseillers nommés *anziani*, et qu'on change tous

Douzième siècle.

les deux mois, sont chargés de faire exécuter les lois. La justice est administrée par cinq auditeurs, un desquels a titre de podestat, et décide des causes criminelles; mais ses jugemens doivent être confirmés par le sénat, sur-tout quand ce sont des arrêts de mort. Ces places doivent être exercées par des étrangers, dont la magistrature ne dure que deux ans. Lorsqu'ils sortent de place, ils sont soumis à la vindicte publique. Assis sur des siéges élevés, en présence de la multitude, chacun peut librement énoncer ses griefs contr'eux. Une commission nommée par le sénat, reçoit les plaintes, et le châtiment le plus sévère suit toujours la preuve du délit.

La république de Lucques occupe environ quarante milles le long du Serchio, et quinze milles de largeur. Le pays est si peuplé, que dans la ville et environ cent cinquante villages, on compte plus de cent vingt mille habitans. On ne saurait trop admirer l'industrie avec laquelle les Lucquois savent tirer parti du moindre lambeau de terre. Le pays est montueux, mais la fertilité de ses vallées est admirable. Les montagnes sont couvertes de vignes, d'oliviers, de châtaigniers et de mûriers. Les rives du Serchio offrent de superbes prairies

qui nourrissent une grande quantité de bestiaux. L'huile et la soie forment les deux objets les plus importans du commerce extérieur. Douzième siècle.

Toutes les villes libres cherchaient à étendre leur territoire. Ce mouvement général forma l'espèce d'anarchie qui dévora l'Italie pendant le treizième siècle; les fiefs ecclésiastiques étaient aussi peu ménagés que les fiefs laïques. Les communes regardant les fonctions féodales comme incompatibles avec celles du sacerdoce, se hâtaient d'en dépouiller les prélats. Parmi les violences exercées contre les gens d'église, on peut remarquer la guerre des habitans de Modène contre l'abbé de Frassinoro, et celle des habitans de Plaisance contre leur évêque Grimério, lequel, chassé de la ville, resta banni pendant trois ans.

Si les comtes de Savoie, les marquis d'Este et de Mont-Ferrat conservèrent leurs états, ce fut parce qu'à l'époque du soulèvement général, ils se trouvaient en état de résister; cependant ils furent attaqués. Turin se révolta contre les comtes de Savoie, marquis de Suze. Les marquis de Mont-Ferrat furent long-temps aux prises contre les communes d'Asti et d'Alexandrie. Les marquis d'Este furent plus heureux ou plus habiles, ils entrèrent eux-mêmes dans la fac-

Douzième siècle.

tion des cités voisines, y prirent insensiblement l'ascendant, et finirent par y dominer. Ainsi dans les siècles suivans, les Médicis s'emparèrent de la suprême puissance dans Florence. Le marquis de Saluces et quelques autres barons liguriens, furent redevables de la conservation de leurs principautés à la faiblesse des villes d'alentour. Saluces, Coni, Mondovi, Fossano, Savigliano, n'étaient encore que de simples bourgs.

Les troubles d'Allemagne favorisaient le nouvel état de l'Italie. Non-seulement la fortune, toujours flottante entre Philippe de Souabe et Otton de Brunswick, ne permettait ni à l'un ni à l'autre de venir se faire couronner roi d'Italie; mais le besoin qu'ils avaient d'argent pour se maintenir en Allemagne, les engageait de vendre aux cités tous les diplomes qu'elles souhaitaient. Les Toscans, ligués avec Innocent III, voulant cimenter leur indépendance, prenant exemple sur la ligue de Lombardie formée sous Frédéric Ier, s'étaient unis par un pacte solemnel auquel on donna, dans la suite, le nom de *faction Toscane*. Les nouveaux confédérés détruisaient tous les châteaux répandus dans la campagne, et forçaient leurs propriétaires à se ranger parmi les simples citoyens

des villes; cependant Innocent III, loin d'obtenir aucun avantage considérable pour son église, avait été forcé par les Romains, d'abandonner cette capitale pour se réfugier à Ferentino et ensuite à Agnani; dans cette circonstance il fit publier dans toute l'Europe la quatrième croisade.

Douzième siècle.

CHAPITRE XXVIII.

Quatrième Croisade.

L'OBJET des croisés était toujours la conquête de la Palestine. La première occasion de se battre qui se présenta sur leur route, leur fit oublier le but de leur voyage; au lieu d'attaquer les musulmans d'Asie, ils fondèrent ce qu'on appela l'*Empire des Latins à Constantinople*.

L'empire d'Orient, auquel les enfans de Tancrède d'Hauteville avaient enlevé la Calabre, l'Apulie et la Sicile, comprenait, pendant le douzième siècle, la Thrace, la Grèce, l'Epire et les îles de l'Archipel. Il s'étendait vers l'Allemagne jusqu'à Belgrade, et disputait en Asie la Natolie aux musulmans et aux croisés. Cet

Douzième siècle.

empire eût été redoutable par sa masse, dont toutes les parties correspondaient parfaitement, si l'ancien esprit militaire s'y fût conservé, et qu'un despotisme fondé sur la superstition n'y eût pas anéanti les vertus publiques. Cependant sa puissance maritime le faisait respecter. On continuait à cultiver dans la ville impériale les sciences et les arts qui élèvent les ames et les rendent capables des grandes choses. Il y eut une suite non interrompue d'historiens, jusqu'au temps où Mahomet II envahit cette contrée. Ces historiens furent quelquefois des hommes d'état. J'ai parlé de l'*Histoire de la première Croisade*, par Anne Comnène, fille de l'empereur Alexis; cet ouvrage est digne d'un siècle éclairé.

Jean Comnène, fils d'Alexis, surnommé *Kalo-Jean*, à cause de sa beauté, recula les bornes de ses états vers la Hongrie; il eut pour successeur son frère Emmanuel. Sous ce règne l'étude de la controverse était à la mode à Constantinople, sans qu'on puisse dire si cette folie était venue d'Orient en Occident, ou d'Occident en Orient. Emmanuel Comnène disputa longtemps avec les évêques, sur ces paroles de l'Évangile, *mon père est plus grand que moi.*

Au lieu de fortifier les frontières, on anathématisait dans les synodes ce passage de l'alcoran:

Dieu est un être infini qui n'a jamais engendré personne. Emmanuel, qui ménageait les musulmans, demandait la suppression de cet anathème, les prêtres incidentaient; ces disputes oiseuses signalèrent son règne et l'affaiblirent. Alexis Emmanuel son fils lui succéda en 1180. Ce prince avait épousé une fille de Louis VII, roi de France; il fut détrôné, en 1182, par son oncle Andronic Comnène, qui le fut à son tour par un officier du palais, nommé Isaac Lange. On traîna l'empereur Andronic dans les rues de Constantinople, il périt dans les supplices.

Douzième siècle.

Isaac Lange qui avait puni un usurpateur avec tant de cruauté, fut lui-même dépouillé de la pourpre par son propre frère Alexis qui lui fit crever les yeux et l'enferma dans un monastère. Isaac avait un fils nommé Alexis Lange; ce jeune prince, pour se soustraire à la barbarie de son oncle, s'était réfugié, en 1203, dans Venise, ville dont la splendeur égalait presque celle de Bisance.

Treizième siècle.

Le pape Innocent III, pour élever une barrière contre les entreprises que les Allemands auraient pu tenter en Italie, avait indiqué le rendez-vous général des croisés dans le Frioul, au bord de l'Adriatique. Le prince Alexis pro-

Treizième siècle.

mit aux généraux qui conduisaient l'expédition, toutes les sommes que les Vénitiens demandaient pour porter les croisés sur les côtes d'Asie, pourvu que l'armée chrétienne voulût contribuer à rétablir son père sur le trône impérial. Les croisés font voile pour les Dardanelles; au milieu d'eux étaient les troupes vénitiennes, commandées par le doge André Dandolo. La ville de Constantinople fut emportée d'assaut en six jours. Isaac rétabli sur son trône, mourut, et son fils Alexis lui succéda.

L'embarras de ce prince était extrême; les croisés exigeaient des sommes immenses, comme le prix légitime du sang qu'ils venaient de répandre pour lui. Alexis avait réduit en lingots les vases sacrés de la basilique de Sainte-Sophie et tout l'argent orfévri qui se trouvait dans le palais, sans parvenir à les contenter: ses promesses étaient authentiques; mais pour les faire, il n'avait consulté que son desir de régner. Ainsi le matelot, au sein des tempêtes, forme des voeux qu'il n'est pas en son pouvoir de remplir: d'ailleurs, parmi les engagemens par lui contractés, se trouvait celui de réunir l'église grecque à l'église latine. Les évêques grecs refusaient absolument de consentir à ce que les papes étendissent sur l'Orient les pré-

tentions despotiques qu'ils développaient en Occident ; ils n'adoptaient la réunion qu'à condition que les évêques de Rome reconnaîtraient une égalité parfaite entre leur siége et celui de Constantinople. Les Latins avaient commis beaucoup de désordres en entrant dans la ville impériale, le peuple, hors d'état d'en prendre vengeance, s'en prenait au prince qui les avait attirés dans la Thrace.

Treizième siècle.

Les Latins campaient hors des murs de la ville dans laquelle n'étaient placés que des piquets peu considérables. Un mouvement populaire se prononce : Alexis Ducas, surnommé *Mirsiflos*, profitant de la sédition, gagne l'esprit de quelques sénateurs et de quelques évêques, se fait proclamer auguste, arrête Alexis Lange, et, selon plusieurs écrivains, l'étrangle de ses mains. Les Latins, pour venger la mort de l'empereur, ou pour exécuter un projet formé de longue main, assiégent de nouveau Constantinople par mer et par terre. Mirsiflos prend la fuite. La ville fut prise de vive force, au mois de mars 1204. Les assaillans s'abandonnèrent à tous les excès de l'avarice. Nicétas assure que le seul pillage fait par les Français, montait à la somme énorme, pour ce temps-là, de quatre cent mille marcs d'argent.

Treizième siècle.

Les églises ne furent pas respectées, et ce qui désigne assez le caractère des nations, qui ne change jamais, observe Voltaire dans son *Essai sur l'Histoire générale*, les Français dansèrent avec des femmes qui suivaient l'armée, dans le sanctuaire de l'église patriarcale, tandis que d'autres prostituées chantaient des chansons de leur profession dans la chaire de l'évêque. Souvent les Grecs avaient adressé de hymne à la vierge Marie en assassinant leurs magistrats; les Français buvaient, mangeaient, chantaient, caressaient des filles dans la cathédrale de Constantinople en la pillant: chaque nation a son caractère.

Les historiens grecs, qui font la peinture la plus lugubre des excès de débordement et des cruautés imputés aux croisés dans cette occacasion, ne parlent pas de ce fait; mais Nicétas fait mention d'une lettre du pape au marquis de Mont-Ferrat, dans laquelle il reproche aux princes croisés le pillage des églises et les violences exercées sur les filles consacrées à Dieu, *en sorte que votre violence*, ajoute le pape, *loin d'attirer les Grecs à l'obéissance de l'église de Rome, les en éloigne davantage, par l'horreur qu'inspirent contre les Latins ces forfaits et ces œuvres de ténèbres.*

Les Latins, victorieux, proclament empereur d'Orient Baudoin, comte de Flandres. Le gouvernement des provinces et des principales villes fut partagé entre les chefs des croisés, selon les principes des lois féodales. La quatrième partie de la conquête fut accordée aux Vénitiens, avec le droit d'élire le patriarche de Constantinople. A cette occasion, furent conduits dans Venise quatre chevaux de bronze antique, attribués à Lisippe, et qui, transportés de Grèce à Rome, avaient décoré l'arc de Néron et celui de Trajan. Constantin les enleva de Rome pour décorer la ville qu'il bâtissait; les Vénitiens les placèrent devant l'église de Saint-Marc; les Français, maîtres de Venise pendant la révolution de 1789, ont fait porter ces chevaux à Paris.

Treizième siècle.

Ainsi fut établi l'empire des Latins dans la Grèce : il ne dura que cinquante-huit ans. Les Grecs, soulevés contre ces étrangers, les chassèrent alors de leurs provinces, ayant pour empereur Michel Paléologue; mais ce nouvel empire n'eut jamais la consistance de l'ancien. Il est constant que l'invasion des croisés, en opérant le démembrement de cette monarchie, fut la principale cause de sa chute entière sous les coups des musulmans.

Treizième siècle.

Quelques princes de la maison impériale des Comnènes, ne perdirent pas courage lorsque les Latins morcelaient l'empire d'Orient. Un d'entr'eux, qui portait le nom d'*Alexis*, s'étant rendu maître des vaisseaux qui se trouvaient à l'entrée de la mer Noire, se réfugia vers la Colchide, et là, entre la mer et le mont Caucase, il fonda un petit état auquel fut donné le magnifique nom d'*Empire de Trébisonde*. Cet établissement subsista jusqu'à l'invasion des Ottomans, qui mit fin à l'empire des Grecs en 1459.

CHAPITRE XXIX.

Fin du schisme royal. — Mort de Philippe de Souabe. — Otton, duc de Brunswick, couronné empereur à Rome.

Innocent III, plus mécontent des confédérés de Toscane qu'il ne l'avait été des rois allemands, s'était réconcilié avec le roi Philippe de Souabe, il promettait de lui donner dans Rome la couronne impériale. Ce prince voulant détruire tous les germes de guerre civile en Allemagne, avant de venir en Italie;

offrait à son compétiteur sa fille Beatrix en mariage, et le duché de Souabe pour dot, à condition qu'il abdiquerait la couronne. Otton incidentait; les deux rivaux se voyaient au moment de vider leur querelle par une bataille décisive, lorsque Philippe fut assassiné dans Bamberg, le 22 juin 1208, par Otton de Wittelspach, comte palatin, auquel il avait refusé une de ses filles en mariage. Les états d'Allemagne étaient assemblés; ils renouvelèrent, d'un concert unanime, l'élection d'Otton IV.

Treizième siècle.

A l'issue de la diète, ce prince envoya l'archevêque d'Aquilée en Lombardie, pour annoncer sa prochaine arrivée, et pour prendre connaissance des droits royaux. L'Italie s'était presqu'entièrement détachée de l'Allemagne, mais la discorde la plus fâcheuse régnait toujours entre les villes libres de la Lombardie. Les habitans de Milan, ennemis acharnés de Henri VI, avaient envoyé une députation à Cologne, pour engager le nouveau roi à venir se faire couronner dans leur ville. Otton IV passa les Alpes au printemps 1209. Ayant reçu dans Milan la couronne d'Italie, il se rendit, par la Toscane, à Viterbe, où le pape l'attendait. Il y fit serment de maintenir les droits de l'empire, de protéger le siége

Treizième siècle.

de Rome, de renoncer au droit de main-morte, c'est-à-dire à la dépouille des prélats défunts, et de ne point troubler Frédéric II dans la jouissance du royaume des Deux-Siciles. Il reçut la couronne impériale dans l'église de Saint-Pierre de Rome, le 4 octobre 1209.

Les mêmes droits équivoques subsistaient toujours; Otton IV, couronné empereur, prétendait jouir de tous les droits de souveraineté sur Rome, et les Romains ne le regardaient que comme le protecteur de leur liberté. L'empereur ayant fait quelques dispositions pour s'emparer du château Saint-Ange, toute la ville prit les armes, un combat se donna dans les rues. L'empereur, après avoir perdu douze cents chevaux, fut contraint de se retirer avec précipitation dans la Toscane, et ensuite à Milan, où il assembla des jurisconsultes pour faire examiner les droits impériaux qui pouvaient avoir été distraits depuis le règne de Henri VI. Il réunit au domaine de la couronne toutes les terres de Mathilde, et somma Frédéric II de lui faire hommage du royaume des Deux-Siciles.

CHAPITRE

Treizième siècle.

CHAPITRE XXX.

Expédition de l'empereur Otton au midi de l'Italie; ce prince abandonne les rênes de l'Empire.

En vain le pape protestait contre les entreprises impériales; Otton répondait que le premier et le plus saint de ses devoirs était de maintenir tous les droits de l'empire. La nouvelle circula bientôt en Allemagne et dans les Deux-Bourgognes, qu'Otton se disposait à faire la conquête de l'Italie, elle conduisit, pendant l'hiver, auprès de lui des bandes nombreuses de ces aventuriers dont j'ai déjà parlé, et que l'appât du pillage déterminait aux combats. Otton était, au printemps 1210, à la tête d'une armée redoutable. Il s'empara d'abord de la marche d'Ancône, dont Innocent III avait investi le marquis Azzon d'Este, et pénétrant dans les états du roi des Deux-Siciles, presque toute l'Apulie reçut le joug des Allemands. La Calabre et la terre de Labour étaient menacées du même sort; l'empereur se proposait même de passer en Sicile, où les mu-

Treizième siècle.

sulmans l'avaient secrétement fait assurer qu'ils se rangeraient sous ses drapeaux; déja des propositions étaient faites, de sa part, aux Pisans, qui lui offraient quarante galères. Le pape Innocent eut recours aux armes spirituelles pour arrêter le torrent. Otton fut excommunié solemnellement, et cette sentence produisit bientôt la plus violente commotion.

On a vu précédemment que Frédéric II était encore au berceau lorsque son père mourut les armes à la main contre ses sujets. Ses fureurs atroces, loin d'éteindre le feu des séditions en Calabre et en Apulie, n'avaient servi qu'à l'attiser. Henri VI laissa sa femme et son fils sur un trône entouré de mécontens. L'impératrice-reine, qui avait toujours hautement blâmé les excès de son mari, parvint à ramener la tranquillité dans les Deux-Siciles, en renvoyant en Allemagne les favoris de son mari : mais la cour de Rome lui fournit bientôt d'autres sujets d'inquiétude. Constance n'ignorait pas que les intrigues d'Innocent III avaient fomenté en Allemagne les divisions qui avaient éloigné son fils du trône d'Italie, des Deux-Bourgognes et de la Germanie; elle eut bientôt lieu de craindre que ces mêmes intrigues ne le chassassent un jour de celui des Deux-

Siciles. Innocent refusait de donner l'investiture à Frédéric, à moins qu'il ne renonçât au droit de légation accordé aux rois de Sicile par plusieurs papes: Constance, après de vaines négociations, fut obligée de subir la loi du pontife. L'acte d'investiture fut expédié sans faire mention de ces priviléges, et la reine consentit à recevoir un légat apostolique: mais elle mourut avant l'arrivée de ce ministre, après avoir pris le parti de laisser, par son testament, la tutelle de Frédéric II, et l'administration de ses états, au pontife romain, auquel elle assignait une somme annuelle très-considérable pour veiller à la défense du royaume: mais, dans la crainte que le pontife n'abusât de ce pouvoir pour attenter à la vie de son pupille, elle en avait confié l'éducation aux évêques de Palerme, de Montréal et de Capoue. Par ce trait d'une politique admirable, si l'impératrice Constance n'arrêtait pas la main des papes, elle rendait illégal autant qu'odieux tout ce qu'ils pouvaient tenter contre les intérêts d'un prince qu'il devenait de leur devoir de protéger.

Treizième siècle.

Innocent III fut alors revêtu d'une grande puissance. Maître de toutes les forces des Deux-Siciles pendant la minorité de Frédéric II, il

Treizième siècle.

tenait les états du royaume, nommait les comtes et maniait les finances. Cette situation lui donnait les plus grandes facilités d'augmenter la grandeur temporelle du saint-siége, sur-tout pendant que deux concurrens se disputaient en Allemagne le trône d'Italie. Il s'était emparé de la Marche-d'Ancône et des pays connus aujourd'hui sous le nom de *patrimoine de Saint-Pierre*; il pouvait même espérer de garder les Deux-Siciles, si le roi son pupille était mort sans atteindre sa majorité, et l'argent qu'il tirait de ce royaume lui donnait un grand crédit dans Rome.

Après plusieurs variations dans le gouvernement adopté par les Romains, l'usage s'était introduit, depuis plus d'un siècle, que le préfet de Rome recevait de l'empereur l'investiture de sa charge. Ce magistrat, conjointement avec deux consuls annuels et avec le sénat, gouvernait ce qu'on appelait le duché de Rome, tandis que le pontife romain était restreint aux fontions pontificales. Au sein du schisme qui déchirait la Germanie, Innocent III donna cette investiture et fut ainsi suzerain du sénat de Rome à la place de l'empereur. Les deux contendans au trône d'Allemagne, n'étaient pas en mesure de s'opposer à cette innovation; mais

lorsqu'après la mort de Philippe de Souabe, Otton, devenu paisible possesseur du trône germanique, réclamait à main armée contre les usurpations faites sur l'autorité impériale, Innocent III se trouvait à son tour d'autant moins en état de soutenir ses premières entreprises, que Frédéric II, devenu majeur, avait pris lui-même les rênes de ses états, après avoir épousé, au mois de février 1210, Constance, infante d'Aragon, soeur du roi Pèdre II. Treizième siècle.

Le pontife, au défaut de forces, avait recours à la ruse : il feignait alors de prendre un vif intérêt à la maison de Souabe, contre laquelle il s'était déclaré ouvertement treize ans auparavant, en procurant successivement le trône de Germanie au duc de Zeringhen et à Otton.

Otton, maître de toute la côte de la terre de Labour, de la principauté ultérieure et de la Calabre, et reconnu dans Naples, se préparait à passer en Sicile. J'ai déjà observé que les musulmans, établis en très-grand nombre dans cette ville, offraient leurs services à l'empereur. Ce peuple s'était toujours signalé par sa fidélité envers les rois de Sicile; mais pendant que le pape gouvernait ce pays, on avait menacé tous les musulmans de les exterminer, et le désespoir les jetait dans les bras d'Otton. Quarante

Treizième siècle.

galères pisanes venaient de mouiller à l'île de Procita, tout était prêt pour l'embarquement, lorsque l'empereur fut informé qu'il se tenait en Germanie des assemblées dans lesquelles il n'était question de rien moins que de le déposer.

Frédéric II, roi des Deux-Siciles, avait de nombreux partisans en Allemagne. L'excommunication lancée par Innocent III sur Otton, leur donnait un prétexte de se montrer ouvertement. Otton, forcé d'abandonner le midi de l'Italie, assemble les barons du pays, reçoit de nouveau leur serment de fidélité, et revient en Lombardie au mois de novembre 1211.

Il y tint une diète à Lodi, pour sonder la disposition des esprits des villes de Lombardie. Les marquis d'Asti et d'Ancône, et les magistrats de Pavie, de Crémone, de Vérone et de quelques autres cités liguées avec le pape, ne parurent pas à cette assemblée; mais, en général, les villes et les grands vassaux paraissaient embrasser ses intérêts avec beaucoup de chaleur. Otton passa l'hiver en Lombardie; il donna le gouvernement de Vicence à Ezzelin de Romano, fameux dans la suite par ses cruautés et celles de son fils.

Retournant en Allemagne en 1212, il exposa dans la diète de Nuremberg les motifs de sa

Treizième siecle.

conduite en Italie, et offrit de se démettre de ses couronnes. Dans le même temps Frédéric II, invité par ses partisans de se rendre en Germanie, était parti de Gaëte pour Rome : il traverse la Lombardie. Le marquis de Mont-Ferrat, ami constant de la maison de Souabe, et les habitans de Pavie, l'escortent jusqu'au Lambro. Le marquis d'Este le conduit dans Crémone. Les troupes d'Otton gardaient soigneusement tous les passages des Alpes, le marquis d'Este fait traverser à Frédéric des montagnes presque impraticables, il passe par Coire, et arrive dans Constance qu'Otton avait négligé d'occuper. Les barons et les évêques attachés à la maison de Souabe, étaient assemblés à Bamberg, Frédéric II y est proclamé roi, et couronné dans Mayence.

La diète de Nuremberg avait autorisé l'empereur Otton à poursuivre, par la voie des armes, les princes qui avaient assisté à la diète de Bamberg, et la plus grande partie de l'Allemagne se déclarait en sa faveur. Mais Philippe Auguste, roi de France, embrassait le parti de Frédéric II. Otton, pour déconcerter les efforts combinés de la cour de France et de celle de Rome, crut devoir réunir ses forces à celles que les Anglais rassemblaient alors contre la France.

Treizième siècle.

Il se vit à la tête d'une armée qu'on faisait monter à cent cinquante mille combattans.

Entre Lille et Tournai est un petit village nommé Bouvine, célèbre par la bataille qui s'y donna en 1214; Otton y fut si complétement défait, qu'il eut beaucoup de peine à sortir de de la mêlée. Ce mauvais succès avait réuni presque tous les princes allemands au parti de Frédéric II. Otton désespérant de la fortune, sans renoncer expressément à l'empire, ne prit dès-lors aucune part aux affaires publiques. Enfermé au château de Hatsbourg, dans son duché de Brunswick, il y mena une vie privée jusqu'à sa mort, arrivée en 1218. Il ne laissa point d'enfans.

Heiss rapporte, dans son *Histoire de l'Empire*, qu'Otton était auprès de son oncle Richard, roi d'Angleterre, lorsqu'il fut élu roi d'Allemagne, et que ce prince lui fit présent de cinquante chevaux chargés de cent cinquante mille marcs d'or, en lui conseillant de prendre son chemin par la France, pour attirer Philippe Auguste dans son parti. Philippe, ajoute l'historien allemand, fit sentir à Otton qu'il regardait son entreprise comme romanesque. « J'apprends, lui dit Philippe, que vous êtes appelé à l'empire. — Il est vrai,

mais il n'en sera que ce qui plaît à Dieu.—Quoi! vous croyez de bonne foi que vous parviendrez à cette dignité? pour moi je doute si fort que vous en veniez à bout, que si vous voulez me céder celui de vos chevaux de charge qu'il me plaira de choisir, je consens si vous êtes empereur, de vous donner le choix des trois principales villes de mon royaume, de Paris, d'Étampes ou d'Orléans. » Otton, piqué de cette raillerie, accepta la gageure, et le roi choisit un des chevaux avec sa charge. Il se rendit en Allemagne, et s'étant mis en possession de la couronne après la mort de son compétiteur Philippe de Souabe, il envoya une ambassade solemnelle à Philippe-Auguste pour le sommer de lui remettre la ville de Paris, en conséquence de la gageure faite entr'eux. Philippe-Auguste répondit aux ambassadeurs que la mort de Philippe avait changé l'état des choses, et qu'Otton n'avait pas emporté la couronne sur son compétiteur, puisqu'il ne la devait qu'au décès de ce prince.

Treizième siècle.

Heiss attribue à cette réponse l'armement d'Otton, dissipé à la bataille de Bouvines. Sa qualité de neveu de Richard Coeur-de-Lion suffisait bien pour décider de ses sentimens envers Philippe Auguste. Le père Daniel,

Treizième siècle.

le père d'Orléans, Rapin de Thoiras, Maimbourg et Joseph Barre ne parlent ni des cinquante chevaux chargés de cent cinquante mille marcs d'or, ni du voyage d'Otton à la cour de France, ni de sa conversation avec Philippe Auguste, ni de leur ridicule gageure.

FIN DU NEUVIÈME LIVRE ET DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES CHAPITRES.

LIVRE SEPTIEME.

LIVRE HUITIÈME.

LIVRE NEUVIEME.

Fin de la Table.

